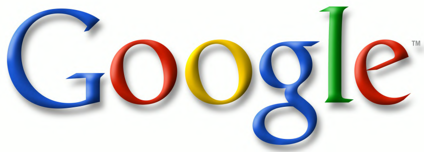
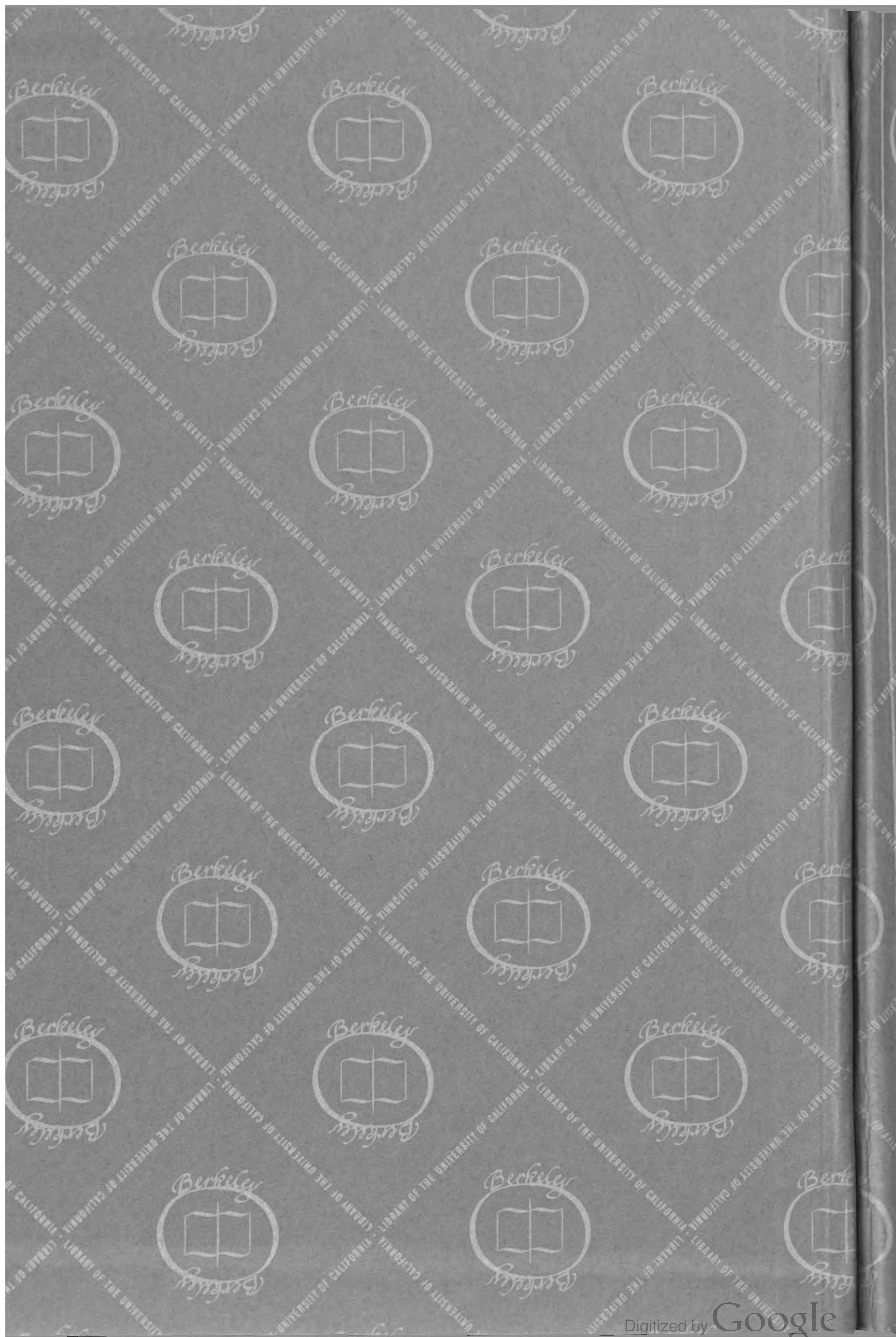
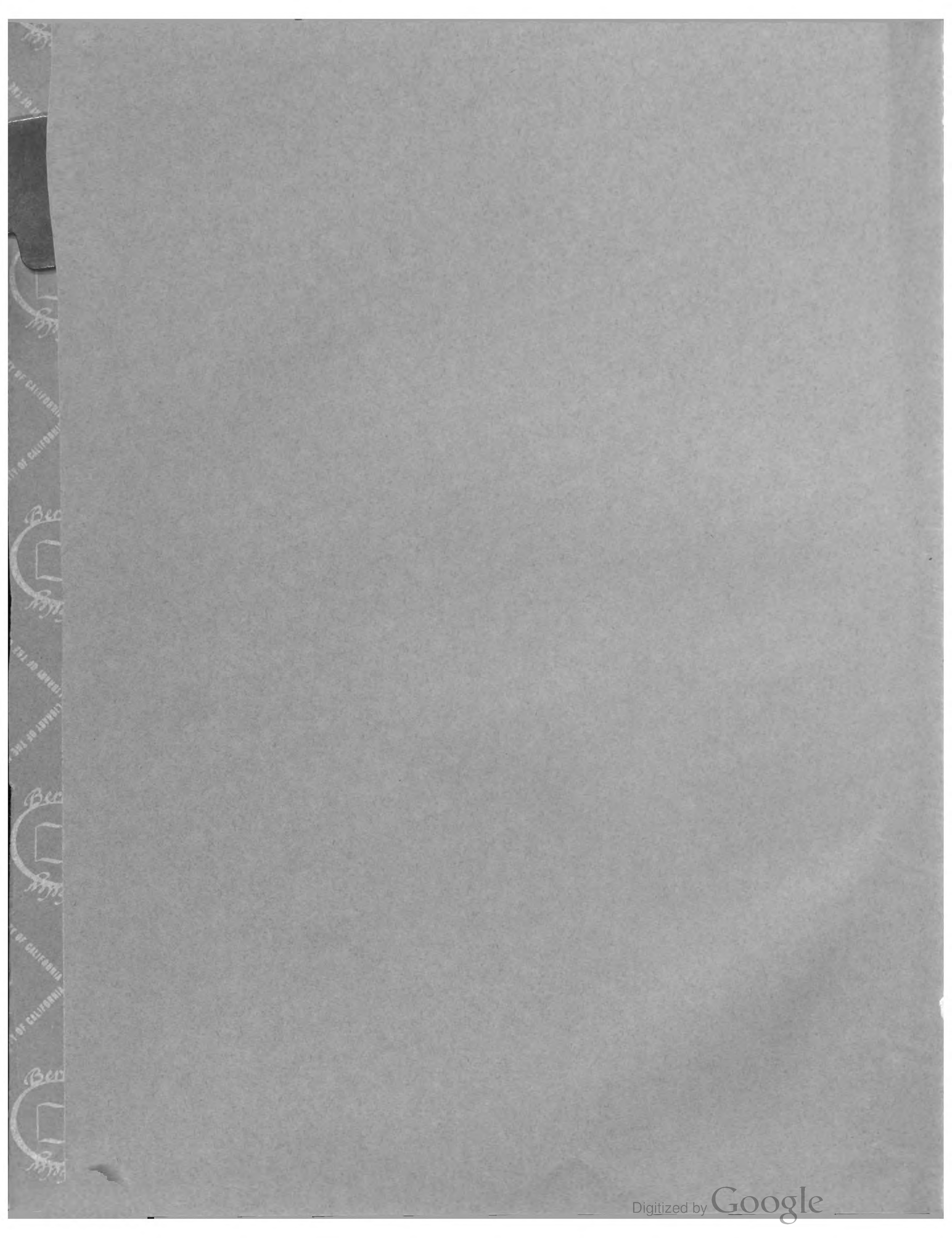








Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA QUATORZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, homme de lettres, à Dijon.
BLAVIGNAC, architecte, à Genève.
BOLTSHAUSER, directeur du Lycée de Catane (Sicile).
CHANTRE ERNEST, géologue, à Lyon.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
DE VIGNE, homme de lettres, à Gand.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
GONTHIER, vicaire, à Cuvat (Haute-Savoie).
HENRY PAUL, pharmacien, à Annecy.
LEBLOND, professeur, à Bône (Algérie).
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
OGIER, homme de lettres, à Annecy.
PERRIN, conservateur du Musée de Chambéry.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane à Annecy.
POURIAU, professeur à l'Ecole d'agriculture de Grignon.
RABUT FRANÇOIS, professeur au Lycée de Dijon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
SERAND ÉLOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.
VALLIER GUSTAVE, numismate, à Grenoble.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — REVON — SERAND

1873 — 14me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1873

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE.

BEAUX-ARTS.

BIBLIOGRAPHIE.

BULLETIN

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — VARIÉTÉS.

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

PLANCHES HORS TEXTE.

BOIS GRAVÉ.

14me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **20 Janvier 1873.**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA PROVIDENCE A ANNECY

(Suite et fin. — Voir les nos de novembre et décembre 1872.)

Nous reprenons la suite des dispositions testamentaires du second fondateur de l'établissement, Christophle-Joseph Gautier.

« Le prestre sera nourri honorablement selon sa qualité et les dits six pauvres seront aussy nourris de pain de froment et de segle meslé et les garçons mangeront à la table du prestre pour y prendre une bonne éducation et les filles mangeront à la table de la maistresse, et pour les garçons ils auront deux verres de vin pour les repas du disné et soupé et pour les filles elles n'en auront point à la réserve qu'elles ayent quelques incommodités et les dits pauvres garçons et filles seront obligés d'assister à toutes les preyères qui se feront dans la dite chapelle avec les autres pauvres de la Providence et ne participeront aucunement aux ausmones que l'on fera au dit Hospital ains viveront des revenus des dites rentes aussy bien que le dit prestre, lequel sera tenu de dire ou faire dire en la dite chapelle tous les soirs les litanies de nostre Dame et le salve regina et le deprofondis à la fin qui seront respondu par les dits pauvres en hyver environ les quattre a cinq heures, et en esté entre les sept et huit et l'on sonnerat la cloche pour cet effect affin que le peuple y puisse assister, si bon luy semble et attirer par ce moyen la devotion dans la dite chappelle, le tout pour la plus grande gloire de Dieu, et quand les filles seront nubiles on les mariera le jour de la tres sainte Trinité et on leur donnera de dotte à chasquune deux cents florins et l'habit qu'elles porteront, les garçons on les ferat apprendre des mestiers et pour cet effect on leur baillera deux cents florins et l'habit qu'ils auront, et dans les contrats dottaux et apprentissages qui se feront sera dit que l'argent est provenu de la présente fondation, et si les filles pouvoient estre reçues dans quelques religions on leur donneroit la mesme somme, s'ils y avoit des garçons qui fussent jugés capables de se faire prestres et entrer au séminaire on leurs baillera la mesme somme de deux cents florins pour leurs habits et l'on preyera monseigneur et les seigneurs administrateurs du séminaire de leurs accorder une des bourses. »

Le fondateur donnait toutes les provisions qu'on trouverait à son décès et ordonnait qu'on eût toujours une année à l'avance au moins vingt coupes de froment, douze de seigle, et douze sommées de vin. Si les revenus ne suffisaient pas, on diminuerait proportionnellement le nombre des pauvres. S'ils étaient plus que suffisants, on dresserait une infirmerie dans une des chambres de la maison pour les malades de l'établissement, et, s'il n'y en avait pas, pour ceux de la ville, au choix des administrateurs et des dames de la charité des pauvres malades.

Il ordonnait aussi « que les dits pauvres soyent régis et gouvernés tant par le dit ausmonier que la sœur De Vigo, qu'il ordonne estre continuée pendant sa vie dans l'employ de directrice et gouvernante du dit hospital et cela en considération du zèle et de l'affection avec lesquels elle a soustenu et fait rouler la maison pendant le temps des guerres et de la disette, estant d'ailleurs très propre pour cet employ et très capable d'inspirer la piété aux pauvres. » Cette sœur De Vigo n'avait point voulu de gage pour son service, et avait refusé des établissements dans des communautés religieuses. Après elle il nomme la dite Duvernay dont il loue également la capacité.

Lorsqu'une directrice, par maladie ou autrement, ne pourrait plus continuer à servir, elle devait prendre la place de l'une des trois filles qui sortirait, mais toutefois être soignée à part dans la partie méridionale de la maison et avec tous les égards dus à ses services précédents. Pendant tout ce temps, les deux autres filles devaient manger avec elle dans la pièce qui lui serait assignée.

Il défend expressément d'introduire dans l'établissement aucune communauté religieuse.

Après sa mort, ses meubles devaient orner l'ap-

partement de l'aumônier, qui servirait également au bureau de l'administration.

Il voulait aussi qu'on établit un jardin « du costé des capucins » pour l'usage du prêtre, de la gouvernante et des pauvres. Nous omettons tous les autres détails relatifs aux legs de famille.

Cette fondation fut acceptée par Rd François Coppier, l'un des officiers administrateurs de l'hôpital, au nom de ses collègues, et stipulée par M. Pollat, notaire, en présence de Rd Charles Paris et Rd Jean-Claude Fleury, tous deux prêtres et bourgeois d'Annecy. MM. Coppier et Paris avaient été aumôniers de Mgr d'Arenthon d'Alex.

Ensuite de l'avis favorable et même laudatif du procureur fiscal épiscopal, le vicaire général, M. Joseph Falcaz, en l'absence de l'évêque, approuva et autorisa, par sentence du 15 janvier 1699, toutes les conditions de cette fondation qui étaient du ressort ecclésiastique, sauf qu'il réserve pour l'évêque et les administrateurs le choix du prêtre, de la gouvernante, des trois garçons et des trois filles, après la mort du fondateur.

Elle ne tarda pas d'arriver quelques mois après, le 7 avril 1699. Il avait prescrit de donner, à cette occasion, « à chaques garçons deux aulnes de gros draps de Valley noyr et un chappeau noyr, une paire de souillers et une chandelle, et aux filles trois aulnes de tiretaines noire, une paire de souillers, un chapellet et une chandelle. » C'est ainsi que tous les pauvres assistèrent à ses obsèques, qui se firent, non pas à la chapelle de l'hôpital, ainsi qu'il l'avait désiré, car elle ne pouvait être achevée, mais à l'église des Cordeliers ou la cathédrale, dont il avait été également le bienfaiteur.

En renouvelant le pavé de cette église, il y a quelques années, on a sorti sa pierre sépulcrale, qui a été ébréchée. Nous donnons ici la lecture de l'inscription, qui paraît avoir été composée par lui-même, en suppléant entre parenthèse les mots qui devaient se trouver sur la partie cassée :

Tumbau de sieur Christophle Joseph Gautier (décédé le 7 avril 1699 à) Annessy. Lequel pour faire revivre la noblesse et piété de ces ancêtres notamment de noble Jean Gautier conseigneur de la Rochette des Monons son bon ayeul a fondé à perpetuité dans cete esglise la predication (ou procession) de loctave de la feste Dieu et benediction tous les vendredis de lanné.

On a vu, dans l'article précédent, les dures conséquences de la mauvaise saison de 1698. Ainsi que l'avait fait Charles-Emmanuel II en 1675, Victor-Amédée II destina au soulagement des pauvres de la province du Genevois deux cents sacs de blé, de cinq émines chacun (1 hectolitre 15), qui arrivèrent par le Grand-Saint-Bernard en Chablais, au mois de mai seulement, lorsque les plus fortes épreuves étaient passées.

Pour éviter les frais de port jusqu'à Annecy et tirer meilleur parti de ce blé en face des marchés suisses, le conseil de ville sollicita et obtint l'autorisation de le faire vendre à Thonon. L'opération produisit 74 louis d'or et demi (de 12 livres 10 sols chacun), qui furent remis aux syndics d'Annecy, outre sept coupes (plus de deux décalitres) de froment laissées pour la garnison du fort des Allinges, et dont le prix devait être remis plus tard.

La famine ayant cessé lors de cette recette, le conseil demanda l'emploi spécial qu'il en fallait faire et Son Altesse royale lui fit dire par l'intendant général de Savoie (lettre du 4 août 1700) que son intention était de la donner aux directeurs de l'hôpital de la Providence. Ce fut encore spectable Joseph Bouvard qui la reçut, le 8 décembre 1700, des syndics d'Annecy, pour être employée à l'achèvement et aux réparations de l'hôpital et décharger l'administration d'un gros loyer qu'elle payait pour le logement provisoire des pauvres.

Où était cet hospice provisoire? Le testament rapporté plus haut de messire Christophle-Joseph Gautier avait été passé à « Annessy au faubourg de la Perriere dans la maison où habitent les dits pauvres de la Providence. » Ne serait-ce point la maison de la Galerie, dont la porte fermait le faubourg de la Perrière? Sa situation presque en face de l'hôpital en construction devait faciliter le transfert successif des diverses catégories de pensionnaires pauvres dans les nouvelles salles, à mesure qu'elles s'achevaient, ainsi que la direction simultanée de tout le personnel des deux bâtiments. Quelque étroite que fût cette maison, il restait toujours près de 200 mètres carrés pour le mouvement du service, en supposant que la cuisine fût au rez-de-chaussée.

Il ne paraît pas que les religieuses du second monastère de la Vi itation l'aient affectée à leur service. Car, dans les recensements de la ville de 1724 à 1727, les seuls que nous ayons, on la trouve habitée par un cordonnier, Guillaume Chameys, fils de feu Aymé, et sa mère, puis par sa veuve et son beau-fils, menuisier, « demeurant à la Vieille Visitation proche la Providence. »

Il ne serait pas impossible que cette maison, destinée d'abord par saint François de Sales à des religieuses *visitant* les pauvres et malades, eût servi encore pendant vingt ans à une œuvre de charité, puisqu'après le départ des pauvres elle a continué d'être donnée à loyer; et c'est sans doute à cause de cet usage, étranger à sa destination primitive, que la chapelle avait été négligée, et était demeurée dans l'oubli, ainsi que s'en plaignait Besson, vingt ans plus tard.

Il était bien temps que l'hôpital de la Providence fût achevé, car le nombre des pauvres allait augmenter. La guerre pour la succession d'Espagne, dans laquelle le duc de Savoie se trouvait engagé, amena l'occupation d'Annecy par le régiment de Schullombag en 1701, la dépense de 2,000 écus par la ville pour établir le casernement au château, outre les autres dépenses de logement et d'hôpital militaire, la capitation de près de 17,000 florins pour 1702. Les pluies torrentielles causèrent de graves dégâts en juillet 1703. Et, pour comble de malheurs, une nouvelle occupation militaire commençait en octobre.

Victor-Amédée II, abreuvé d'affronts par Louis XIV et le duc d'Anjou, son gendre, leur déclara la guerre, lui seul, au grand étonnement de l'Europe (1). Le

(1) Costaz, *Mémoires*, etc., III, pages 55-70. Freset, *Histoire*, etc., III, pages 58-78. Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*, pages 606-612.

comte de Tessé et le duc de la Feuillade envahirent immédiatement la Savoie, dépourvue de troupes. La ville d'Annecy eût été pillée et saccagée sans le dévouement de Mgr de Bernex, qui alla, au milieu des boulets de canon, supplier le commandant français pour le salut de la ville, sans avoir pu toutefois empêcher tous les désordres qui s'étaient déjà commis dans les deux faubourgs du Saint-Sépulcre et de Sainte-Claire.

L'hiver de 1708-1709 avait été si excessif que la plupart des blés furent gelés. C'est au milieu de la famine que le comte de Thaun conduisit 40,000 impériaux en Savoie pour en chasser le corps d'armée français commandé par le duc de Berwick. Il fit prisonnière la garnison d'Annecy. Mais pendant un mois ses bandes hessoises et prussiennes pillèrent, sans quartier, les maisons et les églises dans le Genevois et dans les Bauges. Les denrées montèrent à un prix exorbitant.

Le duc de Savoie revint avec ses troupes nationales en 1711. A la suite de ces deux échecs, les corps français redoublèrent, à leur rentrée, les réquisitions et les déprédations, et ne partirent qu'en 1713, en finissant par le plus odieux procédé, celui de mettre tous les syndics en prison avec huit onces de pain par jour. Le traité de paix était déjà public.

Cette occupation militaire de dix ans avait plus profondément irrité le peuple que la précédente; et, sans les mesures prises par les syndics de Chambéry et d'Annecy, sur l'avis de M. de la Mellarède, elle aurait pu se terminer par une réaction semblable aux *Matinées vénitiennes* (1). Nous en publierons plus tard les détails constatés dans les registres publics.

Au traité d'Utrecht, 1713, Victor-Amédée avait acquis plusieurs provinces en Italie et sur les Alpes, et surtout le royaume de Sicile, qu'il échangea, en 1718, contre celui de Sardaigne. Délivré du fléau de la guerre, il s'occupa d'en réparer les désastres. Entre autres mesures, il faut noter l'édit du 15 janvier 1722, qui ordonnait l'établissement d'un hôpital général de charité dans toutes les villes qui n'en étaient pas encore pourvues, et d'un bureau de charité dans toutes les localités qui ne pourraient avoir un hôpital. L'édit était accompagné d'instructions et règlements en dix-huit chapitres, qui forment un vrai code modèle pour l'extinction de la mendicité et du vagabondage, l'éducation chrétienne et laborieuse des enfants perdus, la suppression des abus et le soulagement utile de toutes les misères.

L'Hôpital de la Providence, pas plus que les autres de la ville, ne pouvait suffire à tous les besoins; puisque « plusieurs pauvres malades gisaient encore dans des granges écartées et autres endroits très vilains. »

C'est ce qui inspira à plusieurs personnes pieuses de demander au conseil de ville un établissement conforme à l'édit royal « offrant déjà une souscription de près de 4,000 livres, sauf à s'entendre avec Messieurs de Notre-Dame, qui sont nos curés et avec Mgr de Genève. » Les finances de la ville ne permirent pas alors d'y donner suite. *(Séance du 2 mars 1722)*.

(1) M. de Saint-Genix a dénaturé la lettre de M. de la Mellarède dans sa prétendue *Histoire de Savoie*.

Mais en 1724 on élabora un projet qui fut agréé par le conseil en séance du 4 décembre pour être soumis au roi. Il s'agissait de fondre en un seul hôpital général les divers établissements dont les spécialités étaient susceptibles d'être réunies. On fit dresser des rapports précis sur leurs origines, leurs avoirs et leurs œuvres. Celui de M. Perréard, procureur de la confrérie de la Charité et du Grabat, et celui de M. Chappuisat, directeur de la Providence, furent signés le 1er février 1725. Celui de M. Bernard, directeur de l'Hôpital de Notre-Dame, le fut au 2 février de la même année. Nous en avons publié le préambule historique (1).

L'antiquité de ce dernier et ses intérêts complexes avec la collégiale de Notre-Dame lui conservèrent son indépendance.

Les revenus de la Providence consistaient, à cette époque, en 800 livres, tant en fonds qu'en créances, et la maison avait 18 pauvres, dont neuf y étaient nourris et logés en santé et en maladie; les autres neuf n'avaient que le lit et le couvert en santé, et en maladie n'étaient soulagés qu'autant que les revenus le permettaient.

A la demande de Mgr de Genève, Victor-Amédée II réunissait, par lettres patentes du 27 mai 1725, la compagnie de la Charité avec la Providence et le Grabat en un seul hôpital général, à teneur de l'édit de 1722, et en fixait le siége à la maison de la Charité établie au faubourg du Saint-Sépulcre.

La commission nommée par le roi pour l'organisation de ce nouvel hôpital penchait pour en établir le siége à la Providence, dont le bâtiment était neuf, tandis que celui de la Charité était presque ruiné. Le conseil de ville, consulté sur cette question par M. de Compeys, syndic et membre de la commission, séance du 2 juillet 1725, préférait la maison de la Charité sous le rapport hygiénique et moral, ajoutant que c'était, d'ailleurs, l'intention du roi, et que plusieurs souscripteurs retireraient leurs promesses si l'on revenait à la Providence.

Ici commence une série de projets, dont le récit appartient à l'histoire du nouvel hôpital, et que nous donnerons lorsque nous en serons au faubourg du Saint-Sépulcre.

Quant à la Providence, la préférence dont elle était l'objet de la part de la commission ne put être de longue durée. Environ un an après, la foudre tomba sur le bâtiment, dont le haut fut consumé ainsi que celui de la chapelle. Les documents nous font défaut pour en fixer la date et en raconter les détails. L'acte de visite épiscopale du 18 décembre 1826 constate seul l'accident et les ordres donnés pour l'acquit des fondations de la chapelle.

Notre tâche pourrait s'arrêter ici. Toutefois, il est un souvenir par lequel nous désirons terminer sur cette maison.

Vendues comme bien national, ses ruines ont été relevées et transformées en une maison bourgeoise, qui a passé en plusieurs mains. On dit que le général Songeon la perdit au jeu.

M. Audé, syndic d'Annecy, eut l'honneur d'y recevoir Mgr de Quélen, archevêque de Paris, venu pour

(1) *Revue savoisienne*, 1870, page 71.

la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte de Chantal à la nouvelle église de la Visitation, en 1826. Toutes les offres de reconnaissance de ce prélat pour la gracieuse hospitalité qu'il avait reçue dans cette maison échouèrent devant la noble générosité de M. Audé, qu'il dut quitter les larmes aux yeux. Mais, à son retour à Paris, le digne archevêque envoyait à Annecy douze services en vermeil, d'un prix très élevé, persuadé qu'on n'oserait pas les lui renvoyer à Paris. C.-A. Ducis.

LE CHATEAU DE ROUELBEAU

Tout le monde, à Genève, connaît les ruines de la Bâtie de Rollhbo, — nous conservons l'orthographe patoise comme étant probablement la plus pure. Ce lieu ressortit aujourd'hui à la commune de Meynier. Là, au milieu d'un vaste marais, né du déboisement des collines avoisinantes et dans lequel vivent d'innombrables légions de grenouilles, dont les coassements ont remplacé le cliquetis des glaives et les clameurs guerrières des hommes d'armes d'autrefois ; loin de toute habitation, on voit surgir de longs pans de murs et des restes de tours, dont l'une a encore une trentaine de pieds de hauteur.

On attribue, mais sans preuve plausible, la construction de ce château au roi burgonde Gondebaud qui, au commencement du VIe siècle, l'aurait fait élever comme maison de plaisance et rendez-vous de chasse ; peut-être vaut-il mieux en faire l'honneur à l'un des rois Rudolphiens, qui régnèrent de 888 à 1032 ; l'analyse du nom de ce lieu, qui se présente sous les orthographes : *Roëlbo, Roëlbou, Roilbau, Roillebeau, Roillebot, Rollbot, Rouelbau, Rouelbeau, Rouelbou,* etc., semble appuyer notre opinion.

En effet, ce nom, comme beaucoup d'autres, se décompose en un radical *Rollh* et en un générique *bo*.

Le premier n'est autre que le nom individuel Rudolph ou Rodolphe qui, dans les idiomes teutoniques, paraît avoir la valeur de *secours de la parole* et qui se présente, en français, sous des formes presque innombrables, parmi lesquelles il suffit d'indiquer : *Radulf, Radulphe, Raolf, Raoul, Raul, Rauls, Roils, Rolet, Rollon, Rou, Roux, Rudolf, Ruf, Rufs, Rus, Rut*, etc.

Le générique peut se relier au normand *bu*, que le savant Huet, évêque d'Avranches, a prouvé signifier village et que nous croyons mieux spécifier par *localité habitée près de l'eau* ou *dans un lieu humide*, ce qui est parfaitement le cas pour la construction qui nous occupe. En écrivant *bau*, les amateurs d'origines germaniques, peut-être raisonnables dans ce cas, n'ont qu'à traduire Rollhbo par Rudolphsbau : *construction, bâtisse de Rodolphe*. L'apparition de la Dame blanche, personnage qui, lorsque le marécage s'illumine aux lueurs de myriades de feux follets, se montre au-dessus des ruines, réveillant de leur sommeil sépulcral les anciens habitants du castel, est une tradition d'outre-Rhin qui doit être rappelée ; elle a bien sa valeur dans le cas qui nous occupe. Les noms de lieu : *Roillecourt, Rollepot, Rolleville* et analogues, répétés sur les côtes de France que le chef des Normands Hrudolf ou Rudolf occupa de 876 à 911, ont exactement la même valeur philologique que notre Rollhbo.

L'une ou l'autre des interprétations précédentes nous paraît préférable à celle de Gaudy : *champ ou plaine du marécage*, et surtout à celle de Lutz qui, dans son *Dictionnaire de la Suisse*, traduit Roillebo par : *où l'on fouette les crapauds de marais.*

Ajoutons que sur la rive droite du lac, près de Chambézy, se trouve une localité qui porte le nom de Roilleboz.

Les ruines que l'on voit aujourd'hui à Rollhbo ne sont point celles du premier château ; elles portent le caractère du XIVe siècle, époque durant laquelle tant de petites forteresses s'élevèrent dans nos environs ; c'est d'ailleurs à cette construction que se rapporte l'indication du *Fasciculus temporis*, qui a l'avantage d'être contemporaine ; Bonivard en atteste l'exactitude, car il la traduit mot pour mot dans ses *Chroniques de Genève ;* voici les deux textes :

« A. D. MCCCXVIII° die lune VII^a mensis Jullii, fuit facta bastia de Compeys versus Cholays per D. Humbertum de Cholays, militem. »

« L'an 1318 et le lundi 7 de Jullet fut faicte (commencée) la bastie de Compeys devers Cholex par le seigneur Humbert de Cholex, chevallier. »

Le nouveau château de Rollhbo dut jouer un rôle important durant les guerres delphinales, mais bien que les détails abondent sur les châteaux d'Hermance, de Corsinge, de Monthoux et de Gaillard pendant cette période, la bâtie de Compois n'est pas souvent mentionnée.

Les Genevois s'emparèrent de ce château de Compois, souvent qualifié de Bastie-Cholex, au mois de mars 1536 ; ils l'abandonnèrent aux Bernois ensuite du traité du 7 août de la même année. Ces derniers le rétrocédèrent au duc de Savoie en 1564. Les Genevois le reprirent dans la guerre de 1589 ; ils marchaient sous les ordres du Syndic Amy Varro, seigneur de Choulex, qui paraît avoir fait livrer Rollhbo aux flammes le 27 mai de cette année 1589.

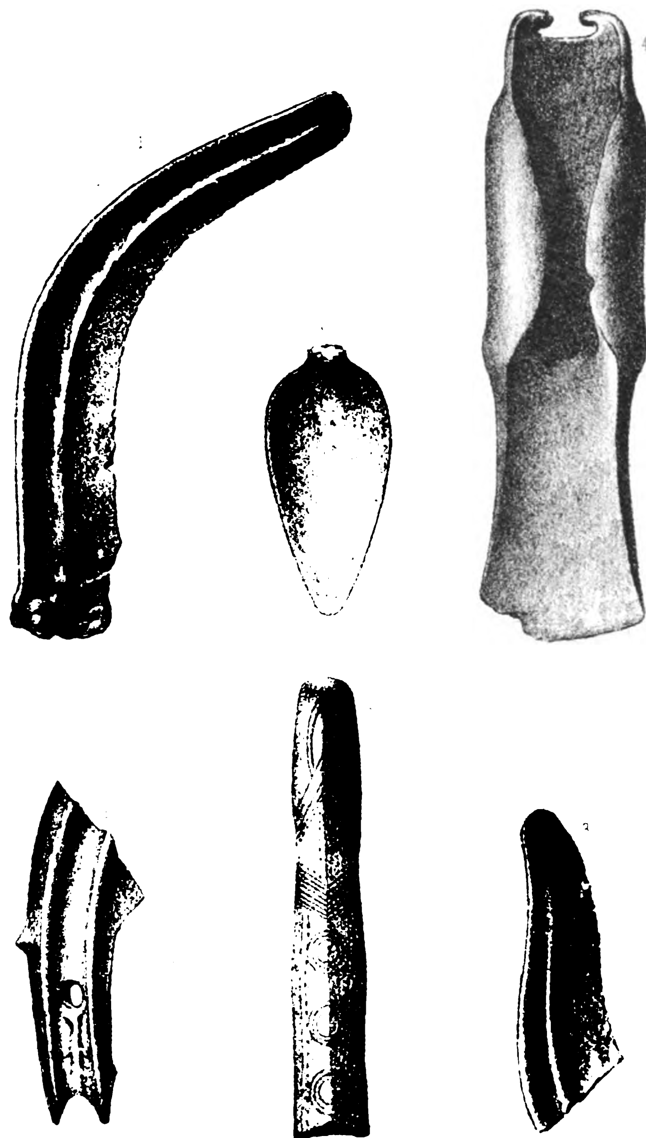
Dès lors ces masures devinrent, pour les habitants du voisinage, une véritable carrière de pierres avec lesquelles ils ont édifié la plupart de leurs demeures.

Nous venons de mesurer ces ruines formant un quadrilatère de 154 pieds sur 121, bordé d'un large fossé dont le trop plein s'épanchait autrefois dans le Léman par un aqueduc, et flanqué aux quatre angles correspondant aux points cardinaux, d'autant de tours de 27 pieds de diamètre ; les murs ont 7 pieds d'épaisseur.

Dans la même région que Rollhbo, se trouve un vignoble qui a fait partie du domaine royal des Rudolphiens, car, au commencement du XIe siècle, il appartenait à Ermengarde, femme de Rodolphe III.

Son nom : Rous en 1280, Rouz en 1516, Ruz en 1680, est un congénère de Rudolph ; ce nom s'est transformé en Ruth, seule dénomination employée aujourd'hui.

A ceux qui trouveraient nos interprétations des noms de Rollhbo et de Ruth peu vraisemblables, nous leur ferons observer que le département des Hautes-Alpes nous offre un exemple de transforma-



½ gr. nat.

Lith. A. Perrin à Chambéry — E. Chantre d.

Fonderie d'Albertville (Savoie).

Musée de St Germain.

tion au moins aussi étrange, c'est celle du CASTRUM RODULPHI, dans la vallée de Rabioux, dénomination que le temps a changée en CHATEAUROUX, qui prête à l'équivoque, et dans laquelle *roux* est, non point l'indication d'une couleur, mais bien une contraction du nom de *Rodolphe*. BLAVIGNAC.

FONDERIES OU CACHETTES DE FONDEURS DE L'AGE DU BRONZE DANS LA COTE D'OR ET LA SAVOIE

Les travaux de culture ont fait découvrir à plusieurs époques et dans différents pays des amas de bronze façonnés en ustensiles divers : haches, faucilles, glaives, poignards, épingles, bracelets, etc. Ces objets sont généralement brisés en plusieurs parties ou sont presque complètement usés, de plus ils sont souvent accompagnés de lingots et de culots de bronze.

On a désigné ces découvertes sous les noms de fonderies ou cachettes de fondeurs ; cependant on n'y a jamais trouvé de pièces fraîchement fondues et aucun moule ; ne serait-il pas préférable de considérer ces amas comme des dépôts d'objets de rebut destinés à être refondus, alors que leur emploi était moins exclusif ?

Aux diverses stations de ce genre que j'ai fait connaître dans le bassin du Rhône (1) et dont les principales sont les fonderies de la Poype (Isère), de Vernaison (Rhône), de Goncelin (Isère) et Larnaud (Jura), viennent s'ajouter trois nouvelles découvertes. La première a été faite dans la vallée supérieure de l'Isère à Albertville (Savoie), la seconde à Santenay (Côte-d'Or), et la troisième à Anzy-le-Duc (Saône-et-Loire).

FONDERIE D'ALBERTVILLE (Savoie). — Cette fonderie a été découverte en 1871 par un cultivateur en défonçant son champ. Présentée toute entière au musée archéologique de Lyon, une seule faucille a été achetée, le reste a été vendu à vil prix à un marchand de la ville ; M. le directeur du musée de Saint-Germain s'est empressé de faire acquisition de tout ce qu'il a pu en retrouver. Le poids total de la découverte est de quatre à cinq kilogrammes ; elle se compose de : deux faucilles entières (fig. 1) et deux portions (fig. 2 et 3), l'une antérieure, l'autre postérieure, du même instrument ; une hache plate (fig. 4) et à ailerons, forme la plus connue entre Lyon, Genève et les Alpes ; une portion déformée d'un bracelet orné de gravures (fig. 5) ; une pendeloque (fig. 6) brisée et trois portions de lingot de la forme de ceux que l'on a trouvés dans les fonderies de Larnaud (Jura) et dans celles de Goncelin (Isère).

Cette station a le plus grand rapport avec celle de Goncelin dans la vallée de Grésivaudan, et celles de Meythet dans la Haute-Savoie et de Clarafond dans la Savoie. Les haches se rapprochent de celles qui y ont été trouvées ainsi que les bracelets : comme à Goncelin et à Larnaud on a trouvé à Albertville ces sortes de lingots en forme de marteaux.

FONDERIE DE SANTENAY (Côte-d'Or). — La découverte de cette fonderie est due à M. H. de Longuy, qui vient de la publier dans le bulletin de la société Eduenne (1). C'est au lieu dit des Collottes, sur la commune de Santenay, que M. de Longuy a exhumé des éboulis de rochers cette fonderie dont l'existence lui avait été révélée par la rencontre à fleur de terre d'un fragment de bronze. La découverte est de treize à quatorze kilogrammes ; elle se compose de : trois haches entières, trois fragments de haches, quatre débris de talons et de taillants de haches, trois faucilles entières, sept faucilles brisées, trois fragments de lames d'épées, deux fragments d'un bracelet, une tige de forme cylindrique, une virole de destination inconnue, un culot.

FONDERIE D'ANZY-LE-DUC (Saône-et-Loire. — C'est dans le courant de l'année 1871 que des cultivateurs ont mis au jour, en cultivant les terres, l'amas de bronze que je crois pouvoir assimiler aux stations précédentes.

C'est M. le docteur Leysond de Marcigny qui a pu faire l'acquisition de cette trouvaille ; elle se compose de vingt-sept haches de formes diverses dont la moitié, à peine, n'est pas brisée, et d'une portion de lame de glaive, d'un bracelet et de divers autres objets déformés.

Cette fonderie a la plus grande importance et je me propose d'en donner une description accompagnée de plusieurs planches représentant les pièces principales qui la composent. ERNEST CHANTRE.

(1) *Compte rendu du Congrès de Copenhague*, 1869. *Matériaux*, 8me année, page 265. *Compte rendu du Congrès de Bologne*, 1871.

(1) Extrait des *Mémoires de la Société Eduenne*. Nouvelle série, tome II, 1872.

LES BEAUX-ARTS A ANNECY

REVUE DE L'ANNÉE 1872

Les grands centres ont le monopole de la critique artistique ; Paris même, jusqu'ici, semblait avoir accaparé le jugement en matière d'art : c'est un malheur. Il y a dans les petites villes plus d'un effort à signaler, à encourager et à éclairer. Ces efforts groupés, on est étonné de leur quantité et de leur importance ; ils sont d'autant plus dignes d'attention qu'ils s'exercent dans un milieu indifférent, apathique aux choses de l'art, et dont l'attention a besoin d'être vivement sollicitée.

Dans les cités de province, la vie a trop de côtés mesquins, l'esprit est étroit, le goût pauvre : aussi n'est-ce pas sans une vive satisfaction que les amis du progrès ont vu se manifester, en ces derniers temps, une tendance à la décentralisation artistique : les musées de province se créent et se développent, tant sous l'influence locale que sous celle du gouvernement.

Dans le courant de l'année écoulée, le musée d'Annecy a subi une grande transformation : les salles affectées aux peintures et aux spécimens historiques ou industriels ont été réciproquement et avantageusement déplacées ; de nouvelles salles se sont ouvertes ; l'une d'entre elles est surtout consacrée aux produits ethnographiques de la Chine, du Japon et de l'Algérie.

En 1871, le musée avait fait l'acquisition d'un

gracieux tableau de M. Antony Régnier, de Marseille, représentant une *Jeune femme de Tarentaise;* cette année est venu s'y joindre, comme pendant, un autre type de la Savoie : *Jeune fille de la vallée de Bellevaux*. Le même artiste a fait don d'une toile intitulée *Bergère de l'Ariége*, et il se dispose à faire hommage d'une réduction de sa grande composition : *Mireille dans la Crau*.

Le gouvernement a envoyé plus de cent gravures et eaux-fortes, qui remplissent tout un salon ; on attend un envoi de huit tableaux de diverses écoles, provenant de la répartition faite, entre les musées de province, des collections enfouies dans les combles du Louvre. Désormais le Louvre ne présentera plus aux regards que le *summum* de l'art, les modèles parfaits. Véritable monument élevé à la gloire de la civilisation ! Cette heureuse décision permettra de distribuer entre les villes de province d'excellentes œuvres pour la plupart inconnues.

Par une mesure vraiment populaire, le musée, qui n'était ouvert que le mardi et le jeudi, l'est encore le dimanche ; un nombreux public remplit les galeries ce jour-là ; il n'y a plus de vacances, sauf pour la bibliothèque.

N'oublions pas, parmi les acquisitions du musée, la vaste composition donnée par M. Edouard Moyse : *Michel-Ange disséquant un cadavre pour se convaincre de l'exactitude de son écorché ;* — une vue des environs de Samoëns, exécutée et donnée par Mme Ballaloud ; — quelques belles études à la sanguine et une collection d'eaux-fortes, signées et offertes par M. Théodore Valério ; — des aquarelles de M. Lepic, etc.

L'école de dessin a eu sa première distribution des prix et sa première exposition. Il fut un temps où l'on disait que, pour dessiner, il fallait venir au monde doué d'aptitudes particulières. Ces idées surannées sont dissipées : on a compris qu'on peut apprendre à dessiner comme on apprend toute autre branche d'instruction. L'école est fréquentée par une cinquantaine d'élèves. La population bourgeoise ou ouvrière appréciera de plus en plus l'utilité du dessin, et l'on verra bientôt à Annecy ce qui s'observe dans toutes les villes où des écoles ont été établies : de nombreux postulants attendre avec impatience les places vacantes. Parmi les élèves couronnés au concours, signalons MM. Gilardi Raphaël pour le modelage ; Miquet Léandre pour la bosse ; Pacoret Laurent pour l'estampe et le paysage. Je mentionnerai les croquis à la plume par M. iquet Léandre, heureuses imitations de la gravure à l'eau-forte.

Vers la fin de 1871, le musée s'était accru d'un grand tableau de M. Cabaud : *Le lac d'Annecy*. Cette toile provenant du salon de Paris, le gouvernement en avait fait l'acquisition pour l'offrir à la ville. L'été dernier on a pu voir, rue Royale, plusieurs paysages du même artiste, qui n'ont pas tardé à trouver des acquéreurs. J'ai vu de M. Cabaud un tableau où le feuillage était traité dans le genre réaliste : un pas de plus et cette manière ferait tomber l'artiste dans le décor. Cette production prouve que M. Cabaud cherche une voie nouvelle : autrefois il péchait par excès de détails ; atteindra-t-il un but plus satisfaisant en relâchant la forme ? Cette manière apparait aussi dans les premiers plans d'une toile de grande dimension, acquise par le musée : *Le Mont-Blanc, vue du col des Aravis*, effet de soleil levant. Hâtons-nous de dire que cette composition nous a plu beaucoup, sous le rapport de la couleur et du sentiment de l'imposante nature alpestre. Les tons habilement dégradés du ciel et les pics, illuminés par les premiers rayons, sont parfaitement traités. Les deux tableaux commandés à M. Cabaud par l'illustre Sommeiller peuvent être comptés au nombre de ses meilleurs ; l'un surtout, la *Vue du glacier de la Brenva*, offre une belle perspective.

M. Salabert a obtenu à Londres une médaille de bronze avec des sujets mythologiques transportés sur les bords du lac d'Annecy. M. Salabert jouit de l'*otium cum dignitate* dont parle Horace, aussi ne voyons-nous plus ses œuvres se multiplier comme autrefois.

On a exposé un instant, à la vitrine d'un libraire, un tableau d'un Annécien établi à Marseille, M. Cottin : peinture lourde, fausse de coloris et faible de dessin.

Le portrait de Germain Sommeiller, donné au musée et peint par Mlle Revon, est un pastel d'un puissant modelé ; cette figure intelligente et fatiguée par les veilles est saisissante de relief et de vérité.

Je ne puis que mentionner le nom de M. Bonier, portraitiste ; le public voit rarement de ses œuvres, toutefois, quelque occasion favorable aidant, on pourra apprécier le talent de cet artiste.

M. Gilardi a sculpté, pour une chapelle de l'église Saint-Maurice, un saint Joseph réussi ; il est fâcheux que le sculpteur ait dû peinturlurer sa statue, pour se conformer au ton général de l'autel dans lequel elle devait être placée.

Sur le dessin de M. Vallin Marius, architecte, M. Solca a modelé un plan en relief du département de la Haute-Savoie. Il faudrait des plans de ce genre dans tous les départements ; ce seraient d'excellents objets d'études dans les écoles ; ils donneraient aux élèves une idée précise de la topographie.

Toute la ville a été voir l'horloge astronomique de M. Besson-Mériguet ; elle a valu à son auteur une mention honorable à l'exposition universelle de Lyon. Il est à souhaiter que quelque cabinet puisse faire l'acquisition d'une pièce de mécanique qui a dû exercer, pendant plusieurs années, la patience de son auteur.

M. Dejey a fait un essai de céramique. M. Dejey a des dispositions naturelles, mais il faut plus que cela pour faire de l'art ; sa céramique n'a aucun style, c'est de la fantaisie qui est parfois jolie, mais ce n'est que de la fantaisie.

(A suivre.) J.-C. de Vigne.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 11 janvier 1873.

Les réserves que j'ai faites au commencement de ma dernière chronique ne se sont que trop vérifiées : les théâtres ne se sont pas mis en grands frais de nouveautés. M. Halanzier a engagé Mlle Sangalli, danseuse milanaise, qui se distingue par la vigueur

et la souplesse ; un ténor d'opéra-comique, M. Prunet, a débuté dans *Faust*. La présence de M. Faure à Paris est toujours une occasion de reprendre *Hamlet*, et malheureusement aussi *Don Juan*. Si je ne suis pas content de l'exécution de l'opéra de Mozart, je déclare cependant que M. Faure est indispensable au succès de l'œuvre de M. A. Thomas. Le rôle d'Ophélie est assez bien rempli maintenant par Mlle Devriès. On a fait beaucoup de bruit à propos de la reprise de la *Juive*, qui a eu lieu au mois d'août dernier; je n'y puis voir un titre de gloire pour M. Halanzier. La *Coupe du roi de Thulé* a été donnée hier; il fallait bien en finir. Dans un rapport adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Halanzier a promis *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet, pour décembre prochain. Ce sera pour Pâques ou la Trinité.

Je serai indulgent pour le poëme de MM. Blau et Gallet ; M. Perrin l'avait préféré, parce qu'il y voyait matière à de fort jolis effets de mise en scène ; sur ce point, il a eu raison. Mais il m'est impossible de croire que, parmi les compétiteurs de M. E. Diaz, il n'y en ait pas eu dont les partitions valussent mieux que la sienne. Comment ! pas même un air de ballet qui marquât un peu de relief dans cette œuvre incolore toujours, banale souvent ! Voilà de quoi nous donner une étrange idée de la manière dont sont prises les décisions d'un jury dans un concours de composition musicale. Rendons justice à M. Faure, qui s'est montré grand artiste ; accordons une mention honorable à M. Halanzier pour la mise en scène et passons.

Est-ce par une subite tendresse pour les compositeurs jeunes que la direction de l'Opéra-Comique a monté successivement, pendant l'année dernière, des œuvres de MM. Palavilhe, Bizet, Saint-Saëns et Massenet ? J'en doute d'autant plus que M. Vaucorbeil, commissaire du gouvernement auprès des théâtres lyriques subventionnés, paraît moins accommodant que ne l'étaient ses prédécesseurs. Nous savons, d'ailleurs, par une déclaration de M. Jules Simon, que la commission des théâtres s'occupe d'étudier la question des subventions, afin d'en finir avec le mauvais vouloir que mettent les directeurs à observer leurs cahiers des charges.

Don César de Bazan est un curieux exemple de l'idée que les littérateurs et les musiciens se font d'un opéra-comique. Le célèbre drame de MM. Dumanoir et Dennery prouve plus d'habileté dans le métier que de talent véritable ; les auteurs s'étaient attachés à prêter au personnage principal une foule de mots spirituels ou plaisants qui semblaient le prédestiner à devenir un rôle d'opéra-comique. Il ne s'agissait que d'élaguer un acte pour diminuer la complication de l'intrigue et de versifier les parties qui devaient être mises en musique. Il n'y a pas de pièce qui ne puisse être changée en opéra par ce procédé, car les occasions pour les morceaux de musique ne manquent nulle part. Seulement, dans l'espèce, il en est résulté que le rôle de Don César, écrit primitivement pour M. Frédérick Lemaître, domine trop; Maritana excite peu d'intérêt ; Lazarille est dans le même cas ; le roi est odieux ; le traître Don José n'est en relief qu'au second acte, puis il disparaît.

Dans la musique de M. Massenet, on retrouve les hésitations dont j'ai parlé à propos de *Djamileh*. Le proverbe : « Vouloir et pouvoir sont deux, » est vrai ici en ce sens que le plus difficile, c'est de vouloir, tandis qu'ordinairement le contraire a lieu. C'est que la crainte de n'avoir point de succès et d'être décrié comme anti-mélodiste, comme wagnérien, domine chez les compositeurs jeunes, et les embarrasse plus qu'on ne saurait croire. La manie de crier au wagnérisme à tout propos est telle qu'un feuilletoniste a fort maltraité *Don César*, parce qu'il y trouvait du wagnérisme, tandis qu'un autre feuilletoniste en faisait grand éloge pour le même motif. Or, il n'y a pas plus de wagnérisme dans la partition de M. Massenet qu'il n'y en a dans le *Postillon de Lonjumeau*.

Jamais un compositeur n'a débuté par un chef-d'œuvre, ni a trouvé sa vraie voie dès l'abord. M. Massenet n'ayant antérieurement donné au théâtre qu'une bluette en un acte, l'absence d'originalité dans *Don César* ne saurait nous surprendre. Malgré les défauts qu'on peut signaler dans cette partition, c'est une œuvre très honorable, prouvant des qualités dramatiques sérieuses et laissant bien augurer de l'avenir de l'auteur.

Le théâtre de l'Athénée a fait sa réouverture le 10 octobre, sous la direction de M. J. Ruelle ; il n'a pas été trop heureux jusqu'à présent. On n'y a joué que des pièces nouvelles ; il faudra bien qu'on fasse aussi des reprises, et l'on annonce celle de la *Fanchonnette*, de Clapisson. *Madame Turlupin*, en deux actes, a eu le plus de succès, quoique nous attendions mieux de M. Guiraud. Les auteurs de l'*Alibi*, en trois actes, avaient espéré réussir à trop peu de frais ; *Dimanche et Lundi* est une agréable petite comédie avec une musique banale ; le *Péché de Géronte* est d'une parfaite nullité ; *Dans la Forêt* n'est pas beaucoup plus neuf pour la pièce, mais celle-ci est assez intéressante, et la partition de M. Constantin, chef d'orchestre du théâtre, est écrite avec talent. La *Farce de maître Villon* est une farce vieillotte à laquelle la musique fine et délicate de M. Th. de Lajarte donne quelque attrait.

On a accordé à M. J. Ruelle une somme de 35,000 francs, reliquat de la subvention de M. Martinet, et qui comblera à peu près le déficit de la caisse ; mais comme l'Assemblée nationale a supprimé toute subvention pour l'année courante, M. Ruelle ne pourra guère attendre un nouveau secours de la part du ministère.

La situation du Théâtre-Italien est presque désespérée, du moins pour le directeur actuel ; c'était prévu dès que nous l'avions vu faire sa réouverture avec un personnel de chanteurs très insuffisant. Les représentations sont interrompues depuis une quinzaine de jours ; M. Verger espère que le ministère lui accordera la subvention qu'il lui avait refusée jusqu'à présent. Depuis le commencement de la saison, M. Verger s'était borné à reprendre une demi-douzaine d'opéras ; mais il paraît avoir compté beaucoup sur les représentations françaises de la tragédie de M. Legouvé : les *Deux Reines*, avec musique de M. Gounod. Ces représentations n'ont duré qu'un mois. Les rôles de femmes étaient bien rendus par Mlles Dica-Petit et Tholer, mais les deux principaux rôles d'hommes ne

convenaient point à MM. Brésil et Berton. La musique, quoique estimable, n'ajoutera rien à la gloire de M. Gounod. Tout le monde désapprouve les ouvrages de ce genre; les littérateurs disent que la musique nuit à la pièce, en interrompant ou en ralentissant l'action; les musiciens prétendent que la pièce nuit à la musique, en faisant disparate; chacun a raison à son point de vue. Il est certain que la musique d'*Athalie*, de Mendelssohn, et celle de *Struensée*, de Meyerbeer, font meilleur effet dans un concert qu'exécutées au théâtre avec la tragédie de Racine ou avec le drame de Michel Beer.

L'ennuyeuse *Arlésienne* a succombé au Vaudeville après une quinzaine de représentations; mais comme la musique de M. Bizet est fort remarquable et que la plus grande partie en est purement instrumentale, elle a survécu; plusieurs morceaux sont entrés au répertoire des concerts Pasdeloup. Il y a quelques jours, on a joué à l'Odéon les *Erinnyes*, drame en deux actes, sur un sujet antique, pour lequel M. Massenet a écrit un prélude, un entr'acte, une marche et un mélodrame; je ne connais pas encore cet ouvrage.

Les Bouffes-Parisiens ont donné la *Petite Reine*, opéra-comique de MM. Jaime, Noriac et Vasseur, qui sont aussi les auteurs de l'inépuisable *Timbale d'argent*. A part un rôle bouffon, la pièce est à peu près celle d'un opéra-comique, mais la musique est écrite dans les proportions mesquines des bouffonneries ordinaires. Il y a dans tout cela quelques jolis petits morceaux, mais point de talent sérieux, et j'en parle simplement pour mémoire.

Les concerts du Conservatoire ne m'offrent à signaler que l'exécution de la partition de *Manfred*, de Schumann presque tout entière. Le succès n'a pas été très brillant, mais ce n'en est pas moins une tentative hardie (ce mot a une valeur purement relative) et digne d'éloges. La seule œuvre nouvelle qu'ait fait entendre M. Pasdeloup, c'est un *Divertissement* de M. Lalo, un des compositeurs français qui sacrifient le moins aux goûts vulgaires et montrent une habileté rare unie à un talent original.

JOHANNÈS WEBER.

MATIN DE NOVEMBRE

Il pleut: pluie impalpable et comme tamisée
Dans un crible invisible; il pleut sans fin, sans bruit...
Voile humide où s'éteint la lumière gazée
Et qui rend le matin sombre comme la nuit.

Des nuages épais s'entassent dans le vide;
L'eau sort de toute chose, en tout pénètre l'eau.
La torpeur tient la terre et le spleen homicide
Jette un pesant filet de plomb sur le cerveau.

Personne aux champs! Là, seul, frissonne un petit pâtre,
Immobile, accroupi sous sa cape en lambeaux,
Tandis que, de traits noirs rayant le ciel grisâtre,
Défile d'un vol lourd un essaim de corbeaux.

Dans l'espace qu'avril animait d'hirondelles,
Comme ils vont lentement avec un cri moqueur!
Passez vite, corbeaux! chaque coup de vos ailes
Me donne une secousse et me meurtrit le cœur!

ACHILLE MILLIEN.

A M. JULES VUY (1)

De ces rivages fortunés
Où les « *Echos d'Arve* » sont nés,
M'arrivent, ô mon cher poète,
Ces deux volumes si jolis,
Tous ces beaux vers que je relis
Et qui vont orner ma tablette.

Auprès du berceau de l'enfant,
Votre Muse a le plus doux chant
De la tendresse paternelle:
Elle se plaît à babiller
Avec les hôtes du foyer
Qu'elle caresse de son aile.

Par les sentiers des frais vallons
Elle répète ses chansons,
Chaste fille de la campagne,
Ou, suspendue aux flots d'azur,
Elle s'enivre de l'air pur
Sous les sapins de la montagne;

Sur les ruines du coteau
Elle raconte du château
La légende ou l'histoire austère,
Et près de l'antique forêt
Où jadis Pomiers s'illustrait,
Elle nous peint le monastère.

L'épouse fidèle, à son tour,
Entendra des strophes d'amour
Pour la « *Blanche étoile* » qui brille,
Car nos cœurs, s'ils sont abattus,
Se relèvent par les vertus
De cet ange de la famille.

Fière comme Guillaume Tell,
Dans les vers d'un hymne immortel
Pour la Suisse libre elle prie,
Et le fleuve qu'elle bénit,
Coulant dans ses bords de granit,
Est l'image de la patrie.

Puis, à genoux dans le saint lieu,
Elle invoquera le bon Dieu,
Pieux exemple pour les autres;
Aussi, Jules, voilà pourquoi,
En échange de votre foi,
Dieu protège vous et les vôtres!

Autour de son front, vrai trésor,
Elle enroule les tresses d'or
De ses beaux cheveux; elle est blonde;
Ses yeux bleus sont pleins de douceur:
A la voir, on dirait la sœur
D'une vierge gallo-burgonde.

H. TAVERNIER.

Val du Giffre, 27 décembre 1872.

(1) *Echos des bords de l'Arve*, par Jules Vuy; 3e édition. H. Georg, libraire-éditeur à Genève; 1873.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **28 février 1873.**

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

PALAFITTES DU BOURGET

Les fouilles continuées depuis deux ans dans les stations de Grésine, de Châtillon et des Fiollets ont amené des découvertes nouvelles et intéressantes, que je vous ferai connaître successivement, en groupant les objets de même nature.

CROISSANTS EN TERRE — CHEVETS. — La plus curieuse est celle de chevets en terre ou croissants, semblables à ceux trouvés en Suisse et considérés jusqu'à présent comme des objets de culte ou d'ornement par les premiers savants qui en ont signalé l'existence, et comme des chevets par quelques autres. Les pièces trouvées au Bourget semblent complètement donner raison à cette dernière opinion, soit à leur emploi comme appuis à placer sous la nuque pour préserver les coiffures compliquées, dans lesquelles entraient ces épingles variées trouvées en si grand nombre dans les stations du lac du Bourget et dans celles des lacs suisses.

Il est bon d'ajouter que ces coiffures, modifiées seulement à de longs intervalles, ne permettaient pas aux doigts et aux peignes (que l'on rencontre rarement) d'arriver au cuir chevelu et de se livrer à la chasse des parasites. Ces épingles servaient donc en même temps à orner la tête et à la racler à travers l'échafaudage qui la recouvrait.

La variété de forme de ces chevets qui, pour le plus grand nombre, s'éloigne de la forme lunulée seule signalée en Suisse, me paraît une preuve concluante en faveur de cette thèse. MM. Desor, de Mortillet et Chantre, à qui j'ai fait part de mes observations, en leur soumettant les preuves que j'ai pu réunir, se sont rangés à cette opinion.

Depuis longtemps l'on avait recueilli, dans les diverses stations du Bourget, de grands fragments de plaques en terre présentant une face plate et les deux autres ornées de grecques et de lignes diverses; comme il en manquait la plus grande partie, on ne pouvait reconnaître leur forme et on les regardait comme des fragments de briques ornées. Il y a quelques mois, en fouillant dans les nombreux débris de poterie recueillis par un pêcheur d'Aix, je découvris l'extrémité d'un croissant en terre et fus assez heureux pour trouver un second morceau qui s'adapta parfaitement au premier et me donna la moitié du chevet reproduit sous le n° 1 de la planche. La largeur de sa base indiquait un objet usuel et non pas un simple ornement, et me fit de suite le considérer comme un de ces chevets dont l'emploi subsiste encore chez plusieurs peuplades sauvages. Mais, par suite de l'opinion émise par plusieurs savants distingués, j'attendis de nouvelles preuves avant de donner cette attribution. Elles m'arrivèrent bientôt en assez grand nombre. La première fut trouvée par M. Ernest Chantre, à qui j'avais montré ma découverte; il fut frappé de la similitude d'aspect de deux fragments de terre noire ressemblant à des chenets et pêchés à six mois d'intervalle; il les rapprocha et reconnut qu'ils se raccordaient parfaitement et constituaient un chevet. La forme s'éloignait beaucoup de celle du précédent: la base était également large et la partie supérieure, plate dans sa plus grande longueur, ne se relevait qu'aux deux extrémités. Son aspect s'éloignait entièrement de la forme lunulée du précédent et ne pouvait en aucune façon faire naître l'idée de représentation de la lune, à qui ces peuples auraient voué un culte. J'adressai alors à M. Desor un croquis des deux pièces trouvées, avec une note sur l'attribution que j'en faisais; il voulut bien me répondre ce qui suit:

« En ce qui concerne les croissants lacustres, je « reconnais que l'interprétation que vous préférez « a quelque chose en sa faveur et que la base large « des échantillons que vous venez de découvrir est « de nature à l'appuyer. Mais, d'un autre côté, les « objections que l'on opposait existent à l'égard de « ceux dont la base est étroite et dont il serait diffi- « cile de faire des chevets. On n'expliquerait pas non « plus dans cette hypothèse pourquoi bon nombre de « ces croissants seraient percés de trous de suspen- « sion. Enfin, vous savez qu'il y en a qui n'ont que « quelques pouces de longueur et qui, par conséquent, « ne pouvaient être des meubles. »

L'emploi de ces chevets subsiste encore en Chine et au Japon, ils sont en bois taillés en biseau ou en

paille tressée; en Egypte et chez plusieurs peuples sauvages où le luxe de la coiffure est porté au plus haut point, surtout parmi les hommes. Le musée de Chambéry possède un tabouret en bois à quatre pieds servant, d'après la note du donateur, à reposer la chevelure pendant la nuit. Chez ces peuples, le culte de la coiffure est particulier aux hommes qui ne craignaient pas et ne craignent pas encore de souffrir pour conserver intact un ornement envié; cette fatigue n'a pas effrayé la plus belle moitié du genre humain au siècle dernier : nos grand'mères passaient souvent la nuit la nuque portant sur un barreau pour garder intact l'immense et savant échafaudage qui devait le lendemain les faire briller aux levers et aux bals. Et combien parmi ceux qui riront, trouvant cette explication invraisemblable, ont dormi de longues heures la nuque appuyée sur le dossier d'une chaise ou d'un fauteuil.

Une découverte récente, faite à Grésine, est venue en quelque sorte donner raison à cette opinion et trancher la question en la divisant.

C'est un fragment de croissant en terre noire très fine, d'une faible épaisseur, orné sur une face seulement, et ne présentant aucun indice de base sur laquelle on pût le poser.

Il existe donc, avec un rapprochement dans la forme, deux espèces d'objets d'un usage bien différent : les uns, en terre grossière, à large base, de forme lunulée ou non, sans ornements ou avec ornements reproduits sur une ou deux faces et de dimension assez grande, ayant servi de chevets; les autres, en terre fine, sans base ou avec base étroite, de dimensions généralement plus petites, présentant la forme de croissant, très accentuée, qui étaient de véritables ornements sinon un objet de culte. La matière employée me semble en effet écarter l'idée du culte de la lune; on n'eût pas manqué d'employer à cette représentation les matières les plus précieuses, le bronze, l'étain; or, un seul croissant en bronze a été signalé par M. Keller, et la douille dont il est muni semble en faire plutôt une marque de commandement. Les trois dessins de ce genre, reproduits par Troyon dans ses *Habitations lacustres*, se rapprochent du n° 1 de notre planche par leur forme et leur dimension; comme Troyon a indiqué qu'ils avaient une large base, je crois pouvoir affirmer qu'ils rentrent dans la même série.

Les dernières pièces que j'ai pu recueillir en fouillant les débris des poteries mises de côté par les pêcheurs sont au nombre de quatre, dont la forme est plus ou moins nettement indiquée avec des courbes toutes différentes des deux premières, et une base aussi large. L'une d'elles (n° 7) est au musée que M. le vicomte Lepic vient de créer à Aix; je l'ai trouvée au milieu de fragments de revêtements de cabane.

L'examen des dessins qui accompagnent ces lignes permettra de juger en connaissance de cause de la justesse de l'emploi que j'attribue à ces objets. Les n°s 4, 5, 6, 7 viennent de la station de Grésine, comme les deux premiers; les n°s 1, 8, 9, 10 sont ceux publiés par Troyon.

Le fragment de poterie n° 10, orné de dessins gravés sur une seule face très mince et d'épaisseur égale, est un véritable croissant sans trace de support, semblable à ceux trouvés en Suisse et dont quelques-uns sont de dimension plus petite; il répond entièrement à la description donnée par M. Desor. Le n° 11 est le croissant en bronze avec pied, publié par MM. Desor et Keller.

A. PERRIN,

Conservateur du Musée départemental de Chambéry.

Ces lignes étaient composées lorsque j'ai pu lire une note de M. Carl Vogt sur les croissants de l'époque du bronze qu'il indique comme ayant servi de reposoirs. Outre les peuples que j'ai indiqués comme ayant fait ou faisant encore usage de chevets, il cite les Abyssiniens qui portent partout avec eux un triangle en bois sur lequel ils appuient la nuque pendant leur sommeil. Leurs coiffures, commencées par leurs femmes à l'époque du mariage, exigent un travail de trois années consécutives, chaque cheveu devant être enroulé sur une bûche de paille. De même que nos lacustres, l'Abyssinien « a aussi une longue « épingle, parce qu'il lui serait impossible de parve- « nir jusqu'au cuir chevelu avec l'extrémité de son « doigt. »

Je suis heureux de pouvoir corroborer mon opinion de celle d'un savant aussi distingué.

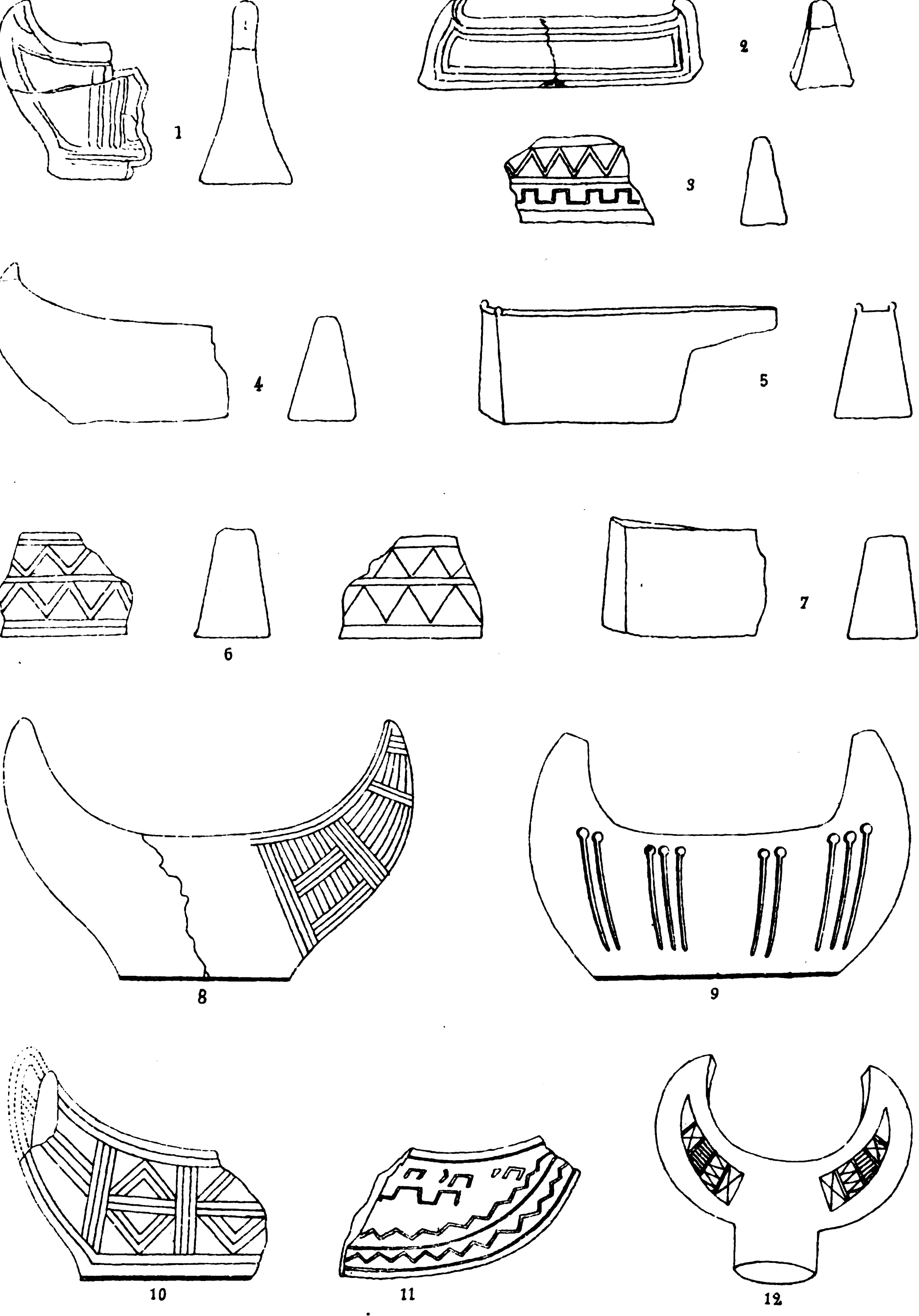
LES BEAUX-ARTS A ANNECY

REVUE DE L'ANNÉE 1872

(Suite et fin).

L'hiver passé a eu lieu une expérience dont la réussite était désirée : l'exploitation simultanée des scènes de Chambéry et d'Annecy. La barque théâtrale, hélas! a sombré dans le déficit. Cette malheureuse tentative prouve, une fois de plus, l'impossibilité d'avoir une troupe régulière dans les petites villes; la municipalité de Chambéry a fait acte de bonne administration en refusant, dernièrement, une subvention toujours insuffisante. Cette subvention a été attribuée à l'école de musique et sera ainsi utilement employée. Pour être bien exploité, le théâtre exige de grandes dépenses, il n'est plus possible que dans les villes importantes : on ne doit pas l'encourager dans les petites cités, où la médiocrité des artistes ne permettant pas de représenter le grand genre d'une façon supportable, l'exploitation dégénère en débauche d'opérettes et de pièces d'un goût douteux.

Dans les villes de population médiocre, les troupes de passage, à la fin des saisons, sont seules possibles, et encore pour peu de temps : les artistes jouant alors pour alléger les frais de vivre et de couvert, en attendant mieux. C'est ainsi qu'au mois d'avril dernier, une partie de la troupe de Grenoble a donné, avec succès, un certain nombre de représentations : les bénéfices ont été minimes, mais un mois de morte-saison était passé; la représentation qui a rapporté le plus d'argent se composait de la *Grâce de Dieu*, pièce dont le sujet savoyard a le privilége d'attirer le public. Ce débris de troupe était inférieur, comme ensemble, à la compagnie précédente, mais elle comprenait deux sujets de mérite: Mlle Irma Malon, 1er rôle, et Mme Lepailleur, jouant les Déjazet avec quelque dé-



CROISSANTS EN TERRE OU CHEVETS.

sinvolture : le reste était faible; mais le directeur, M. Stainville, avait eu soin de présenter ses deux *étoiles*, chacune dans une pièce où elle occupait, à peu près à elle seule, l'attention du public, de sorte que celui-ci, ébloui, crut avoir affaire à une troupe supérieure. Le tout est de savoir présenter sa marchandise. Ajoutons que la bonne tenue des dames était bien pour quelque chose dans la réussite.

M. Stainville a eu la gracieuseté de monter la *Bâtarde*, de M. Dérisoud. L'ouvrage repose sur cette base : punir une mère, qui a abandonné une enfant naturelle, par l'inconduite même de sa fille. C'est là une idée poignante et dramatique; mais la punition puisant son effet dans le vice, il arrive que l'héroïne vengeresse perd le bénéfice de la sympathie : elle se rend aussi odieuse que la coupable. Pour se tirer d'un plan pareil, de manière à satisfaire la conscience du spectateur, il faudrait une habileté que ne possède pas M. Dérisoud, et une imagination mieux réglée que la sienne. A mesure que l'intrigue se développe, on s'aperçoit que les circonstances réunies par l'auteur ne sont que des prétextes à des tirades sociales et politiques. La *Bâtarde* est un péché de jeunesse, et à tout péché miséricorde, à moins de récidive. M. Dérisoud a publié des poésies dont plusieurs sont charmantes; avec du travail, il pourrait devenir quelque chose de mieux qu'un dramaturge de boulevard.

Le directeur précédent, M. Guffroy, avait présenté une revue locale, qui eût été assez heureuse si l'on n'y avait pas introduit des allusions personnelles et cette pomme de discorde qu'on appelle la politique.

Il serait injuste de ne pas rendre hommage au talent de Mme Servatius, chanteuse légère, et de M. Léopold, baryton, deux artistes de la saison d'hiver.

Une représentation, composée de *Tartuffe* et d'*Horace*, a été donnée par Mlle Agar; les connaisseurs lui ont trouvé des qualités sérieuses, mais ils ont été d'avis qu'une haute protection avait été nécessaire à cette tragédienne pour lui forcer les portes de la Comédie française. Cette faveur, dont Mlle Agar s'est rendue si peu digne, lui faisant actuellement défaut, elle a dû quitter la grande scène pour laquelle son talent n'était pas assez mûr.

On a entendu, dans des airs détachés, Mme Galli-Marié, de l'Opéra-Comique; ce n'est pas ce qu'on peut appeler une cantatrice, l'air des *Dragons de Villars* en a témoigné; elle ne tient, du reste, que l'emploi de Dugazon. C'est une artiste d'un goût exquis, d'une diction irréprochable, d'un son de voix velouté, et gracieuse au possible. Le même soir on joua le *Marquis de Villemer* de G. Sand. Le rôle du marquis fut interprété par M. Paul Bondois, du Gymnase, avec ce ton naturel dont est seul capable un art consommé. L'œuvre de Sand, confiée à de bons acteurs, est une de ces heureuses occasions trop rares en province ; c'est plaisir que d'écouter ce beau langage.

L'audition d'une belle comédie a plus de charme que celle d'un opéra. Une comédie bien faite et bien rendue est un plaisir délicat, qui satisfait en même temps la raison, l'imagination et le cœur. La musique réveille plutôt la sensation que le sentiment, et si l'opéra excite cette dernière impression, c'est par les accessoires qui accompagnent la composition lyrique. On est plus vite satisfait d'une œuvre musicale ; pour peu que que la chose marche, cela parait plus ou moins agréable ; à moins d'une éducation artistique soignée et d'une expérience de quelque date, beaucoup se contentent de l'à-peu-près, état normal de la musique, surtout en province. Dans la comédie, les imperfections apparaissent plus promptement; il y faut, à la fois, des auteurs et des acteurs plus habiles.

Quelques efforts ont été tentés pour établir un orchestre philharmonique : ils sont demeurés infructueux. Le *Cercle musical* n'a pas eu la vie longue : dès l'été les membres se sont ajournés indéfiniment. A l'occasion, quelques instrumentistes se réunissent sous l'un ou l'autre nom, mais il n'y a plus d'assemblées régulières. On a parlé d'une nouvelle réunion, jusqu'ici rien n'est venu confirmer ce bruit.

Il n'y aura d'orchestre passable, à Annecy, que lorsqu'il y aura une école musicale. Dans des articles précédents, j'ai exposé le budget d'un établissement monté sur un pied convenable. On pourrait supprimer de ce projet les classes de solfége, qui s'enseigne dans les écoles communales ; on formerait ainsi, sans trop de frais, une pépinière d'instrumentistes, à laquelle viendraient s'adjoindre les amateurs : toutes les forces musicales de la ville ainsi réunies, sous une autorité régulière, incontestée, produiraient des résultats réels. L'école prendrait l'initiative de concerts avec abonnements et à bureaux ouverts. Les soirées données actuellement par les sociétés chorales sont des fêtes de famille, où tout est toujours bien ; la critique, comme la masse du public, n'y est pas admise. Dans les concerts de l'école on tâcherait de faire entendre des artistes étrangers ; le voisinage de Genève, où il y en a tant et de bons, rendrait la chose possible ; ces artistes serviraient de modèles, qui font totalement défaut. Car c'est une grave erreur de s'imaginer que dans une exécution d'école il faille se contenter des élèves. A Paris et à Bruxelles, on produit, dans les séances du Conservatoire, les meilleurs sujets, dont la méthode contribue à répandre les bons principes.

Durant sa courte existence, le *Cercle musical*, avec l'aide des *Enfants d'Annecy*, a organisé un concert pour aider à la libération du territoire ; cette soirée a eu un beau résultat financier.

La musique du 21e contribua à cette manifestation patriotique; cette musique, si éprouvée, se reconstitue; depuis trois à quatre mois, elle a un sous-chef, M. Charles Rodet; l'exécution d'une fantaisie sur *Don Pasquale* a permis de constater un corniste de bonne école. Les heures que l'on passe aux concerts du dimanche sont les plus agréables.

Je ne sais si le dernier décret concernant les musiques régimentaires sera favorable à leur développement, d'autant plus que la reconstitution des fanfares de cavalerie enlèvera des sujets à la ligne. Mais, dans un avenir fort rapproché, la nouvelle organisation militaire fournira des amateurs, qui préfèreront entrer dans la musique plutôt que de faire l'exercice.

Les musiques de régiment devraient avoir une section symphonique ; on aurait ainsi des orchestres disciplinés qui, dans les petites villes, seraient une ressource précieuse. On pourrait, en hiver, remplacer les concerts sur la place par des séances philharmoniques populaires ; il ne faut jamais perdre de vue que la musique est le trait d'union entre l'armée et la population.

M. Delgrange connaît bien l'harmonie ; ses mouvements ont quelquefois trop de mollesse. Il a composé des morceaux pour les concours d'Annecy et de Genève ; la nature de son talent le rend propre à ce genre, où il faut des formes grammaticales. J'ai vu des airs patriotiques signés de son nom ; on en chanta un au théâtre ; mais la mauvaise interprétation ne permit pas d'en juger. Le plus mélodieux et le mieux rhythmé est la *France, soldat de Dieu!*

On joue au Pâquier une bonne valse de M. Ungerer, dans le genre des valses allemandes ; la fin est brusque ; l'auteur semble avoir cherché une terminaison nouvelle. Au mois de janvier dernier, M. Ungerer a eu une messe chantée à la Visitation ; composition correcte, classique, mais de formules connues : le *Kyrie* est interminable. L'exécution, confiée aux séminaristes, fut malheureuse. On attache, au séminaire, trop peu d'importance au chant ; on apporte tous les soins à produire des prêtres instruits et vertueux : c'est un noble but, et l'on a raison d'y tenir. Mais le même temps que l'on met à étudier la musique d'une façon négligée, on pourrait l'employer à l'apprendre d'une manière sérieuse ; il faudrait, pour cela, en confier l'enseignement à des personnes qui s'y entendent. Or, actuellement, les élèves les plus anciens instruisent les autres ; et, à défaut, il arrive qu'un étudiant capable des classes inférieures est dans l'obligation de diriger ses condisciples des cours supérieurs, ce qui l'embarrasse. A écouter les séminaristes, on supposerait que la connaissance spéciale des voix ne leur est pas familière. Il serait cependant utile que les jeunes vicaires eussent des notions de chant suffisantes ; ils pourraient, dans leurs paroisses, organiser des réunions vocales, dont le côté civilisateur n'est pas à démontrer.

Qui n'a pas été stupéfait des cris dont retentissent les églises pendant les offices ? Les enfants, avec leurs voix désagréables et leur proverbiale indiscipline, montent à un diapason tellement élevé que les oreilles en sont déchirées. Dans le Nord, personne n'élève la voix dans la maison de Dieu, sauf le prêtre ou les chantres attitrés ; c'est un service recueilli, où la prière est facile comme la méditation

Au mois d'août dernier, toutes les sociétés de Savoie ont été couronnées à Genève. Les cercles d'Annecy ont obtenu les récompenses suivantes :

La Fanfare municipale, directeur M. Gentil, le 1er prix d'exécution en 3e division, 1re section, et le 4e prix de lecture à vue, en 2e division, groupe B.

La Société chorale, directeur M. Ritz, le 1er prix d'exécution en 3e division, 1re section, groupe A, et le 2e prix de lecture à vue, 2e division, groupe B.

Les Enfants d'Annecy, directeur M. Ruff, le 2e prix d'exécution dans la même catégorie que la Société chorale.

L'Harmonie, directeur M. l'abbé Tissot, vicaire de Saint-Maurice, le 5e prix en 3e division, 2e section.

Les deux dernières sociétés n'ont pas pris part au concours de lecture à vue. Ce quadruple triomphe a été l'occasion d'une réception enthousiaste. Quelques jours avant la lutte avait eu lieu un concert où l'on avait entendu les divers cercles, sauf l'Harmonie. Les morceaux de la Municipale étaient d'un bon choix, particulièrement celui de *Rienzi ;* l'exécution dénotait beaucoup de soin. La Fanfare travaille sans ostentation ; elle organise peu de chose, mais on trouve toujours le cercle ou quelques-uns de ses membres mêlés aux diverses manifestations de musique ou de bienfaisance. On sait que la Société a un répertoire considérable, dû à l'activité de son directeur ; M. Gentil avait formé aussi une collection de morceaux pour une société philharmonique ; cette collection est malheureusement devenue inutile.

La Société chorale a fait de grands progrès ; l'exécution, au théâtre, du chœur : *le Réveil,* m'a rappelé les bonnes sociétés belges et allemandes.

L'appréciation du jury de Genève est flatteuse ; l'interprétation du *Réveil* a été trouvée irréprochable, et du morceau imposé un seul passage a été blâmé. Les voix sont beaucoup moins blanches, point essentiel pour arriver à la fusion et à l'observation des nuances. La note du jury ajoute : direction artistique, affirmant ainsi le goût de M. Ritz. Les compositions du directeur de la Chorale révèlent cette distinction ; elles manquent d'originalité et se traînent souvent en des phrases mignardes et banales ou des réminiscences trop accusées, comme dans la valse : *le Pont des soupirs*.

J'ai entendu, un jour, une production symphonique, qui n'était qu'une paraphrase du célèbre unisson de l'*Africaine ;* le programme, cependant, mentionnait seulement *andante*. Les romances, en général, ont cette couleur moyenne d'élégance et de fadeur : une des meilleures est : *Lys et Rose*. Les morceaux pour ensemble vocal sont les mieux réussis. Le public connaît déjà *les Tableaux champêtres ;* un second chœur : *les Guides du Mont-Blanc*, a obtenu une deuxième mention honorable au concours international de musique, ouvert à Paris, à l'Exposition universelle d'économie domestique. Ce chœur a du développement, ce qui manque parfois à d'autres œuvres. Pour acquérir l'originalité, la franchise, en un mot le style, il serait peut-être bon que M. Ritz travaillât une ou deux années dans quelque grand centre musical : on ne peut avoir d'école qu'après y avoir été. Avec une nature bien douée, le travail personnel arrive à un certain degré, mais il ne donne de fruits véritables que s'il est basé sur l'éducation première, fortement établie par un maître expérimenté.

Chez les *Enfants d'Annecy*, les voix sont blanches, l'émission est dure, l'intonation souvent douteuse par le fait même de cette émission ; les ténors ont les notes élevées, difficiles et ultra-claires ; on les entend par-dessus tout ; l'usage du fausset est ignoré. Voici, pour cet orphéon, l'appréciation du jury :

« Les voix sont bonnes, mais moins exercées que celles des sociétés précédentes. La justesse et l'ensemble sont parfaits. Les mouvements et les

nuances laissent à désirer. Vous abusez du décrescendo. Il y a trop de sécheresse dans l'exécution du chœur imposé. Les mouvements du chœur de choix sont trop lents; seul le 6/8 a été bien compris et chanté avec distinction. »

Cette note constate de la justesse, ce n'est pas une qualité constante dans ce cercle. Les Enfants d'Annécy se sont, paraît-il, surpassés dans l'interprétation du chœur imposé, et leur exécution, sauf la brusquerie, était similaire à celle de la Société chorale. Espérons que, contrairement au proverbe, une fois sera coutume.

On a pu juger M. Ruff, comme soliste, sur le violon et sur le saxophone: ce dernier instrument rentrerait plutôt dans ses moyens. De ses compositions, celle qui a attiré le plus l'attention est l'*Hymne à la Suisse*. Certains morceaux témoignent d'un travail trop hâtif et ne sont que des glanures, ramassées dans les fantaisies militaires. Sa publication la plus récente est une valse : *la Perle de Savoie*.

La note du jury est sévère pour l'Harmonie, très sévère, eu égard à d'autres appréciations.

« Il ne suffit pas d'indiquer les nuances, il faut, avant toute chose, apprendre à chanter juste, avec une bonne émission, travailler la respiration et étudier le rhythme musical. » M. l'abbé Tissot doit tenir compte de ce jugement sans s'en effrayer. La Société est jeune; avec de la jeunesse, de la bonne volonté et de la direction on arrive. L'*Harmonie* a tous les défauts des *Enfants d'Annecy* et l'ensemble de moins. La blancheur des voix serait presque plus intense, il sera indispensable de sombrer. M. Tissot est érudit, la pratique lui manque; il ferait bien de s'adresser aux personnes compétentes; il y en a à Annecy, qui ont formé d'autres cercles et dont l'expérience serait utile, non seulement aux jeunes gens dirigés par M. le vicaire de Saint-Maurice, mais à MM. les séminaristes.

M. Joseph Favre a été nommé président de l'*Harmonie* en remplacement de M. Burnod.

La Sainte-Cécile a été célébrée avec éclat; les sociétés se sont fait entendre à Saint-Maurice et à Notre-Dame, malheureusement à la même heure pour trois d'entre elles, l'*Harmonie* ayant chanté plus tôt. Il me paraît qu'il y aurait mieux à faire : une fois pour toutes, on règlerait, par le sort, l'ordre des cercles : un ou deux chanteraient à l'église, un autre organiserait un concert au théâtre, au bénéfice d'une œuvre de charité, enfin la Municipale jouerait sur la place, où elle conviendrait mieux que dans un temple : une musique de fanfare ne sera jamais religieuse. Ainsi tout le monde serait content : sainte Cécile, le public et les pauvres. On pourrait même diviser la fête en deux dimanches, afin de ne point porter préjudice aux banquets.

M. Gentil fils est devenu directeur de la fanfare de Doussard : la *Combe d'Ire*. Cette Société a donné dernièrement un concert. Un jour, dans une institution privée, j'ai entendu des chœurs d'enfants dirigés avec tact par ce jeune artiste; il y avait là une justesse et une entente de la mesure remarquables.

Chacune des sociétés a offert à ses membres honoraires une soirée de remercîment.

Dans le courant de cette année, aura lieu le concours de Chambéry; nous souhaitons de nouveaux succès aux sociétés annéciennes.

J.-C. DE VIGNE.

Voici quelques explications pour les personnes qui n'ont pas l'habitude des termes spéciaux de l'art vocal :

La voix est formée par le souffle que nous expirons; on peut varier la direction de ce courant d'air : si on le dirige en plein vers l'ouverture de la bouche, la voix est claire : c'est ce qu'on fait pour les notes graves ou moyennes, qui ont besoin de clarté. Si on relève le courant vers les dents supérieures, la voix est plus sourde : *c'est ce qu'il faut faire* pour les notes élevées, dont il est nécessaire de tempérer la strideur croissante en raison de l'élévation. Diriger le souffle vers le haut de la bouche et, en règle générale, vers les dents supérieures s'appelle *sombrer :* en ne sombrant pas les hautes intonations, elles restent maigres et prennent cette acuité ou cette *couleur de son* qu'on nomme *blancheur*.

DE V.

LES MINES DE SOUFRE EN SICILE

La Sicile est sans contredit le pays qui abonde le plus en soufre, l'exploitation en est plus facile et moins coûteuse que partout ailleurs. Si dans cette île un propriétaire trouve du soufre sur son terrain, il est sûr de devenir millionnaire en peu d'années, et la fortune de sa famille et de ses descendants est assurée pour des siècles. Aussi compte-t-on par douzaines des individus qui possèdent actuellement une fortune de dix, vingt et même cinquante millions, et qui, il y a vingt ans, n'étaient que de simples *galantuomini*, petits rentiers menant une vie modeste pour avoir de quoi subsister sans travailler. En voilà assez pour exciter la curiosité du lecteur; voyons si je réussirai à la satisfaire.

Les mines de soufre *(solfare)* se trouvent presque toutes dans l'intérieur de l'île, c'est-à-dire dans les provinces de Caltanissetta, de Girgenti et de Palerme. Il y en a peu dans la province de Catane, et point du tout dans les provinces de Syracuse et de Trapani. Les lieux où se rencontrent ces mines présentent entre eux une grande analogie : ce sont presque toujours de petites vallées basses, sans pente ni issue, entourées de tous côtés de hauteurs et formées ordinairement de carbonate de chaux plus ou moins marneux, mais qui du reste ne présentent aucun caractère particulier.

La découverte des mines de soufre était, il y a un certain nombre d'années, abandonnée au hasard; aujourd'hui on commence à étudier la conformation géologique du sol et les indices qui, dans un lieu donné, rendent probable la présence ou l'absence des roches qui accompagnent ordinairement le soufre. Ces études ont déjà porté des fruits, car dans ces derniers vingt ans on a trouvé plus de mines de soufre qu'auparavant on n'en découvrait en un siècle.

Mais j'oublie que ces généralités présenteront plus

d'intérêt quand le lecteur aura connaissance des détails de l'exploitation.

Visitons donc une mine. Voyez-vous ce chemin affreux au milieu d'un boue argileuse qui a une telle adhérence, que souvent les bêtes de somme en retirent les pieds sans les fers. Voyez cette longue file de mulets chargés de chaque côté d'un pain de soufre *(una ballata)* du poids de 70 kilogrammes, comme ils avancent lentement et avec quels efforts ils sortent d'une profonde fondrière pour retomber dans une autre! C'est cependant le chemin qui conduit à la mine, éloignée encore de deux ou trois kilomètres.

Vous êtes certainement curieux de savoir pourquoi le propriétaire ne facilite pas davantage le transport de ses produits. C'est que, bien que ces mauvais chemins augmentent de beaucoup la dépense pour le transport de la matière exploitée, ils constituent au moins une certaine sûreté pour le propriétaire contre les voleurs qui, s'ils trouvaient des chemins commodes, ne manqueraient pas d'emporter pendant la nuit beaucoup de soufre, ou obligeraient le propriétaire à entretenir un plus grand nombre de gardiens.

Nous voilà arrivés. Dans ce bas-fond où l'on voit quelques masures et ces grands monceaux de terre, se trouvent l'entrée de la mine et les fours pour la fonte du soufre. Approchons-nous de ces ouvriers assis pêle-mêle sur le sol. Ce sont des mineurs qui se reposent et se restaurent. La plupart n'ont que du pain et de l'eau. Quelques-uns seulement se permettent d'y ajouter un peu de fromage du pays. Et cependant ces hommes gagnent de trois à cinq francs par jour; d'où vient donc tant de misère? Hélas! ici comme ailleurs l'ouvrier veut mener joyeuse vie; après quelques jours d'un labeur pénible, à peine le mineur *(solfataro)* a-t-il économisé vingt ou trente francs, qu'il va au bourg voisin et ne retourne au travail que lorsque son dernier sou a passé dans la poche du cabaretier.

Notre arrivée a produit un peu de mouvement parmi les gens de la mine. On est allé chercher le conducteur des travaux ou le chef des mineurs *(il capo mastro)* qui, après s'être assuré que notre visite se fait avec le consentement du propriétaire, se met immédiatement à notre disposition. C'est d'ordinaire un ouvrier intelligent et qui a une certaine expérience des divers travaux relatifs à l'exploitation; plus rarement c'est un ingénieur des mines, qui a fait en outre des études spéciales sur les mines de soufre. Suivons le *capo mastro* qui se dirige vers une ouverture pratiquée dans le sol et d'où part une galerie inclinée d'environ 45°, dont les gradins sont taillés dans les diverses couches de terre et de rocher qui se succèdent de haut en bas. Dans la plupart des mines, la couche supérieure est formée d'une argile bleuâtre très compacte; au-dessous se trouve la couche de gypse et de carbonate de chaux plus ou moins marneux, qui couvre immédiatement le minerai de soufre, et qu'on rencontre à des profondeurs variant de 20 à 200 mètres. Ce minerai forme toujours des couches profondes de 10 à 100 mètres; leur étendue en longueur et en largeur est aussi très variable, mais rarement elle dépasse un ou deux kilomètres carrés.

Selon l'importance de la mine, l'entrée en est plus ou moins spacieuse : le plus souvent sa largeur est d'environ un mètre et sa hauteur de deux mètres. On y chemine assez difficilement parce que les gradins manquent souvent, et surtout parce qu'il faut s'arrêter à chaque instant pour laisser passer de petits garçons de dix à douze ans, qui portent hors de la mine le minerai, en blocs nus s'il est assez consistant, et renfermé dans des sacs s'il est brisé ou terreux. Ces pauvres enfants sont demi-nus, et la sueur leur coule à grosses gouttes sur tout le corps. Combien de soupirs et de privations pour faire vivre une famille dans l'opulence et quelquefois aussi pour remplir les coffres-forts d'un avare!

Le *capo mastro* s'arrête: il nous fait observer que nous sommes arrivés à la couche de soufre. Maintenant la galerie, qui est un vrai escalier, change souvent de direction et se divise en d'autres galeries plus ou moins spacieuses, plus ou moins longues, tantôt horizontales, tantôt inclinées, selon la conformation et la puissance de la couche. Les minéraux mélangés au soufre sont le carbonate de chaux marneux, quelquefois bitumineux, et le sulfate de strontiane, tous les deux d'une dureté médiocre. Le soufre est tantôt divisé et intimement mélangé à la gangue, tantôt il est à l'état natif et forme alors une quantité de petites veines très rapprochées et de petits amas dans lesquels on reconnaît souvent une tendance à la cristallisation.

Dans toutes les mines de soufre et surtout dans les endroits où le minerai est le plus riche, on trouve de beaux cristaux de soufre et de sulfate de strontiane. Chaque mineur en a une collection, et, selon la beauté de la pièce et l'apparence de l'acheteur, il en demande quelques sous ou quelques francs.

Lorsque par la conformation des couches de soufre les travaux sont réduits à leur plus grande simplicité, le tout se borne à extraire le minerai en creusant dans la couche des cavités, et en laissant entre elles de fortes colonnes de minerai pour soutenir la voûte. Une fois la mine épuisée de cette manière, on finit par enlever ces colonnes l'une après l'autre et par faire écrouler de proche en proche les couches d'argile et de gypse qui couvraient le minerai. Mais ordinairement les travaux à exécuter sont plus compliqués, surtout lorsque l'eau pénètre dans les galeries.

Parmi les propriétaires de mines, il y en a qui n'hésitent pas à donner dix, quinze, vingt mille francs par an à un ingénieur capable de conduire les travaux selon les règles de l'art. Mais la plupart se contentent encore d'un simple chef mineur assez rusé en général pour réussir le plus souvent à faire croire que dans l'exploitation du soufre la pratique l'emporte de beaucoup sur la théorie. Et tandis qu'un homme de l'art conduit les opérations de manière à assurer l'entière exploitation d'une mine, et fait exécuter des travaux dont l'utilité ne se révèle quelquefois qu'après des années, les chefs mineurs ne pensent qu'au profit du moment et disposent tout de manière à extraire chaque jour la plus grande quantité de minerai en faisant le moins de dépenses possible.

Les propriétaires, n'ayant ordinairement aucune

connaissance de l'art d'exploiter le soufre, ne font que comparer les recettes et les dépenses, et donnent la préférence à celui qui leur procure le plus grand gain. Ici se vérifie donc aussi le proverbe qui dit que la science meurt de faim chez les ignorants.

Le minerai se dispose en dehors de la mine en pyramides tronquées dont le volume sert de mesure pour la quantité de minerai.

Celui-ci se divise :

En extra-riche qui fournit le 25 p. °/₀;
— riche — 20 p. °/₀;
— ordinaire — 15 p. °/₀;
— médiocre — le 8 ou 10 p. °/₀;
— mauvais qui fournit moins du 8 p. °/₀.

Pour séparer le soufre de la gangue, on emploie ce qu'en italien on appelle *calcarone :* c'est une espèce de bassin à fond incliné, de la capacité de quelques centaines d'hectolitres. On le remplit entièrement de minerai et l'on en entasse encore au-dessus jusqu'à ce que le tout forme un grand cône, qui est ensuite enfermé entre des murs provisoires appuyés immédiatement sur la surface convexe du cône.

Après avoir tout disposé de la manière indiquée, on allume en haut le minerai; la combustion se communique rapidement à toute la masse, et la chaleur qui se développe est assez grande pour fondre le soufre ; celui-ci alors se sépare des matières terreuses et vient s'amasser au fond du bassin. A un moment donné, on débouche une ouverture et le soufre fondu coule dans des récipients en forme de troncs de pyramides quadrangulaires. Un morceau de soufre de cette forme *(una ballata)* pèse ordinairement 70 kilogrammes. Cette opération fournit le soufre brut, contenant encore du 4 au 5 p. °/₀ de matières terreuses.

Cette manière d'extraire le soufre n'est pas avantageuse, car l'on calcule qu'entre le soufre qui brûle et celui qui reste encore dans le minerai, il y a une perte du 20 au 25 et quelquefois même du 30 p. °/₀.

Cependant le bois est si rare et si cher en Sicile, et il est si difficile d'en réunir des quantités considérables dans les sites écartés et inhospitaliers, où se trouvent les mines, que, jusqu'à présent, aucun autre mode d'extraction n'a pu être substitué à celui que nous venons de décrire. Dans quelques mines fournissant un minerai très riche, on a essayé ces derniers temps d'extraire le soufre par le moyen de chaudières à vapeur.

Un mètre cube de minerai fournit de 2 à 3 quintaux de soufre, dont on distingue trois qualités. Sur les lieux mêmes de l'extraction, le quintal de soufre vaut de 5 à 6 francs. Dans les endroits où se font les embarquements (à Catane, à Licate, à Girgenti, à Palerme) il coûte de 7 à 8 fr. La différence de prix entre une qualité et l'autre est de 30 à 50 centimes par quintal.

Dans les principaux ports de mer d'Europe, le soufre se paie de 12 à 14 fr. le quintal.

Dans les diverses mines de soufre en Sicile, on emploie. . . . . . 3,000 muletiers,
10,000 bêtes de somme,
4,000 mineurs,
de 7 à 8,000 petits garçons,
pour porter le minerai hors de la mine.

Selon la richesse et l'extension d'une mine, on extrait par an de 100 à 250 mille quintaux de soufre.

On exporte de la seule province de Catane 20 mille *tonnellate* de soufre par an, et de la Sicile entière de 150 à 160 mille *tonnellate*, qui représentent une valeur de 10 à 11 millions de francs.

En présence d'une pareille exportation, il est tout naturel de se demander pendant combien de temps encore la Sicile pourra fournir du soufre à l'Europe, et l'on a d'autant plus de raison de faire cette demande que plusieurs mines sont déjà épuisées. Il est impossible de donner une réponse sûre et précise à cette question, ne sachant pas si le sol renferme en beaucoup d'endroits inconnus encore d'immenses quantités de soufre, ou si les mines actuellement en exploitation fourniront seules les richesses de l'avenir. Quand même cette dernière supposition viendrait à se vérifier, les mines actuellement exploitées sont pour la plupart si étendues et fournissent un si riche minerai que l'on peut assurer hardiment que l'exportation du soufre pourra se continuer sur le même pied encore pendant des siècles.

Cette immense provision, assurée pour si longtemps encore, est-elle un bien pour l'Europe ? Si le quintal de soufre coûtait 100 francs, pourrait-on faire tant de poudre et penserait-on à fabriquer encore tant d'armes à feu? Les nations hésiteraient-elles davantage avant de se déclarer la guerre ou bien l'ambition et la soif de conquêtes, sans se préoccuper de cette nouvelle difficulté, parviendraient-elles encore à mettre sur pied ces armées innombrables dont les soldats, comme autant d'hyènes, se déchirent et s'entr'égorgent sans pitié ni merci ?

Catane, février 1873. J. BOLTSHAUSER.

LA MAISON DE L'ÉTANG

Près de l'étang creux à l'onde plombée,
Sous le crépuscule à peine on peut voir
De cette maison chétive, embourbée
Dans un pli du sol, fumer le toit noir.

Ravin solitaire, asile des fauves,
Où, ce soir, déjà les loups sont venus,
Où le vent du nord bat les ormes chauves,
Où le givre pleut sur les terrains nus !

Pourtant sous l'abri de ces murs sordides,
Qu'entoure l'horreur des mornes saisons,
C'est tout un avril de rires candides,
De jeunes gaîtés, de vives chansons !

Derrière cet huis, la fillette rose
Brille dans sa grâce et dans sa beauté,
Telle qu'une fleur au désert éclose,
Telle qu'une étoile au ciel sans clarté !

Charmante, ouvre-moi ! Je frappe à ta porte,
Le froid m'a saisi, j'ai soif de printemps !...
— Appel sans écho que la bise emporte :
Seul, je marche au bord des flots clapotants !

ACHILLE MILLIEN.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 20 février 1873.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion des délégués des sociétés savantes.

M. le Secrétaire-adjoint présente les comptes de la Société pour l'année 1872. Sa gestion est approuvée.

M. le baron Raverat, membre correspondant, adresse la communication suivante :

« J'ai lu avec intérêt l'article publié par M. Blavignac dans le dernier n° de la *Revue savoisienne*, touchant le château de Rouelbeau. M. Blavignac, dont j'apprécie le talent, me permettrait-il quelques observations au sujet de son article ? Dans l'affirmative, je lui dirais que les variantes du nom servant à désigner ce château m'ont frappé, et que, si leur orthographe est juste, ce nom doit, selon mes faibles connaissances, répondre à autre chose qu'au nom de Rodolphe. Il faut se défier des ressemblances phonétiques. Le générique *beau* a induit en erreur nos anciens, qui attribuaient la construction de ce château au roi Gonde*baud*. On en vient aujourd'hui à un Rodolphe quelconque, et c'est le radical *roll* que l'on invoque pour justifier ce changement. Bien qu'on ait raison sur un point, on a tort de voir dans *roll* ou plutôt *roël* la construction de Rodolphe. Tous les châteaux n'ont pas l'honneur d'avoir pour parrain des princes ou des rois. Leur origine est souvent plus modeste.

« Mes études spéciales m'apprennent que *roil* ou *roël* est l'un des multiples formes d'une expression jadis employée pour désigner un bois défriché, un terrain rendu propre à la culture ou à la construction. Ce radical a servi de dénominateur à un grand nombre de localités. Il paraît sous les variantes de *reil, raie, roie, roue, rue*. Je me borne pour aujourd'hui à ce simple aperçu; mon ouvrage étymologique vous montrera bientôt l'origine de ce mot et tous ses développements.

« Quant au générique *beau*, ne le cherchez pas ailleurs que dans le celtique *bosch*, bas-latinisé, *boscus, boschia*, patoisé *bos, boé, bu, bo*, francisé *bois*. Or, Rouelbeau vient de *roël bo*, littéralement le *défriché-bois*. Les collines environnant le lieu où s'élèvent les ruines du château sont entièrement déboisées, et l'on ne déboise pas un terrain sans l'intention de le livrer à la culture.

« Ceux qui rattachent le *beau* ou *bu* de l'évêque d'Avranches commettent une erreur. Ce mot n'est jamais venu dans nos contrées avec le sens de maison; il est circonscrit sur les côtes de la Manche. Dérivant de *bœ*, apporté par les Normands, il est devenu *beuf*, finale de tant de noms de lieu dans cette ancienne province. Il signifiait domaine, et, par extension, village, ville. »

M. Ducis donne quelques détails sur la vie politique de Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, et relève l'erreur des historiens sur le lieu de sa mort, qui est arrivée à Gassino, près de Turin, et non à Annecy.

Le même appelle l'attention de la Société sur de graves troubles qui auraient eu lieu à Annecy dès le 2 janvier 1591, à l'occasion de la garnison espagnole, qui occupait Annecy dès son retour de l'expédition de Genève, en 1582, outre les passages d'autres corps suisses, bourguignons et napolitains. Ces communications feront l'objet de plusieurs articles historiques dans la *Revue*.

M. Serand lit une partie des documents qu'il a recueillis sur l'invasion de l'armée française et l'occupation d'Annecy en 1690. Les registres municipaux de 1690 à 1696 font un sombre tableau des souffrances endurées par la population.

Le même membre communique une relation des fêtes organisées par les chevaliers-tireurs d'Annecy en 1687.

M. Revon présente une partie des dessins d'antiquités préhistoriques exécutés pendant son dernier voyage dans les Basses-Alpes.

Les membres du bureau pour 1873 sont :

MM. Camille Dunant, *président* ;
Ducis, *vice-président*,
Jules Philippe, *secrétaire* ;
Louis Revon, *secrétaire-adjoint et directeur du journal* ;
Eloi Serand, *archiviste* ;
Anrioud, *trésorier* ;
Ducis, Philippe, Revon et Serand, membres du comité de rédaction.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

E. Révérend du Mesnil, *Armorial historique de Bresse, Bugey*, etc., acquis par souscription; — 48 volumes ou livraisons, don de M. Charles Burdet;—A. Vingtrinier, *Histoire du château de Varey*, don de l'auteur; — J. Vuy, *Echos des bords de l'Arve*, 2 vol., don de l'auteur; — J. Demogeot, *Deux souvenirs*, don de l'auteur; — G. Spano, *Vocabolario sardo*, don de l'auteur; — Spano, *Memoria sopra l'antica cattedrala di Galtelli*, don du même; — E. Blanchard, *L'instruction générale en France*, don de l'auteur; — A. Perrin, *Le monnayage en Savoie*, don de l'auteur; — A. Albrier, *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne*, don de l'auteur; — A. Neymarck, *La rente française*, don de l'auteur; — *Romania*, don du Ministère de l'instruction publique; — *Revue des sociétés savantes*; — *Revue bibliographique universelle*; — *Revue archéologique*; — *Association scientifique de France*; — *L'Investigateur*; — *Journal des connaissances médicales*; — *Revue du Lyonnais*; — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France; — *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs; — *Répertoire* de la Société de statistique de Marseille; — *Bulletin* de l'Académie delphinale; — *Congrès scientifique de France*; — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; — *Sabaudia*; — *Bulletin* de la Société d'agriculture de Savoie; — *L'Educateur*; — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles; *Cartes et bulletins* météorologiques des Etats-Unis: — *Almanach* publié par l'Institut genevois; — *L'Union savoisienne*; — *Les Alpes*; — *Journal du commerce*; — *L'Allobroge*; — *Le Progrès savoyard*; — *L'Annonce de Savoie*; — *L'Echo du Salève*; — *Courrier des Alpes*; — *L'Italia agricola*.

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

—

L'exposition nationale des artistes vivants aura lieu, en 1873, du 5 mai au 25 juin. Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages; ces ouvrages devront être adressés, francs de port, à M. le Directeur des Beaux-arts, au palais des Champs-Elysées, du 19 au 26 mars inclusivement.

—

La Société rurale de l'Uruguay intercède auprès du gouvernement pour qu'il s'oppose de tout son pouvoir à la destruction insensée des autruches. Si l'on ne remet en vigueur les sages édits de Rosas et d'Urquiza, cet animal si utile ne tardera pas à disparaître; on en fait un tel massacre que 9,200 livres de plumes d'autruche ont été exportées de Buénos-Ayres dans le seul mois d'août.

Si nous en croyons l'historien Ojeda, les jésuites du Paraguay possédaient un troupeau de mille autruches apprivoisées, qui se rassemblaient religieusement au coup de cloche de midi pour recevoir leur provision journalière de grains. Le docteur Vavasseur entretenait à Pichinango une troupe d'autruches aussi intelligentes que celles des jésuites paraguéens: le jour, elles couraient les champs; le soir, elles rentraient pour passer la nuit à la ferme. Les autruches sont maintenant très rares dans le Paraguay et dans la province de Corrientes, mais il y en a encore un certain nombre dans les provinces d'Entre-Rios et de Buénos-Ayres, et dans la Bande Orientale. La Société rurale de l'Uruguay offre un prix de 1,500 francs à l'éleveur qui possédera le plus grand nombre d'autruches privées en 1874.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mars 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ALLOBROGES SOUS LA DOMINATION ROMAINE

Nous avons donné, dans un article précédent, les causes de la perte du titre de *Colonie* par la cité de Vienne, capitale du pays des Allobroges (1). L'empereur Tibère lui rendit ce titre qui ouvrait aux habitants les plus riches du pays la porte des honneurs de la cité romaine (2). Ceux qui purent les obtenir se firent inscrire dans la tribu *Voltinia,* l'une des trente-deux tribus rustiques, jusqu'à ce que l'empereur Caracalla gratifiât du titre de citoyen romain tous les sujets libres de l'Empire, l'an 212. Après cette date il est plus rare de rencontrer ce titre dans les inscriptions tombales ou votives. Les familles anciennes y tenaient néanmoins comme à un titre de noblesse pour se distinguer de la plèbe.

Sous Néron, dont les extravagances sont connues, ses intendants épuisaient la Gaule par leurs exactions. Caius Julius Vindex, propréteur de la province Lyonnaise, qui comprenait alors la subdivision appelée plus tard Grande-Séquanaise, se servit de sa position pour organiser une réaction armée : c'était en 68. Lyon resta fidèle à Néron. Le plus fort du mouvement passa au sud. Vienne devint le centre de l'opposition, qui appelait à l'empire Galba, gouverneur d'Espagne.

Il arriva à grandes journées sans autre escorte qu'une seule légion. Les Allobroges lui en fournirent deux équipées à leurs frais.

En récompense de ce dévouement, Galba donna à la cité de Vienne le titre de métropole, détacha douze autres cités de la grande Narbonaise pour en former la nouvelle province Viennoise, c'est-à-dire, d'abord les deux autres cités des Allobroges, Genève et Cularo (Grenoble), puis celle des Ségalauniens, Valence, celle des Helviens, Viviers, celles des Voconces, Die et Vaison, celle des Tricastins, Aoust en Diois, celles des Cavares, Orange, Cavaillon et Avignon, celle des Phocéens, Marseille et Arles qu'ils avaient conquise ; c'est-à-dire qu'il réunit en un seul territoire administratif le pays des Allobroges avec ceux des peuplades qui avaient été sous leur patronage dans les luttes précédentes pour l'indépendance nationale contre l'ambition romaine. Cette province fut consulaire comme celle de la Narbonaise dont elle était détachée.

A la chute de son protecteur Galba, la colonie de Vienne se prononça contre Vitellius, dont la marche à travers le pays des Allobroges leur avait été si dispendieuse, et acclama Vespasien. Celui-ci ne fut pas plus ingrat que Galba ; en réhabilitant la mémoire de cet empereur, il ratifia les priviléges qu'il avait accordés. Il compléta l'organisation de la province Viennoise, en fixa les confins. L'inscription de la Forclaz du Prarion, entre Saint-Gervais et les Houches, est le seul monument découvert jusqu'ici, relatif à la délimitation de cette province, l'an 74 de notre ère. Avant la découverte de cette inscription, la configuration locale et même le caractère de l'ancienne population semblaient donner le détroit de Cluses et de Magland pour limite entre les Allobroges de la cité de Genève et les Ceutrons.

L'inscription-limite porte les confins de la Viennoise jusqu'à l'extrémité de la commune de Passy, au point de convergence des communes des Houches et de Saint-Gervais (1). La pierre a été trouvée près des vestiges d'un chemin antique qui, partant du pays des Ceutrons par le col du Bonhomme, traversait la vallée de Chamonix pour entrer dans le pays des Vallaisans.

Les titres de colonie et de municipe de Vienne avaient primé le nom des Allobroges dans les actes officiels. La métropole avait seule l'honneur de donner son nom à la nouvelle province, ainsi qu'on le voit dans Pline, Tacite, etc., et surtout dans le monument de la Forclaz, *inter Viennenses et Ceutronas.*

Il s'agissait bien ici d'un acte concernant la province Viennoise ; autrément on aurait mis le nom des *Genevenses,* puisque le fait s'est passé dans leur *pagus* ou le territoire de leur cité.

Les exactions impitoyables des fonctionnaires romains pendant la période des Trente tyrans, qui se décorèrent du titre d'empereurs, avaient produit dans la seconde moitié du IIIe siècle une telle irritation publi-

(1) *Revue* 1872, p. 61.

(2) Velleius Paterculus, *Hist.*, II.

(1) *Questions archéologiques, Faucigny, Tarentaise.*

que qu'il se forma dans les Gaules et en Espagne des bandes armées qui refusèrent tout service public et se mirent à piller les campagnes. On les appela *Bagaudes*, c'est-à-dire bandes révoltées ou armées.

Il est probable que le pays des Allobroges et des Helvètes fournit son contingent à l'armée des Bagaudes. Mais parce que les légions se recrutaient principalement dans la population primitive de cette région, réduite à un état inférieur dans la société, on a eu tort de confondre les Bagaudes avec les *Sapaudes*, que nous retrouverons plus loin.

On sait la guerre d'extermination que Maximien Hercule fit dans nos Alpes à ces bandes d'insurgés. Le martyre de la légion thébéenne à Vérolliez, au pied du *Tauredunum* et à côté de *Tarnade* (Saint-Maurice), eut pour cause le refus de prendre part aux sacrifices païens et à la persécution des chrétiens, que l'empereur confondait avec les Bagaudes.

Jules César donne à Genève le titre d'*Oppidum*. Nous pensons qu'elle fut organisée comme *Civitas* sous Adrien, sinon sous Vespasien, lors de l'organisation de la province Viennoise.

La partie de l'ancienne *Sapaudia*, située au nord du lac Léman et occupée par les Helvètes, avait été également reconnue avec le droit de cité à *Aventicum*, Avenches. La colonie Equestre entre le lac Léman et le Jura avait aussi son centre à *Nevidunum*, Nyon. Ces deux cités firent partie de la province appelée grande Séquanaise, qui avait été détachée de la Lyonnaise primitive. Aussi le nom ancien des Helvètes et celui des Colons équestres disparurent à leur tour dans le nom de *Sequani*, désignant les habitants de toute la province, dont la métropole était Besançon.

Le *Castrum argentarium* ou le territoire de Belley, qui comprenait les rives du Rhône jusqu'à la ligne du Mont-du-Chat et du Guiers, fut détaché de la première Lyonnaise pour être aussi réuni à la grande Séquanaise.

La cité des Vallaisans, dont le centre était *Octodurum*, Martigny, et qui avait fait partie précédemment de la province d'Italie, dont le prétoire était à Milan, fut annexée à la province de Rhétie, dont la métropole était à *Curia*, Coire.

La cité des Ceutrons à *Darentasia*, Moûtiers, qui jusqu'alors avait également dépendu de l'Italie, fit partie de la province Viennoise.

Seule la Maurienne, qui était un *pagus* de la cité de Suse, métropole des Alpes cottiennes, demeura unie à l'Italie.

L'organisation de la Tétrarchie de Dioclétien avait motivé cette distribution de cités et de provinces, avec laquelle le pouvoir civil et le pouvoir militaire se concentraient entre les mains des mêmes chefs.

Mais Constantin crut devoir les diviser. Il créa un cadre de gouvernements militaires et un cadre de provinces administratives, groupées en diocèses civils. Cette distribution n'amena pas d'autre changement dans nos contrées que l'érection de la province des Alpes graies et pœnines, composée des cités de *Darentasia*, d'*Octodurum* et d'*Aventicum*, et attribuée au préfet du prétoire des Gaules.

Après la bataille de Rome du 28 octobre 312, ensuite de l'apparition du *Labarum*, qui lui promettait la victoire, Constantin reconnut le christianisme comme religion de l'Etat, l'année suivante. Le titre de *Pontifex Maximus*, qu'il conserva, ainsi que ses successeurs, jusqu'à Gratien, n'était plus qu'une vieille formule, maintenue seulement pour ne pas blesser les vieux serviteurs de l'Empire, qui n'avaient pas encore abandonné le paganisme.

L'accord des deux chefs de l'Eglise et de l'Empire reconnut en principe qu'il y aurait dans chaque chef-lieu de cité civile un évêque, et dans chaque chef-lieu de province un métropolitain, qui eut également le titre d'archevêque dès Charlemagne, et enfin un primat dans chacune des quatre provinces primitives de la Gaule, c'est-à-dire la Narbonnaise, la Lyonnaise, la Belgique et l'Aquitaine.

Dans l'organisation militaire, les provinces Lyonnaise et Viennoise, avec les cités d'*Aventicum* et de *Nevidunum* formaient un gouvernement appelé *Gaule riveraine*. Des corps spéciaux et des flottilles stationnaient sur les lacs de Neuchâtel et du Léman et sur toute la ligne du Rhône et de la Saône.

Le gouvernement militaire des Alpes comprenait les cités d'Octodure, de Tarentaise, d'*Augusta prætoria*, Aoste, de Suse avec la Maurienne.

Cette organisation existait encore sous Julien l'Apostat, ainsi que l'affirme Ammien Marcellin. Mais l'invasion des Barbares sous Valentinien vint la modifier sous bien des rapports. La cité d'Avenches, soit la Suisse occidentale, fut de nouveau réunie à la grande Séquanaise.

L'évêque de cette ville transporta son siége à Lausanne. Celui de Nyon alla s'installer à Belley. Celui d'Octodure à Sion.

C'est au milieu de cette succession de titres de Viennoise, de Séquanaise, qui avaient fait disparaître les noms ethniques d'Allobroges et d'Helvètes; de Gaule riveraine, qui absorbait les deux autres; c'est à travers cette nomenclature éphémère, qui s'imposait dans les titres officiels, mais qui ne pouvait que glisser sur les anciennes habitudes des nationaux, c'est alors, dis-je, que le vieux nom du pays, qui n'avait probablement pas cessé d'être employé par le vulgaire, reparaît même dans les actes officiels, tant il était resté en pleine possession.

Ammien Marcellin dit que le Rhône traverse la *Sapaudia* et les Séquanais. La cohorte des Sapaudes fait partie de la légion Flavienne, sur les bords du lac Léman (1).

(A suivre.) C.-A. DUCIS.

GLANURES HISTORIQUES

XIX

C'est une belle après-midi de dimanche; l'hiver jusque ici triste et boueux, plein d'ombre et de brouillards, ne ressemble plus à l'arrière automne, les promeneurs sont nombreux, de loin je devine déjà les beaux jours. Ce soleil tout radieux me fait du bien, j'oublie les soucis des affaires, j'ouvre mes modestes et maigres archives, je songe un instant à la *Revue savoisienne*.

(1) *Notice sur les dignités de l'Empire*, XL.

Comme la jeunesse insouciante qui aime à folâtrer à travers champs, sans but bien déterminé, un peu à l'aventure, je prends au hasard les papiers qui me tombent sous la main, je vais à droite, je vais à gauche, glanant çà et là quelques souvenirs, interrogeant ces feuilles maltraitées par le temps et qui disparaîtront peut-être demain.

Voici d'abord un homme de noblesse, fils d'un marchand de La Roche, qui fait son testament à Annecy, dans la maison de noble Philibert de Lallée, « greffier de la jugerie de Genevois. » Au nombre des témoins, je remarque « spectable s^r Loys de la fa- « verge, docteur es droictz, juge mage en ce pays « de Genevois, noble Jaques de la faverge, son « frère, » et plusieurs autres. Me Rosset, notaire, tient la plume; il fait un beau temps comme aujourd'hui, c'est le dix-neuf mai 1574; il y a donc bientôt trois cents ans.

Le testateur veut être enseveli à La Roche, dans l'église paroissiale de la dite ville, *aux lieu et place de ses prédécesseurs*. Telle est la volonté de noble Claude Millot, seigneur du Carre, près La Roche, fils de feu *commendable* François Millot. Il laisse à la discrétion de ses héritiers tout ce qui concerne « le « divin service et obsèques pour son âme n'enten- « dant être faite aucune aumône générale ni parti- « culière. » Il défend de sonner les cloches « le soir « et veille de son seveliment, » à cause « du légat « et donation » qu'il a faits, la veille, aux pauvres de l'hôpital de La Roche. Il donne et lègue à noble Marguerite de Viry, sa très chère femme « l'usufruit « fruits et usance de sa maison et grangéage du « Carre » et autres dépendances, pendant qu'elle s'abstiendra de convoler à secondes noces. L'usufruit comprend aussi le verger du testateur, « assis « derrière les murailles de La Roche. » Il lègue en outre à sa femme deux mille cinq cents florins, bonne monnaie de Savoie, *payables pour un coup*.

Il fait une série d'autres legs, j'en reproduis seulement un ou deux qui ne peuvent qu'honorer la mémoire du testateur.

Il donne et lègue au collége de la ville de La Roche la somme de cinq cents florins *en un coup*, destinée à acheter un fonds de terre dont le revenu sera « applicable à l'entretenement du recteur dudit col- « lége. »

« Item donne et lègue *(j'écris en style moderne)*, « et veut être payé et délivré par ses héritiers uni- « versels la somme de douze cent et cinquante flo- « rins, monnaie de Savoie, pour une fois, pour icelle « somme de douze cent et cinquante florins mettre « en quelques bonnes mains et bien solvables à rai- « son de huit pour cent chacune année (1) de cense « annuelle, Et ce pour employer et appliquer ladite « cense à marier toutes les années à perpétuité une « pauvre fille des filles plus pauvres *que* seront « choisies aux paroisses ci-après écrites. Première- « ment quatre de la paroisse de Pers, deux de la « ville de La Roche, deux de la paroisse d'Amancy, « deux de la paroisse de Contamine, une de la pa- « roisse d'Etaux et une de la paroisse d'Arbusigny, « Lesquelles filles seront prises et élues pour cha- « cune année par les curés ou vicaires desdites pa- « roisses avec eux les procureurs et syndics d'icelles « paroisses respectivement par ordre ainsi que des- « sus est mis et écrit et sans en abuser à telle élec- « tion. Et étant achevé le nombre des filles susdit « par l'ordre susdit sera recommencé et repris l'or- « dre que dessus et continué circulairement à per- « pétuité. » L'administration du capital est confiée à un comité composé de trois personnes : le premier chanoine de l'église de La Roche, le premier syndic de la même ville et le premier recteur du collége.

Il nomme pour héritiers Rolette Millot, sa sœur, femme de Me Claude Arpeaud, et Nicolas Arpeaud, son fils, par moitié entre eux. Suit une série de substitutions dans le cas où l'un des héritiers ou des substitués *irait de vie à trépas, sans enfants mâles naturels et légitimes*. Il donne à chacun de ses exécuteurs testamentaires deux cent cinquante florins.

Le testament est fort long et renferme divers détails qui ne seraient point inutiles pour la généalogie de cette famille.

— Un rayon de soleil vient s'égarer tout à coup sur le papier où j'écris, lorsque je saisis à la fois une lettre du seizième siècle et une *feuille contemporaine*.

La lettre remonte au mois de novembre 1576; elle est par conséquent postérieure de deux ans et quelques mois au testament dont je viens de parler. Datée d'Annecy, elle est signée « Marguerite de *Vyry*, » et adressée à son nouvel époux qui séjourne à la campagne, dans un château du Genevois. La lettre n'est point sans reproche; la pauvre dame se plaint d'être bien abandonnée. « Souvenez-vous, « dit-elle, que pour l'amour de vous, j'ai mis en « arrière toutes choses et délaissé le bon vin du « Carre. » Elle déclare que, sans les consolations de la sœur de son dit mari, elle ne serait déjà *plus en vie*. Les idées de jalousie la poursuivent :

« Je ne sais que je me dois penser voyant le peu « de souvenance qu'avez de moi et pense que ce soit « pour quelque autre belle fille que vous trouvez à « votre grace qui vous fait perdre notre amitié de « longtemps commencée. Si est ceci, je ne vous en « ai pas donné d'occasion, car je vous ai été toute « ma vie et serai fidèle sans jamais varier. » Avant la signature se trouvent ces mots : « Votre bien « humble femme. » — Le rayon de soleil qui s'était égaré sur mon papier s'éloigne et je crois voir l'ombre de noble Millot, seigneur du Carre, apparaître et faire de mélancoliques réflexions, en se promenant solitaire dans les rues de l'ancienne capitale des comtes de Genevois.

Ajoutons, en passant, qu'autrefois, à Genève, les femmes veuves qui se voulaient remarier subissaient une peine; les franchises d'Adhémar Fabri portent en effet textuellement : *Item quod mulieres vidue possint matrimonium contrahere, quando voluerint absque pena*. Ou, suivant l'ancienne traduction de 1507 : *Item que les femmes veufves se puissent marier quand il leur plaira sans aulcune peine*.

Après avoir lu cette lettre du XVIe siècle, après avoir parlé du legs fait au collége de La Roche, j'éprouve quelque surprise en retrouvant une *feuille contemporaine* écrite de la main d'un de mes an-

(1) C'était le taux de l'époque.

ciens condisciples qui a fait un legs considérable, magnifique, à l'Académie de Genève ; j'ai reçu précisément, il y a deux ou trois jours à peine, les *discours prononcés à la séance solennelle tenue le 31 décembre 1872, dans la salle du Grand Conseil de Genève, pour la délivrance du prix Disdier*.

Henry Disdier était un Espagnol qui avait été élevé à Genève ; j'avais fait avec lui une partie de mes études et nous subissions ensemble, en 1838, nos grands examens pour être reçus avocats. Dès lors, il avait exercé sa profession dans l'île de Cuba, pendant bien des années, avec beaucoup de distinction et de succès. Plein de qualités, d'un cœur excellent, d'une vivacité méridionale, il était revenu finir ses jours dans la ville où il avait été autrefois étudiant et où sa grande charité soulagea bien des souffrances. Il s'occupait, en dernier lieu, presque uniquement de philosophie ; il a publié de gros volumes déjà bien oubliés, malgré la science dont ils témoignent. L'éloquent jurisconsulte avait fini par se perdre dans les bas-fonds des idées anti-chrétiennes. « Je suis rationaliste de cœur et d'esprit, « dit-il, dans son testament (1), et je meurs con- « vaincu qu'avant deux siècles, la religion chré- « tienne sera tenue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire « pour une croyance superstitieuse. »

En 1838, quelques mois avant de subir nos grands examens, voyant que nous nous séparerions bientôt, je lui avais demandé, suivant un usage pratiqué souvent en Allemagne, de vouloir bien m'écrire et me laisser quelques lignes de sa main.

Et, comme la déclaration contenue dans son testament m'a toujours fait mal, comme ce testament lui-même a eu du retentissement, qu'il a une certaine notoriété, je ne vois pas d'inconvénient à reproduire aujourd'hui la *pensée* que me laissa, en souvenir, à la fin de ses études de droit, mon vieux condisciple. Voici cette pensée textuellement reproduite, cette *feuille contemporaine* qui fait un étrange et salutaire contraste avec le passage cité plus haut : « L'humanité est impuissante à se guérir du malaise « qui la travaille ; le Christianisme seul peut sou- « lager ses maux, adoucir sa misère, raviver sa foi « à l'agonie et lui procurer un bonheur plus digne « des *enfants de Dieu*. (signé) Henri Disdier. 2 avril « 1838. »

Pauvre nature humaine, toujours vacillante et contradictoire ! Je me rappelais ces beaux vers d'un poète savoisien :

..... Regarde dans ton cœur !
Là, tu retrouveras, avec tous ses orages,
Une mer de débris féconde en grands naufrages !

D'autres papiers plus ou moins anciens sollicitaient encore ma curiosité ; pour ne pas me laisser aller à des impressions tristes, j'en feuilletai plusieurs ; quelques-uns présentaient de l'intérêt au point de vue historique. Je pourrai leur consacrer plus tard une ou deux glanures dans la *Revue savoisienne* ; soudain, je fus comme éveillé par un document qui me rappelait la mémoire du fameux Jacques de Montmayeur, de ce personnage brutal et farouche qui, appartenant à une illustre famille, abusa de sa haute position et fit mettre à mort le malheureux président de Fésigny.

JULES VUY.

(1) Du 2 septembre 1863.

ANNECY ET LA MAISON DE GENEVOIS-NEMOURS

Dans un précédent article sur *les Marquisats*, nous avons dit un mot sur l'origine de la branche cadette de Savoie, connue sous le nom de *Genevois-Nemours*, qui vint continuer pour Annecy les traditions de l'ancienne maison de Genève, disparue vers la fin du XIVe siècle, traditions reprises dans le courant du XVe siècle par Philippe et Janus de Savoie, et suivies régulièrement dès 1514 jusqu'en 1659.

Les comtes de Genève, obligés d'abandonner leurs prétentions sur cette ville, étaient venus élever un château fort à côté de l'ancienne *Tour de la Reine*, à Annecy.

Le palais de l'Isle d'Annecy remplaça leur château de l'Isle de Genève.

Les bords du Thioux se couvrirent d'industries diverses, d'abord par les rues Perrière, de l'Isle, Janotton et du Saint-Sépulcre, puis à droite par les rues Juiverie et de l'Asle, entre lesquelles la rue des Fabriques ouvrait à angle droit la route de Genève.

Le comté de Genevois, déclaré exempt de la juridiction des vicaires de l'empire d'Allemagne sous les comtes, le fut également lors de son acquisition par les ducs de Savoie, qui le transmirent ainsi à leur branche cadette de Genevois-Nemours.

C'est ainsi que cette contrée eut, pendant plus de sept siècles, des cours princières, un peu ambulantes, il est vrai, mais avec elles, un hôtel des monnaies, une chambre des comptes à Annecy, un juge d'appel, siégeant d'abord à Rumilly, puis à Annecy sous le nom de Conseil présidial, auquel on appelait des judicatures mages du Genevois, du Faucigny, et de la châtellenie de Beaufort.

Dès le milieu du XVIe siècle, son collége chappuisien était fréquenté par les élèves mêmes des provinces voisines et offrait la continuation des hautes études aux universités d'Avignon et de Louvain, grâce aux généreuses fondations du cardinal de Brogny et de l'ambassadeur Eustache Chappuis.

La première en deçà des Alpes, et vingt-sept ans avant Paris, Annecy eut une société scientifique et littéraire, l'Académie florimontane, fondée par saint François de Sales et le président Favre.

La nouvelle capitale du Genevois avait aussi ses tirs nationaux, auxquels elle convoquait la plupart des villes de l'ancienne Bourgogne.

Sous le rapport religieux, la maison de Genève y avait établi deux chapitres, celui du Saint-Sépulcre et celui de Notre-Dame-de-Liesse. Elle y avait accueilli les Templiers. Plus tard vinrent les Dominicains. La maison de Genevois-Nemours y introduisit les Cordeliers et les Capucins, puis les Barnabites au collége.

La révolution de Genève de 1535 amena ici deux autres chapitres, celui de Saint-Pierre et celui des

Macchabées et les Clarisses (1). Nous ne parlons pas des Visitandines, des Annonciades, des Bernardines venues plus tard, comme les Lazaristes.

On y a compté aussi jusqu'à quatre maisons hospitalières, ainsi qu'on l'a vu précédemment.

Le jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse y attirait un concours d'étrangers équivalant, en moyenne, à dix fois la population de la ville.

Le bourg primitif d'Annecy ne dépassait pas la rivière du Thioux, entre les portes de la Perrière et du Saint-Sépulcre. Mais ensuite du concours de population qu'amenait son importance progressive, la ville dut reculer deux fois l'enceinte de ses murs. Et même sur l'artère qui commençait la route de Genève, quatre portes marquèrent ses agrandissements successifs.

Nous avons commencé depuis quelques années une série d'articles historiques sur les quartiers du vieil Annecy; nous les continuerons.

De simple chef-lieu de l'un des huit décanats du diocèse de Genève, Annecy était devenu le siége d'une officialité foraine dès 1492, enfin de l'évêché dès 1559, et ainsi l'administration ecclésiastique rattacha encore à Annecy plusieurs localités qui ne faisaient point partie de l'apanage des Genevois-Nemours, les bailliages de Ternier et Gaillard, entre autres, et le Chablais, que la branche aînée de Savoie s'était toujours réservés comme la clef de ses Etats par le Grand-Saint-Bernard.

Par l'extinction de la branche cadette de Savoie en 1659, le duché de Genevois rentra dans le domaine de la couronne. Annecy perdit sa cour princière comme Chambéry avait perdu la sienne depuis bientôt deux siècles; mais si elle cessa d'être un centre politique, elle garda le siége épiscopal de Genève et le tombeau de saint François de Sales, qui lui valut les visites successives de tous les princes de la maison de Savoie. Charles-Emmanuel II y vint même en 1663 célébrer son mariage avec Françoise-Magdelaine d'Orléans (2).

En dehors du diocèse de Genève, le duché de Genevois n'avait que la baronie de Beaufort, longtemps annexée au Faucigny.

Les provinces composant ce petit Etat avaient conservé une physionomie et une allure spéciales, dont les souvenirs ont trouvé satisfaction dans la création de la division administrative d'Annecy en 1842, et du département de la Haute-Savoie en 1860, bien que les confins géographiques ne représentent plus exactement le comté primitif de Genève, ni l'apanage du Genevois; car la Chautagne, Albens et Grésy, les Bauges, Ugine, Beaufort et Flumet ont passé à la Savoie.

Le diocèse d'Annecy établi en 1822 ne représente pas non plus tout l'ancien diocèse de Genève. Le Chéran sépare aujourd'hui les deux diocèses de Chambéry et d'Annecy.

L'histoire de cette ancienne circonscription territoriale, dont Genève était le centre dès l'époque romaine, et dont Annecy a recueilli la succession sous le rapport civil dès le XIe siècle, sous le rapport religieux dès le XVIe, est encore à faire avec celle des familles qui l'ont gouvernée.

(1) Magnin, *Histoire de l'établissement de la réforme à Genève.*

(2) *Revue savoisienne* 1870, page 24.

Déjà Levrier a donné les comtes de Genève; Guichenon, les Genevois-Nemours; Besson, les évêques de Genève et d'Annecy. La *Revue* a enregistré diverses notes en rectification de ces essais. Le *Regeste genevois* a condensé le plus grand nombre de matériaux. Il est à poursuivre. Divers autres travaux partiels ont ajouté aux précédents. Il s'agit de les continuer et de recueillir les moindres faits pouvant concourir au tableau d'ensemble de ces provinces et jeter quelque lumière sur la marche historique de cette Savoie du nord.

Tel est le motif de la publication des notes suivantes tirées du tome XXIIe des *Registres consulaires*. Bien qu'isolées, elles peuvent provoquer d'autres recherches.

« Feu monseigneur Philippe de Savoye est décédé à Marseille le XVe novembre 1533, a regné comte de Genevois XVIII ans, lannée de son aage 44.

« Feu madame Charlotte dOrleans femme de mon dict seigneur Philippe, mère de Jacques de Savoye mourust a Dijon en lannée 1549 et le VIIIe septembre.

« Illustrissime syre prince et seigneur monseigneur Jacques de Savoye, fils du dict Philippe, est decédé à la Cassine de Chastillion près Thurin le mercredi XVIIIe de juing environ neuf heures de nuict en lannee 1585.

« Tres hault et tres puissant prince et seigneur monseigneur Charles Emmanuel de Savoie duc de Genevois et de Nemours pair de France est decédé au chasteau dAnnessy cejourd'huy jeudy quinzième jour dAoust 1595 environ les unze heures trois quarts apres midy

« *Requiescat in pace.* »

PHILIPPE DE SAVOIE, COMTE DE GENEVOIS, DUC DE NEMOURS.

Né en 1490, troisième fils de Philippe de Savoie comte de Bresse, ce prince fut pourvu, à l'âge de sept ans, du titre d'évêque de Genève, selon l'usage abusif de la maison de Savoie à cette époque. Son diocèse fut administré par Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, par provision d'Alexandre VI, et les fonctions épiscopales furent remplies par l'évêque de Nicée *in partibus infidelium,* résidant.

Nous avons dit : à l'âge de sept ans, car le siége était encore vacant au mois de mai 1496. Le pape lui avait fixé l'âge de dix-huit ans pour entrer dans les ordres ou se démettre. Le duc de Savoie, qui s'était vu forcé de jurer les franchises de Genève à la porte même de la ville, aurait peut-être désiré garder l'évêché en commende pour sa famille, afin d'y maintenir par ce moyen une autorité qu'il voyait lui échapper. Mais le jeune prince ne se sentant aucune vocation pour l'état ecclésiastique, en quitta le costume à l'âge prescrit, et suivit Louis XII en Italie pour la ligue de Cambray, acceptée par Jules II. C'est de ce pontife qu'il obtint de résigner son évêché en faveur de Charles de Seyssel, élu déjà par le chapitre de Genève en 1491, mais écarté par son père qui en avait fait pourvoir Antoine Champion. Par sa

démission, ce jeune prince mit fin à une position équivoque et répara un acte d'injustice de son père. Il accompagna même le nouvel évêque à Genève pour sa prise de possession, le 22 février 1510.

Ne pouvant maintenir Philippe sur le siége de Genève, Charles III le retint au moins dans le gouvernement de cette contrée. Il fut apanagé du comté de Genevois et des baronies de Faucigny et de Beaufort par lettres-patentes données à Chambéry le 14 août 1514 (1).

Pour se l'attacher, son neveu, François Ier, lui avait fait épouser, le 17 septembre 1528, Charlotte, fille de Louis d'Orléans, duc de Longueville, et lui donna le duché de Nemours, par *lettres-royaux* du 22 décembre de la même année.

Comme le nom de ce duché a joué un certain rôle dans notre pays, il convient de bien en préciser la situation et surtout de le distinguer de deux fiefs du Genevois, celui *de Nemore,* du Bois, et celui *de Nemoribus,* des Bois, qui ont donné leurs noms à deux familles nobles.

Le duché de Nemours, en latin, *Nemoris, Nemosi, Nemoxi* et *Nemorosi,* était au sud de Fontainebleau, traversé par la rivière de Loing, et comprenait cinq prévôtés royales : Château-Landon, Pont-sur-Yonne, Cheisy, Lorrey et Vaux.

Charles, roi de Navarre, reçut Nemours en compensation de ses droits sur la Champagne et Evreux; il mourut en 1425. Sa fille, Blanche, femme de Jean, prince de Castille, eut une fille, Béatrix, qui épousa Jacques de Bourbon, comte de la Marche : leur fille unique apporta à son époux, Bernard d'Armagnac, le fief de Nemours. Leur fils, Jacques, le transmit à son fils Jean, dont la fille, Marguerite, l'apporta à Pierre de Rohan, de Gié, maréchal de France. C'est à sa mort que Louis XII donna Nemours à son neveu Gaston de Foix et l'érigea en duché-pairie en 1507 (2).

Donné en 1515 par François Ier à Julien de Médicis, frère du pape Léon X, en reconnaissance de ce que ce pape avait révoqué, malgré les instances de l'empereur Maximilien, la bulle d'érection des diocèses de Chambéry et de Bourg, qui les détachait des diocèses de Grenoble et de Mâcon, c'est-à-dire de la France, ce duché de Nemours fut, à la mort de Philiberte de Savoie, veuve de Julien de Médicis, en 1524, donné à sa sœur, Louise de Savoie, mère du roi, laquelle le fit transporter à son frère, Philippe de Savoie, lors de son mariage avec Charlotte d'Orléans de Longueville, en 1528. Son épouse apportait en dot bon nombre de fiefs dans le Dauphiné, le Poitou, la Picardie et la Normandie.

Ayant suivi le roi de France à Marseille pour l'entrevue avec le pape Clément VII, il y mourut le 15 novembre 1533, et non le 25 comme le dit Guichenon, ni le 22 selon Besson. La note citée plus haut du secrétaire de ville d'Annecy nous paraît avoir plus d'autorité, attendu qu'il avait pour se renseigner les registres consulaires, les archives du château, du conseil présidial et du chapitre de Notre-Dame.

(1) Archives départementales. A. Genevois-Nemours. — Besson a confondu cette date avec la précédente.

(2) Bruzen-la-Martinière, *Diction.*, VII.

Car ce prince fut inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, le 19 mars 1534.

Son tombeau portait une épitaphe en vers français, qui lui donnait dix-huit ans de règne et quarante-quatre ans d'âge. C'est probablement là que le secrétaire a puisé la fin de sa note. Et toutefois, s'il a vécu quarante-quatre ans, en comptant l'année commencée de son décès, il aurait, d'après le même principe, régné vingt-et-un ans.

JACQUES DE SAVOIE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS.

Ce prince, fils du précédent, naquit à Vauluisant en Champagne, le 12 octobre 1531, deux ans avant la mort de son père.

Le parlement de Paris, craignant que le duché de Nemours ne fût définitivement acquis à la maison de Savoie, et ne pouvant prévoir que Jacques de Savoie serait un des plus vaillants défenseurs du trône de François Ier, d'Henry II et de Charles IX, déclara le duché de Nemours réuni à la couronne par arrêt du 22 février 1532.

Philippe et son fils, Jacques de Savoie, n'en continuèrent pas moins à porter le titre de duc de Nemours. Mais, pour se mettre en règle avec le parlement, Charles IX dut donner le duché de Nemours comme compensation de l'héritage d'Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII, à leur fille Rénée, épouse d'Hercules II, duc de Ferrare, laquelle le transporta à sa fille, Anne d'Este, et à son mari, Jacques de Savoie, après leur mariage en avril 1566. Cet acte fut sanctionné par Charles IX, à qui Jacques de Savoie venait de sauver la liberté et la vie, ainsi que le roi l'avouait lui-même, lorsque les Huguenots tentèrent de s'emparer de sa personne à Meaux en septembre 1566 (1).

En tout cas, Jacques de Savoie avait d'ailleurs le titre de duc de Genevois, érigé en sa faveur et celle de sa postérité, par la réunion des comtés de Genevois et baronies de Faucigny et Beaufort, lettres-patentes du 31 décembre 1564, émanées d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qui lui donna encore, en 1571, le marquisat de Saint-Sorlin dont il avait déjà la plupart des revenus, en échange de la baronie de Faverges donnée à la famille Millet (2).

Le contrat de mariage de Jacques de Savoie avec Anne d'Este, arrêté au château de Monceaux le 29 avril 1566, portait cent mille livres de la part du roi Charles IX, vingt-cinq mille de douaire de la part de son mari, et soixante mille livres du duc de Savoie, Emmanuel Philibert. Le mariage fut célébré le lendemain à Saint-Maur-des-Fossés, en présence de la cour de France.

Leur entrée solennelle à Annecy eut lieu un mercredi, 17 juillet de la même année. La ville d'Annecy y déploya un luxe inouï. Nous en publierons plus tard les détails.

Après leur voyage en Piémont, ils revinrent en France, dans leurs propriétés de Montargis, de Gisors

(1) Guichenon, I. I, p. 199. — Bruzen-la-Martinière, VII.

(2) Archives départementales, A. Genevois-Nemours. E. Sommaire des fiefs.

et de Nanteuil, où naquit, le 7 février de l'année suivante, leur premier fils Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours.

La lutte gigantesque de Charles-Quint et de Philippe II contre François Ier et Henri II, n'avait pas altéré les sentiments réciproques des deux cousins Emmanuel-Philibert et Jacques de Savoie, quoique combattant dans deux camps opposés, mais avec une bravoure héroïque et conséquemment un caractère loyal et chevaleresque.

Mais lorsque Charles-Emmanuel Ier succéda à son père Emmanuel-Philibert, en 1580, Jacques de Savoie, qui joignait à toutes les qualités d'un chevalier accompli des connaissances très variées dans les sciences et les arts, et l'expérience de la vie politique, ne put voir les premières allures de ce jeune prince sans pressentir ses insuccès. Et, comme il n'était pas marié, le moindre accident pouvait appeler au trône la branche cadette de Savoie-Nemours, qui n'en perdait point l'espérance.

Le projet de l'expédition sur Genève en 1581, à l'encontre de la politique française, ne pouvait apparaître à Jacques de Savoie que comme une équipée mal concertée, à laquelle, du reste, ses infirmités et ses précédents ne lui permettraient pas de prendre part; et qui, dans le cas même d'une réussite au profit de la branche aînée de Savoie, ne pouvait qu'amoindrir l'importance de son apanage du Genevois.

Car Annecy devait son accroissement à l'abandon forcé des bords du lac Léman pour les bords du lac d'Annecy par les anciens comtes de Genève, et ensuite à la sortie non moins forcée des évêques de Genève, qui étaient venus s'établir dans la nouvelle capitale du Genevois il n'y avait pas encore un quart de siècle.

Cette expédition de 1582, manquée complètement, n'a pas laissé que d'avoir encore pour Annecy des conséquences très fâcheuses que nous raconterons dans d'autres articles.

Pour éviter d'y prendre part, Jacques de Savoie avait quitté Annecy sous prétexte de santé, et était allé continuer ses travaux de cabinet dans les propriétés de sa famille en Piémont. C'est à Montcalier qu'il acheva ce testament politique intitulé : *Instruction de Jacques de Savoie à ses deux enfants Charles et Henri de Savoie, faite à Montcalier en 1582*, et que l'on peut voir à la bibliothèque nationale à Paris sous les numéros 8967 (20) (1).

Charles-Emmanuel Ier avait accueilli à Verceil Anne de Joyeuse, revenant d'Italie, malade, en 1583. En se dévouant auprès de ce prince, qui était beau-frère de la reine de France, le duc de Savoie fut surpris d'une fièvre violente, qui le mit aux portes du tombeau. C'était au mois d'août. Il laissa le soin de ses Etats à celui qui devait être son héritier et successeur. Dans l'exercice des fonctions de lieutenant-général à Turin, Jacques de Savoie montra une extrême délicatesse et un dévouement tout à fait désintéressé.

Après le rétablissement de son cousin, il se retira à la Cassine de Châtillon, sur la rive droite du Pô, en aval de Turin. Châtillon était un manoir féodal, au bas duquel s'était élevée une *cassine* ou belle maison de campagne à galeries vitrées. Devenue résidence princière, elle groupa autour d'elle une ville moderne, qui finit par dépasser en importance le bourg du Château (1).

(1) *Revue savoisienne* 1867, p. 108.

(1) Les cassines d'Attigny et de Carignan (Ardennes) ont été élevées par les familles italiennes de Gonzague-Nevers et de Savoie.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

ÉTYMOLOGIE DU NOM DE ROUELBEAU

Genève, 3 mars 1873.

A Monsieur le Directeur de la *Revue savoisienne*.

Je viens de lire dans le dernier numéro de votre excellente *Revue*, une note de M. le baron Raverat touchant l'étymologie que j'ai proposée pour le nom de Rouelbeau.

D'après ce savant, *roil* ou *roël* désigne un défrichement, et *bo*, un bois : « Rouelbeau, conclut-il, vient de *roël bo*, littéralement le *défriché-bois*. » Cette origine, séduisante par sa simplicité même, a l'inconvénient de mal cadrer avec notre philologie locale. En attendant que notre honorable critique fasse connaître son radical de *roil* ou *roël*, nous pouvons affirmer que *roisser* ou *roësser*, pour *défricher*, n'est pas indigène. Dans notre pays, *bo* ne correspond pas à *boé*, il désigne proprement une petite grenouille, la raine verte ou commune.

L'idée de défrichement se présente mille fois dans nos contrées comme origine de noms de lieux; elle nous a donné une foule d'*Essert*, *Essertes*, *Essertet*, *Essertines*, *Exartis*, *Exertes*, *Exertines*, *Belexert*, etc., noms qui dérivent tous d'*exaro* ou du latin barbare *exartare* : défricher un bois. Si la pensée de rendre un terrain à la culture avait été déterminante chez ceux qui dénommèrent Rollhbo, ils lui auraient évidemment donné un des noms précités, tous en usage à cette époque. La preuve que lorsqu'ils ont voulu appuyer sur cette origine, ils l'ont fait, c'est que le village le plus rapproché de Roillebeau et qui s'éleva sur un terrain essarté, reçut le nom d'*Essert* qu'il porte toujours.

M. Raverat dit encore : « Tous les châteaux n'ont pas l'honneur d'avoir pour parrains des princes et des rois. Leur origine est souvent plus modeste. » Nous ne connaissons aucun château, pas même de gentilhommière, tant misérable soit-elle, dont on puisse dire avec raison que son origine soit modeste. Une toute autre pensée que la modestie dominait dans l'âme de leurs constructeurs. Les châteaux qui portent des noms vulgaires, ou ceux qui ont été baptisés par des roturiers, peuvent compter parmi les choses les plus rares.

Depuis les temps les plus antiques jusqu'à nos jours, on voit les chefs, les princes et les rois, imposer leurs noms ou ceux de leurs familles aux châteaux et aux villes qu'ils faisaient élever. La Bible nous apprend que Caïn, ayant bâti la première cité qui ait existé sur la terre, l'appela *Enoch*, du nom de son fils premier-né. Les Anciens ont compté plus

de soixante-et-dix villes, fondées ou agrandies par Alexandre-le-Grand, et qui portèrent le nom d'*Alexandria*. Adrien a nommé bien des *Adrianopolis;* Constantin a transformé Byzance en *Constantinopolis,* comme plus tard Gratien imposa le nom de *Gratianopolis* à l'antique Cularo des Allobroges. La plupart des anciens châteaux de l'évêché de Genève : *Alinges, Arlod, Avully, Balaison, Blonay, Boringe, Chaumont, Confignon, La Corbière, Duingt,* etc., prirent le nom du sol qui les reçut, parce que ce vocable territorial était devenu le nom patrimonial des nobles races qui firent élever ces forteresses. L'époque moderne use tout autant que les précédentes du mode dénominatif par les personnes célèbres, témoin : *Albertville, Augustenbourg, Charlestown, Josephstadt, Petersburg* et des milliers de noms de formation analogue.

Ceux pour qui les origines vulgaires sont précieuses n'ont qu'à s'en tenir à *rollh* par *rollhi :* frapper, et à *bot* dans le sens général de grenouille; ils pourront considérer *Rollhbot* comme une sorte de sobriquet de la Bastie-Compeys, puis étayer leur étymologie par une coutume dont on a maint exemple : plusieurs seigneurs généreux, au lieu d'exiger des sacs d'écus de leurs colons, leur avaient gratuitement concédé des terres à la seule condition que, durant les deux ou trois premiers jours des couches de leur femme, ces albergataires vinssent, avec de longues gaules, battre les eaux des fossés du château pour faire taire les grenouilles, fonction qui les transformait momentanément en véritables *rollhbots,* en *frappe-grenouilles.*

Pour nous, jusqu'à preuve bien positive du contraire, nous aimons à croire que le nom royal de l'un de nos souverains, celui de *Rodolphe Ier* préférablement aux autres, forme le radical du vocable exclusivement employé aujourd'hui pour désigner les ruines de la bastie de *Rollhbo.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération. BLAVIGNAC.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 mars 1873.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président se fait l'interprète des regrets de la Société pour la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses correspondants, M. le baron Constant Despine, né à Annecy en 1807, chevalier de plusieurs ordres, membre de plusieurs sociétés savantes, médecin-inspecteur des eaux d'Aix, fonction dans laquelle il avait succédé à son père, le baron Charles-Humbert-Antoine Despine, l'un des membres fondateurs de la Société Florimontane et bienfaiteur du musée d'Annecy.

M. Jules Philippe, secrétaire, ayant sollicité l'intervention de M. Zoppi, préfet de Turin, pour obtenir l'envoi du modèle de perforatrice offert au musée par M. G. Sommeiller, il est donné lecture de la réponse de M. Zoppi, conçue dans les termes les plus sympathiques pour la ville d'Annecy. Grâce à ses démarches, la machine réclamée depuis deux ans va enfin être expédiée.

M. le Président communique une lettre adressée par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et relative à la fondation d'une bibliothèque circulante à Chambéry. La Société Florimontane, appelant de ses vœux la réalisation de ce projet, donnera suite à la demande qui lui est faite.

M. Ducis fait connaître à la Société un manuscrit précieux, acquis par M. Serand; c'est le registre matriculaire de la congrégation de saint Charles Borromée, fondée en 1607 et érigée, collatéralement à la confrérie de la Croix, déjà érigée en 1593, dans l'église de Saint-Jean de Jérusalem à Annecy, pour l'instruction populaire et le soin des malades. On y trouve, outre quelques notes précieuses sur la mission du Chablais à la fin du XVIe siècle, le règlement de la Société, ses fonctionnaires, ses membres, dont le nombre s'éleva jusqu'à 400, à la tête desquels figure l'élite de la bourgeoisie d'Annecy, en deux sections, les hommes et les femmes, sous la direction d'un aumônier, qui, dès 1663, fut définitivement un Barnabite. Dans les premiers temps, ce fut le père Baranzano, célèbre professeur de philosophie au collége chappuisien.

M. Ducis donne ensuite quelques détails sur le dernier voyage de Jacques de Savoie-Nemours à Annecy en 1584, des dons gratuits de la ville à ce prince, puis au duc de Savoie, à l'occasion de son mariage avec l'infante d'Espagne, puis du procès de la ville avec les fermiers des sels à Turin pour la saulnière d'Annecy. Ces communications seront publiées dans la *Revue.*

M. Serand fait connaître une liste des émigrés français réfugiés à Annecy de 1790 à 1793. Dans ce nombre figurent l'archevêque de Vienne; M. Séguier, avocat général du Parlement de Paris; l'abbé de Fénelon, aumônier de Louis XVI. — M. Serand communique aussi une lettre datée de la prison du Temple et adressée à un habitant d'Annecy par un homme de confiance du duc de Noailles: l'auteur de la lettre parle d'un trésor qu'il avait enfoui dans les environs de notre ville. — Le même membre donne des détails inédits sur le séjour de J.-J. Rousseau et de Mme de Warens à Annecy.

M. Revon présente les huit tableaux provenant des dépôts du Louvre, accordés par l'Etat au musée d'Annecy. Ce sont: une Vierge avec l'enfant Jésus et des anges, peinture sur bois du XVe siècle, école italienne; — la messe dans la campagne de Rome, vaste composition par Odier, de Genève, 1843; — une tête de Bacchante, par Vallin; — l'Architecture et la Sculpture, figures allégoriques, par Ducis; — saint François d'Assise, par Martin; — le portrait du maréchal duc de Broglie; — et une Madeleine attribuée au Guide.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Les vieux papiers d'un imprimeur, recueil poétique, par M. Aimé Vingtrinier, don de l'auteur; — ***La bussola dei Seni***, par M. Boltshauser, don de l'auteur; — ***Rapport*** sur la Société de lecture de Genève, par M. A. Martin, don de l'auteur; — ***Mémoires*** de l'Académie de Savoie, t. XII et 2 atlas; — ***Bulletin*** de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; — ***Mémoires*** de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes; — ***Bulletin*** de la Société de géographie de Paris; — ***Bulletin*** de l'instruction primaire de la Haute-Savoie; — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain; — ***Bulletin*** de la Société académique du Var; — ***Mémoires*** de la Société d'histoire de la Suisse romande; — ***Revue bibliographique universelle; — Revue archéologique; — Association scientifique de France; — Journal des connaissances médicales; — Revue du Lyonnais;*** — ***Mémoires*** de la Société archéologique du midi de la France; — ***Sabaudia; — L'Educateur; — L'Union savoisienne; — Les Alpes; — Journal du commerce; — L'Allobroge; — L'Annonce de Savoie; — L'Echo du Salève; — L'Italia agricola.***

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 27 avril 1873.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ANNECY ET LA MAISON DE GENEVOIS-NEMOURS

—

JACQUES DE SAVOIE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS.

(*Suite*).

En mars 1583, la Chambre des comptes de Savoie publia un arrêté sur le commerce et le transport du sel du Piémont, dont la partie septentrionale de la Savoie eut à se plaindre. Annecy demandait que son grenier à sel fût assimilé à celui de Chambéry et que le dépôt y fût au même prix.

Des mémoires furent envoyés à Jacques de Savoie à sa résidence de la Cassine de Chatillon pour qu'il s'intéressât en faveur des sujets de son apanage auprès de S. A. le duc de Savoie. Par lettre datée du 7 avril 1584, à la Cassine, il répondit n'avoir pas reçu ces mémoires. La ville d'Annecy insista.

Au 18 juillet on apprit que le duc de Savoie et le duc de Genevois étaient arrivés à Chambéry. En allant leur faire sa visite, le premier syndic d'Annecy apprit qu'ils viendraient tous les deux dans cette ville. On avisa de suite à rédiger des mémoires sur l'affaire du sel, sur le nouvel impôt pour les armes de la *Militia* (1), etc. On résolut ensuite de faire au duc de Genevois « un présent de 200 escus pistollets. » N'ayant pu les trouver, on recommanda aux syndics, dans la séance du 25 juillet, de les emprunter, même au dix pour cent, et, à défaut, de les prendre au trésor de la ville.

Le samedi 4 août, Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, son frère bâtard, Don Amédée, marquis de Saint-Rambert, et Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, arrivèrent à Annecy et en repartirent le lundi 6 août.

En partant, Jacques de Savoie avait promis de s'employer auprès de S. A. pour les intérêts du Genevois; mais il avait insisté sur la nécessité d'envoyer un délégué d'Annecy pour suivre la cause à Chambéry. Dans la séance tenue le même jour, après le départ des princes, les syndics Antoine de Conflans et Louis Arpiaud furent commis à cet effet et durent emprunter les 200 écus de Louis Guyrod, au cinq pour cent, avec assurance sur les revenus de la ville.

Dans la séance du 13 août, ceux qui avaient accompagné ces délégués à Chambéry racontèrent « comment les dicts délégués ont estes contraincts a changer les escus en or, ce qua este faict, et luy ont estes donnes dans une bourse dor a Monseigneur de Genevoys, le quel sest offert fere tout ce que seroit possible a luy fere pour la ville etc. » Le change avait coûté 13 florins et 4 sols.

A la date du 20 août, à Chambéry, le duc de Savoie signa au bas de la requête d'Annecy un décret qui ne satisfit point la ville. Elle résolut d'en écrire à Jacques de Savoie, qui n'était donc plus à Chambéry, où se trouvaient les deux syndics délégués.

A la nouvelle du mariage de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avec l'infante Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, roi d'Espagne, conclu à Chambéry le 23 août, le Conseil, dans sa séance du 29 août, ordonna de faire un feu de joie au Pâquier-Mossière.

Mais voici le revers de la médaille. Le président du Sénat de Savoie, M. Pobel, porteur « des lettres signées par son dict altissime seigneur Charles-Emmanuel le trentieme jour aoust 1584 intitulées dessus A nos chiers bien ames et feaulx subjects les subjects manants et habitants des villes de nostre duché de Genevoys, » vint à Annecy le 17 septembre réclamer « ung don gratuict à Son Altesse occasion de la congratulation de son mariage avec lynfante Despagne. »

Le conseil, dans sa séance du 18 septembre, se récria sur ce qu'on voulait ruiner les contribuables, puis se rendit chez M. de Rochette, président du Conseil de justice du Genevois et commissaire avec M. Pobel pour cette mission. Ensuite des explications données, il s'agissait pour la ville de faire un don

(1) C'est le nom donné aux régiments provinciaux, qui venaient d'être organisés.

gratuit du double de ses tailles ordinaires. Les syndics demandèrent un terme pour répondre et en avertir le duc de Genevois. Les Commissaires ne leur donnèrent que jusqu'au lendemain matin à sept heures.

Dans la séance du 19 septembre (1) on délibéra de demander un délai sérieux pour en écrire à Jacques de Savoie, et, en tout cas, on décida de cotiser les bourgeois de la ville même pour les biens qu'ils possédaient en dehors des franchises de la ville, malgré l'avis contraire des commissaires. En même temps, on chargea les syndics de présenter au duc de Savoie un mémoire dans lequel on exposait toutes les misères qu'avait soufferte la ville précédemment et qui avaient motivé pour plusieurs familles la vente des meubles et immeubles, jusqu'aux arbres fruitiers, et finalement l'expatriation. On ajoutait que le Genevois n'étant point une artère commerciale, la campagne s'en tenait à l'élève du bétail, mais que le sel nécessaire à cette exploitation était hors prix, de mauvaise qualité et que les fournisseurs trompaient sur le poids. Ils avaient encore à concourir aux dépenses du fort de l'Annonciade, des armes à la nouvelle *militia*, et se trouvaient ainsi plus chargés que les autres sujets de la Savoie.

C'est alors qu'on dut regretter le don volontaire des 200 écus, qui auraient si bien trouvé leur emploi dans le don gratuit *exigé* par le duc de Savoie (2). Car le duc de Genevois-Nemours était retourné en Piémont et ses infirmités ne lui permettaient guère de suivre de près la cause d'Annecy.

Son fils aîné, Charles-Emmanuel, prince de Genevois, avait été élevé à la cour de Savoie à Turin ; le second, Henri, marquis de Saint-Sorlin, l'avait été à Annecy, sous les yeux de son père, qu'il avait suivi en Piémont.

Lors de l'aggravation de sa maladie, son épouse, Anne d'Este, vint de Paris les rejoindre, et passa par Chambéry et le Mont-Cenis.

Dans la séance consulaire d'Annecy du 18 octobre on délibère « si lon ira fere la reverence a Madame la où elle passera Et si lon Suyvra Madame en Piedmont pour avoyr resolution du decret mis au dos de la requeste de Son Altesse, etc. »

Le surlendemain, le seigneur de Conflans, premier syndic, allait, accompagné de M. Pierre Hugon, serviteur de ville, à Chambéry pour « aller bayser les mains a Madame et leurs recommander leurs subjects de la ville Annessy notament pour le fait du sel. » Ils étaient de retour le 21 octobre et, dans la séance du 24, « a este remonstre par le seig. de Conflans estant de retour de Chambery fere la reverence a Madame et luy fere entendre les plainctes et doleances de la ville et leur pauvrete assiste du sieur du Coudray. Les quelles remonstrances faictes et entendue luy a este commande fere dresser amples memoyres de tous les occurant estant a present dans la presente ville et les luy envoyer pour y tenir main. Au quel faict et en ce que concerneront les dictes memoyres Elle se employera tant vers Son Altesse Monseigueur que vers le roy catholicque et notalment en ce que concerne le faict de la transmutation des revenus du college de Louvain icy. »

On sait que le roi d'Espagne portait le titre de Majesté catholique, et que Philippe II était souverain des Pays-Bas dès 1555. L'occasion allait se présenter lors de la célébration des noces du duc de Savoie avec l'infante d'Espagne.

Le Conseil de ville pria encore le seig. de Conflans d'aller jusqu'à Turin poursuivre cette affaire et de se choisir un compagnon aux dépens de la ville. M. Arpiaud accepta l'offre de l'accompagner.

Le 28 novembre, on reçut une lettre envoyée de Turin par M. de Conflans et, dans la séance du 1er décembre, on décida de réunir toutes les pièces relatives à la question et de les envoyer à Turin par le secrétaire de ville, M. Bontemps, avec des lettres pour Son Altesse, pour Madame et pour le duc de Genevois.

Déjà le trésorier de ville, Etienne Delespine, avait délivré au premier syndic quarante écus d'or pour son voyage ; il dut délivrer encore « vingt escus dor pistollets » à M. Bontemps, qui en reçut encore vingt autres de M. François de Moyrons, trésorier du collége, pour la question de Louvain.

Les délégués d'Annecy eurent une conférence avec les commis et fermiers de l'Etat à Turin, ensuite de laquelle le contract passé avec le fermier à sel de Chambéry, Bergueyroz, fut rompu, et l'on offrit au Genevois ou le rabais de cinq sols par charge ou émine de sel, ou la manutention à ses frais depuis Chambéry. — Le Seig. de Conflans revint de Turin à Annecy et en fit part dans la séance du 9 février 1585. Le 15 février il lut en plein conseil la réponse de Madame à la lettre du même conseil, ainsi que les requêtes et provisions obtenues de Son Altesse avant son départ pour l'Espagne.

La convocation proposée des syndics du mandement du Genevois pour prendre un parti n'eut pas d'effet.

On avait le choix de se fournir du sel de Moûtiers à Conflans ou du sel de Piémont à Chambéry.

Le trésorier Etienne Delespine s'offrait à transporter le sel de Chambéry à Annecy et de l'y distribuer en gros à 17 florins 3 sols et 1/4, sous la caution « de 1200 escus que peut monter le sel de chascun moys. »

Hugonin Ramus s'offrait de le prendre à Conflans, de le transporter à Annecy et de l'y distribuer pour 16 florins 10 sols et trois deniers, à condition de ne payer de péage ni sur le lac ni ailleurs, et sous la caution de 1200 écus.

L'offre du trésorier fut acceptée le 13 avril comme plus avantageuse, et Etienne Delespine dut en poursuivre l'approbation à la Chambre des comptes de Savoie, puisqu'il s'agissait des finances du duc de Savoie.

L'obtention de ce commencement d'autonomie pour la Saulnière d'Annecy blessait-elle les prétentions de l'administration centrale des greniers à sel ? On peut le penser à la persistance qu'avait dû apporter la ville d'Annecy à travers tous les obstacles qu'elle avait rencontrés. Mais ce n'était pas fini.

(1) On trouve assez souvent des séances tenues à cinq heures du matin, surtout en été.

(2) Aux mariages précédents les dons avaient été de 200 florins d'or petit poids, qui équivalaient à la même somme.

Le changement des syndics et trésoriers avait lieu le 1er mai de chaque année. Il n'y avait pas de temps à perdre.

Six jours avant cette échéance, le trésorier Delespine et le sieur Déaclard, l'un des quatre syndics, furent incarcérés sur poursuites du trésorier du duc de Savoie pour arriéré de solde par la ville d'Annecy à la caisse de Son Altesse de fortes sommes dues pour la *gabelle du sel*, le fort de l'Annonciade, les armes de la milice nouvelle, la garantie des sommes empruntées de Louis Guyrod et d'autres, etc., « pour le payement des quelles le revenu de la ville ne peut suffire ni baster. »

Cette nouvelle donnée dans la séance du 24 avril, le lendemain de la nomination du capitaine, le jour de Saint-Georges, 23 avril, et au moment où l'on venait de désigner les cinq auditeurs chargés de vérifier la comptabilité du trésorier sortant, cette nouvelle, dis-je, remplit d'indignation l'assemblée, qui était générale, c'est-à-dire composée de tous les citoyens électeurs, ainsi qu'il était l'usage de les convoquer pour les élections des fonctionnaires de la ville et pour toutes les questions majeures.

On résolut, séance tenante, d'imposer une taille extraordinaire sur toute la ville, et, pour obtenir l'élargissement des détenus, on en fit donner acte au président du conseil de Genevois, le sénateur Charles de Rochette, conseiller de Son Altesse Royale.

Les deux sortant de charge furent élargis. Mais le successeur de M. Etienne Delespine, Richard de la Combaz, élu trésorier le 1er mai, ne pouvant suffire aux réclamations du trésorier du duc de Savoie, qui avait, par forme d'amende, redoublé les gabelles, dut, pour garantie, aller en prison prendre la place de son prédécesseur.

Il y était encore au 19 juin que le Conseil décida une imposition de 6,000 florins d'or petit poids, dont la moitié serait payée par la noblesse et le clergé, et l'autre payée par le tiers état. Et l'on s'occupa immédiatement de réviser les listes et de nommer des collecteurs.

Le duc de Genevois, Jacques de Savoie, était mort la veille, à la Cassine de Chatillon. Ce n'est qu'à la séance du 23 juillet que le président de Rochette fit savoir au Conseil que le corps du prince arriverait à Annecy sous peu de jours.

A cette occasion « a este faite lecture de l'ordre que feust tenus aux funérailles et sepulture de feue tres illustre princesse et dame Madame Charlotte dOrleans douayriere de Genevoys mere de tres hault tres illustre et magnanime prince et seigneur Monseigneur Jacques de Savoye décédé en Piedmont en la Cassine Chastillon le mardy dix huitieme de juing environ neuf a dix heures de nuit. »

« Delibere que la ville quant a present ne se mettra en aultre despense pour la dicte sepulture fors que lon fera fere ung poelle de velours noyr avec ses franges le plus honorable que fere se pourra pour porter sur le corps de mon dict seignieur, et quattre douzaines de torches avec armoyries de la ville. Et jusqua ce que l'on aye aultre novelles de leurs excellences ne se fera aultre despense. Et marcherons les syndicques après le corps accoustres en deuil avec leurs bastons en mains, secretayre et puis serviteurs de ville. Pour supporter les quels frays sera augmentée la cottization de mil florins. Sera en oultre tapisse de noyr au devant de la mayson de ville aux moindres frays que fere se pourra et pour effectuer le contenu en la presente ordonnance et y donner ordre sont commis les seigneurs syndicques de ceans. »

Dans une autre séance du même jour on décida que le poële serait de satin noir, que si le corps du défunt entre par la porte du Paquier, elle sera couverte de noir comme le devant de la maison de ville avec les armes de Monseigneur le duc, et que la ville ira au devant du convoi jusqu'aux bornes et limites de la ville.

Pour hâter la délivrance du trésorier de ville, avant l'effectuation de la recette de la cotisation imposée, la ville avait emprunté cinq cents florins. Mais le trésorier de Son Altesse fut impitoyable. Au moment où le conseil de ville se voyait contraint à de nouvelles dépenses pour la sépulture de Jacques de Genevois-Nemours, le trésorier de ville, Richard de la Combaz, fut de nouveau emprisonné pour arriéré de solde de quinze cents florins et vingt sols, le 27 juillet 1585.

Dans cette extrémité, on recourut à une mesure extrême. Les quatre syndics, Jacques Vincent, docteur ès lois, seigneur de la Croix en Bornes, noble François Baltossard, messire Jean-Louis Arpiaud, et honorable Pierre Charcot, voulurent bien accepter l'accensement de la gabelle du vin, qui se montait à treize cents et trente florins, et s'engagèrent à avancer cette somme au trésorier à titre d'à compte dans le délai de trois jours. Comme on ne pensait pas que les syndics pussent alors trouver cette somme à un taux plus bas que le dix pour cent, on le réserva et l'on hypothéqua cette somme sur les autres revenus de la ville, sauf aux syndics à rapporter la quittance en forme.

Enfin approchait le jour de l'arrivée du corps de Jacques de Savoie. — « Ont estes commis et deputes pour porter le poelle sur le corps de feu Monseigneur spectables seigneurs Anthoyne de Conflens, Pierre de Crans, Amed Pernet et Jean Marchand docteur es lois par les quels sera porte le dit poelle jusques aux bornes de la ville. »

Il s'agissait probablement ici du parcours de l'abbaye de Talloires où le convoi faisait habituellement une pause, jusqu'aux pierres longues qui marquaient vers Albigny les confins des franchises de la ville. De là jusqu'à Notre-Dame de Liesse la noblesse eut seule l'honneur de porter le dais.

« Le dimanche quattre aoust le corps de mon dit seigneur feust apporte dans leglise nostre Dame La Lée et le poelle porte par spectable seigneur Anthoyne de Conflens docteur es lois noble Jean de Conflens noble Henry Suchet et noble Anthoyne Daussens. »

Quel contraste cette cérémonie lugubre dut présenter aux fêtes du mariage du duc de Savoie?

Ce prince était parti de Turin le 27 janvier avec une suite de près de cent personnes, parmi lesquelles le fils aîné du duc de Genevois-Nemours, portant comme lui le nom de Charles-Emmanuel; l'un avait vingt-trois ans, l'autre dix-huit.

Le mariage avait été célébré le 11 mars, à Sarragosse. Le 25 du même mois, le duc de Savoie avait fait

une promotion à l'ordre de l'Annonciade, de plusieurs grands d'Espagne et de son cousin de Genevois, qui faisait les délices de la cour de Madrid.

Mais les nouvelles de plus en plus alarmantes de l'état de son père le rappelèrent en Italie. D'ailleurs, les fêtes étaient achevées. Le départ de la Cour de Savoie n'avait été retardé que par une indisposition du duc, ou peut-être par un calcul en prévision de la mort prochaine du duc de Genevois-Nemours. Son fils partit donc avec plusieurs autres gentilshommes et put voir son père.

C'est le lendemain de sa mort que la Cour venant d'Espagne abordait à Nice, et, rappelons-le en passant, c'est le 19 juin que la ville d'Annecy se voyait forcée de se surimposer de 6,000 florins d'or petit poids pour satisfaire aux exigences du trésorier du duc de Savoie, dont on blâma justement les prodigalités en Espagne.

De Nice la Cour arriva à petites journées à Montcalier, où elle fit un séjour. Il ne convenait pas que les fêtes de réception eussent lieu à Turin avant que le corps et le convoi du duc de Genevois-Nemours y eussent passé allant en Savoie. Ce ne fut donc que le 10 août que le duc et la nouvelle duchesse de Savoie firent leur entrée solennelle à Turin.

C.-A. Ducis.

PALAFITTES DU BOURGET

L'Industrie du Potier. — L'âge de la pierre ne nous a laissé que fort peu de vestiges de cette industrie qui a atteint un développement considérable à l'âge du bronze et dont les habitations lacustres, celles du Bourget notamment, nous ont conservé en grand nombre des spécimens variés. Si les moyens de fabrication et de cuisson sont restés à l'état rudimentaire, l'art de l'ornementation avait fait des progrès considérables, et la patience de nos ouvriers lacustres des stations du Bourget ne reculait ni devant la longueur ni devant la difficulté de travaux que l'on oserait à peine entreprendre avec l'aide de tous les moyens de fabrication que l'industrie moderne possède.

Dans chaque famille quelqu'un des membres, et des femmes pour la majeure partie, devaient se livrer à la fabrication du grand nombre de vases dont on avait besoin pour conserver les provisions et les liquides, et pour tous les usages domestiques. La terre servait en outre à confectionner un grand nombre d'objets usuels et d'ornements, et entrait en majeure partie dans la construction des cabanes dont elle couvrait le clayonnage à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur et dont, pétrie avec des graviers, elle formait le plancher. La matière première était abondante et fournie par la boue du lac ou apportée du rivage ; son emploi facile et à la portée de tous explique la variété et le nombre d'objets retrouvés et leur fabrication plus ou moins grossière, plus ou moins habile, plus ou moins ornée.

La construction d'une cabane devait être le premier travail des nouveaux arrivés dans la bourgade et des jeunes ménages qui, avec l'aide des amis et des parents, devaient planter de nouveaux pilotis, élever une plate-forme pour établir au-dessus la cabane destinée à les abriter. La charpente ronde ou anguleuse était faite de clayonnage et revêtue ensuite de terre battue et pétrie employée telle quelle, ce que montrent les graviers que l'on retrouve dans les débris. Au-dessous du toit en chaume une partie de la muraille toute en terre était percée de trous destinés à donner passage à la fumée.

Les faces planes d'un certain nombre de fragments de terre considérés comme ayant fait partie du revêtement intérieur des cabanes offrent des dessins formés presque exclusivement de cercles concentriques très régulièrement tracés, ayant quelquefois, disposées symétriquement à l'entour, des impressions de larges têtes d'épingles estampées. Le musée d'Aix en possède deux ou trois spécimens.

Les vases étaient fabriqués à la main, sans l'aide du tour, ce qu'indique l'irrégularité même des plus soignés. La terre une fois pétrie était façonnée à la main et le vase fabriqué par parties était élevé par l'addition successive de morceaux de terre dont le point de jonction s'aperçoit avec toutes ses inégalités sur un grand nombre de vases. Dans quelques-uns même, à petite ouverture, comme pour les lampes, le dessous et le dessus étaient travaillés séparément et rejoints ensuite par simple superposition ; un lissage raccordait l'extérieur tandis que les parties intérieures arrivaient à peine à se lier.

L'absence du tour est surtout sensible dans les grands vases qui sont généralement moins finis. Dans les petits vases la régularité de la forme, du galbe et des lignes d'ornementation était plus facile à obtenir et peut d'ailleurs s'expliquer par l'emploi d'estèques fixées à un fil assujetti au haut de la cabane.

A peu d'exceptions près toutes les poteries ne présentent qu'une face bien finie, lissée et ornementée : c'est l'extérieur pour tous les vases à panses plus développées que l'ouverture, c'est l'intérieur pour ceux à surface plane. La partie non apparente conserve toujours la trace du raccord des morceaux de terre ajoutés, le pétrissage avec les doigts dont l'empreinte est fortement marquée, tandis que la partie destinée à frapper le regard n'en présente pas de trace par suite d'un polissage à l'aide de l'estèque ou d'un outil en bois ou en corne.

La terre choisie, lavée et pétrie avec soin pour les poteries fines, était employée telle quelle ou mélangée avec du sable broyé pour les grandes pièces, pour leur donner plus de consistance et éviter leur fendillement sous l'action du feu.

La cuisson était très imparfaite et fort inégale pour chacune des parties, principalement dans les grandes pièces. Quelques parties sont rouges, d'autres jaunes, verdâtres ou noirâtres, sous l'action des matières organiques qui devaient se trouver en certaine quantité à l'état de décomposition dans la terre ramassée au-dessous des habitations. Les petits objets en terre sont en majeure partie recouverts d'un vernis noir obtenu en les trempant, avant la cuisson, dans un liquide terreux où l'on avait ajouté du graphite ou des matières organiques gommeuses dont l'action colorante sur la terre avait dû se montrer par l'action de la cuisson des matières organiques dans les vases abandonnés au feu. Quelques vases, le plus or-

dinairement des plats et des assiettes, présentent des colorations rouges ou jaunâtres alternées avec du noir, obtenues par l'emploi de matières colorantes broyées et délayées dans de l'eau pour être appliquées sur la poterie avant sa cuisson. Les deux faces ne sont jamais coloriées, ce qui exclut, comme pour les vernis noirs, l'idée de les tremper dans la dissolution colorée. Une ornementation plus riche était obtenue au moyen de bandelettes d'étain très minces, découpées et appliquées sur le vase au moyen de la résine fondue dans des traits en creux préalablement tracés.

Après les vases dont nous allons essayer une classification par formes, la terre était encore employée à faire des anneaux supports, des pesons de fuseau, des rondelles pour poids de filets, des bracelets, des rouelles, des grains de collier, des filières. Les représentations d'êtres animés paraissent aussi, mais à l'état d'essais informe d'hommes et d'animaux retrouvés en très petit nombre.

Nous avons parlé dans un précédent article des chevets et des ornements en forme lunulée, également en terre.

Les vases, quoique très variés de formes, se rapportent pour le plus grand nombre à certains types en quelque sorte immobilisés que nous allons essayer de classer et de décrire.

(A suivre.) A. PERRIN.

HAMMAM-MESKHOUTINE

Bône, avril 1873.

J'ai visité, dans les premiers jours d'octobre, les eaux d'Hammam-Meskhoutine. J'envoie à mes chers collègues de la Société Florimontane une pierre recueillie sur les lieux mêmes, et je l'accompagne d'une notice sur ces eaux célèbres.

Les sources thermales sont situées à 84 kilomètres de Bône et à 18 de Guelma, où j'ai recueilli les inscriptions romaines que vous avez reçues l'an dernier.

Ces sources étaient en grande faveur chez les Romains, sous le nom de *Aquae Tibilitanae,* nom qu'elles avaient reçu de l'ancienne Tibilis, dont j'ai visité les ruines. Mes collègues ont pu voir quelques croquis dessinés sur l'emplacement de cette ancienne cité.

Le nom *Hammam-Meskhoutine* signifie *bains maudits*. Des restes de murailles, d'énormes blocs de pierres taillées, des débris de colonnes, de chapiteaux, de portiques, de vastes et nombreuses piscines attestent l'existence d'un magnifique établissement romain.

Dans la province de Constantine, les eaux d'Hammam-Meskoutine jouissent, de temps immémorial, d'une réputation sans égale; elles sont très fréquentées par les indigènes, qui leur attribuent une grande efficacité contre les affections chroniques de la peau, les vieux ulcères et les maladies syphilitiques constitutionnelles, si fréquentes parmi eux.

Les eaux s'élèvent jusqu'à une température de 95 degrés centigrades; j'y ai plongé le doigt et il m'a été impossible de l'y maintenir. Elles contiennent, à l'état de solution, des sels calcaires qui forment d'abondants dépôts là où chaque source jaillit de terre. Les dépôts affectent des formes coniques d'apparence bizarre dont la hauteur s'élève quelquefois jusqu'à cinq mètres, et ils sont très nombreux.

Voici la légende arabe qui s'y rattache : Ali était le frère d'Aurida (Rose); Ali était le plus beau garçon et Aurida la plus belle fille de la contrée. Au sentiment d'amitié qui remplissait leurs âmes se mêla un jour un trouble secret; Ali était tremblant comme une tige d'asphodèle lorsqu'il tenait dans sa main la main brûlante de sa sœur. Bientôt cet amour ne fut plus qu'une passion incestueuse et coupable.

Leurs parents ne cherchèrent point à éteindre ces feux sacriléges, et un jour le mariage d'Ali et d'Aurida fut publiquement annoncé.

Les préparatifs de la noce se font avec éclat ; de toutes parts arrivent des cavaliers revêtus de leurs plus beaux costumes; des tentes hospitalières, aux couleurs éclatantes, s'élèvent au loin dans la plaine; de grands feux préparent d'incessants festins; les jeunes gens marient leurs chansons au bruit de la fantasia.

Silence ! voici le cortége ! Voyez la fiancée : comme elle est belle et comme elle éclipse cet essaim de jeunes filles qui se pressent autour d'elles, toutes parées de leurs colliers de girofle parsemés d'ambre et de corail ! Entendez ces cris joyeux, ces chants d'amour et de fête.

Tout à coup le ciel s'obscurcit, l'éclair déchire la nue, le tonnerre gronde, la terre tremble ! On fuit. Ali presse sa fiancée dans ses bras et semble défier la colère céleste.

Tenez : les voyez-vous ? Ils s'étreignent dans un dernier baiser ! Hélas ! ces corps, qu'animaient naguère tant de jeunesse et tant d'amour, ne sont plus maintenant que deux pierres colossales, monuments éternels du châtiment divin.

Auprès d'eux, cette pierre plus élevée, c'est le cadi qui allait bénir leur union.

Derrière Aurida, voyez-vous le chameau qui portait les présents de noce ?

Et cette foule foudroyée, ces musiciens, ces serviteurs, ces vierges, ces tentes, pétrifiés, tout atteste et la grandeur du crime et la puissance du châtiment.

Et pour que les hommes ne perdent pas la mémoire de cette punition, Dieu permet que les feux du festin brûlent éternellement, qu'une fumée épaisse et des eaux brûlantes jaillissent du sein de la terre, et que des grains blancs, pareils à ceux du kouskoussou, couvrent le sol désolé.

Mais les eaux thermales elles-mêmes, savez-vous quelle origine leur attribuent les Arabes ?

« Le roi Salomon avait construit des bains sur
« toute la terre et en avait donné la garde à des
« génies qui étaient à la fois aveugles, sourds et
« muets, afin qu'ils ne pussent ni voir, ni entendre,
« ni redire ce qui se passait dans ces bains merveil-
« leux. Or, depuis la mort de Salomon, personne n'a
« pu faire comprendre aux génies que leur maître
« était mort, et ils continuent à chauffer les bains,
« ainsi que Salomon le leur avait prescrit. Voilà
« pourquoi il y a des eaux constamment bouillantes

« à Hammam-Meskhoutine, qu'on appelle Bains des « Damnés. »

On est frappé d'admiration lorsque, en quittant Mjez-Amar, on découvre au loin les cônes qui se détachent en masses grises sur un fond vert, au milieu d'abondantes vapeurs qui s'élèvent des sources thermales.

Sur le plateau des Sources, l'œil se repose sur des massifs verts d'oliviers, de lentisques, de lauriers roses, entrelacés de vignes gigantesques, tandis que les eaux bouillonnent et murmurent du sein de la terre, pour former de magnifiques cascades roulant sur un vaste tapis de stalagmites aux couleurs les plus variées, et venir tomber bouillonnantes dans les eaux froides du ruisseau Chedakra.

C'est avec étonnement que, dans ce ruisseau, après qu'il a reçu les eaux chaudes des cascades, où la main ne peut supporter la chaleur encore brûlante, on aperçoit des poissons (barbeaux) et des crabes qui nagent et se tiennent vers le fond. Ces poissons vivent dans la couche inférieure, où l'eau n'a pas une température aussi élevée qu'à la surface. La différence de pesanteur spécifique de l'eau chaude et de l'eau froide fait que le mélange n'a lieu que beaucoup plus bas.

La température des sources qui forment les cascades et alimente les bains et les baignoires s'élève invariablemeut, en toute saison et en tout temps, à 95 degrés centigrades. Elles dégagent une telle abondance de gaz qu'il semble que les eaux soient réellement en ébullition. Aucune source en Europe n'atteint une aussi haute température, car la source la plus chaude d'Europe, celle de Chaudes-Aigues, n'a que 88 degrés.

Au moment où elle sort de terre, l'eau exhale une forte odeur d'hydrogène sulfuré qui disparaît par son exposition à l'air; recueillie dans un vase à la source même, elle n'y forme point de dépôt par le refroidissement; refroidie, elle devient potable et sa saveur ne diffère pas de celle de l'eau ordinaire.

Les sources sont fort nombreuses, elles jaillissent du sol sur une grande étendue. Elles se font jour à travers un terrain de travertin qui leur doit sa formation et elles montent verticalement comme les puits artésiens. Elles déposent incessamment une matière calcaire qui incruste tous les objets qu'elles touchent.

La température élevée de ces eaux permet de les employer directement aux usages culinaires. On peut y préparer un déjeuner chaud sans le secours du foyer. On cuit des œufs à la coque en deux minutes, une volaille en un quart d'heure; les légumes verts, artichauts, haricots, petits pois, semblent y acquérir plus de saveur; on dit qu'on y cuit fort bien une éclanche de mouton en un quart d'heure. On l'utilise encore pour y laver le linge, pour y faire tremper le diss et l'alpha qui se dépouillent de leurs principes solubles et y acquièrent une grande souplesse pour la fabrication des nattes et des paniers.

Le nombre des sources varie journellement; les unes apparaissent tandis que d'autres tarissent. Il arrive aussi que des sources disparaissent momentanément. Ainsi, dans la nuit du 19 au 20 juin 1857, la source qui alimente les bains de vapeur cessa tout à coup de couler; une source nouvelle se fit jour à quinze mètres environ de celle-là. Cependant, dans le courant de la journée, la source tarie reprit son cours.

On peut évaluer à plus de cent mille litres la quantité d'eau fournie en une heure par les seules sources qui forment les cascades, quantité qui pourrait être doublée par le volume de tous les petits filets épars sur le plateau et qu'il serait facile d'utiliser.

Les gaz recueillis au milieu de la veine en ébullition, présentent la composition suivante :

Acide carbonique	97,0
— sulfhydrique	0,5
Azote	2,5
	100

Les principaux sels contenus dans l'eau sont le chlorure de sodium, le sulfate anhydre de chaux, le carbonate de chaux et le sulfate de soude.

Qu'on se représente sur la rive droite du Bou-Hamdan, au milieu d'une vaste enceinte de hautes montagnes, un mamelon élevé, formé de dépôts tufacés et parsemé de nombreux cônes d'inégales hauteurs dont l'ensemble a été comparé aux minarets d'une ville musulmane, ou aux tentes d'un douar arabe, on aura une idée de l'emplacement des bains d'Hammam-Meskhoutine. Le sol de ce mamelon résonne sous les pas du voyageur, et on entend à l'intérieur comme le bruit sourd d'une ébullition. Des gaz se dégagent non seulement avec l'eau des sources, mais aussi par les canaux encore ouverts de quelques-unes de celles qui sont taries et par une multitude de fissures des couches tufacées. Celles-ci sont d'une épaisseur considérable et recouvrent un espace immense; elles sont formées par l'accumulation de dépôts successifs que les eaux ont accrus pendant des milliers d'années.

Les cônes qui couvrent le mamelon se forment par le dépôt des sels calcaires, dont les eaux sont très chargées et qu'elles abandonnent par l'abaissement qu'éprouve leur température, au moment où elles apparaissent au jour.

Aujourd'hui les sources ont disparu des points les plus élevés du monticule, les vieux cônes y sont à sec. C'est seulement vers le bas de la colline, sur le bord d'un ravin, que presque toutes les eaux sourdent.

Les dépôts formés par les cascades offrent une grande variété de couleurs. La plupart des auteurs attribuent par erreur cette coloration variée aux éléments constitutifs des eaux, tandis qu'elle n'est qu'une coloration artificielle résultant de l'immersion, du rouissage des plantes textiles que les indigènes déposent à l'ouverture des sources. Lorsque cette immersion n'a pas lieu, les dépôts sont toujours d'un blanc mat ressemblant à l'albâtre.

L'efficacité des eaux d'Hammam-Meskhoutine a été constatée dès les temps les plus reculés. Aux premiers jours de la Numidie césarienne, les Romains les fréquentaient. L'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger s'accordent à les placer à cinquante-quatre milles de Cirta et ils y mentioment des maisons élevées qui indiquent suffisamment leur importance. En l'an 305 on voit figurer, parmi les baigneurs,

un ami de saint Augustin, le traditeur Marinus. Dès le IVe siècle de l'ère chrétienne, Optat, évêque de Milev, fait mention d'un miracle opéré *ad aquas tibilitanas*, par les reliques de saint Etienne, que Projectus y avait apportées.

Le 8 février 1725, Peyssonnel visita ces bains. Shaw, qui y fit un voyage vers la même époque, les salue du nom de *bains enchantés*. Le 12 juillet 1732, Hebenstreint y séjourna quelque temps. Après ces savants, arrivèrent Desfontaines et l'abbé Poirier qui y placèrent un des cercles de l'enfer du Dante et décrivirent ces sites comme entourés « d'air vicié au loin par une vapeur épaisse et noire et noyés d'eau sortant de terre et roulant des parcelles incendiaires de soufre et de bitume en fusion. »

Outre les notes prises *de visu*, j'ai puisé en partie les renseignements qui précèdent dans une brochure publiée par feu le docteur Moreau, sur les eaux d'Hammam-Meskhoutine; je me suis servi également de quelques documents qui m'ont été gracieusement fournis par ses fils. ISIDORE LEBLOND.

BIBLIOGRAPHIE

—

Études sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Blavignac, architecte.

Voilà un livre qui devrait être entre les mains de tous nos amateurs d'histoire nationale. Parmi les vingt ouvrages du savant archéologue, l'histoire de cette contrée revendique spécialement l'*Armorial genevois*, accompagné de 47 planches, et l'*Histoire de l'architecture sacrée, du IVe au Xe siècle, dans les diocèses de Genève, Lausanne et Sion*, illustrée de près de 100 planches soit en atlas soit dans l'ouvrage.

L'importance depuis longtemps reconnue de ces deux publications ressort de ce fait que le diocèse de Genève comprenait presque les deux tiers de l'ancienne Savoie, et que le territoire des diocèses représentait celui des cités romaines et conséquemment des agrégations primitives.

Dans l'ouvrage que nous venons de lire, l'auteur donne la suite raisonnée des faits les plus saillants et les plus certains de l'histoire de cette partie de l'Allobrogie dès les temps préhistoriques. Les détails n'apparaissent que lorsqu'ils doivent caractériser la marche de la civilisation dans ses rapports avec les contrées environnantes ou plus éloignées.

Les deux premières lettres sur le calendrier et les monnaies font presque suite à des questions analogues traitées dans l'*Armorial genevois*.

La science profonde de l'auteur lui donne le droit d'assaisonner parfois la justesse de ses observations du sel allobroge. Nous aimons les écrivains qui savent rester sérieux sans devenir moroses, qui apportent la plus franche loyauté à la recherche de la certitude historique, et dont la sincère expression exclut toute acrimonie.

Tel est bien le caractère de toutes les savantes productions de M. Blavignac, et surtout de celle que nous venons d'annoncer. C.-A. DUCIS.

Le Loup-Garou, par Louis Thiabaud (1). — **Deux souvenirs,** par Jacques Demogeot (2). — **Rome et ses sept montagnes,** par Pierre Vachoux (3).

On a pu lire, dans *les Alpes*, un feuilleton publié par M. Thiabaud, rédacteur ordinaire, durant le cours de l'année dernière. Ce roman a paru en volume ; le lecteur y constatera de l'imagination. Le sujet est emprunté à une légende savoisienne du XVIe siècle. Il s'agit d'un garçon qui aime une jolie fille. Un comte féroce le fait disparaître dans les oubliettes de son château, puis il épouse la fiancée. Michel s'échappe de sa prison, répand la terreur dans les campagnes sous le nom de *loup-garou*. Anna, la nouvelle comtesse, le reconnaît un jour et meurt de saisissement. Le comte est surpris et massacré ; puis Michel et sa mère mettent le feu au manoir et s'ensevelissent sous ses ruines avec l'enfant du comte des Houilles. Toutefois, ils ne sont pas complètement morts. La couverture du livre annonce un nouveau roman : la réapparition du Loup-Garou et de sa mère, une résurrection de Rocambole. Détail : avant de périr, Michel, qui avait trouvé moyen de se faire passer pour le comte, a partagé les terres de celui-ci entre les paysans : on est socialiste ou on ne l'est pas.

L'auteur a pris pour modèle Victor Hugo; il en recherche les métaphores, les antithèses, les aphorismes, les alinéas, les phrases à l'emporte-pièce, l'affectation du bizarre et du drôle : il n'en a pas la puissance. Victor Hugo est comme une statue assyrienne ; on admire la grandeur, on est étonné des proportions ; le défaut de forme et le manque de goût en défendent l'imitation. Que le jeune littérateur revienne aux classiques, ils lui donneront la simplicité et la mesure. La phraséologie a pour lui l'attrait du vide. Son style est négligé ; il y a des heurts de *qui*, de *que*, de *de*; les propositions sont pénibles, trop incidentées.

Voici un livre écrit simplement : *Deux souvenirs*, par M. Demogeot, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris, membre correspondant de la Société Florimontane. Deux souvenirs, deux histoires d'amour, racontées dans un langage sobre et pur. La première laisse au cœur un peu d'angoisse dont on se console à la lecture de la seconde.

M. Pierre Vachoux a visité Rome en 1866 et en 1867 ; il a recueilli des notes, qu'il a livrées au public sous le titre de *Rome et ses sept montagnes*. Cette brochure renferme des renseignements minutieux et sera utile à un visiteur de la capitale italienne. L'écrivain devra se corriger des longues périodes où il s'égare avec le lecteur ; cette observation en vue du prochain ouvrage, qui attend, dit-il, le secours de la Providence pour voir le jour.

J.-C. DE VIGNE.

---

(1) Paris, librairie Gustave Guérin, rue Mazarine, 11. — Annecy, J. Dépollier et Cie, imprimeurs-éditeurs.
(2) Paris, librairie Hachette et Cie.
(3) Annecy, J. Dépollier et Cie.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 26 avril 1873

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépose un nouveau travail de M. *Raverat*, membre correspondant, sur l'étymologie de Rouelbeau.

M. de Roussy de Sales, membre de la société, adresse une communication accompagnant deux lettres du duc de Savoie et un rapport du marquis de Sales sur une levée à faire dans le comté de Genevois contre les incursions des Genevois en 1667. Ces pièces seront insérées dans la *Revue*.

M. Ducis lit un résumé des franchises et libertés de Faucigny et Beaufort (XIVe, XVe siècles), et des privilèges relatifs aux marchés et foires de Beaufort (XIIIe-XVIe siècles). Quelques-unes des chartes sont aux archives départementales, d'autres à Beaufort.

M. Ducis fait ensuite quelques observations sur la légende d'un sceau découvert dans la Sarine, près de Fribourg.

M. Jules Philippe présente le buste en plâtre de Berthollet, signé GAYRARD M·DCCC·XXIII. Ce précieux souvenir del'illustre chimiste savoisien est offert au Musée par M. le général Vialardi. La Société vote des remerciements au donateur. Elle en adresse également aux trois infatigables membres correspondants de Bône (province de Constantine), qui viennent de faire de nouveaux envois à la Société et au Musée :

1° M. le professeur *Leblond* nous a adressé la relation de son voyage à Hammam-Meskhoutine, travail qui sera publié dans la *Revue*. Il offre en outre une série de coquilles, des minéraux, des monnaies tunisiennes, la copie d'une inscription chrétienne de Guelma, etc.

2° *M. Papier*, contrôleur des tabacs à Bône, envoie deux beaux vases, ornés de peintures, provenant de la Grande Kabylie, divers autres objets, et des fossiles accompagnés d'une notice sur quelques espèces intéressantes de fossiles algériens.

3° M. le professeur *Doublet* complète ses dons de poteries africaines par de nombreuses pièces, depuis la simple marmite arabe et le vase à couscousson, jusqu'aux élégantes gargoulettes tunisiennes ; sur l'une de ces dernières, le donateur a fait peindre une dédicace à la Société. M. Doublet et ses enfants offrent aussi à nos collections ethnographiques une quantité de produits algériens.

En présentant ces collections à la Société, *M. Revon* montre quelques oiseaux rares acquis pour la galerie savoisienne. De ce nombre est un pingouin macroptère (*Alca torda*), espèce excessivement rare en Savoie ; il a été tué sur les bords du Rhône, près de Ruffieux.

M. Serand a trouvé dans un inventaire la mention des franchises accordées à la ville de Faverges par le comte de Savoie, le 12 septembre 1318. Ces titres ont disparu dans l'incendie qui consuma, le 19 avril 1783, les archives et une grande partie de la ville de Faverges.

Le même annonce que *M. Chaumontel*, membre de la Société, a retrouvé dans les archives municipales une ancienne copie des franchises d'Annecy. Ces franchises, dont les titres ont été détruits dans les incendies, remontaient aux années 1367 et 1412 ; elles ont été publiées par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Divers ouvrages du XVIIe et du XVIIIe siècle, don de M. Gaillard et de M. Delesmillières ; — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris, don de M. Ch Burdet ; — *Revue archéologique* ; — *Mémoires* de l'Académie du Gard ; — *Revue du Lyonnais* ; — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie ; — *Journal des connaissances médicales* ; — *Association scientifique de France* ; — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne ; — *Revue bibliographique universelle* ; — *L'Educateur* ; — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute-Savoie ; — *Les Alpes* ; — *L'Union savoisienne* ; — *Journal du commerce* ; — *L'Allobroge* ; — *L'Echo du Salève* ; — L'*Annonce de Savoie* ; — *Courrier des Alpes* ; — *L'Italia agricola.*

Le secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

—

NÉCROLOGIE. — *De Caumont*, né à Bayeux en 1802, ardent défenseur de la décentralisation scientifique, fondateur des congrès de province, auteur du *Cours d'antiquités monumentales*, de l'*Abécédaire ou rudiment d'archéologie* et de divers ouvrages sur les antiquités et l'architecture.

Amédée Thierry, né à Blois en 1797, mort le 26 mars 1873. Publia en 1828 son *Histoire des Gaulois*, en 1840 l'*Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, en 1846 l'*Histoire d'Attila*, en 1860, les *Récits de l'histoire romaine au* Ve *siècle*, en 1862 le *Tableau de l'Empire romain*, en 1872 la *Société chrétienne en Orient*, etc.

Pauthier, né à Besançon en 1801, orientaliste, auteur de plusieurs traités sur la Chine.

Ortolan, né à Toulon en 1802, professeur de législation, auteur de divers ouvrages de droit.

Mathieu *Maury*, hydrographe, né en 1806 aux Etats-Unis.

Dieudonné, né à Paris en 1795, sculpteur et graveur en médailles.

Baucher, écuyer, né à Rouen en 1795, auteur de divers traités d'équitation.

Justus von Liebig, chimiste, membre correspondant de l'Institut, né en 1803 à Darmstadt, auteur de plusieurs publications estimées, entre autres des *Lettres familières sur la chimie, considérée dans ses relations avec l'industrie, l'agriculture et la physiologie.*

—

Voici quel est, d'après le travail remis par M. Maissiat, à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, l'itinéraire qu'Annibal a suivi pour traverser la Gaule et fondre sur l'Italie :

« L'armée punique part d'Emporiæ (les marchés), en Espagne, suit la route ordinaire d'Espagne à Arles jusqu'au voisinage de Nîmes. Là, elle fait un détour à gauche le long des monts Cévennes. Elle passe le Rhône à la hauteur de Bourg-Saint-Andéol et de Pierrelate. Elle traverse la région que Polybe nomma l'*île de la Gaule, semblable au delta* c'est-à-dire la Bresse et le Bas-Bugey. Elle entre dans les Alpes au confluent du Rhône et du Guiers. Ensuite Annibal livre bataille aux Allobroges sur le versant occidental du mont de l'Epine et qui tend, au plus court, de Novalaise à Chambéry. La ville des Allobroges qui est prise le soir même de la bataille, c'est Lemincum.

« La peuplade, voisine des Allobroges, qui dresse des embuscades aux Carthaginois, et les arrête un instant, ce sont les habitants du val de Maurienne, probablement les Medulli de Strabon. Le vallon, fermé de toutes parts, où se livre cette seconde bataille, c'est la partie supérieure de la vallée de l'Arc, qui se trouve comprise entre le fort de l'Esseillon et Termignon. Le faîte des Alpes où campe Annibal, c'est le col du mont Cenis. Le point du versant italien, où il est obligé de s'ouvrir un chemin dans le roc, est un peu au-dessus de la Molavesa, à la Vieille-Ferrière (Ferrea-Vecchia). Le premier campement d'Annibal, en Italie, est entre Suse et Turin, à Sant'Ambroglio. »

—

Des monnaies ont été récemment découvertes au quartier de la Garde, commune de Gap.

A peu de profondeur, dit M. J. Roman, dans une note qu'il communique à ce sujet à l'*Indépendant*, on mit à jour un récipient de forme bizarre, assez semblable à une des grosses sonnettes que les bergers ont l'habitude de suspendre au cou des béliers. Dans cette sorte de vase en cuivre, il trouva environ 750 monnaies, dont une en or et les autres en argent de mauvaise qualité ou billon.

Ce petit trésor, assez varié dans sa composition, comprend des monnaies de presque tous les princes français qui ont régné en Dauphiné, de Charles V à Charles VII, plus quelques monnaies étrangères.

—

ERRATUM. — Page 23, col. 2, lig. 22. Au lieu de : *roisser ou roësser*, lisez : *roiller ou roëller.*

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 27 mai 1873.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

NÉCROLOGIE

—

LE CARDINAL BILLIET

Le Savoie a perdu, le 30 avril dernier, une de ses illustrations les plus distinguées, le doyen de l'épiscopat français.

Né aux Chapelles en Tarentaise (Savoie) le 28 février 1783, le jeune Alexis Billiet acquit, sans sortir de son village et en dehors des cours publics secondaires, une somme si considérable de connaissances en histoire naturelle, en philosophie et en théologie, qu'elle étonna ceux qui furent heureux de l'admettre au Grand-Séminaire de Chambéry, et qu'après six mois, consacrés au complément de ses études, il devint professeur, directeur, supérieur de l'établissement, vicaire général du diocèse, puis fut sacré, le 19 mars 1826, évêque du diocèse de Maurienne, qui avait été rétabli l'année précédente, et succéda à Mgr Martinet sur le siége métropolitain de Chambéry le 27 avril 1840.

Sa promotion au cardinalat, le 27 septembre 1861, fut un hommage rendu à sa science et à ses mérites, aussi bien qu'un don de joyeux avénement pour l'honneur de la Savoie après son annexion à la France.

Il avait fait partie du Sénat sarde dès 1840. Cette nouvelle dignité lui ouvrit les portes du Sénat français.

A cette occasion une plume reconnaissante consacra au savant et modeste prélat un éloge scientifique dans la *Revue savoisienne*. Nous n'entrerons donc pas dans d'autres détails sur sa vie. Le récit en appartient de droit à l'Académie de Savoie, dont il a été l'un des promoteurs et fondateurs en 1819.

C'est lui-même qui, dans un mémoire assez étendu, traça le programme des travaux qui devaient mériter une attention spéciale de la nouvelle société, dont il a été le collaborateur assidu, qu'il a même présidée plusieurs années. Il en était président honoraire perpétuel depuis plus de 30 ans.

Les membres du congrès scientifique de France, réunis à Chambéry en 1863 pour la trentième session, lui déférèrent la présidence d'honneur avec le marquis Costa de Beauregard.

Le ministre de l'instruction publique l'adjoignit aux trois autres cardinaux, LL. EEm. de Bonald, Donnet et Mathieu, comme membre non résidant du *Comité des travaux historiques*.

Au grand-séminaire de Chambéry, le chanoine Billiet avait eu l'excellente idée de parsemer son enseignement théologique de leçons de physique, de chimie, d'astronomie, d'histoire naturelle, tout autant de connaissances que la rapidité obligée des études à cette époque ne permettait guère de compléter dans les écoles secondaires. Ces initiatives ont ouvert la voie à des talents spéciaux et fourni à leurs rares loisirs un élément intellectuel qui ne contribue pas seulement à développer les facultés. « Nous savons bien, disait le cardinal au Congrès de Chambéry, qu'il faut placer Dieu avant tout ; mais s'il est triste d'apprendre que certains hommes ne le voient nulle part, il est consolant de penser que ceux qui ont dans le cœur des sentiments plus élevés savent le trouver partout. Pour eux, toutes les sciences sont une théologie. »

Au milieu des fonctions laborieuses et multiples de son épiscopat, l'éminent prélat sut trouver du temps pour satisfaire ses goûts scientifiques dans diverses branches, telles que la géologie, la physique, la météorologie, la statistique, l'histoire et l'archéologie. Il avait cultivé la botanique avec un rare succès. Malheureusement, ses riches connaissances dans cette spécialité n'ont presque pas été communiquées autrement que dans des correspondances.

Nous donnons ici la liste de ses ouvrages, dont la plupart se trouvent dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie :*

1° *Aperçus géologiques sur les environs de Chambéry,* 1822 ;

2° *Mémoire sur les lignites de Sonnaz et de la Motte-Servolex,* 1823 ;

3° *Note sur le tremblement de terre du 2 février 1823;*

4° *Observations sur la source de l'Arve aux glaciers de Chamonix*, 1823;

5° *Tableau de la population du diocèse de Chambéry en 1823;*

6° *Résumés des observations météorologiques faites à Chambéry dès 1821 jusqu'en 1825;*

7° *Lettres sur les tombeaux et monuments découverts en 1827 près du col de la Magdelaine, en Maurienne;*

8° *Mémoire sur le mouvement de la population dans le diocèse de Maurienne, de 1810 à 1830;*

9° *Idem, jusqu'en 1850;*

10° *Notice sur le village de* Brios *où mourut, en 877, Charles-le-Chauve*, 1835;

11° *Notice sur la peste qui, en 1660, a affligé le diocèse de Maurienne*, 1836;

12° *Observations sur quelques anciens titres conservés dans les archives des communes de la Maurienne*, 1837;

13° *Des brises périodiques dans les vallées des Alpes*, 1840;

14° *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie de 1838 à 1840;*

15° *Discours d'ouverture de la séance publique donnée à l'occasion de la réunion de la Société géologique de France à Chambéry, relatif aux différents sujets d'étude que notre pays présente à la géologie*, 1845;

16° *Dissertation sur les diptyques, suivie de la description d'un diptyque grec trouvé en Savoie* 1846;

17° *Observations sur le recensement des personnes atteintes du goître et du crétinisme dans les diocèses de Chambéry et de Maurienne*, 1847;

18° *Recensement des aliénés existant en Savoie en 1850;*

19° *De l'instruction primaire dans le duché de Savoie*, 1851;

20° *Notice historique sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie*, 1857;

21° *Mémoire sur les premiers évêques du diocèse de Maurienne*, 1860;

22° *Note relative à la mort du comte Humbert III, de Savoie*, 1860;

23° *Chartes du diocèse de Maurienne* (150 documents annotés) *avec un glossaire des mots de la basse latinité*, publiées avec la collaboration de M. Albrieux, 1861;

24° *Notice biographique sur Philibert Simond, l'un des quatre commissaires de la Convention pour l'organisation du département du Mont-Blanc en 1792*, 1862;

25° *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, 1865.

Cet ouvrage est le premier où la vérité sur les faits qui ont terminé le XVIIIe siècle ait pu se faire jour. Aussi que de tempêtes contre le véridique et courageux cardinal!

Il faudrait ajouter ici toutes les lettres pastorales adressées aux diocèses de Maurienne et de Chambéry successivement pendant 47 ans. Ce sont tout autant de traités religieux et sociaux d'une solidité de doctrine incontestable.

C'est lui encore qui rédigeait et signait, à la tête de tous ses suffragants de la province ecclésiastique de Savoie, les adresses au gouvernement sur les conflits survenus dans le nouvel ordre de choses inauguré en 1848.

Quant aux travaux commencés et que les fatigues de l'âge ne lui ont pas permis d'achever, nous espérons qu'ils ne seront pas perdus pour la science, et qu'une main dévouée en fera bénéficier les nombreux admirateurs de cette vie qui a été si laborieuse et si occupée.

Relevé d'une première chute, l'infatigable prélat voulut reprendre trop prématurément ses habitudes de travail.

Le dernier jour où il put recevoir, il prenait encore un intérêt marqué au récit que lui faisait M. Pillet, président de l'Académie de Savoie, d'une exploration géologique exécutée ce printemps aux environs du lac de Zurich en collaboration de plusieurs géologues français et allemands.

Il a donc succombé les armes à la main.

La Société Florimontane s'est associée à ce deuil national et a voulu être représentée à ses obsèques, qui ont eu lieu le 6 mai.

Présidées par S. Em. le cardinal Mathieu, de Besançon, assisté de six autres prélats, elles ont été honorées par la présence de tous les corps constitués et d'une nombreuse affluence. Ce n'est qu'à ses restes et à sa mémoire qu'on a pu rendre tant d'honneur. Car, vivant, et avec des goûts d'une simplicité et d'une modestie exemplaires, il subissait plutôt qu'il ne permettait la moindre démonstration.

C.-A. Ducis.

UN POÈTE D'OUTRE-TOMBE

Fleurs dans la brume, poésies, 1 vol., par Albert Comte (1).

Chose rare, ce titre est bien choisi; tout est ébauché plutôt que fini dans le petit volume auquel nous faisons accueil; personnages et pensées semblent y ondoyer comme des flocons. Ces formes vaporeuses sont loin de constituer la suprême beauté de l'art, mais elles ont leur charme. Qui n'a éprouvé le genre d'attrait qu'on rencontre dans la chose vaguement aperçue dans le lointain ou le nuage! L'œil commence, l'imagination achève et le fantôme poursuivi se fond et se perd. Voilà la rêverie chère à plusieurs.

Le jeune Albert Comte (2) eut, comme ses *Fleurs*, son existence dans la brume. Né sur la rive savoisienne du Léman, il a passé la plus grande partie de sa vie

(1) Imprimerie de Jules Guillaume-Fick, Genève, 1872.

(2) M. A. Comte est mort à Douvaine au mois d'août 1872.

à l'ombre des vieilles tours du château de Beauregard et dans les grands bois qui l'environnent Loin de toutes affaires humaines, comme un ascète de la poésie, il n'a fréquenté que les livres, les arbres et les vagues, et il a dû nécessairement s'imprégner de cette nature rêveuse. Aussi était-il comme étranger même à ses voisins ; on voyait bien de temps en temps passer dans les crépuscules un jeune homme pâle et soucieux ; mais nul ne soupçonnait sa lyre, à peine ses proches. Il meurt, et sous son chevet on trouve le secret et le travail de sa vie, c'est-à-dire tous les rêves qu'il a menés ; il fut bien la chose légère et sacrée, comme Platon qualifiait les poètes.

Un ami, M. Charles Million, dont l'attachement discret voulait aussi se dérober aux regards, a fait éditer, avec un goût exquis, les chansons du poète et les a déposées sur sa tombe comme un dernier hommage.

M. Albert Comte appartenait à une race lyrique. Une de ses parentes, Mlle J. Comte, morte jeune encore, il y a quelques années, avait commencé une série d'élégies que le temps ne lui a pas laissé finir. Voici celle qui a pour titre :

A une Étoile.

Oh! luis toujours sur moi, mon étoile chérie,
De ton pâle rayon laisse-moi la douceur :
La source du bonheur dans mon âme est tarie,
Et je n'ai plus que toi pour consoler mon cœur.

Quand de mes jours perdus mon œil cherche la trace,
Hélas! dans le passé je ne vois que des pleurs.
Mais ta douce clarté me découvre la place
Où la main d'un ami pour moi sema des fleurs.

Laisse-moi t'appeler ma sœur et mon amie
. . . .

Interrompue brusquement par la mort de la jeune fille, cette élégie a été achevée par le jeune homme, qui en a repris l'inspiration dans le tombeau :

Laisse-moi dans ton sein verser mes pleurs brûlants;
Sous ton calme regard ma douleur endormie
Trouve en mes longues nuits des charmes consolants.

Oui quand la fleur des champs se penche solitaire,
Et rêve dans la nuit aux délices du jour;
Quand tout dort sous les cieux, que l'ombre avec mystère
Des obscurs horizons efface le contour;

. . . .
Alors, brillante sœur, mon ardente prière
Prend des ailes, s'élance et monte jusqu'à toi;
Et je me sens moins seule et ton œil de lumière
Semble un ami qui veille et qui souffre avec moi.

Il n'y a pas dans Albert Comte le poète aux grandes allures; mais il est éminemment éolien; sa langue est ciselée, un peu trop. Dans ce genre où tout est à peine murmuré, et à demi bruit, il faut citer *les Fantômes d'Artangy*, qui jettent en plein l'esprit dans les vapeurs du rêve :

Fontaine sans murmure,
Humble source sans voix,
Quand la nuit est obscure
Glissent sur ton eau pure
Les ombres d'autrefois.

Blanches ombres et belles,
Leurs cheveux ondoyants,
Voltigeant derrière elles,
Sèment des étincelles
Sous leurs pas flamboyants.

. . . .
. . . .

Elles dansent, folâtres,
Et leurs grands yeux brillants
Ont des éclairs bleuâtres,
Comme des feux de pâtres
Dans la nuit scintillants.

Leurs rondes, cadencées
Par le bruit du ruisseau,
Les emportent, bercées
Et comme balancées
Sur des ailes d'oiseau.

. . . .
. . . .

Un nuage s'élève
Sous des pas incertains;
Et la ronde s'achève,
Et l'aurore se lève
Aux horizons lointains.

Pas plus en poésie qu'en littérature et en politique, on ne se défait de son siècle; mais un auteur ne doit en prendre que ce qu'il faut pour ne pas étouffer sa spontanéité. A. Comte a trop abdiqué ses dons personnels. On serait tenté de croire qu'il a vécu presque exclusivement avec les vieux poètes de la pléiade, aux coupes et aux rhythmes si compliqués. Il n'y a pas doute qu'il ne les ait beaucoup fréquentés; mais en cela, il a suivi la troupe réaliste de notre époque, Baudelaire, Banville, Soulary, etc., tous ces étincelants qui, souvent admirables de formes, ont trouvé le secret de faire resplendir le rien. Ce groupe hardi fit paraître, en 1866, une publication périodique où chaque initié venait déposer le tribut de sa muse. Le poète des bords du Léman aurait pu mêler son lierre au leur, sans le déparer; car il a bien les qualités et les défauts du genre : nouveauté de tours souvent; imprévu et relief de l'expression; mais souvent aussi, recherche, obscurité, contours insaisissables et truculence des termes ; tout cela s'allie dans cette singulière école, qui se préoccupe moins du naturel, de la justesse et de l'ampleur de l'idée que du moule où elle doit la jeter, si toutefois elle doit y jeter une idée. Sonnet, villanelle, rondeau, tous les rhythmes mignons mais étroits du XVIe siècle reprennent faveur, surtout le sonnet dont A. Comte s'est montré éperdûment épris. « Souvent, « dit-il dans sa préface, la coupe ne contient pas une « goutte de poésie, mais elle est destinée à en con-

« tenir, et par sa forme, l'imagination du lecteur de « bonne volonté s'y transforme d'elle-même en « poésie. » Cette théorie intervertit les rôles : on présente au buveur une coupe à vider, mais non à remplir; c'est défigurer la chose poétique que d'en faire un cristal de cheminée, et non un vase qui doit déborder du vin généreux de la pensée et du sentiment.

Une injuste défiance de soi, plutôt que le souci de refléter autrui, poursuit le poète tout le long de son œuvre; ses pièces, même les bonnes, éveillent des réminiscences; ainsi *Diane-Phébé* rappelle, sur un ton plus sérieux, la fameuse *Ballade à la lune*. Or, on se souvient, sans le vouloir, des tours vifs et capricieux, des beaux hasards de rimes de Musset, et on ne rend pas toute justice à celui qui a imprudemment provoqué une comparaison.

Estelle même, jeune fille en chair et en os, ou type idéal rêvé par le poète, nous ne savons, n'est-ce pas une Laure champêtre? A la façon de Pétrarque, il la comble de sonnets et la poursuit d'un pleur désespéré qui ne l'attendrit pas. Si la mort ne nous eût pris si vite le chantre d'Estelle, peut-être que pour compléter sa ressemblance avec l'immortel *sonneur* italien, il se fût écrié comme lui, en fin de compte : « Oh! mes belles folies, vous m'avez pris bien des années! »

Le talent de A. Comte est fin, délicat et non primesautier; il cherchait encore sa voie lorsqu'il est parti; mais il l'eût assurément trouvée. Il a eu des coups d'aile; il eût pu fournir un vol plus sûr et plus déployé. Il a montré, en plus d'un endroit, qu'il en aurait eu la puissance, soit dans la *Chevelure de Bérénice*, espèce d'Eloa mythologique, composition bizarre de sentiment, mais d'une large exécution; soit dans ses essais d'alexandrins qu'il a bien menés et auxquels il eût dû faire une meilleure part. Il n'y a guère doute que quelque grand souffle n'eût passé sur sa lyre. Les graves problèmes de la destinée humaine, de l'immortalité, de la souffrance, de la patrie en deuil eussent fait éclater les formes étroites, camisoles de force où sa pensée aimait à s'emprisonner; elle se fût répandue dans l'infini qui est l'élément nécessaire au poète aspirant à mieux qu'à raser le sol, et il eût vu au-dessus de sa tête autre chose que les astres païens auxquels il a jeté ces soupirs :

Ah! du moins, chère étoile, en quittant cette terre,
Qu'à ta splendeur mon âme aille se réunir!

. . . .

Quoiqu'il fût facile de nous étendre davantage sur l'œuvre de M. Albert Comté, il suffit d'en avoir indiqué le caractère et la portée; aussi bien, la critique n'erre pas volontiers autour d'une tombe pleine de chers souvenirs et de regrets. Laissons notre jeune compatriote épurer, dans le séjour serein qui lui a été ouvert, le poème, terni de trop de poussière humaine, qu'il avait ébauché parmi nous. J. Ogier.

LES HANNETONS

Le froid du mois d'avril a retardé l'éclosion des hannetons, mais ne nous a pas privés de la visite de ces hôtes nuisibles, et déjà nous voyons les *sauterelles des régions tempérées* envahir nos arbres par milliers et les dépouiller de leurs feuilles.

Si les arbres, ainsi dépouillés, périssent assez rarement, il est certain qu'ils languissent souvent pendant plusieurs années et qu'ils reprennent difficilement leur première vigueur.

Avant d'arriver à l'état d'insectes ailés, les larves des hannetons, ou *vers blancs,* ont déjà détruit un grand nombre de plantes, surtout des fraisiers et des laitues; elles ont miné les racines des arbres dont elles ont occasionné le dépérissement ou même la mort.

On peut affirmer, sans exagération, que ces animaux malfaisants causent en moyenne à la France des dégâts annuels qui dépassent la valeur de cent millions de francs. En une seule année le département de la Seine-Inférieure a éprouvé des pertes évaluées à 27 millions.

Cepend nt l'apathie de la plupart des cultivateurs est cause qu'ils ne prennent aucune précaution pour se préserver do ce fléau.

Pour combattre ces ennemis nous avons des auxiliaires infatigables dans les carnassiers et les rongeurs, tels que belettes, fouines, musaraignes, rats, etc.; dans les oiseaux domestiques, surtout les poules et les canards qui fouillent la terre pour y chercher les larves; dans les chouettes et les nombreux oiseaux de nuit. Parmi les oiseaux de jour, nous avons les moineaux, qui en détruisent des quantités prodigieuses, les corbeaux, les pies et les merles qui sont très adroits à extirper les larves de hannetons, sans nuire aux racines des plantes.

Mais ces destructions ne suffisent pas et il importe aux agriculteurs d'attaquer les hannetons par tous les moyens en leur pouvoir, soit en faisant recueillir les *vers blancs* au moment du labour des terres, soit surtout en faisant ramasser les hannetons sur les arbres, ce qui est d'autant plus facile qu'ils sommeillent pendant le jour sur les branches et les feuilles, et l'on n'a qu'à les secouer sur des toiles et les faire périr.

C'est ce qui se pratique, sur une large échelle, dans plusieurs contrées, principalement dans la Suisse allemande où les autorités locales paient une prime à ce genre d'industrie, assez lucratif pour que des femmes et des enfants gagnent jusqu'à trois francs par jour en vendant des hannetons à 50 c. par hectolitre.

On peut du reste utiliser le produit de cette chasse pour nourrir les porcs et les volailles. On peut aussi les faire bouillir dans l'eau et en extraire une huile qui sert à graisser les roues des voitures et qui pourrait être employée à divers autres usages.

On pourrait également employer les hannetons comme engrais. Après les avoir recueillis on les jette dans la chaux vive, et l'expérience a prouvé que cet engrais remplace avantageusement le guano que l'on fait venir à si grands frais des îles Chinchas.

E. Chevalier.

RAVAGES DES FRUITS DE LA TERRE AU SIÈCLE DERNIER

Les trois vallons des Bauges arrosés par le Chéran et ses trois affluents d'Aillon, de Saint-François et

de Nion, et dont le bassin est terminé à l'ouest par les monts de Margériaz, d'Azy et dè Bernaud, à l'est par le mont Colombier, la dent de Rossane et la crête du rocher de Bertelle jusqu'aux racines du Semnoz, ces trois vallons, dis-je, avaient subi, dans les commencements du siècle dernier, des pertes considérables sous le rapport agricole, ensuite des ravages commis pendant plusieurs années successives par diverses catégories d'animaux nuisibles.

Nous donnons ici leurs noms tels qu'ils sont orthographiés dans un titre des archives de la cure d'Allèves : *anetons*, *vares*, *besagus*, *courteroles*, *chenilles*, *serpens*, *grillets*, *taupes*, *rats* et *souris*, *loups* et *renards* et *laverandes*.

Craignant que ces dégâts ne fussent le résultat de quelque punition céleste par suite de leurs fautes, les communautés (*universitates homines incolœ territoriorum*) d'Arith, de Saint-François-de-Sales-sur-Porte, de Lescheraines, d'Aillon, du Châtelard, de La Mothe, de Bellecombe et d'Allèves, toutes du diocèse de Genève, s'entendirent et se cotisèrent pour solliciter du Souverain-Pontife l'absolution des censures ecclésiastiques qu'ils avaient pu encourir, et un secours spirituel contre les animaux ou autres auteurs de ces dégâts. Ces sortes de *conjurations* remontent aux premiers siècles de l'Eglise.

Benoît XIII, par bref daté de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 22 mars 1725, après avoir rendu compte de cette démarche collective, accorda une indulgence plénière de leurs fautes à ceux qui auraient jeûné trois jours, fait une visite à leur église et une aumône aux pauvres, et se seraient approchés des sacrements avec les dispositions convenables aux circonstances; il ordonnait en outre de faire dans chaque paroisse une procession, dans laquelle on réciterait les prières accoutumées contre ces animaux et autres êtres malfaisants, et de bénir avec la croix de l'église les personnes, les campagnes et les fruits de la terre.

Ce bref, adressé à l'évêque de Genève ou à son official, lui laissait le soin de déterminer les jours de jeûne, de communion, de visite et de procession, et lui donnait le droit de déléguer un autre prêtre constitué en dignité pour l'exécution de ce bref.

M. Charles Paris, docteur en théologie, official du diocèse de Genève, en vertu de sa commission d'autorité apostolique, délégua plusieurs ecclésiastiques à cet effet. — Ce fut le curé de Gruffy qui eut l'ordre de faire exécuter le bref dans la paroisse d'Allèves, par lettres du 13 avril 1725 — données à Annecy et scellées du sceau de l'évêché de Genève. Ce titre a été conservé aux archives de la cure d'Allèves.

L'effet répondit à la demande. Car elle fut renouvelée dans d'autres vallées affligées des mêmes fléaux. Nous citerons spécialement les paroisses de Sallanches, y comprise la commune de Saint-Roch, de Cordon, de Domancy, de Saint-Martin, de Passy, de Servoz, de Combloux et de Chamonix, qui sollicitèrent la même grâce vingt-cinq ans plus tard.

Les frais d'expédition et d'envoi de ces brefs apostoliques demeuraient naturellement à la charge des solliciteurs, et l'on conçoit qu'ils devaient être considérables à cette époque où l'on était loin encore de la facilité des communications obtenue dans notre siècle. Tel est l'objet de la note suivante.

C.-A. Ducis.

Taxe de ce qui est deus par les Paroisses qui ont acceptés la Bulle obtenüe de S· Sainteté contre les insectes qui porte la somme de cent trente trois livres six sols huit deniers 133—6—8· *qui se repartit sur chaque paroisse à forme de la taille*

	Taille	L·		Taxe	
Sallanches (ville) . .	1397	6	16	9	11
Communauté de St-Roch	4841	24	10	7	10
Cordon	2037	9	18	0	6
Domency	1649	8	0	3	10
Saint-Martin	1103	5	7	5	2
Passy	5290	25	14	3	8
Servoz	881	4	5	7	10
Combloux	3625	17	10	0	0
Chamonix	6543	31	16	1	6
	27368	133	9	4	3

Je soubsigné déclare avoir fait la répartition cy-dessus autant exactement et fidèlement qu'il m'a esté possible sur les paroisses cy-dessus de la somme de *cent trente trois livres six sols huit deniers* dont s'agit a ratte de taille. En foy de quoy je me suis signé pour mémoire à Sallanches ce 4e May 1750 et c'est à requête de Mr le Prévôt De la R... (illisible).

Parramez.

Copié aux archives départementales de la Haute-Savoie.

Eloi Serand.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1873.

L'Opéra vient de donner un nouvel exemple de ce qu'on appelait autrefois ses majestueuses lenteurs et de ce qu'aujourd'hui on appelle tout autrement. Il y a plus d'un an déjà, on annonça un ballet dont M. Guiraud devait écrire la musique et qui devait servir de complément à la *Coupe du roi de Thulé*; les deux ouvrages devaient être donnés à l'entrée de l'hiver. L'opéra de M. Diaz n'a vu la rampe que le 10 janvier; soit que le ballet ne fût pas prêt, soit que l'on craignît d'accabler le public en lui offrant deux nouveautés à la fois, on attendit que la *Coupe* fût épuisée, probablement à jamais, par l'expiration de l'engagement de M. Faure, et *Gretna-Green* n'a été représenté que dans les premiers jours de ce mois-ci. La trame en est des plus chétives; la musique de M. Guiraud est soignée et distinguée; si l'ensemble laisse à désirer sous le rapport de la variété, il faut sans doute en accuser l'insignifiance du scénario.

Sans vouloir établir une règle infaillible, j'ai remarqué que chaque fois qu'on dépasse des limites raisonnables, plus l'Opéra tarde à représenter un ouvrage reçu ou en répétition, fût-ce même une simple reprise, plus c'est de mauvais augure. M. Perrin nous a donné plusieurs exemples mémorables de ce genre. Quand on attache de l'importance à une

œuvre, c'est-à-dire quand on attend de belles recettes, on ne traîne pas trop les choses en longueur. Il se peut donc qu'on ne tarde pas beaucoup à donner *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet, dont la partition est à la copie depuis près de deux mois.

Le procès intenté à la direction de l'Opéra-Comique doit sembler une juste punition pour le peu de cas qu'elle fait de son cahier des charges, quoiqu'il faille espérer que le procès ne tournera pas au détriment des compositeurs français. La salle, d'après le bail emphithéotique, appartiendra à l'Etat, à partir de l'année 1880; en attendant cette échéance, les propriétaires prétendent en expulser les directeurs actuels pour la louer à qui bon leur semblera. Ils allèguent que le décret sur la liberté des théâtres les a dégagés de leurs obligations, et que les directeurs eux-mêmes se sont dégagés à tel point qu'ils ont donné *Roméo et Juliette*, de M. Gounod, au mépris du genre spécial qu'ils doivent exploiter. Il est certain que si l'administration des beaux-arts continue à fermer les yeux, MM. de Leuven et du Locle prendront bien d'autres licences.

Le roi l'a dit, de MM. Gondinet et Delibes, doit être représenté prochainement. Le seul fait qui me reste à signaler c'est la reprise du *Dernier jour de bonheur*. Vous savez que c'est l'avant-dernier ouvrage d'Auber, le dernier qui obtint du succès, et ce succès, l'auteur l'avait vainement cherché pendant vingt ans. Vous vous rappelez aussi quels cris d'admiration l'on a poussés sur l'éternelle jeunesse d'un compositeur presque nonagénaire. A la reprise qui vient d'avoir lieu, cette œuvre sénile a eu de la peine à atteindre huit représentations dans l'espace d'un mois et demi. M. Capoul, d'ailleurs, n'était plus là, et quand même il y aurait été, il a perdu la faveur d'un public capricieux.

Quand un théâtre est subventionné par le gouvernement ou par une municipalité, le directeur devrait avant tout avoir la salle gratuitement. L'Opéra, le Théâtre-Français et l'Odéon sont seuls dans ce cas. Le Théâtre-Lyrique appartenait autrefois à la ville de Paris, de sorte que la subvention accordée par l'Etat n'était pas même suffisante pour payer le loyer, sans parler du droit des pauvres. La restauration du bâtiment incendié avait été mise en adjudication, dans des conditions emphithéotiques; personne n'ayant fait d'offre, la municipalité s'est décidée à faire la restauration à ses frais. Le théâtre redeviendrait-il un théâtre de musique? Je l'ignore, d'autant plus que sa situation est reconnue mauvaise; le théâtre du Châtelet n'a pas moins de peine à vivre que n'en avait autrefois son voisin.

La salle de l'Athénée est trop petite et trop incommode pour remplacer le Théâtre-Lyrique. La reprise de la *Fanchonnette* a eu beaucoup de succès; c'est une œuvre médiocre, mais elle plaît au public. Cette reprise est jusqu'à présent la seule; les ouvrages nouveaux, donnés depuis quatre mois, sont les *Rendez-vous galants* et *Ninette et Ninon*, que je me contente de citer, puis la *Guzla de l'émir*, dont le seul mérite est d'avoir servi de début à un compositeur de talent, M. Dubois; *Monsieur Polichinelle*, excellente pièce bouffe avec une musique légère et agréable, écrite par M. Deléhelle; enfin *la Dot mal placée*, bouffonnerie dans le genre de celles qu'on jouait autrefois au théâtre du passage Choiseul et qui est accompagnée de la musique, sinon neuve, du moins gaie et amusante de M. Lacome.

Nous attendons *Raphaël*, opéra en quatre actes et cinq tableaux.

Peut-être le Théâtre-Italien compensera-t-il un peu la suppression du Théâtre-Lyrique. Le directeur actuel, M. Paul Lefort, à qui le gouvernement avait promis la subvention dès l'année dernière, s'occupe de former une bonne troupe italienne, et il se propose en outre de donner des ouvrages français nouveaux.

Ce n'est pas la peine de parler de la *Rosière*, jouée aux Bouffes-Parisiens, ni des *Braconniers* et de la *Veuve du Malabar* représentés au théâtre des Variétés, mais la *Fille de madame Angot* réclame plus d'attention; c'est le plus grand succès musical de l'hiver, et ce succès a été obtenu par un théâtre qui d'ordinaire vit des farces les plus grotesques ou les plus graveleuses. Pendant le mois d'avril, les Folies-Dramatiques ont fait le plus d'argent parmi tous les théâtres de Paris Les chiffres suivants sont assez curieux pour que je les reproduise :

Folies-Dramatiques . . .	Fr.	150,417 85
Opéra	»	128,803 60
Théâtre-Français . . .	»	124,839 10
Opéra-Comique	»	116,115 50
Gaîté	»	104,302 »

La vogue de la *Fille de madame Angot* doit-elle nous contrarier ou nous affliger? Je ne le pense pas. Outre l'attrait de la nouveauté, la pièce est bien faite, le sujet est bien choisi; c'est presque une pièce d'opéra-comique. M. Lecoq, qui en a écrit la partition, a une grande habitude de ce genre de musique légère que les opérettes ont mis à la mode et dont les éléments sont empruntés au style actuel de l'opéra-comique. Le compositeur a incontestablement une bonne part dans le succès de l'œuvre; celle-ci, en fin de compte, pourra contribuer à donner aux Folies-Dramatiques des tendances moins grossières qu'autrefois.

J'ai dit dans ma dernière *chronique* pourquoi il ne faut pas chercher beaucoup d'originalité dans la musique théâtrale des compositeurs français actuels; ils en mettent plutôt dans la musique symphonique où ils se sentent plus libres; mais ils montrent aussi combien leurs idées sont incertaines. Ils osent rarement écrire des symphonies, pour des raisons faciles à deviner; ils préfèrent les suites d'orchestre, les divertissements, les œuvres descriptives qui n'exigent pas de grands développements ou laissent un champ libre à leur fantaisie, quelquefois à leurs divagations. Nous en avons vu les preuves aux concerts Pasdeloup, aux concerts de l'Odéon et dans d'autres.

La Société du Conservatoire ne m'offre à signaler que trois exécutions de la symphonie avec chœurs de Beethoven, exécutions sinon irréprochables, du moins fort honorables et très utiles pour dissiper les préjugés que beaucoup de gens nourrissent encore contre cette œuvre; puis deux auditions des onze premiers morceaux de *Paulus* de Mendelssohn. M. Pasdeloup a fait entendre quatre parties de la symphonie fan-

tastique de Berlioz; il n'a pas osé y joindre la Nuit de Sabbat. Il a fait connaître aussi un fragment de *Sigurd* de M. Reyer; c'est une simple scène d'après laquelle on ne saurait juger du mérite ni du style de l'opéra entier.

M. Gouvy s'est spécialement occupé du genre symphonique, mais il semble trop pencher vers Haydn et Mozart. M. Dubois, comme M. Guiraud, ne peut s'empêcher de montrer par moments que la musique dramatique lui est plus familière que le style de la symphonie pure. M. Wekerlin dans sa symphonie : *la Forêt*, et son ode-symphonie : *l'Inde*, s'est préoccupé beaucoup trop de l'effet pittoresque; M. Pfeiffer s'est égaré de la même manière dans son « poème symphonique pour orchestre » où il a voulu raconter l'histoire de Jeanne d'Arc; mais le comble du genre c'est une composition exécutée aux concerts des Champs-Elysées et intitulée : *Un Duel après le bal*, « symphonie dramatique, d'après le tableau de Gérôme. » Une fois engagé dans cette voie, on peut traduire en musique instrumentale tous les tableaux du monde. Mais les fleurs et les fruits? me direz-vous. Pourquoi pas? Avec de l'imagination tout est possible. Et comment traduira-t-on par la peinture un morceau symphonique? Encore une fois, il ne s'agit que d'avoir de l'imagination. Chacun ne voit-il pas dans les nuages tout ce qu'il y veut voir? Or, pour la plupart des gens, la musique est un art essentiellement nuageux.

M. Saint-Saëns dans son *Rouët d'Omphale*, remarquable surtout par l'orchestration, a fait entendre les gros soupirs d'amour que pousse Hercule; dans son psaume *Cœli enarrant*, au contraire, il a imité, en partie du moins, le style de Bach et de Hœndel, sans servilité cependant. M. Franck a choisi une véritable capucinade pour en faire le texte d'une cantate; M. Guimet a trop préjugé de ses forces et de son savoir en mettant en musique la première Orientale de M. Victor Hugo, texte plus poétique assurément, mais aussi mal choisi que celui de l'œuvre de M. Franck. M. Prévost-Rousseau, dans les *Songes*, s'est plus préoccupé de la clarté et du charme du style que d'effets pittoresques. Il y a du talent dans presque toutes les œuvres que je viens de citer; mais la plus importante c'est *Marie-Magdeleine*, drame sacré en trois parties, paroles de M. Gallet, musique de M. Massenet. Ce n'est pas un oratorio, c'est une sorte d'idylle biblique (le mot roman serait trop fort et trop mondain) racontant l'histoire de Marie-Magdeleine depuis sa repentance jusqu'à la résurrection du Sauveur. On peut désirer dans quelques scènes plus de vigueur, mais on reconnaît M. Massenet bien mieux dans cet ouvrage que dans *Don César de Bazan*.

Les trois nouveaux cours, créés au Conservatoire, viennent d'être clos jusqu'à l'année prochaine. Le cours d'histoire de la musique, qui d'abord avait manqué son but, a été fait par M. Eugène Gautier, qui, du moins, s'est efforcé de répondre à son programme. Le cours d'acoustique de M. Lissajous n'a guère été suivi que par des personnes étrangères à l'établissement; c'était plutôt un cours superficiel de physique amusante qu'un cours scientifique à l'usage des musiciens. M. le docteur Mandl, dans son cours d'hygiène vocale, n'a pas toujours pu traiter avec les détails nécessaires des questions absolument étrangères à presque tous ses auditeurs; mais il en a largement prouvé l'utilité et la nécessité; l'année prochaine il pourra entrer dans plus de développements, afin que son cours porte tous ses fruits pour l'art du chant.

Pour le reste, je ne trouve aucun progrès au Conservatoire. Lorsqu'on voit l'Opéra-Comique se contentant d'un personnel insuffisant et l'Opéra cherchant des chanteurs qu'il ne trouve pas et faisant débuter M. Achard dans les *Huguenots*, on se demande où nous en viendrons.

M. Chouquet a publié son *Histoire de la musique dramatique en France* (chez Didot) qui a été couronnée par l'Académie des beaux-arts. Il faut distinguer dans cet ouvrage deux parties : la partie historique et la partie dithyrambique. Je n'ai pas besoin de dire quels sont les élus et quels sont les réprouvés.

JOHANNÈS WEBER.

BIBLIOGRAPHIE

Chartes communales du pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527, par François Forel, président de la Société d'histoire de la Suisse romande. 440 pages.— Dans le tome XXVII des *Mémoires et documents* de la même Société.

Déjà M. Forel avait publié, en collaboration de M. de Gingins, deux collections de chartes de l'ancien diocèse de Lausanne; puis à lui seul le *Regeste historique de la Suisse romande*.

Le volume que nous annonçons comprend cinq parties :

1° Dans une introduction, qui est comme la synthèse de l'ouvrage, l'auteur a distingué par groupes les documents qui reflètent plus spécialement le caractère des diverses juridictions qui ont partagé simultanément ou successivement cette contrée. C'est ainsi qu'on y reconnaît le type savoyard, le type vaudois ou de Moudon, le type de Lausanne, etc.

2° M. Lefort, le savant collègue de M. Lullin dans la collection des chartes du diocèse de Genève et la publication du *Regeste genevois*, a étendu le cercle de cette synthèse en comparant les chartes du pays de Vaud à celles des pays voisins, Suisse, Franche-Comté, Gex, Savoie et Aoste, depuis le courant du XIIe siècle jusqu'en 1527, sous le rapport de la liberté personnelle, des droits seigneuriaux relatifs à la souveraineté politique ou au domaine territorial, le droit pénal, les foires et les marchés et la bourgeoisie.

3° Ces observations sont suivies d'un tableau indiquant plus de cent chartes à consulter pour la preuve des assertions précédentes, ainsi que les sources où on peut les trouver.

4° Vient ensuite le corps des chartes, au nombre de 118, dont quelques-unes représentent de véritables codes municipaux, rangées par ordre chronologique, le seul qui permette de suivre la marche progressive des franchises des communes, de l'influence respective des trois états, de la transformation du droit féodal en droit municipal.

5° Enfin, le volume est terminé par le répertoire

des chartes qu'il contient, par ordre alphabétique des communes qui en ont bénéficié.

Voilà des travaux sérieux. Honneur aux laborieux compilateurs des éléments de l'histoire. Avec ces matériaux, d'une autorité incontestable, il n'est plus possible de s'amuser à faire du roman historique ou du roman-voyage. Au lieu de chercher le vraisemblable, on n'a qu'à prendre le vrai. Au lieu d'historiettes ou de bourdes ramassées au vol, on n'a qu'à approfondir toutes les chartes authentiques, en en respectant le texte, sous peine de faire de l'histoire fantaisiste, comme nous en avons vu.

Le moyen âge ne sera vraiment connu qu'à mesure que les cartulaires de chaque contrée seront publiés. C'est alors que la vérité historique s'imposera à tout homme de bonne volonté et de sens moral.

C.-A. DUCIS.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 23 mai 1873

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance. La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry accuse réception des volumes offerts à la bibliothèque circulante. — La Société archéologique du Limousin demande l'échange des publications. — Adopté.

M. Ducis rend compte de son assistance aux obsèques de Son Em. le cardinal Billiet. Sur l'invitation de M. le président de l'Académie de Savoie, M. Ducis a pris place à côté de lui, comme représentant la Société Florimontane.

Le même, résumant en quelques mots le but de la réforme du calendrier par le pape Grégoire XIII, en 1582, constate, par les dates des délibérations consulaires d'Annecy, que cette réforme a reçu son application à Annecy dans la semaine même où avait été fixée la suppression de 10 jours, du 4 au 15 octobre 1582. — Cette communication sera publiée.

M. Serand présente une lettre d'Eustache Chappuis, fondateur du collége d'Annecy. Cette lettre, datée de Louvain, 5 mars 1554, et adressée aux syndics, est relative au projet d'établissement d'une fabrique de futaine à Annecy, et au personnel du collége fondé depuis quatre ans.

M. Antony Régnier, de Marseille, membre correspondant, adresse à la Société une peinture à l'huile dont il fait hommage au Musée. C'est la réduction de son tableau représentant Mireille et Andreloun dans la Crau. Voilà bien la jeune Arlésienne du poème : « Le gai soleil l'avait éclose, et frais, ingénu, son visage, à fleur de joues, avait deux fossettes. Et son regard était une rosée qui dissipait toute douleur; des étoiles moins doux est le rayon, et moins pur. » Fatiguée par la chaleur et par une longue marche, elle s'appuie debout contre le vieux puits tout garni de lierre; inattentive, elle laisse babiller le petit marchand de limaçons : sa pensée voyage auprès de Vincent; ses yeux parcourent la plaine brûlante et cherchent le tombeau des patronnes de la Provence qu'elle veut supplier de fléchir ses parents, peu disposés à unir au fils d'un pauvre vannier la perle du Mas des Micocoules. »

La Société vote des remerciements au digne interprète de Mistral.

Un autre artiste, *M. Johannès Rubellin,* expose un tableau acquis par la ville de Rumilly. Les armoiries de la petite cité, sculptées sur un cartouche en pierre qui se détache d'un fond sombre, occupent le milieu de la composition; tout autour sont groupés les produits de l'Albanais : le tabac aux larges feuilles et aux fleurs roses, des raisins que ne désavoueraient point Lays et Saint-Jean, des châtaignes, des noix, des pommes, la carotte légendaire. Une gerbe de blé, sur laquelle repose une faucille, occupe la partie inférieure. Cette œuvre, pleine de lumière, traitée largement et combinée avec goût, révèle un grand progrès : on voit que M. Rubellin a voulu se surpasser dans ce travail tout patriotique. La Société remercie l'artiste d'avoir bien voulu soumettre ce tableau à son appréciation.

M. Revon informe les membres qu'un jeune homme d'Annecy, M. Besson-Mériguet, a découvert des murailles au sommet de la Pierre Margeria. C'est peut-être une construction du moyen âge destinée à servir de signal et à relier d'autres points où l'on voit également des murs, comme le Château des fées à Mandallaz et la Bornale des Sarrasins dans la montagne de Veyrier. — *M. Dunant* rappelle la légende qui se rapporte à ce rocher : en creusant à sa base pendant la messe de minuit, les jeunes filles ont la chance d'y trouver un trésor qui constituera leur dot. — *M. Ducis* cite les titres du XIVe et du XVe siècles, désignant la pierre Margeria, ou *Pierre mal tournée (male girata?)*, par les mots *peulvanum quod dicitur Margeria*. Ce peulvan naturel, détaché de la montagne, sert de limite aux communes d'Annecy-le-Vieux et de Veyrier.

Sur la proposition de *M. Revon*, la Société vote l'acquisition de plusieurs ouvrages qui seront offerts en prix aux élèves de l'école publique de dessin.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges. Ils seront énumérés dans le compte-rendu de la prochaine séance.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

A l'occasion du concours régional (7-15 juin), une EXPOSITION HORTICOLE aura lieu à Annecy du 12 au 15 juin 1873.

Elle comprendra les départements de la région (Ain, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie et Haute-Savoie), et les cantons de Genève, Vaud et Valais.

Des récompenses consistant en médailles d'argent, de bronze, et en mentions honorables, seront distribuées à la fin de l'Exposition.

Les frais de transport sont à la charge des exposants.

Les exposants devront adresser à M. Louis Revon, conservateur du Musée, avant le 3 juin, une lettre d'avis contenant leurs nom, prénoms, domicile, la désignation exacte des objets, leur prix et la surface nécessaire à leur installation.

Les produits devront être rendus à Annecy au plus tard dans la matinée du 11 juin et installés le même jour, à l'École municipale des garçons, quai des Ecoles.

La Commission prendra les précautions convenables pour la sûreté des objets qui seront exposés dans un local couvert, mais néanmoins elle décline toute responsabilité.

L'exposition se composera :

1° D'arbustes, plantes d'ornement, fleurs en vases ou en bouquets;

2° De légumes et fruits de la saison ou conservés de l'année précédente :

3° D'instruments d'horticulture, d'objets de décoration, de meubles de parcs et jardins, de publications horticoles.

Les objets devront être repris dans la journée du 16 juin.

Une EXPOSITION SCOLAIRE aura lieu du 12 au 15 juin, dans le même local.

Elle comprendra :

1° Les travaux d'élèves, tels que dessin, peinture, modelage, calligraphie, tenue des livres, compositions, ouvrages à l'aiguille :

2° Les méthodes, procédés et appareils de démonstration inventés ou introduits par les instituteurs;

3° Le mobilier scolaire;

4° Les collections, appareils ou instruments employés dans l'enseignement;

5° Les articles de papeterie et de librairie, modèles, tableaux, cartes, globes, etc.

Quoique l'exposition soit surtout consacrée aux institutions publiques et privées d'Annecy, les envois du département et des contrées voisines seront admis. Les frais de transport sont à la charge des exposants.

Des médailles d'argent, de bronze et des diplômes sont mis à la disposition du jury.

Les demandes d'admission doivent être adressées, avant le 3 juin, à M. Louis Revon, conservateur du musée. Les objets seront installés dans la matinée du 10 juin, et devront être retirés le 16.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 Juin 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

PRIX FONDÉS PAR M. ANDREVETAN

Un ami des lettres, bien connu par ses productions poétiques, M. le docteur Andrevetan, de La Roche, vient de faire un acte de patriotisme qui lui vaudra la reconnaissance de tous ses concitoyens. Pensant avec raison qu'on ne saurait trop encourager le culte des belles-lettres, source des satisfactions intimes les plus pures, M. Andrevetan a fait don à la ville d'Annecy d'une somme de 8,000 fr. dont les 400 fr. d'intérêts seront appliqués à des prix annuels ou bisannuels de poésie, de littérature ou de beaux-arts ; la municipalité d'Annecy, de son côté, s'est engagée à voter 200 fr. annuellement pour le même objet.

D'après les conventions passées entre le donateur et la ville, les 600 ou les 1,200 fr. pourront être répartis entre plusieurs lauréats ou ne former qu'un seul prix.

La Société Florimontane est désignée pour rédiger les programmes des concours et décerner les prix ; à son défaut, la municipalité d'Annecy sera chargée de ce soin.

Telles sont les bases principales de la fondation littéraire que le département de la Haute-Savoie doit à la généreuse initiative de M. Andrevetan.

Il incombe particulièrement à la Société Florimontane de remercier publiquement cet honorable citoyen de son action patriotique d'abord, et ensuite de la marque de confiance et d'intérêt qu'il lui a donnée. La Société scientifique d'Annecy, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, n'a pas ralenti un seul instant son œuvre de propagande intellectuelle ; sa persévérance a produit plus d'un résultat heureux, soit au point de vue des études historiques et littéraires qu'elle a encouragées en leur donnant asile dans la *Revue savoisienne*, soit au point de vue des collections publiques d'antiquités et de livres qu'elle a enrichies au moyen des dons qui lui ont été faits. Aujourd'hui, son action va pouvoir s'étendre, grâce à la générosité du docteur Andrevetan, l'un de ses membres effectifs, dont l'exemple, on doit l'espérer, sera suivi par d'autres bons citoyens.

En attendant, notre honorable compatriote aura le premier, dans notre département, la gloire d'avoir fait un généreux sacrifice en faveur des lettres. Il sera ainsi doublement récompensé, et par la gratitude de ses concitoyens et par la jouissance intime de voir le résultat du bien qu'il a fait.

LA RÉDACTION.

UN CASUS BELLI ENTRE GENÈVE & LA SAVOIE EN 1667

Lors de la fixation des limites entre la jeune république de Genève et les bailliages de Ternier et Gaillard restitués à la maison de Savoie par le traité de 1564, les habitants limitrophes eurent le choix de leur nationalité, de leur habitation, sauf à subir la législation de leur séjour, sans être toutefois molestés pour le fait de différence de religion.

Le traité de Saint-Julien de 1603 maintint ce mode de vivre (1). Les droits féodaux sur les biens restitués à la Savoie et procédant de propriétaires genevois avaient été *sursoyés* jusqu'à la liquidation. La condamnation de quelques citoyens à payer les arrérages de ces droits, et l'exigence de leur recette par la Chambre des comptes de Savoie en 1660 et années suivantes, avaient irrité le parti genevois qui en fit bruit comme d'une velléité de guerre de la part de la maison de Savoie.

L'ancienne maison de la Grave, qui, dès le XIVe siècle, tenait terres et juridiction dans la baronie d'Avusy, dans les mandements de Chaumont, de Clermont et de la Balme-de-Sillingy, avait deux châteaux de son nom, dont l'un se trouvait enclavé dans le nouveau territoire genevois de la commune de Cartigny, l'autre qu'elle habitait était au sud d'Avusy, dans le territoire restitué à la Savoie.

Un des membres de cette famille s'était porté, dans ces circonstances, à des actes excessifs. Sous prétexte de la situation du premier château ou de la nationalité de ceux qui avaient à se plaindre de ses excès, la république de Genève le fit saisir, condamner à l'échafaud, où il fut conduit sans obtenir le

(1) Archives départementales.

temps ni la permission de remplir les devoirs du culte catholique. C'était en 1666.

Dans la restitution du bailliage de Gaillard, les Genevois avaient gardé l'enclave de Jussy-l'Evêque, ainsi appelée parce qu'elle formait le temporel de l'évêché de Genève, dont ils s'étaient emparés dès 1535. Sur les confins de ce territoire et le village de Corsinge de la paroisse de Meynier, restituée au duc de Savoie, habitait une famille catholique. Appelé en mars 1666 pour y administrer un malade, le curé de Meynier se fit assister du curé de Choulex, dont la paroisse touchait ce territoire par Sionnet.

Le syndic de Genève, Colladon, envoyé pour informer sur les lieux, cita les deux curés à la barre de la république pour avoir exercé leur ministère sur son territoire. Le souverain sénat de Savoie cita le magistrat de Genève, à Chambéry, pour avoir exercé une juridiction sur un territoire douteux et surtout relativement à un fait qui ne constituait pas un délit. Car il s'agissait d'administration de sacrements à un malade et non de célébration publique de messes, comme l'avance M. de Saint-Genix.

Un autre syndic de Genève, M. Liffort, vint défendre ses prétentions à Chambéry auprès du président de la Perrouse, et, en attendant, la république demanda l'appui de ses coreligionnaires en Suisse (1).

La canonisation de saint François de Sales, célébrée à Rome le 19 avril 1665, venait de l'être à Annecy et dans le diocèse de Genève, le 19 avril 1666, avec la plus grande pompe.

Dans ces circonstances, l'attitude prise par les Genevois semblait friser l'insulte et la menace. Nos contrées n'avaient point oublié les brigandages commis en 1535 et 1589 sans déclaration de guerre. Le duc de Savoie, qui avait dû réprimer pendant quelques années les insurrections des Vaudois protestants du Piémont (2), crut qu'il fallait recommencer avec le même genre d'ennemis sur les bords du Léman et de l'Arve. On verra par un document qui suit que ses prévisions n'étaient point imaginaires.

Il ne s'agissait point ici d'armes apportées de Savoie et cachées au dépôt des sels de Bellerive, comme l'affirme erronément M. de Saint-Genix, puisque ce bâtiment ne fut construit qu'après la pacification de cet incident, et ne donna lieu à quelques plaintes qu'en 1671, ainsi que l'atteste l'annotateur de Spon (3).

Le marquis de Pianezza, qui avait dirigé la campagne des Alpes vaudoises, vint dans cette contrée avec deux corps d'infanterie et de cavalerie, qu'il cantonna à Rumilly, à Annecy, à Sallanches, à Cluses, à Thonon, etc., mais toujours à la distance de Genève fixée par le traité de Saint-Julien de 1603 (4).

La ville d'Annecy, avertie dès le 3 février 1667 de l'arrivée d'un corps de cavalerie, envoya le premier syndic, Antoine de Lornay-Menthon, seigneur des Costes et d'Aviernoz, représenter les difficultés multiples de logement au président de la Peyrouse, qui remplissait les fonctions de commandant général de la Savoie. Le comte Olgiaz n'en arriva pas moins avec un corps de cavalerie au commencement de mars.

(1) Gaudy-le-Fort, II, 38.
(2) De Costa, *Mémoires*, etc., II, 214, 220.
(3) *Histoire de Genève*, I, 523.
(4) Thomas Blanc, III, 402. — Freset, I, I, 569.

Les troupes envoyées du Piémont devaient agir de concert avec les milices locales commandées par les gentilshommes du pays. Noble Jean-François de Sales, qui avait reçu le titre de marquis par lettres-patentes du 12 août 1665 (1), remit aux syndics une lettre, du 6 mai, du commandant de la Perrouse qui ordonnait de mettre sous les armes la milice urbaine soit les *Enfants d'Annecy*.

Le sieur Descostes (c'est ainsi qu'on nommait M. de Lornay-Menthon) qui remplissait depuis le 23 avril la charge de capitaine de ville, fut prié, dans la séance du 13 mai, de représenter à M. de la Perrouse la difficulté de réunir sous les armes les bourgeois d'Annecy tant qu'il y aurait un soldat étranger logé dans leurs maisons, et la crainte d'une collision entre la milice locale et les troupes venues d'au delà les monts; puis de réclamer à Chambéry le remboursement des frais d'ustensiles pour les logements.

Mais déjà le même marquis avait été chargé d'une mission relative à cette campagne par lettres du 11 mars de S. A. R. le duc de Savoie. Nous publions ces documents que M. le comte de Roussy de Sales a bien voulu copier aux archives de sa famille. Les deux premières lettres se lisent également à la suite des délibérations consulaires d'Annecy. Le mémoire de M. le marquis de Sales, adressé au commandant de la Perrouse, ne se trouve qu'au château de Thorens et aux archives de Turin.

Outre l'état de la noblesse capable de porter les armes et ses sentiments de dévouement et de fidélité à la maison de Savoie, cette relation constate un fait assez digne de remarque, c'est l'usage de la fronde dans la chasse aux grives sur les versants du Salève.

C.-A. Ducis.

« *Copie de la lettre escrite par S. A. R. à monsieur le premier président le 18 febvrier 1667.*

« Le Duc de Savoie Roy de Chypre etc

« Très cher bien amé et feal Con^er d'estat nous mettans en estat de garentir nos peuples de là les monts de toutes les insultes qu'ils pourroient receuoir de ceux de Geneue, nous desirons en ceste conioncture de dissiper toutes les apprehentions que la noblesse et les dits peuples pourroient auoir conceües sur les mouuements presents, et d'asseurer le repos et des uns et des autres, aussy pour reussir dans ce juste dessein nous desirons de nous seruir de ceste mesme noblesse, et qu'on leur propose de passer de bonne intelligence, et penser aux moyens de s'assembler dans un besoing pour se secourir les uns les autres et de proche en proche c'est pourquoy nous vous faisons ceste lettre pour vous dire qu'il nous semble a propos que nous pourrions à ceste fin nous seruir du Baron de Lucinge dans les bailliages de Ternier et Gailliard, du marquis de Coudré dans le Chablaix, du Baron d'Arenton dans le bas Faucigny, du s^r De Loche dans le haut Faucigny et du marquis de Sales dans le Geneuois.

« On pourroit aussy choisir dans les villes et bonnes bourgades comme St-Jullien, Hermence, Thonon, Esviens, Bonne, la Roche, Bonneville, Cluses, Sa-

(1) Voir *Revue savoisienne* 1872, p. 78.

lanche et autres lieux un gentilhomme qui y fasse résidence, et qui inspire à chaquê lieu de penser à sa conseruation, et voir quel nombre d'hommes ils pourront mettre soubz les armes en cas de besoing c'est pourquoy nous desirons que vous conuies et exhortiés de notre part les gentilshommes que nous vous auons nommés cy dessus et tels autres que vous jugeres à propos à nous donner cette marque de leur fidélite et affection dans une conioncture si importante à notre seruice et a leur repos vous recommandent bien estroittement de bien representer toutes les raisons qui les peuuent induire plus fortement à de si bonnes resolutions, et surtout nous vous ressouuenons de faire bien comprendre aux uns et aux autres de n'estre point les premiers à commancer aucune sorte d'hostilité contre ceux de Geneue, ce que nous promettant que vous ferés au plus tost et sans perdre de temps, nous prions Dieu qu'il vous aye en sa Ste Garde. Signé EMMANUEL et contresigné DE St THOMAS.

« Par commandem^{t} de Mons. le Premier Presid^{t} le present extraict a esté faict par moy soub^{ne} et remis à monsieur le marquis de Sales.

« Scellé et Signé : C. MUGNIER
« Secr^{re} »

« Le Duc de Savoye, Roy de Chypre etc

« Marquis de Sales, Nous auons receu vostre lettre du 4e de ce mois. Vous nous auez fait plaisir de changer le dessein de v^{re} voyage de Piémont en celui de retourner en Geneuois, pour vous appliquer aux choses de n^{re} seruice dont le Président de la Perrouse vous a informé de n^{re} part, puisque vostre voyage par de ça serait inutile au regard de vostre fille, dont vous ne devez point estre en peine, puisque on en aura tout le soin que vous pourriez désirer.

« Vous demeurerez donc dans la Prouince de Geneuois pour uoir tout ce qu'il y a de noblesse et de personnes propres à porter les armes, et à s'en preualloir dans une occasion, et dans toutes celles qui se presenteront vous ferez executer sous nostre nom, et sous n^{re} autorité les choses qui vous seront commises de n^{re} part et dont uous receurez les ordres de nous, ou du Presid^{t} de La Perrouse, le tout pour la conseruation de la ditte prouince et de nos peuples. Et pour cette mesme fin vous prendrez soin de tenir correspondance auec le Baron d'Aranton qui a la mesme commission dans le Faucigny, le marquis de Coudray dans le Chablais, et le Baron de Lucinge dans les Bailliages de Ternier et Gaillard, pour coopérer tous ensemble, et par une bonne correspondance à tout ce qui sera de l'auantage de v^{re} seruice. Ce que nous promettant de v^{re} affection, nous prions Dieu de vous auoir en sa s^{te} garde. De Turin le 17me (1) Mars 1667.

« C. EMMANUEL. DE St-THOMAS. »

Scellées du petit sceau et au replis :

Au marquis de Sales Annessy

---

(1) La copie insérée à la suite de la délibération consulaire d'Annecy du 9 mai, porte la date du *unzieme mars.*

« D'Annessy, ce 20 mars 1667.

« Monsieur,

« J'ai treuvé icy hier à mon arrivée deux lettres de V. E. au contenu des quelles ie satisferay, et ne manqueray de chercher tous les mémoires et instructions qui pourront estre utiles au dessein de monsieur le President de Chamousset, il ny a personne qui s'en peut acquitter auec plus de lumière, et d'applaudissement que luy pour le seruice de S. A. R. et d'aduantage de sa couronne.

« J'ay desia escris à messieurs les barons d'Aranthon, de Lucinge, et au marquis de Coudré le succès de mon premier voyage et je leur feray encor part et à monsieur de Loche de celuy que i'ay treuvé en ce second, et leur insinueray comme uous auez appreuvé la conduitte que i'ay tenue selon ma première relation. Voicy celle de mon second voyage auquel i'ay visité les mandements de Curseille, Chaumont, Arlod, Clermont et la Balme.

« Je partis lundi 21 de ce mois des l'aube du iour de cette ville affin d'arriver à Curseille entre neuf et dix heures qui est le tems auquel se fait l'assemblée pour le marché, et ayant fait savoir par mes amis que iy arriuerais ce iour la, et environ ces heures messieurs de la noblesse de ce mandement sy treuerent tous à la reserve de monsieur de Chenex qui des quelques iours estoit en Faucigny pour amener madame sa femme.

« Je vous auoüe monsieur que ie n'eus pas moins de satisfaction des messieurs de la noblesse de ce mandement que i'en ai eu ailleurs, car ils ont tesmoigné tout le zèle, toute la passion et tout l'empressement non seulement que les uéritables suiects doiuent auoir pour obeir aux ordres de leur souuerain, mais aussi toute cette belle ardeur qui est naturelle à la noblesse pour s'acquerir la belle gloire, et monsieur Ducrest y arriua ce mattin auec deux beaux cheuaux qu'il a achepté en Bourgogne, et a eu beau coup de peine à leur faire passer la montagne de St Claude. Voicy le roolle de ceux qui sont en etat de servir S. A. R^{le} a cheual, monsieur de Peron, ou Monsieur son fils, monsieur Ducrest, monsieur de la Palud, monsieur de Cernex, il est urai qu'il est fort aagé, et qu'il a monsieur son fils engagé en l'escadron en la compagnie de monsieur le marquis de Loissey, monsieur de Faucon, le fils de monsieur de Pontverre, monsieur de St Ornay tous ceux la sont fort bien ou montés, ou se veulent monter auantageusement, et en uérité gentishommes bien fais. Il y a encore monsieur de Copponex et monsieur Blanc qui se ueulent accommoder pour se mettre en équipage, mais ie leur ay représenté qu'ils pourraient estre fort utiles a la conduitte de l'infanterie ce qu'ils ont agreé, les chastelains ont aussy promis de me remettre cette semaine le roolle des hommes capables dans ce mandement de porter les armes et des armés, d'establir en toutes les dismeries ou villages des chefs d'escadre et en chasque parroisse un chef qui les conduira au premier ordre, ou à la premiere allarme à Curseille, ou messieurs Ducrest et de La Palud qui y demeurent du consentement des autres messieurs se sont chargés de les conduire ou le requerra le service de S. A. R^{le} selon les ordres qu'ils en receuront de sa part, ou selon

les aduis qu'ils receuront de monsieur le baron de Lucinge du quel ils sont voysins, et comme il y a plusieurs parroisses qui sont dessus le chemin de Curseille à St Julien, et à Geneue ils attendront les autres au passage affin de se ioindre dessus le chemin pour tous ensemble courre au secours que si l'ennemy estoit passé ils pourront deffendre leurs postes qui sont assez aduantageux, en attendant que ceux de Curseille vinssent à leur secour, ceux d'une terre que i'ay qui s'appelle Boisy, la quelle si bien elle est du mandement d'Annessy est plus voysine de Curseille, et que ceux de La Roche, de Mornex, du bas Faucigny et de St Julien fussent ioints pour uenir à leur secour comme aussy ceux de Marliouz et autres lieux uoisins. De Curseille ie vins coucher à moitié chemin de Chaumont, ou ie vis monsieur Chappet curé de Cernex qui me fit un compte dont uous rirés sans doubte, ses parroissiens practiquent beaucoup Genève, ils lui ont rapportés qu'ils auoient estés faschés de l'ordre que i'auais donné à Mornex que ceux qui n'auoient pas des armes se servissent de frondes, et que c'estoit les traicter en Gouiats, ou en personnes charmés, que nous n'estions pas de bons chrestiens puisque nous faisions de semblables jugemens, que nous n'acceptions pas leurs poissons, parce que nous les soubçonnons d'estre d'empoisonneurs, ce qui a esté cause que i'ay ordonné partout que tous ceux qui ne seroient pas armés eussent des frondes, et fissent des gibecières de toile ou d'estoffe pour porter des pierres. Effectivement ils sont presque par toutes ses parroisses voysines fort bons frondeurs, parce qu'ils font l'hyuer la chasse des griues à la fronde.

« Le mardy mattin i'arrivay à Chaumont qui estait aussy le iour du marché ou ie vis monsieur de Thyolaz, monsieur Machet, et monsieur Dufresne, les deux premiers en estat de marcher à cheual, et le dernier offrit de servir en l'infanterie. Monsieur de Thyolaz me promit que son frère seroit aussy en estat, et d'aduertir monsieur Latard qui demeure au Vuache, et monsieur Demouz demeurant à Lulié, mais ie ne crois pas que ces deux derniers soient en estat de monter à cheual ils pourront aussy seruir en l'infanterie, ie donnay les mêmes ordres au chatelain qu'aux dicts autres lieux, et mis encor ordre pour garder deux passages, l'un appelé au Maupas auquel il faut vingt cinq hommes de garde, l'autre appellé au-dessus du Chastellard au quel il faut vingt hommes, il faut aussy quarante ou cinquante hommes pour garder Chaumont auquel le voysinage a retiré ses tiltres et hardes, ils ont aussy ordre de se tenir en estat et de secourir monsieur le Baron de Lucinge du quel ils sont voysins, ou Saleneuve qui est un bon chasteau dessus le passage dans le quel est monsieur le chevalier de Mesigny auec du monde est en estat de deffence. Je vis aussy monsieur de Verbouz qui est en estat et prest de monter à cheual, et en tres bon Equipage, de la ie fus à Arcine, mais ie ny vis pas monsieur d'Arcine, parce qu'il estoit allé à l'enterrement de monsieur son frère à Bernex auprès de Geneue c'est un caualier qui est aussy en estat et qui a serui S. A. R. plusieurs campagnes et qui sans doute seruira si la garde de son chasteau qui est bon, et auquel on a aussy retiré des meubles de diuers endroicts et le passage de la petite Cluse qui est tout voysin ne l'oblige d'y demeurer, ie mis aussy ordre à la garde et deffence de ce passage, qu'auec dix ou douze hommes on peut aisement deffendre, ce n'est pas que ie croye qu'on les attaque, mais ils nous peuuent favoriser les secours, et des retraictes. Voyla l'estat du mandement de Chaumont, car il ny a point d'autre noblesse en estat de seruir, monsieur de Nouery est encor trop ieune et monsieur de Savigny trop incommodé.

« En allant à Chaumont ie passay à Marliouz et ie uis encor les restes des barricades, et retranchemens qu'ils auoient faicts il ny auoit que deux ou trois nuicts dessus une fausse allarme qu'ils eurent, et ils s'estoient mis en estat de deffence, jy laissay les mesmes ordres qu'aillieurs, et comme à Chaumont il ny a aucun gentilhomme de résidence que monsieur de Thyolaz ie ne pus m'addresser qu'à luy pour le prier de receuoir les ordres et de les faire executer, tout le reste de la noblesse estant eslogné d'une lieu.

« Je rencontray à Chaumont le chastelain de Saleneuve, auquel ie dis que si bien Saleneuve n'estoit pas du ressort de Geneuois qu'estant enclavé dedans, et ayant besoin de son secours il pourroit en parler à monsieur le Comte afin d'user des mesmes precautions que nous usions ailleurs et passer de bonne intelligence pour le secours les uns des autres, ce qu'il me dit qu'il feroit.

« De Chaumont iallay à Arlod ayant desia rencontré le chastelain de ce mandement à Chaumont auquel iay donné les mesmes ordres qu'aux autres. La noblesse consiste en trois gentilshommes monsieur de Chastel qui est en l'escadron, monsieur de Vanzy et monsieur de Doms qui sont en estat et ont promis de seruir à cheual et à pied pour conduire l'infanterie ou le requerra le seruice.

« Du mandement d'Arlod iallay à Clermont ou le chastelain auoit aduerti messieurs de la noblesse du voysinage qui sont tous escartés les uns des autres, que i'y serois le ieudy mattin, et en effet iy arrivay un peu deuant ses messieurs, et toute la noblesse de ce mandement qui est au pays s'y rencontra à la reserue de monsieur de Sion, qui ont signalés leur zèle et donné des marques de la forte passion qu'ils ont de seruir S. A. R., et sont tous en estat et disposés de monter a cheval, le fils de monsieur de Grenier, monsieur Roland de Versonnex, monsieur Eschaquet de Morteyrier, monsieur de Machet, le fils de monsieur de Pierrefeu, monsieur de Molliens, monsieur de Cossy, monsieur des Combes, monsieur de Charrières. Apprès que ie leur eu faict excuse de ce que iauois esté obligé de les faire aduertir par le chastelain du iour de mon arriuée pour estre tous de diuerses parroisses, et fort eslognés les uns des autres et que d'ailleurs il ny auoit aucun gentilhomme de residence à Clermont ils agreerent encor et de tres bonne grace que les ordres qui viendroient fussent addressés au chastelain pour les leur faire scauoir auquel ie donnay aussi les mesmes ordres qu'aux autres pour le secours qu'il faut donner ou à Chaumont ou à Marliouz, ou à Salenoue et pour faire le dénombrement des personnes capables de porter les armes, et de ceux qui sont armés et des qu'ils seroient

arriués à un de ses trois lieux se ioindre pour marcher au secours ou il sera requis. Il ny eut que messieurs les Barons de Montfort et de Vars qui sont absens du pays dont le premier est en Bresse mais en tres bon estat de seruir S. A. R. et qui a l'imitation de ses ancetres qui ont rendus des signalés services à cette royale couronne ne manquera pas non plus asseurement de donner des preuves de sa fidélité aussi bien que de sa valeur, et monsieur le baron de Vars qui est en Normandie, et aussy en estat de continuer de seruir S. A. R. comme il a faict par le passé et qui est lieutenant en l'Escadron.

« Pour l'infanterie de ce mandement ses messieurs conuiendrent que s'il y auoit quelqu'un qui ne fust pas bien monté il se mettroit en tête, et le chastelain qui est fort galant homme s'offrit aussy de les conduire de son costé, ce qui fust aussy iugé fort à propos iusque à ce que les trouppes de ce mandement fussent iointtes à d'autres, si monsieur de Montfort estoit à Chablouz il sera très utile à la conduitte de ce mandement.

(La fin au prochain n°.)

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE

INTRODUCTION

I

Il n'est pas rare, à l'époque présente, d'entendre des regrets être exprimés sur l'affaiblissement du sentiment patriotique. Ces regrets ne sont que trop justifiés.

Le mot de PATRIE a presque perdu son antique signification et son prestige. On rencontre déjà des hommes dont le visage prend un air de moqueuse commisération lorsqu'est prononcé devant eux ce mot autrefois magique, excitant aux grands dévouements, aux grandes actions; ce mot qui retentissait aux oreilles de nos ancêtres, que ce fût dans la paix ou dans la guerre, comme un cri sublime et auquel répondaient tous les cœurs avec une résolution bravant les plus redoutables obstacles!

Il faut attribuer à deux causes principales ce dépérissement moral : à la centralisation excessive d'abord, qui pèse depuis tantôt cent ans sur la France, et ensuite à l'exagération des théories sociales marquées au coin d'un cosmopolitisme outré.

Ceci demande à être expliqué.

Lorsque la République de 1792 fixa les bases de la centralisation française, il y avait des raisons sérieuses militant en faveur de la nouvelle organisation. Il s'agissait alors de concentrer les efforts des hommes d'un même grand parti pour renverser un état de choses arrivé à la limite de son temps; pour lutter contre les classes privilégiées opposant une vive résistance aux actes qui les dépossédaient de leur puissance, il importait de rassembler en un seul faisceau toutes les volontés afin de leur communiquer le feu sacré de l'émancipation et leur imprimer une direction unique qui devait se manifester même dans les excès. Bien plus, il fallait grouper la nation pour la sauver de l'étranger, menaçant de la ramener par la force au point de départ.

Mais qu'arriva-t-il ensuite? — L'idée invoquée au nom d'un principe émancipateur et national devint, par le retour des événements, un instrument aussi précieux et favorable aux régimes monarchiques; en effet, ceux-ci trouvant dans la centralisation le moyen le plus sûr de tout embrasser sous leurs étreintes, loin de la tempérer, s'efforcèrent de la rendre plus complète et plus forte.

Ce qui tout d'abord avait pu tourner à l'avantage de la nation seule, ne profita peu après qu'à ceux qui la gouvernèrent : en tenant le centre, on tint le pays tout entier; Paris devint la France, et c'est ainsi qu'une révolution, qu'un coup d'Etat heureusement exécuté dans les murs de la métropole, trouvèrent toujours la nation forcée d'accepter le fait accompli et de courber la tête sous le joug du vainqueur.

Or, on comprend sans peine que le sentiment patriotique a dû perdre de sa force dans le pays auquel cette passivité était imposée, et, qu'en outre, ce noble sentiment a dû être affaibli par la disparition progressive et forcée de toutes les traditions provinciales, refoulées au nom d'une unité trop prononcée et prétendue nécessaire.

Quant au cosmopolitisme outré des théories sociales, son influence, au point de vue qui nous occupe, a été plus délétère encore que celle de la centralisation.

Certainement, il est bien de soutenir et de propager les principes établissant que tous les hommes sont frères; qu'ils ne doivent pas s'entre-tuer; que quels que soient leur couleur, leurs mœurs, leurs usages, ils se doivent respect et soutien; qu'enfin ils sont solidaires sous le double rapport du progrès et de l'amélioration de leur bien-être. Mais tous ces principes, louables au plus haut degré, ne devraient pas exclure l'idée de patrie; et cependant, semés sans raisonnements explicatifs, jetés même parfois avec violence dans des esprits peu préparés à les comprendre, ils sont presque toujours interprétés dans un sens exagéré. Voilà pourquoi on a pu souvent entendre, en opposition au cri de Vive la Patrie! cet autre cri de Vive l'Humanité! poussé par des énergumènes avec un accent de colère!

En persistant dans cette voie, n'est-il point vrai que nous serions menés à la négation des principes les plus essentiels à l'existence régulière de la société? L'homme détaché de sa patrie sera bien près de devenir insensible à la douce satisfaction de vivre là où il est né; arrivé à ce dernier degré d'indifférence, la famille même ne lui sera bientôt plus chère, et alors, en admettant que cette indifférence triomphât partout, quel spectacle présenterait cette masse d'êtres humains confondus, perdus dans une cohue désordonnée, sans attachement d'aucune sorte?

Qu'on dise si un pareil état ne montrerait pas l'image fidèle d'une sauvagerie primitive; si alors, au lieu de voir régner entre les peuples une fraternité bienfaisante, nous ne verrions peut-être pas les nations se ruer les unes sur les autres, dans le simple but de changer de place et de se procurer un sol meilleur. Qu'étaient les barbares du nord qui, à diverses reprises, fondirent sur l'occident de l'Europe, si ce n'est des peuples sans patrie? Que leur importait le

sol natal qu'ils ne s'étaient pas donné la peine de cultiver, d'améliorer et d'aimer? Quelle différence y aurait-il entre eux et nous si nous continuiions à descendre la pente au pied de laquelle des esprits illuminés, oubliant les antagonismes naturels et immuables des races, nous promettent qu'il n'y aura plus que des *citoyens du monde?*

Mais il n'est pas à supposer que la transformation morale dont il est question s'opère partout. Et c'est précisément pour ce motif qu'il importe de rappeler que les nations qui perdront les premières le culte de la Patrie, seront aussi les premières destinées à disparaitre : elles iront se fondre de leur propre mouvement dans les autres, ou celles-ci les absorberont. C'est à cette extrémité que nous réduirait le cosmopolitisme des théories sociales.

En résumé, la centralisation administrative et politique a porté un coup fatal au vrai patriotisme, au profit d'un sentiment paré peut-être des mêmes couleurs mais fugitives, disparaissant au grand jour des épreuves; le cosmopolitisme des idées sociales tend à produire le même résultat; avec cette différence, il faut bien le dire, que les adeptes de la centralisation à outrance ont protesté et protestent encore de leur dévouement à la patrie, tandis que les socialistes soi-disant *humanitaires* ont frappé l'idée de patrie avec l'intention bien arrêtée de l'anéantir. Il y a eu d'un côté, inconscience du mal produit; de l'autre, action préméditée. Qu'importe? Les uns et les autres, qu'ils l'aient voulu ou non, ont travaillé à obtenir un résultat commun : la destruction de l'un des sentiments les plus élevés qui puissent animer le cœur de l'homme.

Il est donc nécessaire de réagir contre ces funestes égarements, et au nombre des moyens à employer à cet effet, l'un des meilleurs est de répandre la connaissance de l'histoire particulière de chaque portion du grand pays. L'homme, en apprenant à connaitre les phases heureuses ou malheureuses de l'existence de ses ancêtres, apprendra à aimer le coin de terre témoin des joies et des tristesses passées; une fois pénétré de ce noble amour, il en reportera une part sur le pays tout entier.

Tel est le sentiment auquel a obéi l'auteur de ces lignes en écrivant ce résumé de l'histoire populaire de la Savoie.

II

Il y a deux manières d'écrire l'histoire. La première, qui consiste à raconter sans commentaires étendus les événements tels qu'ils se sont passés; la seconde, d'après laquelle ces événements sont discutés, étudiés dans leurs causes et leurs effets, de telle sorte qu'il se puisse dégager de cette étude ce qu'on est convenu d'appeler la philosophie de l'histoire.

La première manière était naturellement indiquée à la préférence de l'auteur, eu égard au but qu'il s'est proposé. En effet, sa prétention n'a point été d'écrire pour ceux qui savent déjà et n'ont à aspirer qu'à plus de lumière; il n'a eu qu'un désir : celui de populariser, parmi ses concitoyens, la connaissance succincte de l'histoire du pays natal; et, à cette fin, il a dû présenter les événements principaux suivant leur ordre chronologique, simplement, sans les accompagner de dissertations qui ne se seraient adressées qu'à des lecteurs spéciaux, à des esprits déjà nourris d'études sur la matière.

Et qu'on ne s'y trompe pas, le simple récit des faits les plus importants de l'histoire de la Savoie présente un intérêt assez grand pour qu'on prenne plaisir à l'écrire ou à le lire. Il n'est pas d'autre petit pays que la Savoie qui ait joué un rôle aussi important dans l'histoire, grâce à sa position stratégique qui l'a rendu, pendant des siècles, gardien du principal passage des Alpes. Cette position lui a occasionné bien des maux, suite ordinaire des conquêtes, des invasions venues de l'un et l'autre côté des monts; mais, en revanche, elle lui a donné une telle importance qu'aucun grave événement politique n'a pu se passer en Europe sans qu'il y fût mêlé.

Déjà en 218, avant Jésus-Christ. Annibal traverse le pays des Allobroges en se rendant en Italie, et vient montrer la route aux conquérants de l'avenir; bientôt les Romains, à leur tour, foulent ce pays pour venir en Gaule et se l'approprient, non sans éprouver une longue résistance, jusqu'à la grande irruption des Barbares qui eut lieu vers l'an 400 après Jésus-Christ. Successivement, les Burgundes et les Francs s'y établissent; il passe sous les rois mérovingiens et carlovingiens; il fait partie d'un second royaume de Bourgogne jusqu'en 1032, date de l'apparition de la maison de Savoie. Dès lors, sa destinée est fixée pendant de nombreux siècles durant lesquels, toutefois, il eut à subir de nombreuses vicissitudes résultant des conflits politiques.

C'est avec un profond étonnement qu'on voit l'Etat microscopique des princes de Savoie résister pendant un si long temps à ses formidables voisins, et se maintenir au milieu d'eux sans être entamé, ou, s'il le fut, recevant bientôt des compensations qui l'indemnisèrent amplement des pertes qu'il avait éprouvées. La maison de Savoie perdit, en 1601, la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, mais elle s'agrandit en Italie; elle ne céda la Savoie, son berceau, en 1860, que pour recevoir la couronne d'Italie, objet de son ambition séculaire.

Ce n'est pas sans un sentiment d'admiration qu'on suit la marche progressive de cet Etat, formé d'abord d'une seule province et parvenant au rang de grande puissance après plusieurs siècles de luttes dont quelques-unes auraient pu se terminer par sa disparition : danger que les princes savoyards surent éviter toujours en utilisant avec habileté leur situation qui les rendait nécessaires au maintien de l'équilibre européen.

Pendant ce temps, le petit peuple savoyard, malgré ses préoccupations politiques, malgré les misères qu'il endure, se fait une belle place dans le monde intellectuel. Il fournit non seulement à la France, mais encore aux autres pays de l'Europe, des hommes d'élite dans toutes les branches des connaissances humaines : des professeurs, des capitaines, des savants, des princes de l'Eglise, des littérateurs. Il semble que ce peuple, français d'origine, mais isolé par la force des événements, mette son amour-propre à ne pas être oublié. Tandis que ses souverains font montre d'habileté comme diplomatie ou brillent par

leur valeur et leurs talents sur les champs de bataille, lui, remplit de son nom les arènes plus pacifiques mais non moins glorieuses où l'esprit s'épand en savoir et en éloquence.

Cette existence autonome presque millénaire de la Savoie présente un exemple frappant de ce que peuvent le courage, l'habileté et la persévérance réunis. Il y a dans cette longue épopée plus d'un trait brillant, plus d'une page éblouissante qu'on est fier de montrer et qui relèvent les âmes.

Que ce livre inspire à ses lecteurs, et à un degré égal, le sentiment patriotique dont l'auteur a été animé en l'écrivant! JULES PHILIPPE.

RAVAGES DES FRUITS DE LA TERRE AU SIÈCLE DERNIER

Les deux vallées du Giffre et de l'Arve supérieure avaient été victimes pendant l'année 1748 du fléau que nous avons signalé dans le dernier n° de la *Revue*.

M. Riondel, de Samoëns, a bien voulu nous envoyer la copie d'un document qui constate la demande d'un bref pontifical contre les hannetons et autres insectes, sollicité en 1749 par les paroisses réunies de Samoëns, de Vallon et de Morillon, d'accord avec différentes autres paroisses qui ne peuvent avoir été que celles de la vallée voisine, soit Sallanches, Cordon, Domancy, Saint-Martin, Passy, Servoz, Combloux et Chamonix, dont la taxe a été publiée dans le n° précédent, selon la répartition faite par M. Pierre-François Challamel (1), notaire et secrétaire de Sallanches, à la requête de Me de la Ravoire, prévôt de la collégiale de Sallanches, et à la date du 4 mai 1750.

La publication de la pièce retrouvée par M. Riondel nous semble compléter l'état de la question. L'insistance des paroisses intéressées s'y affirme d'un ton assez énergique. C.-A. DUCIS.

« *Délibération des conseils des Samoen Vallon et Morillon, portant députation.*

« L'an mil sept cent quarante neuf et le neuf du mois de may les conseils des communautés de Samoen Vallon et Morillion assemblés au son de la clocle dans la maison et pardevant le secrétaire soussigné aux personnes de sieurs Noël Delesmillières sindic, Philibert Bardy, François Amoudruz, Jacques-Joseph Jaquard, François Rattellier-Parchet et Pierre-Joseph Mogenet conseillers de la de communauté de Samoen, Jaques-François Dusougey sindic, François-Joseph Mugnier conseiller dudit Vallon, Gaspard Bard sindic, Jean-François Pomet et Joseph Favre conseillers de la communauté de Morillion. Quant à ceux du dit Samoen en l'assistance de Me Antoine-Joseph Dusougey chatelain dudit lieu, et quant aux autres, de je soussigné aussi chatelain des dites communautés de Vallon et Morillon, lesquels pour se préserver et garantir d'une semblable peste et ravages que celles causée l'année dernière par les annetons et autres insectes dans leur prise en blé et foin qui a pour ainsi dire causé une disette dans ces trois communautés, auroient recourus auec differentes autres paroisses en cour de Rome par la faueur de Dom vicaire de Melan qui auroit obtenu un bref, icelui passé au senat, en conséquence duquel Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et prince de Geneve auroit bien voulu commettre et députer Monsieur Presset chanoine de la cathédrale de St Pierre de Genève et Monsieur le Plébein de la Bonneville pour faire la bénédiction dans les campagnes et exorcismes des dits insectes. »

Un retard regrettable fut occasionné par des conflits de préséance « tellement que les pauvres habitans de ces trois communautés, par le refus de ces messieurs, se trouvent encore dans la triste situation de voir périr et perdre leurs prises : d'autant que les dits insectes se manifestent déjà en plus grande quantité que l'année dernière mais dans la juste espérance où ils sont que S. G. par un effet de sa bonté voudra bien ou commettre le Rd Sr Doyen du dit Samoen pour éviter toutes difficultés, ou s'il n'est pas de son bon plaisir, ordonner que la commission dont il a honoré le dt Rd Sr Plebain de la Bonneville aura son effet; ont délibéré de recourir à S. G. de donner les ordres qu'elle jugera à propos pour que ces trois communautés ne soient pas privées du bénéfice du dit bref, et en cas qu'il ne lui plaise pas de commettre le dit Rd Sr Doyen, de permettre que le dit Rd Sr Plebein se choisisse tel prêtre qu'il jugera à propos pour le venir assister dans ses fonctions sous l'offre que l'on fait de leur payer leurs honoraires et vacations, et par même moyen vouloir ordonner et enjoindre aux dits Messrs du chapitre de Samoen de leur fournir les ornements nécessaires et aux Rds Srs archiprêtre et sacristain, et, en leur absence, à tous autres chanoines du dit chapitre et au recteur de Morillion, de publier au prône ledit bref et mandement de mon dit seigneur, selon sa forme et teneur et de recevoir les dévotions du publique, pour quelles fins et pour se transporter dans la ville d'Annessy ils ont députté et députent discret Jean-François fils de feu Claude-François Simond, des Combes, du dit Samoen, présent et acceptant, avec pouvoir qu'ils lui donnent de faire dresser une reqte pour la présenter à mon dit Seigneur et faire toutes les représentations qu'il croira convenables et tout ce qui sera requis et nécessaire pour obtenir les fins contenues en la de requête et tout ce qui est porté par la présente délibération et tout ainsi que feraient ou pourraient faire les sus nommés s'ils y étaient en personne sous due élection de domicile et promettent de le relever de toutes charges tant en voyages qu'autrement le dit députté. En foi de quoi les litterés ont signé et les autres faits leur marque cy après pour ne savoir écrire.

« BARDY, Joseph JACQUARD, François-Joseph RIONDEL, Gaspard BARD, MOIENET, François RATTELLIER-PARCHET, J.-F. SIMOND, (six qui ont fait leur marque), DUSAUGEY chatelain, BIORD secrre. »

(1) Et non *Parramez*.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 juin 1873

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. *le Président* fait connaître que M. le docteur Andrevetan, de La Roche, vient de donner à la ville d'Annecy une somme de 8,000 fr., dont les intérêts annuels ou bisannuels seront consacrés à des prix de poésie, de beaux-arts ou de science. La ville, de son côté, s'est engagée à voter chaque année la somme nécessaire pour que la valeur totale des prix s'élève à 600 fr. La Société Florimontane est désignée pour fixer les bases et les sujets des concours et décerner les prix.

La Société reçoit avec une vive satisfaction l'annonce de ce don généreux, et vote des remerciements à M. le docteur Andrevetan pour lui manifester sa reconnaissance.

M. *Jules Philippe* présente une nouvelle édition du *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre. Datée de 1870 et publiée en 1872, cette édition est due aux soins de M. Latil; elle renferme de nombreuses eaux-fortes dont nous voudrions pouvoir faire l'éloge. Chaque chapitre est précédé d'une petite pièce de vers; l'auteur de ces poésies, harmonieuses et fort bien tournées, est M. Ducret, médecin à Albertville.

M. *Serand* annonce la mort du peintre de fleurs Félix Rassat, d'Annecy, élève de Redouté. Il est décédé à Florence, où il avait été appelé par le gouvernement italien pour peindre à l'aquarelle toutes les variétés de raisins d'Italie.

Le même membre signale une notice nécrologique sur notre regretté confrère Alphonse Despine. Signée de M. Folliet, cette étude a paru dans la dernière livraison de l'*Investigateur*, p. 31.

M. *Revon* dépose quelques antiquités romaines trouvées récemment à Vallières. Ce sont deux gargoulettes et un contrepoids de métier à tisser, en terre cuite, et une fiole sphérique en verre. — Le même présente une bague romaine, en or, découverte à Albens; un personnage assis est gravé sur une cornaline ovale.

M. *Jules Philippe* lit l'Introduction d'une *Histoire populaire de la Savoie*. L'auteur se propose de faire l'histoire du peuple et non plus seulement celle d'une dynastie; il cherche aussi à ranimer l'amour de la grande patrie en stimulant le patriotisme local; enfin, voulant faire un résumé qui rende les données historiques accessibles à tous, il se bornera au simple récit des faits, laissant aux lecteurs le soin d'en dégager la philosophie de l'histoire.

M. *Serand* a trouvé dans les registres municipaux d'Annecy, à la date du 24 avril 1665, le rapport d'une commission sur les dégâts occasionnés par la crue des eaux du lac. Dans les rues du Pâquier et de Notre-Dame, l'eau s'élevait à 3 pieds « et montoit jusques au dessus du Puys de St Jean. » Le rapport des experts ajoute que « la Hasle de la dite ville étoit toute pleine d'eau de la hauteur de trois à quatre pieds et que toutes les rues de la Hasle, St François et Perrière estoient pareillement occupées d'une si grande quantité d'eau que les bateaux marchoient partout et maintenant jusqu'au dessus des bancqs des boutiques avec une notable incommodité des habitans des maisons voisines plusieurs desquels ont esté contrainctz de déloger pour se mettre en seureté et éviter le danger des eaux. »

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Alfred Neymarck, *Aperçus financiers*, don de l'auteur; — Venance Payot, *Géologie et minéralogie des environs du Mont-Blanc*, don de l'auteur; — G. Vallier, *Note* sur une médaille de François de la Colombière, don de l'auteur; — Spano, *Canti popolari in dialetto Sassarese*, don de l'auteur; — le même, *Sopra due monete sarde della zecca di Bosa*, don de l'auteur; — Falconnet, *Le grand pèlerinage* du 28 mai à Rumilly, don de l'auteur; — Anonyme, *De l'équilibre social en France*, don de l'auteur; — Th. Ebray, *Etudes géologiques* sur le département de la Nièvre, don de l'auteur; — le même, *Végétaux fossiles* des terrains de transition du Beaujolais, don de l'auteur; — Albrier, *Les anoblis de l'Ain*, don de l'auteur; — Dr Guilland, *Compte-rendu médical* des ambulances fixes de Savoie, don de l'auteur; — *Romania*; — *Revue* des Sociétés savantes; — *Revue archéologique*; — *Journal des connaissances médicales*; — *Revue bibliographique universelle*; — *Bulletin* de la Société académique de Brest; — *Revue du Lyonnais*; — *Association scientifique de France*; — *Sabaudia*; — *L'Educateur*; — *Petite revue* des bibliophiles dauphinois; — *Mémoires* de la Société dunkerquoise; — *L'Investigateur*; — *Mittheilungen der naturforschenden Gesellchaft in Bern*; — *Travaux* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen; — *Société* des sciences naturelles de Cannes; — *Comité* des travaux historiques et des Sociétés savantes, liste des membres et des Sociétés savantes des départements; — *Publications* de l'Université royale de Norwége, 3 livraisons; — *Matériaux* pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme; — *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin; — *L'Union savoisienne*; — *Les Alpes*; — *Journal du commerce*; — *L'Allobroge*; — *L'Echo du Salève*; — *L'Annonce du Chablais*; — *Courrier des Alpes*; — *L'Italia agricola*; — *L'Industriel savoisien*.

Le secrétaire-adjoint, Louis Revon.

La Société protectrice des animaux (Paris, rue de Lille) adresse aux instituteurs la circulaire suivante:

Notre Société a reçu de nombreuses plaintes contre la destruction des oiseaux.

Les oiseaux, sans la guerre acharnée qui leur est faite, pourraient seuls détruire des myriades d'insectes qui dévorent nos plantes et nos fruits, nos semences et nos récoltes de tous genres.

C'est au moment où les insectes exercent leurs plus grands ravages que les petits oiseaux reviennent dans nos contrées. Ils sont les meilleurs gardiens de nos champs, de nos vignes, de nos bois. Leur arrivée devrait être appréciée comme un bienfait; on les traite, au contraire, comme s'ils étaient le fléau de l'agriculture. L'enlèvement des nids, au printemps, détruit des milliers de ces intéressants et utiles auxiliaires.

Nous voyons, contrairement à ce qui se fait en France, que l'Australie fait venir, à grands frais, de l'Europe des oiseaux insectivores, destinés à protéger ses végétaux. Il en est de même aux Etats-Unis; à Philadelphie, des centaines de moineaux, venus de nos contrées, ont été lâchés pour détruire les chenilles qui dévastaient les jardins publics.

Chez nous, ce sont les enfants qui font la guerre la plus cruelle aux oiseaux. C'est donc aux familles, surtout aux instituteurs, qu'il appartient de venir en aide à l'administration et même de devancer l'action des arrêtés préfectoraux et municipaux.

Eclairez vos élèves, parlez à leur cœur, à leur raison. Parlez aussi à ce bon sens pratique qui fait rarement défaut aux habitants de nos campagnes.

Dites-leur que c'est un triste plaisir, une action mauvaise et nuisible que de faire périr les petits oiseaux gardiens de nos blés et de nos fruits, doux hôtes de nos bois et de nos haies, dont ils sont la gaieté et la vie.

Apprenez-leur aussi qu'il existe en France et en Belgique des sociétés de petits protecteurs déjà nombreuses, mais encore insuffisantes pour éviter tout le mal. Les jeunes membres de ces associations, dues à l'initiative des instituteurs, s'engagent à ne pas détruire les nids et à les protéger, au besoin, contre leurs camarades moins compatissants ou moins éclairés.

Sur 347 nids reconnus et surveillés par les membres d'une de ces sociétés, 318 couvées ont parfaitement réussi. Il est facile de calculer approximativement le nombre d'oiseaux qui en sont nés, le nombre d'insectes qu'ont mangés ces derniers et l'immense quantité de produits agricoles qu'auraient détérioré ces mêmes insectes, s'ils eussent continué à vivre. Enfin, si l'on étend ce calcul à toute la surface cultivée de la France, l'on arrive à un chiffre qui correspond à une perte de plusieurs millions de francs.

Chaque année, la Société protectrice des animaux décerne des récompenses honorifiques ou pécuniaires aux enfants qui se sont signalés par la mise en pratique de ses doctrines, et aux instituteurs qui ont le plus contribué à obtenir cet heureux résultat.

Les efforts que vous voudrez bien faire pour nous seconder trouveront, d'ailleurs, une autre récompense dans la conscience du bien que vous aurez fait.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **20 Juillet 1873.**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE

(Suite.)

CHAPITRE Ier

TEMPS PRÉHISTORIQUES

Il n'y a pas d'homme curieux de l'histoire, qui n'ait songé bien souvent au contentement qu'il éprouverait s'il lui était possible d'avoir des notions complètes sur l'ethnographie de son pays dès le jour où celui-ci a été habité.

Malheureusement, lorsque les documents écrits font défaut, quand la tradition elle-même s'est perdue dans la suite des siècles, le passé ne peut être reconstitué et le chercheur le plus opiniâtre doit renoncer à satisfaire une légitime mais vaine curiosité.

Qu'était la Savoie, quel peuple l'habitait dans les temps qui ont précédé la période historique?

Tel est, pour ce qui nous concerne, le problème dont la solution exacte échappe à notre esprit.

L'étude des caractères géologiques de nos montagnes et de nos vallées pourra indiquer les révolutions terrestres subies par cette portion infime du globe; elle démontrera que la Savoie a été, pendant de longs siècles, couverte par les eaux, sous un climat brûlant et hantée par des animaux aquatiques aux formes extraordinaires; elle dira que sous l'influence de variations climatériques encore inexpliquées, nos vallées se couvrirent ensuite d'immenses glaciers, que la vie y fut éteinte pendant longtemps pour reprendre peu à peu son empire, à mesure que le soleil nous rendit ses rayons; la science géologique nous fera assister à toutes ces transformations qui laissent l'esprit dans l'étonnement et le confondent Mais qui nous apprendra d'où sont venus les premiers habitants des contrées alpestres? Qui nous dira leurs noms, leurs mœurs, leurs efforts contre les obstacles de la nature, leurs luttes pour la vie?

Cependant si nous ne pouvons retracer les faits et gestes de nos ancêtres des premiers âges, peut-être nous sera-t-il permis d'avoir sur eux quelques données peu précises, à la vérité, étincelles fugitives au milieu d'une nuit profonde, mais qui n'en auront pas moins une grande valeur relative.

Ces notions, inconnues hier et de plus en plus répandues aujourd'hui, sont dues à des découvertes nées du hasard et jugées assez importantes pour que les hommes spéciaux les aient fait entrer de droit dans le domaine de l'histoire et en aient formé la base d'une nouvelle branche de la science. Il s'agit de l'étude des habitations lacustres, aussi appelées *palafittes*.

Depuis longtemps déjà, on avait découvert, dans les contrées septentrionales de l'Europe, des traces d'habitations construites sur pilotis, dans les grands marais, sur les bords de la mer, des lacs et des fleuves ; on reconnut bientôt que ces habitations avaient dû abriter des populations dont on ne trouvait pas de mention positive dans l'histoire. Ç'avait été là une mine féconde de découvertes et d'investigations intéressantes pour les savants de la Suède, de la Norwège et du Danemark. Mais ce ne fut qu'en 1854 que des études analogues prirent naissance dans l'Europe centrale, en Suisse, et grâce à l'initiative de M. F. Keller, de Zurich.

Dès lors, tous les lacs et toutes les tourbières de l'Helvétie furent fouillés; les recherches s'étendirent rapidement jusqu'en Italie, en France, en Belgique et bientôt dans l'Europe entière; si bien, qu'au bout de quelques années, les savants eurent rassemblé des collections assez complètes d'objets de toute sorte pour procéder, d'après des bases presque certaines, à une division en trois grandes époques des temps qui ont précédé la période historique.

On put fixer ces trois époques au moyen de la composition et de la forme des instruments et des ustensiles trouvés sur les emplacements des palafittes : la première, dite *âge de la pierre*, affirmée par des objets exclusivement faits en pierre, en os ou en bois ; la seconde, dite *âge du bronze*, dans laquelle cet alliage a remplacé les matières primitives; la troisième, dite *âge du fer*, marquée par l'emploi de ce métal annonçant un degré de civilisation plus avancé et conduisant jusqu'au début des temps historiques.

Ce point une fois établi, les savants parvinrent, de déduction en déduction, à se former une idée gé-

nérale de la vie et des mœurs des populations appartenant à chaque âge, et c'est ainsi qu'on peut aujourd'hui se représenter à peu près l'état social des habitants de la Savoie avant que l'histoire ait parlé d'eux.

Des fouilles ont été pratiquées dans nos lacs, et partout on a constaté l'existence de pilotis, restes de villages lacustres. Les palafittes des lacs du Bourget et d'Annecy, ainsi que la plupart de ceux du lac Léman se rapportent à l'âge du bronze plutôt qu'à celui de la pierre. Ils présentent, par les objets qu'on y a découverts jusqu'à ce jour, tous les caractères du second âge. Il est possible que plus tard, en déblayant les couches supérieures de la vase, on retrouve les traces de la période de la pierre, comme cela est arrivé en Suisse; car il est certain que la Savoie et la Suisse ont dû être habitées aux mêmes époques et par des peuplades de mêmes mœurs; du reste, on a déjà retrouvé en Savoie des objets en silex, signes de l'âge de la pierre. Rien n'empêche donc de juger par analogie de l'état de civilisation de nos ancêtres les plus reculés, c'est-à-dire au moyen des découvertes faites dans les lacs de la Suisse.

Mais avant d'aller plus loin, il faut noter que les villages lacustres n'étaient pas les seuls que construisissent les habitants primitifs de nos contrées; des hameaux existaient aussi sur la terre ferme, sur des plateaux élevés, dans des positions faciles à défendre; les grottes même servirent de refuge aux hommes de ces temps reculés, comme en témoignent des recherches faites dans les grottes du Salève et dans d'autres signalées à Hautecombe, à Cusy et dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne. Il est même probable qu'une assez grande partie de la population habitait sur la terre ferme; mais des vestiges d'une époque aussi lointaine n'ont pu être conservés assez longtemps sur terre pour nous éclairer : les lacs, dans leurs bas fonds, ont été de meilleurs auxiliaires de l'histoire; l'eau, tout en dérobant aux générations passées les traces de leurs ancêtres, a permis aux chercheurs des temps modernes de retrouver plus intacts beaucoup de ces vestiges que la terre n'a pu maintenir à un égal degré de conservation.

D'après les observations minutieuses des savants, il est permis de croire que les peuples de l'âge de la pierre n'étaient pas les mêmes, au point de vue ethnographique, que ceux de l'âge du bronze. Ces derniers étaient d'une petite taille; ils avaient des membres grêles, si l'on en juge par les bracelets et les poignées d'armes qu'on a découverts.

Quant aux mœurs et à la manière de vivre des uns et des autres, on peut s'en faire une idée en interrogeant les instruments et les ustensiles dont ils faisaient usage.

La Savoie était alors couverte de forêts peuplées d'animaux sauvages, parmi lesquels il s'en trouvait de taille gigantesque; ses vallées, aujourd'hui si riantes et si soigneusement cultivées, devaient être presque impénétrables. Comme conséquence de cet état de choses, on doit supposer que les habitants du pays vivaient principalement du produit de la chasse et de la pêche, comme le font aujourd'hui les peuples sauvages de l'Amérique et de l'Afrique. Ils se nourrissaient cependant aussi de blé, puisqu'on a trouvé des pierres qui leur servaient de meules, voire même du grain grossièrement écrasé et cuit; ils utilisaient encore, pour leur nourriture, les pommes, les cerises et différentes graines, telles que le millet, l'orge, les noisettes, les châtaignes d'eau et jusqu'aux glands de chêne qu'ils mélangeaient à leur farine grossièrement préparée.

Les animaux qu'ils connaissaient étaient l'ours, le blaireau, la fouine, la martre, le putois, l'hermine, la loutre, le loup, le renard, le chien, le chat, le hérisson, le castor, l'écureuil, le cheval, le porc, le sanglier, l'élan, le cerf, le chevreuil, le daim, le mouton, le bison, l'aurochs, la chèvre, le bouquetin, le bœuf domestique et une espèce de vache de petite taille. La peau de quelques-uns de ces animaux leur servait de vêtements.

Les recherches des savants ont en outre jeté un certain jour sur l'état de l'industrie de ces anciens peuples et attribué à chaque âge, sous ce rapport, son caractère distinctif.

Dans l'âge de la pierre, les armes et les instruments étaient fabriqués avec du silex, des os d'animaux ou du bois. Les armes ne consistaient qu'en des flèches et des lances à pointe de silex taillé avec une assez grande dextérité. La pierre appelée serpentine servait à confectionner des haches emmanchées dans un bois de cerf ou percées pour recevoir un manche en bois ordinaire. Le silex était aussi utilisé pour faire des scies et des couteaux. L'art du potier n'était pas inconnu et il se fabriquait des vases en terre, sans ornements et façonnés à la main, d'une pâte grossière, grise ou noire.

Le mode de fabrication de ces objets indique d'une manière certaine un état absolument sauvage. Aujourd'hui encore, des peuples de l'Amérique et de l'Afrique se servent du silex pour confectionner des instruments, des pointes de flèches. En Patagonie, par exemple, les sauvages connaissent le fer, mais pour le travailler ils ont des marteaux et des enclumes en pierre! Les Patagons emploient aussi, pour nettoyer les peaux, des grattoirs en silex ou en obsidienne, espèce de pierre volcanique, compacte et transparente, avec laquelle ces peuples fabriquaient leurs couteaux avant l'arrivée des Espagnols. D'autres peuplades sauvages modernes, habitant des villages bâtis sur l'eau, usent de haches en pierre avec manches en bois.

Dans l'âge du bronze, cet alliage a servi à confectionner les armes, les ustensiles et des objets de parure dont la multiplicité et les formes régulières indiquent un degré de civilisation plus élevé que celui de l'âge précédent. Les haches, les couteaux, les poignards, les têtes de lances, les pointes de flèches, les faucilles trouvés sur les emplacements des villages du second âge, sont déjà artistement travaillés. En même temps apparaissent des épingles, des bracelets, des boucles d'oreilles, tous plus ou moins recouverts d'ornements simples mais dont quelques-uns ne laissent pas d'être gracieusement composés. Les ustensiles en terre revêtent des formes plus élégantes, plus variées et se trouvent pourvus d'ornements symétriques. Tout, en un mot, prouve que les peuples de cet âge avaient monté de plusieurs de-

grés l'échelle du progrès. Leurs relations commerciales s'étaient étendues et elles leur avaient fait connaître le composé métallique dont le nom sert aujourd'hui à désigner leur époque; le bronze remplaça avantageusement les premières matières avec lesquelles leurs devanciers, vivant isolés, sans communication avec le dehors, fabriquaient les objets qui leur étaient le plus nécessaires. Il est probable que d'abord ces objets leur parvinrent tout faits de l'étranger, et qu'ensuite ils les confectionnèrent eux-mêmes, car on en a trouvé des moules en assez grande quantité.

Avec l'âge du fer, on se rapproche des époques connues historiquement. L'emploi de ce métal devient alors général. Les armes, les épées surtout, sont fabriquées selon des procédés perfectionnés et ornementées avec un goût plus sûr que dans l'âge du bronze; le bronze, cependant, est encore d'un usage commun, et c'est pourquoi on le trouve dans les palafittes de l'âge du fer, côte à côte avec celui-ci. La poterie se ressent aussi d'un progrès constant, bien qu'elle ne soit pas encore fabriquée au tour, ce dernier paraissant n'avoir été importé en Gaule que sous les Romains.

Telles sont, en résumé, les observations qui ont jeté un certain jour sur des époques longtemps ignorées et qui risquent fort de n'être guère plus connues, puisqu'on ne peut s'en rapporter à leur sujet qu'à l'étude raisonnée de la transformation industrielle de l'inerte et muette matière.

Ces données superficielles, au moyen desquelles l'imagination seule peut essayer de se former quelques notions sur les temps préhistoriques, ont fait naître bien des objections, suscité même des négations absolues parties d'esprits cultivés. Cependant il y a un fait qui suffit, semble-t-il, à lever tous les doutes sur le fond de la question : ces instruments, ces armes, ces ustensiles retrouvés sur les emplacements lacustres ou terrestres sont-ils mentionnés chez les peuples historiques? Non. Donc ils prouvent l'existence de peuplades antérieures à celles dont la postérité a conservé le souvenir précis, et l'étude qui a eu pour objet ces pionniers, inconnus jusqu'ici, doit être prise pour sérieuse et acquise à la science.

Comme circonstance à connaître, il faut ajouter qu'on n'a trouvé aucune trace précise d'une religion quelconque professée par les peuples lacustres. On a bien voulu attribuer une signification religieuse à des croissants en terre ou en grès découverts en Suisse dans les palafittes de l'âge du bronze. Mais, à cet égard surtout, l'incertitude est grande.

L'usage de la monnaie avec effigie n'apparaît, et cela se comprend aisément, qu'à la fin de l'âge du fer, alors que les transactions commerciales durent prendre un plus grand développement; et encore, cette monnaie présente-t-elle tous les caractères de l'époque gauloise.

Maintenant, on demandera s'il est possible de préciser la durée de chacune des trois grandes périodes constatées. A cette demande, aucune réponse affirmative ne peut être faite. Quelques-uns ont bien essayé de trouver une solution à ce problème par l'étude des sols sur lesquels les débris des différents âges se sont superposés par ordre de succession; mais ce genre de calcul n'est point satisfaisant, et tout ce qui peut être tenu pour presque certain, c'est que les trois âges se sont suivis dans l'ordre adopté, qu'ils ont dû être chacun d'une longue durée, et que le dernier, celui du fer, a mené nos ancêtres jusqu'à l'époque historique, dont le commencement va faire l'objet du chapitre qui suit.

JULES PHILIPPE.

CULTE RELIGIEUX DE NOS CONTRÉES LORS DE LA CONQUÊTE ROMAINE

Le polythéisme s'explique en principe par l'attribution divine aux esprits ou génies préposés par Dieu à la direction de chaque objet de la nature, et, par suite de l'ignorance vulgaire, aux objets eux-mêmes.

Dévoyés de la tradition primitive, les peuples en migration à travers les régions froides du nord portèrent leurs craintes et leurs espérances sur les astres qui guidaient leur route, sur les obstacles que rencontrait leur marche, comme les mers, les fleuves, les montagnes, les orages, les tempêtes et les frimas, puis sur les moyens de subsistance ou de fortune que pouvaient leur fournir les localités où ils plantaient leurs tentes. Forcés de s'attacher à la patrie de leurs labeurs, ils oubliaient facilement les souvenirs de leur patrie d'origine. C'est ce qu'on remarque chez les peuples occidentaux, les derniers venus de l'Orient, dix à quinze siècles avant notre ère.

Tandis que le culte de la statuaire ne peut se rencontrer que chez les peuples en jouissance d'une ancienne stabilité, conservant les gloires traditionnelles de leurs ancêtres et de leurs héros, et assez imaginatifs pour personnifier les passions, les vices et les vertus.

La statuaire est rare ou grossière chez les races du Nord.

Avant l'installation romaine, les peuplades gauloises qui habitaient nos contrées rendaient un culte : 1° au soleil sous le nom de *Belen*, dont un souvenir s'est conservé dans la *Silva Beleni*, Sauvabelin, près de Lausanne, Champ-Bellon, près de Faverges, peut-être encore dans les villages de Belmont, Balmont et Montbel, *Dombelen* et *Obelenon*. Le nom de *Belen* se rapproche du *Bel* asiatique et du *Bal* breton.

Apollon lui succéda à Gilly, à Genève, à Groisy, à Ruffieux, à Grenoble, à Vienne, etc. A Annecy il dut s'affubler d'une épithète du dialecte local, *Apollini Virotuti*, c'est-à-dire, au soleil qui tourne le monde.

2° A la lune, dont le culte a été reconnu à *Aventicum*, figuré par des croissants. Diane lui succéda à Aix-les-Bains, etc.

3° Au génie des moissons. *Athubodua*, à Léy près de Saint-Jeoire, signifie la mamelle des champs, une Cérès gauloise. Selon d'autres, ce serait une Bellone.

4° Au génie de la guerre, généralement honoré sur les monticules d'observation, *Hésus*, d'où viendrait les noms de Monthoux, Montheux, *Mons Hesus*.

Mars lui succéda à Annemasse, à Genève, à Ville-la-Grand, à Douvaine, à Thiez, à Passy, à Avenches, etc.

Dans le pays de Vaud, il fut admis moyennant un surnom gaulois, *Mars caturix*, le roi de la guerre; comme aussi à Culoz il reçut les qualificatifs de *Dunath*, puissant, de *Segomon*, riche; c'est le vœu d'une

dame dont le mari était probablement à la guerre, ou qui peut-être en avait partagé les fatigues, comme le faisaient les femmes gauloises (1).

5° Au génie du commerce, *Theut*, *That*, dont on retrouve les traces au Moutheux, *Mons thuates*, transformé à cause de l'aspiration germanique ou burgonde en *Mons chates*, Mont-du-Chat.

Mercure lui succéda à Ayme, à Chevron, à Tournon, à Groisy, à Villaz, à Lucey, à Lémenc, à Aix-les-Bains, et même sur la route du Bonhomme, sous le nom grec d'Hermès.

Les tas coniques de pierres, appelés *Moëls*, de *Moles*, ailleurs *Monts-Mercures*, indiquent tantôt la direction de la route, tantôt une limite ou une alliance de voisinage, tantôt le tombeau d'une victime de l'isolement de la route (2).

6° Au vent, *Vintius*, dont les inscriptions rappellent le culte dans le champ des idoles au bas de Hauteville, par un *Sacerdos Vintii;* à Seyssel où il a laissé son nom au plateau de Vence. Pollux, protecteur de la navigation contre les orages, lui fut assimilé, *Vintius Pollux*.

Notons encore le culte de Neptune à Genève et à Sciez sous le nom de *Niton*.

7° Aux génies des sources minérales et thermales, comme *Acionna* près d'Evian, dont la prononciation locale a fait Amphion; *Bormo*, ailleurs *Borvo*, à Aix-les-Bains; *Comedovæ augustæ, dominæ*, au même lieu (3).

8° A d'autres génies protecteurs sous le nom de *matres, matronæ*, à Arbin, à Aime, à Lyon, à Vienne, etc.

Le culte lapidaire était très répandu dans nos contrées. On peut voir encore des menhirs à Abondance, à Combloux, à Magland, à Fessons-sous-Briançon; des peulvans à Saint-Gervais, à la Balme-de-Sillingy, entre Annecy-le-Vieux et Veyrier (4), entre Aiguebelette et Lépin; des pierres branlantes à Lucey, à Tignes, etc. On connait les demi-dolmens de Hautecour près Moûtiers, de Bogève, de Magland, de Serraval, et surtout le beau dolmen de Reignier que j'ai décrit ailleurs (5).

On pouvait compter encore, il y a vingt-cinq ans, les soixante menhirs qui composaient le Cromlech du Petit-Saint-Bernard (6).

La plupart de ces pierres ont conservé pendant le moyen âge le nom de *pierres aux fées;* les *fadæ, quia fatæ erant fatum*, les druidesses qui annonçaient le destin, *fatidicæ*, les sorcières. L'influence qu'elles exerçaient sur les affaires publiques les avait fait honorer sous le nom de *Matres, Matronæ, Dominæ;* on a retrouvé des votifs sous ces titres à Aime, à Arbin, à Vienne, à Grenoble.

« Sous le nom de *Matres* et *Matræ*, les Italiens et les Gaulois honoraient encore les parques, qui étaient censées présider à l'entrée et à la sortie de cette vie. Leur culte se rattache essentiellement aux principes de lumière, de chaleur et de fécondité, que les Perses adoraient sous les noms de *Mithras, æ*, le soleil, *Mithre, es*, la lune, ou Vénus orientale, que les Etrusques appelaient *Lunus* et *Luna*, et les grecs *Phœbos* et *Phœbe*.»

(1) *Revue savoisienne* 1871, page 69.

(2) *Questions archéologiques*, etc., p. 78, 254.

(3) *Revue savoisienne* 1862, p. 32.

(4) Les chartes du XIVe et du XVe siècle l'appelont *Peulvanum quod dicitur Margeria*.

(5) *Questions archéologiques*, etc., 249.

(6) *Voies romaines de la Savoie*, 19.

C'est à la faveur de ces déesses mères que le culte secret de Mithras s'introduisit dans nos contrées.

On sait qu'une compagnie de *publicains* avait été établie sur les bords de l'Arly, non loin de sa jonction avec l'Isère. Car l'Itinéraire d'Antonin place près d'Albertville une station *Ad publicanos* (1). Parmi la foule d'impôts dont le gouvernement romain accablait les provinces, un des plus lucratifs pour l'Etat et pour ses fermiers était celui qu'on appelait le *quarantième* (2).

Or, ce sont précisément les fermiers associés pour la perception de cet impôt, *socii quadragesimæ villici*, qui firent construire un antre sacré à Mithré et aux Mères sur le plateau écarté d'Allondaz (3).

Si l'on se rappelle que Pompée, après sa campagne de la Narbonaise, alla faire celle d'Asie contre Mithridate; que le motif de cette guerre était la ruine des publicains romains en Asie, au point que plusieurs s'étaient réfugiés à Rome pour obtenir un dédommagement de l'Etat; que le culte de Mithras était très répandu dans cette partie de l'Asie; que les financiers le pratiquaient en adorant l'or sous l'emblème du soleil oriental ou Mithras; que, selon le récit de Plutarque, le culte de Mithras fut introduit en Italie à l'occasion de la campagne de Pompée en Asie, on conclura facilement que la compagnie des publicains établis près d'Albertville était une de celles que les désastres de l'Asie avaient repoussées en Italie, et que c'est probablement à la faveur de Pompée, ancien gouverneur de la Narbonaise, qu'ils avaient obtenu la ferme des *Vectigalia* dans la partie septentrionale de cette province et près de sa frontière avec la province d'Italie, qui comprenait alors la Tarentaise et la Maurienne.

Le culte du Serpent, constaté chez les Ceutrons, s'est perpétué dans les traditions sur la Vouivre (4). On sait que le Serpent était presque toujours figuré dans les monuments mithriaques.

Mithras était qualifié de Dieu invincible. Les votifs *Deo invicto* se retrouvent dans la Chautagne, à Genève, à Vienne, etc.

Quant aux autres divinités de l'Olympe, on rencontre le culte de Sylvain à Aime, à Genève, à Lyon, celui de Vénus à Hauteville-Gondon, à Vienne, à Genève, à Grenoble, celui de Bacchus à Passy, à Albens et dans le pays de Vaud, celui d'Hercule à l'extrémité du Chablais, au Bourg-Saint-Maurice, à Salins, au col d'Arnaz, celui de Jupiter à Annecy, à Belmont, à Douvaine, à Genève, à Lausanne, à Avanches, à Vienne, à Grenoble, à Saint-Pierre-d'Albigny. Il était honoré comme dispensateur de la foudre sur les sommités auxquelles il a laissé le nom de *Mons Jovis* comme au Salève, Mont Joué au col du Bonhomme, Mont Jovet à Mâcot, Mont Joux dans le Jura, etc.

Jupiter avait d'abord été accolé au héros de l'Alpe pœnine, puis à celui de l'Alpe graie; mais il ne tarda pas à les supplanter complétement et à laisser le nom de Montjoux à la première, et de Colonne Jou à la seconde (5).

(1) *Questions archéologiques*, 190.

(2) P. Burmann, *De Vectigalibus*, V.

(3) *Questions archéologiques*, etc., 257.

(4) *Revue Savoisienne* 1869, p. 54, 1870, p. 18.

(5) Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* — Spon, *Histoire de Genève*. — Chorier, *Histoire de Vienne*. — Momsen, *Inscriptiones helvaticæ*. — *Questions archéologiques*, etc. — *Les Alpes graies, pænines et cottiennes*.

Enfin la puissance impériale reçut un culte réel dans les votifs *Numinibus Augustorum*. Quelques auteurs ont même pensé qu'il s'agissait d'une assimilation de l'empereur à sa divinité favorite dans le votif *Appollini Augusto* et d'autres analogues.

Il est probable que les curies des cités et des bourgades eurent leur part de culte public. A Annecy et à Aoste les votifs s'adressent *Numinibus Augustorum et vicanis,* et aux bourgeois de *Bautas,* d'*Augusta !*

C.-A. Ducis.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS LA HAUTE-SAVOIE (1)

Des documents qui nous ont été transmis par l'administration de l'agriculture en 1873, à la suite de l'enquête ouverte dans la Haute-Savoie par M. le Préfet, nous extrayons les chiffres suivants :

NOMBRE DE BÊTES LAITIÈRES.

Arrondissements.	Vaches.	Chèvres.	Brebis.
Annecy	12,891	6,302	304
Bonneville	22,752	9,405	133
Saint-Julien	13,159	3,218	823
Thonon	12,996	5,607	280
Totaux	61,798	24,532	1,540

PRODUCTION MOYENNE EN LAIT PAR ANNÉE

Arrondissements.	de la vache. Litres.	de la chèvre. Litres.	de la brebis. Litres.
Annecy	1,833	292	150
Bonneville	1,253	300	143
Saint-Julien	1,407	372	147
Thonon	1,377	358	181
Moyennes	1,467	331	155

d'où il résulte que la production annuelle en lait, pour l'ensemble du département, peut être évaluée, en nombre rond, à 99 millions de litres qui, au prix moyen de 12 fr. l'hectolitre, représenteraient une valeur de 11,880,000 fr.

EMPLOI DU LAIT PRODUIT.

Lait consommé en nature ou donné aux veaux	22,552,519 litres.
— vendu	3,833,058 »
— converti en beurre et fromages divers dans les fruitières, les chalets et les ménages	72,614,423 »
Total	99,000,000 litres.

PRODUCTION FROMAGÈRE.

Fromages frais	3,725,633 kil.	à 0 fr. 60 c.	2,235,380 fr.
Fromages à pâte ferme	2,586,014 »	à 1 » 20 »	3,103,216 »
Sérai	768,346 »	à 0 » 21 »	161,352 »
Totaux	7,079,993 kil.		5,499,948 fr.

PRODUCTION BEURRIÈRE.

Beurre des fruitières	471,707 kil.
— du lait converti en fromages à pâte ferme en dehors des fruitières	497,529 »
— du lait traité dans les ménages	810,200 »
Total	1,779,436 kil.
à 1 fr. 80 c. le kilogramme	3,202,984 fr.

BILAN FINANCIER DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS LA HAUTE-SAVOIE.

Lait consommé en nature	22,552,519 lit.	à 0,12 c. =	2,706,302 fr.
— vendu	3,833,058 »	à 0,12 » =	459,967 »
Production fromagère			5,499,948 »
— beurrière			3,202,984 »
Total			11,862,901 fr.

somme qui se répartit de la manière suivante :

Produits.	Consommation en nature.	Vente.	Totaux.
Lait	2,706,302 fr.	459,567 fr.	3,166,269 fr.
Beurre	856,688 »	2,346,296 »	3,202,984 »
Fromage	2,794,170 »	2,705,778 »	5,499,948 »
	6,357,160 fr.	5,511,641 fr.	11,869,801 fr.

La vente du lait, du beurre et du fromage, dans le département de la Haute-Savoie, représente donc une somme de plus de 5 millions 1/2 de francs.

DES FRUITIÈRES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE.

L'esprit d'association a fait en Haute-Savoie un chemin rapide, surtout depuis l'époque de l'annexion, et un grand nombre de fruitières, imitées de celles de la Suisse et du Jura, s'y sont organisées.

En 1872, le nombre de ces établissements était de 207, répartis ainsi :

Arrondissement d'Annecy	31
— de Bonneville	70
— de Saint-Julien	44
— de Thonon	62
Total	207

En 1873, le résumé de la seconde enquête porte le nombre de ces associations à 241, et celui des associés à 6,217; il nous fournit, en outre, sur la production de ces fruitières, les renseignements suivants :

Nombre de litres de lait apportés annuellement	20,227,194
— de vaches concourant à cette production	15,301
— de chèvres —	244
— de kilogrammes de beurre fabriqués annuellement	471,707
— de kilogrammes de fromage fabriqués annuellement	1,258,559
— de kilogrammes de sérai fabriqués annuellement	550,059
— de litres de lait vendus	617,900
— de kilogrammes de beurre vendus	248,598
— — de fromage —	955,010
— — de sérai	126,351

En général, le seul fromage à pâte ferme fabriqué dans ces fruitières est *le gruyère;* cependant, dans quelques-unes de ces associations, notamment dans celles de Saint-Jeoire et de Saint-Jean-de-Tholome, on fabrique du persillé ou fromage dit de Gex.

D'après les données précédentes, la production dans les 241 fruitières du département se résume ainsi :

	Beurre. Kil.	Fromage. Kil.	Sérai. Kil.	Lait. Kil.
Vente	243,598	995,010	126,151	647,900
Consommation	228,109	303,549	423,708	»
Totaux	471,707	1,258,559	550,059	647,900
à	1 fr. 80 c.	1 fr. 20 c.	0,21 c.	0,12 c.
Fr.	849,072	1,510,270	115,512	77,748

Valeur totale de la production : 2,552,602 fr.

Parmi les hommes qui ont surtout contribué au développement des fruitières dans la Haute-Savoie, nous citerons plus particulièrement M. Chautemps, lauréat de la prime d'honneur en 1865, et M. le Dr Dagand, membre de la Chambre consultative d'agriculture de ce département.

La première fruitière, fondée par M. Chautemps dans l'arrondissement de Saint-Julien, est celle de

(1) Sous presse à la librairie Audot, rue Garancière, 8, Paris : *Industrie laitière dans les deux Savoies.*

Valleiry; elle date de 1845. En 1863, ce même arrondissement comptait 26 fruitières, aujourd'hui il en possède 44. Avant 1862, les fruitières étaient inconnues dans le canton d'Alby; aujourd'hui, grâce aux efforts persévérants de M. Dagand, ce canton en possède 8 qui sont en pleine activité.

Des observations recueillies sur les fruitières d'Alby par M. Dagand et des renseignements fournis par l'enquête sur l'ensemble de ces associations, on tire les indications suivantes :

1° Le rendement moyen et annuel d'une vache de la Haute-Savoie est, en nombre rond, de *1460 litres* sur lesquels 360 litres sont affectés ordinairement à l'alimentation du veau et aux besoins du ménage; de telle sorte qu'il ne reste que 1,100 litres disponibles pour la vente en nature, l'apport à la fromagerie ou bien encore la fabrication du beurre et du fromage dans les ménages.

2° Quand, dans les fruitières, on obtient de 100 kil. de lait :

Beurre, 1 kilogr. 800 gr. à 1 fr. 85 c.	Fr.	3 33
Fromage, 7 kilogr. à 1 fr. 30 c.	»	9 10
Sérai, 5 kil. 500 gr. à 0,20 c.	»	1 10
Cuite ou petit-lait	»	0 30
Total.	Fr.	13 83

le rendement *brut* de l'hectolitre de lait est de 13 fr. 83 c., ce qui met le rendement *net* à 12 fr. 83 c. en portant à 1 centime par litre l'ensemble des frais qui incombent à la fabrication.

Or comme, dans les fruitières de premier ordre, les produits se payent un peu plus cher en raison de leur supériorité, on peut admettre, avec M. Dagand, que le rendement *net* de l'hectolitre de lait transporté à la fruitière est de 13 fr.

Par suite, 1,100 litres de lait donnent un produit net de 143 fr. (100 fr. de fromage et 43 fr. de beurre).

3° Le lait d'une vache traité dans le ménage pour être transformé en beurre, en petits fromages maigres appelés *tommes* et en petit-lait, rend au maximum 8 centimes par litre, et par suite, 1,100 litres de lait traités ainsi donnent par an et par vache 88 fr. Le bénéfice dû à la fruitière est donc de 55 francs.

4° Dès que l'on fabrique dans les ménages une certaine quantité de fromages demi-raffinés ou à pâte molle, le prix du lait peut s'élever à 10 et même à 11 centimes au lieu de 8.

On voit par ce qui précède combien les petits cultivateurs de la Haute-Savoie que l'éloignement des grandes villes met dans l'impossibilité de vendre leur lait à un prix rémunérateur, ont avantage à se constituer en associations. Chaque vache dont ils apporteront le lait à la fruitière pourra leur rendre annuellement 55 fr. de plus que s'ils le traitaient dans leur ménage.

Nul pays n'est plus propice que la Savoie, disait M. Dagand en 1864, à l'établissement des fruitières.

Les pâturages des montagnes sont d'excellente qualité et semblables à ceux de la Suisse; les fourrages de la plaine sont fournis, en majeure partie, par des prairies artificielles; les habitations des cultivateurs sont généralement groupées en villages populeux, ensemble de conditions favorables à la réussite des associations fromagères.

Quant aux hameaux des communes de montagnes qui sont trop petits ou trop éloignés les uns des autres pour se constituer en fromageries à gruyère, les petites fruitières pour la fabrication du fromage *bleu* y auraient leur place toute marquée. Il ne faut, en effet, que 72 litres de lait pour faire un fromage dit de Gex de 6 à 7 kilog., tandis que dans les fruitières il faut compter, au minimum, 350 litres pour un fromage de gruyère de 25 kilogr.

Dans ces communes élevées, avec l'herbe succulente de la montagne et la fraîcheur de la température, même en été, le succès de la fabrication du fromage *bleu* serait assuré et le rendement de cette fabrication au moins égal à celui des fruitières à gruyère.

La rapide extension que les associations fromagères ont prise dans la Haute-Savoie, pendant ces dix dernières années, est venue confirmer d'une manière éclatante les efforts et les prévisions des hommes dévoués qui se sont faits les apôtres de cette propagation, et les résultats ont été si satisfaisants qu'il est passé aujourd'hui en proverbe dans les pays à fruitières de ce département, *que le fromage paye le fermage*.

A. Pouriau,

Professeur à l'École d'agriculture de Grignon.

UN CASUS BELLI ENTRE GENÈVE & LA SAVOIE EN 1667

(Voir le n° précédent. — Suite et fin.)

« Des ce mandement ie suis venu à celuy de la Balme ou toute la noblesse s'est aussy assemblée ayans sceu mon arriuée en ce lieu elle est composée de messieurs du Puys de Nonglard, de monsieur de la Graue de la Balme, de monsieur de Latard du Deuens, de monsieur de Latard de Mesigny, de monsieur de Launoy de la Combe et des deux messieurs de Launoy d'Arcier qui tous ont tesmoigné le mesme empressement que iay rencontré parmy la noblesse des autres mandemens, et qui sy bien ne les esgale peut etre pas en richesses, ne laisse pourtant pas d'estre en très bon estat et ne la cede à point d'autre en desir de se signaler et de bien seruir. il ny manqua que monsieur de Choisy baron de Grillier duquel les incommodités sont si grandes qu'elles l'ont mis en l'impuissance de seruir ny en la cavalerie, ny en l'infanterie dont il a un extrême regret comme aussy monsieur de Vulpillieres son cousin qui a toutes les peines de se soutenir. il eust encor monsieur Dalmaz qui absenta mais comme il fait son seiour à Chambery et que son frère est fort ieune, ie nay pas creu qu'ils soient en estat de seruir iay pourtant prié ses messieurs de me faire sçauoir si le ieune pourra seruir en l'infanterie. ie donneray les mesmes ordres au chastelain qu'ailleurs, et comme aussy monsieur de La Graue est le seul gentilhomme qui demeure au lieu de la Balme c'est aussy à luy seul qu'on peut addresser les ordres et toute ceste noblesse pria monsieur du Puys qui est un caualier d'expérience de les conduire et tout s'est passé de si bonne grace et auec tant de satisfaction qu'on ny peut rien souhaitter de plus.

« C'est un mandement si aduantageusement situé

qu'il peut secourir Curseille, Marliouz et Salleneuue, ie les ay aduerti de courir à l'ennemi la part ou il seroit et s'ils estoient appelés de diuers endroits de courir au plus près et ou ils iugeroient le secours plus utile, et nous en donner aduis afin que nous courions à eux ponr faire un gros capable de tenir teste à l'ennemi.

« Après auoir recogneüe la situation de tous ses mandemens, i'ay treuué qu'ils sont en pays ouuert, et ou il ny a pas de passages nécessaires, ny des défilés comme du costé de Mornex, mais aussy il y a quantité de bois, des masures, et de profondes ravines, et tout cela fauorisé de retraittes, i'ay aduerti que ceux qui sont destinés pour la conduitte des paroisses voysines sy postent, en attendant l'arriuée des trouppes de secours et conclut avec messieurs de la noblesse que si les ennemys estoient auancés dans le pays deuant qu'on peut faire un corps capable de les soustenir, de tascher selon la situation des lieux, et leur forces de les combatre en escarmouchant et en retraitte pour les attirer dans ces embuscades, cependant que nous auancerons, et dessus nos pas ceux qui sont en derrière.

« Je suis asseuré qu'il ne manque pas d'Epies à ceux de Geneue, et qu'ils scauent tous les ordres que nous donnons, mais ils les obligeront au moins de venir bride en maïn, et nous secourir les uns les autres, outre que leur preuoyance et leur conduitte ne scaura les empescher qu'ils entrent sieu dans le pays et qu'ils ne donnent dans quelque embuscade, puisque le dict pays est préparé a cela presque partout.

« Voyla monsieur tout ce que i'ay creu utile au seruice de S. A. R. en ceste conioncture et ie crois les affaires disposées d'une telle manière et i'ay recogneu une si vigoureuse resolution parmy la noblesse, et parmy les peuples que ie me persuade que les ennemys ne scauroient entrer auant dans le Genevois qu'ils ne soient combattus au moins dans leur retraitte, ce qui est contre l'opinion que nous auions conceüe, qu'il estoit presque impossible d'empescher l'exécution de leur dessein de leur première sortie.

« Pour les autres mandemens que i'ay à visiter, comme ils sont tous situés au dela de ceste ville, et qu'il faut passer icy pour aller du costé de Geneve, ie ny ay qu'à visiter messieurs de la noblesse, leur faire part des ordres de S. A. R. conférer auec eux pour leur execution, et uoir l'Estat du peuple, scauoir le denombrement des hommes armés qui excedera celuy de deux mille hommes comme ie coniecture de l'estat des mandemens que i'ay visités, pour ce qui est de la caualerie, i'espere de pouuoir assembler environ cinquante de mes amys asses bien montés pour seruir S. A. R. en ces occasions sans y comprendre aucun des messieurs de la noblesse qui feront aussy un beau corps. ainsy que V. E. voit par le dénombrement que i'en fay, et que ie continueray de faire mendement par mendement ils sont tous bien desireux que par vostre entremise, ou la mienne S. A. R. scache leur zèle, et la passion qu'ils ont de se signaler pour son seruice, ie leur ay promis que V. E. ou moy leur rendrions ce iuste tesmogage, c'est pourquoi ie ioins
uerité dois ceste recognoissance.

« Comme ie finissois cette relation monsieur de La Palud, a pris la peine de me uenir visiter a scauoir s'il oseroit faire faire l'exercice à ceux de Curseille, et des paroisses voysines encor que je croye qu'ouy pour ne fallir plus tot pas en trop faisant que moins ie luy ay dis que i'en attendrois vostre sentiment, comme aussy si V. E. iuge à propos d'escrire à quelqu'un de ses messieurs qui sont chargés de la direction des mandemens.

« Excusez, monsieur, ceste longue relation et me croyés

« Votre très humble et très obéissant
serviteur Sales. »

On sait que ce différend fut terminé à la médiation de la France et à la sollicitation du canton de Berne. Les syndics Dupan et Pictet durent porter les excuses de Genève à Charles-Emmanuel, qui commit M. Mallet pour traiter aux conférences de Lucerne, de concert avec le baron de Greysy, ambassadeur extraordinaire de S. A. R. auprès des cantons suisses.

Ici nous ne suivrons pas M. de Saint-Genis qui, comme d'habitude, ne cite que les documents favorables au parti qu'il défend, et les écourte, au besoin. Nous reviendrons plus tard sur la valeur du traité de Saint-Julien.

Enfin les syndics de Genève allèrent signer à Turin en 1671 un nouvel accord de limites, par lequel le duc de Savoie gardait définitivement le village où les deux curés de Meynier et de Choulex avaient porté les secours religieux à un malade.

L'arrivée des troupes piémontaises avait commencé le 18 février 1667, et avait continué les mois suivants. Au mois de mai Annecy ne savait plus où loger les officiers avec leurs dames et leurs domestiques. Une fois installés dans une maison, ils ne voulaient plus en sortir; il fallait leur faire signifier les ordres par voie de justice, lorsqu'il s'agissait de déplacement.

Le corps de cavalerie du seigneur Cagnol arriva encore le 14 juin. Mais la suspension des hostilités fit repartir déjà en novembre le corps de cavalerie du marquis de Livourne, qui était à Evian.

L'inaction des soldats amena des désordres et des collisions avec les habitants. Le premier syndic fut insulté dans le faubourg de Bœuf, le second dans la maison de ville, et tous les deux dans l'exercice de leurs fonctions. Le chanoine Lacombe, qui était alors l'âme de toutes les œuvres de charité, ne put échapper à leurs insolences. Les bourgeois, poursuivis dans l'intérieur de leurs maisons, ne pouvaient sauver leur vie qu'en escaladant les toits. Le 22 mai 1668, les esprits s'échauffèrent; il y eut effusion de sang; on sonna le tocsin. Après des plaintes réciproques, le sénateur d'Oncieu vint de Chambéry ouvrir une enquête.

Depuis la suppression du Conseil présidial en 1659, c'était la première fois qu'on voyait occuper le siége du président au palais de l'Ile.

Le rappel de la compagnie générale du marquis de Ville, qui était à Rumilly, en juillet 1668, donna lieu à un conflit de juridiction entre le comte Olgiaz, chargé des logements et délogements, et le général des étappes, chargé des fournitures. L'auditeur des

guerres, le seigneur Guastardoz, vint y mettre un terme avec des lettres de S. A. R. En attendant, la ville d'Annecy avait refusé d'obtempérer à des ordres douteux même pour le commandant général de la Perrouse.

Un bateleur avait obtenu des syndics l'autorisation d'élever un petit théâtre pour débiter ses médicaments. Le comte Olgiaz menaça de le faire démolir; mais il dut envoyer ses excuses aux syndics, qui résistèrent en vertu de leurs droits.

Enfin le corps du colonel Mayan partit, ainsi que le comte Olgiaz, et le pays fut débarrassé dans le courant du mois d'août 1668. C'était temps et à propos, car le jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse, qui attirait un si grand concours de population à Annecy, allait s'ouvrir le 7 septembre.

La liquidation des fournitures faites aux troupes piémontaises s'éleva à la somme totale de 75,867 florins, comptés à la souveraine Chambre des comptes de Savoie, en divers mandats, le dernier en date du 4 septembre 1670.

La ville d'Annecy s'y défraya des 1,038 florins dépensés dans les divers voyages et commissions des syndics et autres fonctionnaires. Le reste fut réparti, selon les rôles, entre les bourgeois et communes intéressés.

C.-A. Ducis.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 19 juillet 1873

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une lettre adressée par le Bureau de l'Association française pour l'avancement des sciences, invitant la Société Florimontane à se faire représenter au congrès de Lyon. Deux membres sont désignés.

M. Ernest Chantre, membre correspondant, à Lyon, envoie une lettre de renseignements et des documents relatifs à l'Association pour l'avancement des sciences. La deuxième session aura lieu à Lyon du 21 au 28 août. M. Chantre informe la Société que des excursions scientifiques intéressantes seront organisées. L'anthropologie et l'archéologie préhistoriques y auront une large part; les géologues seront nombreux, la Société de géologie devant se réunir à Roanne quatre jours après cette session.

M. Jules Philippe lit quelques fragments de son *Histoire populaire de la Savoie*.

M. Serand annonce la découverte, faite à Poisy, de tombes en dalles de molasse, appartenant probablement à l'époque burgonde. Aucun objet de parure n'a été retiré de ces sépultures.

M. Revon présente une portion du petit trésor monétaire découvert au mois de juin à Minzier. Grâce à l'obligeance de l'instituteur, M. Molland, le Musée d'Annecy a pu acquérir une partie des pièces avant leur dispersion. Il y en avait environ 180, toutes en billon d'une bonne conservation. Elles appartiennent aux règnes suivants : Pupienus, Gordianus III, Philippus I, Otacilia, Trajanus Decius, Etruscilla, Trebonianus Gallus, Volusianus, Æmilianus, Valerianus, Gallienus et Salonina; la série s'étend donc du milieu du deuxième siècle au milieu du troisième.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Notices sur la fabrique d'armes de Remington, don de M. Tripp, à Panuco. — *Notice sur les chemins de fer à voie étroite*, don de l'Institut genevois. — *Assemblées générales* de la Société philanthropique savoisienne de Paris, don de M. Caffe. — *Association des médecins de Tarn-et-Garonne*. — *Documents* publiés par l'Association française pour l'avancement des sciences, don de M. Ernest Chantre. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris, don de M. Ch. Burdet. — *Romania*. — *Journal des connaissances médicales*. — *Annuaire* de la Société philotechnique. — *Revue bibliographique universelle* — *Annales* de la Société d'agriculture de Lyon. — *Revue du Lyonnais*. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Mémoires* de la Société archéologique du midi de la France. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Loire. — *Sabaudia*. — *Association scientifique de France*. — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute Savoie. — *L'Educateur*. — *L'Union savoisienne*; — *Les Alpes*; — *Industriel savoisien*. — *Journal du commerce*; — *L'Allobroge*; — *L'Echo du Salève*; — *L'Annonce du Chablais*; — *L'Italia agricola*; — *Courrier de Turin*.

Le secrétaire-adjoint, Louis Revon.

Le colonel Roberts, qui a récemment parcouru l'Arizona, écrit à la *Pacific Scientific Press* qu'il a découvert les ruines d'une ville. Ces ruines couvrent environ 800 hectares. « Le Pompéi de l'Amérique » se trouve dans l'Arizona, à 150 kilomètres de la frontière entre cet État et l'État mormon, et à peu près à une distance égale de la limite du Colorado.

C'est une ville aztèque abandonnée depuis des siècles; elle est toute construite en pierre, on n'y trouverait pas un morceau de bois; les murs de ses maisons sont encore debout; ils ont de huit à dix pieds de hauteur apparente, environ dix pieds enfouis dans le sable. On distingue parfaitement, sur les murs, des hiéroglyphes creusés profondément dans la pierre. Çà et là s'élèvent d'importants monuments bâtis en blocs de grès carrés.

Le colonel n'a découvert ni ossements, ni instruments et outils, ni reliques d'aucune espèce, à l'exception de quelques poteries de couleur noire avec des fleurs et des ornements d'une couleur bleue fournie par quelque substance minérale et positivement indestructible. On rencontre des fragments d'un ton aussi frais, aussi beau, aussi brillant que s'il venait de recevoir le coloris. Ces poteries sont à l'épreuve du feu le plus violent.

Les sociétés agricoles de la Russie ont formé le projet de dessécher, puis de transformer en prairies les immenses marais des gouvernements de Minsk et de Novogorod. Ce dernier gouvernement ne possède pas moins de 1,650,000 hectares de marécages dont on ne retire rien.

En supprimant ces marais, on ne gagnerait pas seulement de superbes terrains, on assainirait surtout le pays, qui souffre beaucoup de son climat humide.

D'après le savant linguiste russe A. Harkawy, la ville la plus ancienne de celles qui existent aujourd'hui dans le monde est la forteresse de Samarra, dans l'Asie Mineure. Samarra ou Samira se trouve près de Bagdad, sur la rive droite du Tigre. M. A. Harkawy cherche à démontrer que Samarra existait avant que les Sémites arrivassent en Chaldée et en Mésopotamie. Elle se serait alors appelée Choumir et aurait été la capitale du royaume jouissant d'une certaine culture.

Il s'est formé à Lyon une société de géologie et de géographie qui a pour but : 1° de faire des excursions géologiques régulières ; 2° d'étudier les environs de Lyon et de faire des cartes communales; 3° d'étudier l'orographie et la géographie physique; 4° de former une collection commune et collective des matériaux du sol, surtout de ceux du bassin du Rhône; 5° de faire des comptes-rendus d'excursions, des analyses d'ouvrages et de mémoires scientifiques; 6° d'établir une bibliothèque; 7° de créer des conférences scientifiques; 8° de recueillir les observations nouvelles faites par les membres et de les faire connaître.

Cette société est ouverte à tout le monde, moyennant une cotisation annuelle de 6 fr.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **25 août 1873.**

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

TRANSFORMATIONS SOCIALES SOUS LA DOMINATION ROMAINE

Les fonctionnaires, les garnisons, les colonies et les commerçants introduisirent dans nos contrées la langue romaine avec une correction relative à leur origine et à leur instruction personnelle. Fusionnée avec les dialectes locaux, toujours en possession, elle devint la *lingua romana rustica*, le latin des campagnes appelé le *roman*.

La prédication de l'Evangile contribua beaucoup à faire pénétrer le latin dans les relations intimes et fondamentales de la famille et de la société.

Les patois de certaines vallées ont conservé beaucoup de mots latins. Souvent on latinisait des mots gaulois sans s'inquiéter de leur signification, qui n'était pas comprise des nouveaux venus (1).

Les noms de localités finissant en *ieux* comme Annasseu, Champagneu, Greisieu, Marignieux, Poisieu, Virieux, etc., paraissent avoir été des nominatifs en *ius*, comme les mêmes noms Annessy, Champagny, Greisy, Marigny, Poisy, Viry, etc., des génitifs en *ii*, puis en *y* par suite de l'allongement du second *i*.

Les mêmes noms sont allongés en *acum* dans la plupart des chartes du moyen âge, *Annessiacum, Viriacum*, cette finale signifiant campagne, habitation, ainsi qu'on le voit positivement au mot *Avitacum*, la villa du sénateur Avitus près Vienne (2).

Un grand nombre s'écrivaient encore au siècle dernier par *ier*, Annessier, Gevrier, Greisier, Reignier, Nanzier, bien que la prononciation en fût Annessy, Gevry, Greisy, Reigny, Nangy, etc. Cette forme ne paraît pas remonter au-delà de l'époque burgonde comme celles en *ens* et en *in*.

(1) Les humanistes de la Renaissance s'appliquèrent, au contraire, à traduire en latin la signification de certains noms qui, par ce fait, devenaient méconnaissables au public.

C'est ainsi que le nom du village de Bous fut traduit par *Boutæ, Boutas* dans l'Itinéraire romain. Le moyen âge lui maintint l'appellation vulgaire de *Boux* indéclinable dans les actes latins. Ce n'est qu'au xve siècle que ce nom primitif est interprété par *Bos, Bovis*, et au xvie par *Bovis civitas*.

Voir *Congrès scientifique de Chambéry*, 1863, p. 518, 654.

(2) *Sidonii Apoll. epist.*, II, 2.

Certains noms sont dus à la faveur impériale, comme *Augusta*, Aoste, *Forum Claudii;* à une industrie, *Fabricæ*, les Faverges ; à une position, Saxonet, Saxel, de *saxum;* au voisinage d'une route, *via*, Vion, Viuz ; à l'étroitesse d'un passage, *Clusæ;* à une colonie, Cologny, Collonges, etc.

Plusieurs localités reçurent une nouvelle appellation du culte religieux introduit par la conquête, comme Mercury, Artemart, Montjoux, Aultars, *altaria, Finis hercolana*. Car les dieux de l'Olympe étaient venus, avec les aigles romaines, partager le culte des divinités locales.

Les sociétés anciennes, plus rapprochées des traditions originelles, étaient foncièrement religieuses, et, à mesure qu'on remonte l'échelle de leurs phases théogoniques, on y reconnaît plus distincte la croyance à l'unité de Dieu, ou d'une puissance supérieure à toutes les divinités subalternes, qui, au sens rigoureux des textes des anciens poètes, n'obtenaient qu'un culte secondaire, bien subordonné à celui du Destin.

Les génies n'étaient qu'un souvenir des anges de la Bible. L'honneur rendu aux saints dans l'Eglise catholique s'adresse à la perfection, dont le principe est en Dieu, et la participation dans les héros du christianisme. Des honneurs plus ou moins distingués ont toujours été rendus aux illustrations de chaque nation, aux ancêtres de chaque famille.

On a vu dans un article précédent un résumé des cultes usités dans nos contrées avant et pendant la domination romaine.

La Société de l'ancien monde allait être transformée. C'était l'opinion publique, dont non seulement les auteurs juifs, mais les traditions chinoises, persanes, chaldaïques, italiques et gauloises sont témoins (1).

Auguste avait ordonné un dénombrement de l'Empire, lors de son sixième Consulat avec M. Agrippa. Puis, sous le Consulat de C. Marius Censorinus et de C. Asinius Gallus, il édicta un nouveau recensement des familles, des biens, des superficies territoriales et de leur valeur pour asseoir la base de l'impôt. Les gouverneurs des provinces eurent trois ans pour l'exécuter (2).

(1) Josephe, *Antiq. Jud.*, VI, 31. — Zend-Avesta, Kings, Paraph. Chald. Elias Sched. *De diis germ.*, XIII. — Virg. *Egl.*, IV. — Suétone, *In Vesp.*, IV. — Tacite, *Hist*, V, 13. Ajoutons les prophéties de la Bible.

(2) Luc, II, Suet. *In Aug.*, 27.

Ce fut à cette occasion que Joseph et Marie vinrent de Nazareth à Bethléem en Judée se faire inscrire comme membres de la famille royale de David, originaire de cette bourgade, et que N. S. Jésus-Christ y naquit à l'époque et dans les circonstances politiques qu'avaient marquées les prophètes.

Pendant que Tibère vilipendait la majesté impériale et la dignité humaine dans l'île de Caprée, le Verbe de Dieu, *Verbum abbreviatum*, c'est-à-dire caché sous la forme humaine, rétablissait la notion de la Vérité éternelle, de Dieu, de ses personnes, de ses attributs, de ses rapports avec les créatures, des sources de l'autorité religieuse, paternelle et civile, reconstituait l'Eglise dans les personnes de douze apôtres, de soixante et douze disciples et de leurs successeurs légitimement établis; justifiait de sa puissance divine sur la nature et la mort par sa résurrection après le sacrifice du Golgotha, et montait triomphalement du mont des Oliviers au Ciel en présence d'un immense concours (1).

Après la descente du Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte, selon la promesse du divin Maître, le chef du collége apostolique ouvrit la prédication chrétienne avec un succès prodigieux, puis affirma, sans contradiction, au premier concile, tenu à Jérusalem, l'infaillibilité doctrinale, dont il était dépositaire (2). Les apôtres partirent ensuite pour les contrées qui avaient été assignées à chacun d'eux (3).

Saint Pierre, après avoir transféré son siége d'Antioche à Rome, l'an 42, parcourut une grande partie de l'Empire romain pour établir partout des ouvriers évangéliques, qui l'accompagnaient en grand nombre.

Une tradition constante, appuyée sur plusieurs monuments, rappelle que saint Pierre passa les Alpes pœnines, l'an 57, et qu'il fonda une chrétienté à Genève (4). Un autre groupe de ses disciples évangélisa les flancs de l'Alpe graie. C'est en souvenir de ces mêmes origines que les deux cathédrales de Genève et de Tarentaise et plusieurs autres églises ont gardé le titre de Saint-Pierre.

Pour revenir à Rome le chef de l'Eglise aurait passé par Vienne. Avant d'entendre la bonne nouvelle, l'ancienne capitale des Allobroges avait reçu deux exilés contemporains du Messie : d'abord Archélaüs, fils de cet Hérode, qui avait fait massacrer les saints Innocents, relégué par Auguste, l'an 4 de notre ère, pour avoir fait mourir 3,000 juifs (5) ; puis Ponce-Pilate, qui avait sanctionné la peine de mort demandée par les Juifs contre N. S. Jésus-Christ. Il était chassé par Caligula, l'an 38, pour avoir exercé des cruautés contre les Samaritains (6).

La rumeur publique qui a dû suivre ces deux exilés, surtout le dernier, dut attirer l'attention sur la prédication de saint Pierre, continuée par saint Paul, lors de son voyage d'Espagne et de Bretagne, l'an 64. Ces prémices du christianisme valurent à Vienne d'être une des plus anciennes métropoles ecclésiastiques de la Gaule (1). C.-A. Ducis.

(1) Voir *Concordance des quatre évangélistes et des épîtres.*
Phlégon, dans *Orig. contra Cels*, II.
Porphyre, dans *Aug. de Civ. Dei*, XIX, 23, et dans *Euseb. præp. ev.*, V. — Thallus, *Hist. Syr.* — Joseph, *Antiq. Jud.*, XVIII, 4.
Tertullien, *Apolog.*, XXI, et Ruffin, *Hist. ecc.*, IX, 6, citant les annales de l'Empire.

(2) *Act. apost.*, II, XV. — Math., XVI, 18. — Luc, XXII, 31. — Joan, XXI, 17.

(3) Bullet, *Histoire de l'établissement du christianisme d'après les seuls auteurs juifs et païens.* — De Colonia, *La religion chrétienne par le témoignage des auteurs païens.*

(4) A. Blanchet, *Introduction du christianisme dans les Gaules.*
Blavignac, *Etudes sur Genève*, p. 175.

(5) Dion Cassius, *Hist*, LV. — Josephe, *Hist.*, IX.

(6) Eusebe, *Hist.*, II, 7. — Paul Orose, VII, 5. — Josephe, XVIII.

(1) *Epist. ad Rom.*, XV, 28. — Dom Chamard, *Origines des Eglises de France*, dans la *Revue des questions historiques*, VIII[e] année, p. 128, 181, 198, et Seq. Collombet, *Hist. de l'Eglise de Vienne*, I.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE

(Suite.)

CHAPITRE II

LES ALLOBROGES (2)

A l'époque où, pour la première fois et d'une manière un peu précise, l'histoire fait mention des vallées désignées collectivement de nos jours sous le nom de Savoie, quatre peuples principaux les habitaient : les Allobroges, les Ceutrons, les Médules et les Graiocèles.

Les deux derniers occupaient la Maurienne.

Les Ceutrons étaient établis dans la Tarentaise et le Haut-Faucigny.

Les Allobroges avaient pour leur part le reste de la Savoie et s'étendaient encore bien au-delà, le long du Rhône : ils possédaient toutes les vallées situées entre le lac Léman, le Jura du Bugey, le Rhône et l'Isère.

Ces petits peuples, réunis en fédération et obéissant à un seul et même chef militaire, avaient entre eux des limites probablement précises, mais difficiles à bien tracer aujourd'hui ; chacun vivait de sa vie propre. Toutefois, comme les Allobroges étaient les plus nombreux et occupaient la plus grande étendue de terrain, leur nom a servi à désigner la confédération entière qu'on a appelée l'Allobrogie et dont Vienne en Dauphiné fut la capitale et Genève l'une des principales cités.

Les peuples de l'Allobrogie appartenaient à la grande nation des Gaulois, Celtes d'origine. Ils sortaient, comme leurs congénères, du centre de l'Asie et avaient pris part à la première invasion connue des terres de l'occident par les peuples de l'orient : leur lot fut composé des vallées qui s'étendent au pied des Alpes, et le hasard les rendit maîtres d'une position forte mais qui devait être la cause de malheurs fréquents pour eux et pour leurs successeurs. Il y a lieu de penser que la peuplade des Allobroges s'établit la première dans les basses vallées et que les autres n'arrivèrent qu'un peu plus tard (3).

Bien que ces données historiques semblent trop vagues, il n'est point ici le cas de pousser plus loin les investigations, afin de ne pas s'égarer dans le champ des conjectures et de ne pas tomber, à l'exemple de plus d'un chroniqueur des siècles passés, dans des erreurs absurdes.

C'est ainsi que pour donner une origine aux Allobroges, en même temps qu'à des peuples voisins, et trouver l'étymologie de leur nom, un auteur ancien a supposé l'existence d'un roi Lemanus qui bâtit Genève

(3) Ducis, *Discours de réception à l'Académie de Savoie.*

1130 ans avant Jésus-Christ, et dont le successeur laissa ses états à trois de ses fils, Sequanus, Helvetius et *Allobrox*. D'autres, aussi hardis, ont fait dériver le nom d'Allobrogie d'un roi *Allobrox*, natif de Palestine, qui se serait rendu maître du pays en l'an du monde 3274 ! Un troisième enfin est allé jusqu'à prétendre que la Savoie avait été peuplée par un fils de Noë, 152 ans après le déluge ! — De nos jours, des recherches plus sérieuses ont été faites sur cette question d'origine et d'étymologie ; mais, comme rien de bien certain n'a été avancé, il serait inutile de rendre compte des longues et savantes dissertations auxquelles se sont livrés les érudits à ce sujet.

Lorsque les Allobroges pénétrèrent dans nos contrées, ils y trouvèrent une population que l'on croit avoir appartenu à la nation des Ibères (de l'Espagne), qui occupait le midi de l'Europe, et à laquelle on doit probablement attribuer les derniers vestiges de cette industrie primitive citée plus haut. Certains noms modernes de localités savoisiennes semblent même avoir conservé une marque de leur origine ibérique (1). Ces peuplades, aux mœurs évidemment grossières, privées de moyens puissants de défense, durent être facilement absorbées par les nouveaux venus.

Les peuples de l'Allobrogie parlaient la même langue que leurs frères du reste de la Gaule, la langue celtique dont le bas-breton de nos jours est un dérivé et qui a laissé de ses traces en Savoie dans plusieurs noms de lieux ainsi que dans le patois des paysans.

Les Allobroges étaient grands et robustement constitués ; ils avaient les cheveux blonds et les yeux bleus. On a cherché à établir une assimilation complète entre le caractère des anciens Gaulois et celui des Français modernes ; en acceptant ce mode d'appréciation, il y aurait lieu de supposer que, sous certains rapports, les Allobroges différaient des autres peuples de la Gaule. Mais il est prudent de ne pas accepter entièrement les conséquences de l'assimilation tentée, parce qu'il est nécessaire de tenir compte des modifications morales qu'ont dû subir toutes les peuplades celtes par suite des invasions dont elles furent elles-mêmes les victimes après leur établissement en Gaule.

Les Allobroges n'étaient pas primitivement un peuple agricole ou pasteur ; cependant, une fois établis d'une manière sédentaire, ils s'adonnèrent à la culture de la terre. Ils connaissaient la charrue et cultivaient le froment, le seigle et la vigne : après leur conquête par les Romains, dont il sera question dans le chapitre suivant, on sait que Jules César les força de fournir aux Helvétiens vaincus le blé dont ces derniers eurent besoin pour se nourrir et ensemencer leurs terres. Ils élevaient, entre autres animaux, le cheval, le mouton et le bœuf. Leurs habitations étaient construites en bois et couvertes en chaume ; ils les groupaient dans les endroits les plus faciles à défendre, au bord des rivières et des lacs, sur des points élevés ; il est probable aussi qu'ils succédèrent aux anciens habitants dans les villages lacustres.

Leur vêtement se composait d'un haut-de-chausses appelé en latin *bracca*, dont l'usage s'est perpétué dans quelques-unes des hautes vallées des Alpes ; ce vêtement était répandu dans toute la portion Est de la Gaule qui s'appela pour ce motif *Gallia braccata*. Ils portaient aussi un manteau en étoffe ou de peau de bête fauve ; ils ornaient leur cou et leurs bras de colliers et de bracelets en bronze ou en métaux précieux, suivant leur position plus ou moins élevée dans la hiérarchie militaire. Leurs armes furent d'abord un grand javelot, la hache et l'arc : puis ils se servirent du glaive en bronze ou en fer.

Les Allobroges, fanatiques d'indépendance et poussant le courage jusqu'aux limites extrêmes, jouirent de tout temps d'une grande réputation de bravoure dont le brevet leur a été décerné par les auteurs anciens. Suivant Etienne de Byzance, Appollodore les avait appelés les plus braves des Gaulois ; Strabon dit qu'ils étaient les plus habiles dans l'art militaire, et Tite-Live assure qu'ils ne le cédaient à aucune peuplade gauloise sous le rapport des richesses et de la réputation de valeur : *jam indè nulla gallica gente opibus aut fama inferior*.

Ils se distinguèrent, du reste, dans plusieurs expéditions lointaines auxquelles ils prirent part comme auxiliaires ou comme alliés, à l'époque de la toute-puissance des Gaulois, avant que ceux-ci fussent soumis par les Romains. On les cite comme ayant composé en majeure partie une armée gauloise qui porta la terreur jusques sous les murs de Rome, bien longtemps avant l'entrée des cohortes latines en Gaule. Cicéron confirme cette participation des Allobroges aux lointaines expéditions des Gaulois lorsqu'il s'écrie, en défendant le préteur Fonteius accusé, comme on le verra, d'avoir spolié ce peuple : « Ce sont ces « mêmes peuples qui jadis ont pénétré si loin de leurs « foyers, jusqu'à Delphes pour outrager et dépouiller « Apollon Pythien, l'oracle de l'univers, qui sont « venus assiéger le Capitole et Jupiter, etc. »

Les peuples allobrogiques, avons-nous dit, formaient une nation organisée selon le système fédératif, système adopté par tous les peuples de même race. Le chef de la confédération portait le titre de roi ; il était élu par les guerriers ; son autorité était tempérée par celle d'une haute assemblée composée des anciens et des sages du pays ; ce sénat, à son tour, répondait de ses actes devant les assemblées du peuple. C'était donc un système de gouvernement qui se rapprochait plus de la république que de la monarchie. Suivant les principes politiques gaulois, la nation était au-dessus du chef, et le roi injuste ou manquant à ses devoirs pouvait être dégradé.

La nation était divisée en cantons et en tribus. « La tribu, dit M. Henri Martin, était une grande famille et se gouvernait par la loi de la famille ; la terre était aux familles plutôt qu'aux individus, bien que chacun eût son lot ; l'égalité était entre les enfants mâles, si ce n'est que le dernier né avait la maison paternelle, comme étant le plus faible. Les filles avaient part à l'héritage des biens mobiliers, mais point de la terre, parce que la loi de ces temps guerriers était que celui-là seul eût la terre qui avait l'épée. La loi de la tribu, comme on le voit dans la vieille loi des Celtes d'Irlande, était bonne et protectrice pour les faibles, pour les vieillards, pour les femmes et pour les petits enfants. »

La religion des Allobroges était aussi celle des autres peuples de la Gaule et que l'on a appelée le *druidisme*, du nom de leurs prêtres, les druides. Ils

(1) Ducis, *Congrès scientifique de France à Chambéry*, p. 496.

croyaient à l'immortalité de l'âme et, en conséquence, à une vie meilleure dans l'autre monde ; cette croyance était si forte chez eux, qu'elle les faisait tomber dans des pratiques religieuses exagérées ; par exemple, ils chargeaient les mourants de leurs commissions pour les trépassés.

Ils croyaient à un être suprême qu'ils nommaient *Iseos* ou *Hiseos* dont les Romains ont fait *Hesus ;* mais ils n'avaient ni temples, ni statues, ni images représentant la divinité. Ils célébraient leur culte au centre des forêts, à l'ombre des chênes séculaires ; ils considéraient sans doute la nature dans toute sa splendeur et sa virginité comme devant être le seul témoin des hommages rendus au Créateur.

Ce culte subit des transformations qu'il n'est pas inutile d'indiquer. En premier lieu, les peuples celtiques adorèrent les astres, et cela se comprend ; nomades, arrivant de contrées éloignées, ils mirent toute leur confiance dans ces compagnons inséparables, incessamment présents à leurs yeux. N'ayant, comme les marins, que les astres pour se guider, ils divinisèrent ces globes lumineux dont l'existence leur paraissait tenir du prodige et qu'ils croyaient peut-être avoir été placés dans l'espace à la seule fin d'éclairer leur route. Cette croyance, du reste, a été commune à presque tous les peuples barbares et nomades ; n'a-t-on pas trouvé en Amérique des peuplades sauvages qui adoraient le soleil et la lune? Bien plus, les peuples païens, relativement civilisés, n'ont-ils pas eu pendant longtemps pour les astres une grande vénération religieuse, et l'astrologie n'est-elle point un reste de cette superstition?

Mais lorsque les Celtes eurent cessé de mener la vie nomade, le culte des astres ne leur parut plus aussi rationnel. Ils abaissèrent leurs regards, s'adressèrent à la terre et firent des arbres leurs idoles préférées. Cette transformation marque une première tentative de vie sédentaire, ainsi que le fait très bien observer un écrivain qui a traité cette question au point de vue légendaire : « Les arbres ne manquaient pas ; chacun eut le sien. Ne pouvant l'emporter avec soi, on s'habituait à vivre près de lui. — L'homme pouvait y adosser sa cabane ; le troupeau y dormir à l'ombre (1). »

L'arbre devint alors la marque de la propriété, un signe de ralliement pour la famille, un indice d'autorité qui n'a, après tout, rien perdu de sa valeur dans les temps modernes. L'arbre sert encore de nos jours à délimiter la propriété ; on plante l'arbre natif à la naissance d'un enfant et le *mai* désigne la demeure du chef de la commune. Si l'on cherchait bien, soit dit en passant, on retrouverait l'origine d'une grande partie de nos usages domestiques dans les coutumes de nos ancêtres les plus reculés.

Après un certain temps, les Celtes abandonnèrent le culte des arbres ; ce fut alors que les druides apparurent dans les sombres forêts ; le chêne sacré resta seul comme souvenir de l'ancienne religion.

Cette première époque de l'existence des druides fut la plus pure ; la serpe d'or, qui devait se teindre plus tard du sang de victimes humaines, ne servait qu'à détacher du chêne sacré le *gui* aussi vénéré.

Mais l'esprit superstitieux de ces populations barbares força bientôt leurs prêtres à marcher de concession en concession. Le peuple voulut des oracles, et les druides se divisèrent en trois classes : les *druides* proprement dits, philosophes et savants, voués spécialement à l'étude de la religion et des sciences, si on peut ainsi nommer l'ensemble des connaissances cosmogoniques de cette époque ; ils devaient aussi instruire les jeunes gens dans la religion et rendre la justice ; les *devins*, chargés de faire parler le chêne sacré ; les *bardes*, qui étaient les poëtes inséparables de l'autel, les chantres des épopées nationales, animant les guerriers par leurs vers patriotiques.

Puis on transforma les chevaux en oracles, et de fiers coursiers, à la robe entièrement blanche, furent nourris dans des enceintes consacrées pour être consultés, « dans leurs hennissements, dans un moment de surprise ou d'effroi. » Ensuite parurent les *druidesses* qui s'élevèrent à un haut degré d'influence. Elles ne s'occupaient point de cérémonies religieuses ; mais, réunies en communautés, elles vivaient retirées dans des endroits sacrés et se livraient à des pratiques mystérieuses qui les faisaient passer pour des êtres surnaturels. Il est probable qu'il faut remonter jusqu'à elles pour trouver l'origine de la croyance aux fées, si répandue dans toute la Gaule pendant de longs siècles, et de la tradition qui a donné à des pierres, à des grottes, en Savoie, le nom des ces êtres imaginaires.

Enfin, comme l'esprit de l'homme, lorsqu'il n'est pas retenu par de vrais principes de morale, ne s'arrête pas dans la voie des exagérations, les Celtes ne se contentèrent plus d'un culte simple et débonnaire quoique entaché de superstition ; il leur fallut voir couler le sang sur l'autel et consulter des entrailles chaudes ! La serpe du druide se plongea d'abord dans la gorge des animaux nuisibles, tels que le loup, l'ours et le lynx ; ensuite elle immola les animaux domestiques jusqu'à ce que, suivant une progression facile à prévoir, elle fouillât le cœur de victimes humaines ! Une nouvelle classe de druides, les *ovates* ou *evhages,* sacrificateurs, fut chargée d'égorger les criminels et les prisonniers de guerre offerts en holocauste ; souvent des victimes volontaires vinrent s'offrir à l'immolation pour le salut de la patrie. Ces sanglantes cérémonies avaient pour théâtre le lieu ordinairement consacré au culte, aux pieds des chênes, au milieu d'un cercle de pierres brutes, image de la vie infinie, et sur une table simplement formée d'un bloc de pierre posé sur deux autres. On voit encore en Savoie plusieurs de ces tables auxquelles les habitants des campagnes ont attaché jadis des croyances superstitieuses.

Tel fut, esquissé à grands traits, l'état social des Allobroges.

Le principal événement politique que l'histoire ait enregistré dans la vie libre de ce peuple, se rapporte au passage d'une armée de conquérants. En l'année 218 avant Jésus-Christ, Annibal quitta l'Espagne et se dirigea vers les Alpes pour envahir l'Italie où il devait tenir les Romains en échec pendant plusieurs années ; c'était ce que les historiens ont appelé *la deuxième guerre punique*. Arrivé au pays des Allobroges proprement dits, le général carthaginois trouva la nation divisée entre deux frères qui se disputaient la royauté ; pris pour arbitre, il rétablit l'aîné, Brancus, sur le trône et reçut

(1) X.-B. Saintine, *la Mythologie du Rhin.*

de lui, en reconnaissance, des provisions et des conseils pour sa marche. Mais lorsqu'il se fut rapproché du pied des Alpes, Annibal se heurta aux autres peuplades allobroges qui, ne voyant peut-être dans son armée qu'une horde d'envahisseurs, lui défendirent le passage; elles lui opposèrent une vive résistance et employèrent, pour le combattre, tous les moyens en leur pouvoir; l'histoire rapporte que placés sur la crête des rochers, les montagnards firent rouler sur l'armée carthaginoise des blocs énormes de pierres, et que sans l'habileté et l'énergie de son chef cette armée n'aurait pu échapper à une destruction complète. Néanmoins les Carthaginois traversèrent les Alpes.

Il faut dire en passant que la voie suivie par Annibal n'est pas précisément connue; les deux auteurs anciens qui en ont parlé, Polybe et Tite-Live, l'ont décrite diversement et sans relater avec une exactitude rigoureuse les noms des localités. C'est pourquoi aujourd'hui encore les érudits discutent à ce sujet. Mais le point essentiel, celui du passage, est acquis à l'histoire.

Il importe de prendre bonne note de cet événement dont se dégage, dès les débuts des annales de la Savoie, la raison de la plupart des crises politiques subies par ce pays durant les siècles suivants. Posté comme une sentinelle avancée sur la barrière de granit qui sépare en deux parties bien distinctes l'Europe méridionale, le peuple savoyard a presque toujours été l'enjeu ou la victime des luttes surgissant entre les puissances de droite et de gauche. Tel est le fait qu'il ne faut jamais perdre de vue en étudiant notre histoire et qui a été trop laissé dans l'ombre par beaucoup d'écrivains qui ont voulu juger la politique savoyarde.

Annibal, le premier, a montré la route des Alpes aux conquérants, et on verra ceux-ci ne pas manquer de suivre son exemple.

CHAPITRE III

CONQUÊTE DE L'ALLOBROGIE PAR LES ROMAINS

Depuis le passage d'Annibal qui jeta un instant le trouble dans l'Allobrogie, les peuples qui habitaient cette contrée vécurent tranquilles pendant une centaine d'années. Après cette période de paix, de grands événements se passèrent en Gaule auxquels ils durent prendre une part active et dont ils subirent les conséquences à l'égal des autres peuples gaulois.

La ville de Marseille, fondée par une colonie grecque 600 ans avant Jésus-Christ, avait acquis un grand développement. Elle ne s'était attachée d'abord qu'à devenir puissante sur mer au moyen de ses colonies du littoral de la Méditerranée; mais un jour l'ambition lui vint d'étendre son empire jusque dans l'intérieur de la Gaule. Trop faible pour refouler avec ses seules forces les Gaulois de la Provence, elle appela les Romains à son aide; ceux-ci conquirent le pays, donnèrent aux Marseillais les parties les plus rapprochées de la mer et gardèrent pour eux une portion de l'intérieur.

La Gaule fut ainsi ouverte aux légions conquérantes de Rome, qui remontèrent le Rhône pour marcher à de nouvelles victoires.

Les premières peuplades menacées furent celles des Allobroges et des Arvernes habitant l'Auvergne; leurs voisines se liguèrent avec elles pour défendre leur indépendance, à l'exception des Eduens, établis dans le pays nommé plus tard Bourgogne, et qui se firent les alliés des Romains par jalousie des Arvernes.

Alors commença une lutte d'une longue durée et dans laquelle les Allobroges se montrèrent les plus acharnés. La première rencontre des confédérés avec les Romains eut lieu en l'année 123 avant Jésus-Christ. Les Allobroges, dans cette bataille, firent des prodiges de valeur, mais ils durent céder à l'armée ennemie placée sous les ordres de Marcus Flavius Flaccus; ce général éprouva des pertes si considérables que le Sénat lui refusa les honneurs du triomphe.

Ce revers ne découragea pas les hardis montagnards; les deux peuples qui, quelques siècles plus tard, devaient s'appeler Savoyards et Auvergnats, donnèrent les premiers à la Gaule l'exemple du plus ardent patriotisme et du plus noble courage. Ayant rassemblé leurs forces, ils se jetèrent sur les Eduens; C. Sextius, venu pour soutenir ces derniers, fut complètement battu.

Ce succès redoubla l'énergie des Allobroges et des Arvernes; ils se crurent assez forts pour braver tout à fait la puissance de Rome qui leur opposa une nouvelle armée placée sous le commandement de Domitius Ahenobarbus. Les alliés se portèrent à la rencontre des Romains vers la Durance et leur livrèrent bataille près de Vindalie, l'an 122 avant J.-C. Le choc fut terrible; de part et d'autre on se battit avec acharnement, mais la discipline et la tactique romaines l'emportèrent sur le courage des Gaulois; un instant ceux-ci purent espérer de remporter la victoire, lorsque Ahenobarbus fit avancer une troupe d'éléphants chargés d'hommes armés; ces animaux monstrueux, inconnus aux peuples de ce côté-ci des Alpes, jetèrent la terreur au milieu de la cavalerie allobroge et occasionnèrent la défaite de l'armée des alliés. Le combat fut si meurtrier que les Gaulois laissèrent vingt mille morts sur le champ de bataille et perdirent en outre trois mille hommes faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouva Bituitus, roi des Arvernes, qui fut conduit à Rome où il périt dans les cachots.

Un tel échec eût abattu le courage d'autres hommes que les Allobroges; mais eux n'en tirèrent qu'une haine plus violente contre les Romains et une ardeur plus grande à défendre leur liberté. Ils levèrent une nouvelle armée dans laquelle tous les hommes valides de la Confédération voulurent entrer afin d'avoir la gloire de combattre pour l'indépendance de la patrie. Rome, étonnée d'une résistance aussi opiniâtre, confia le sort de ses armes à l'un de ses meilleurs généraux, Fabius Maximus.

Celui-ci renforça ses légions de toutes les troupes disponibles que les alliés des Romains, en deçà des Alpes, pouvaient mettre sur pied, et à la tête d'une formidable armée il vint offrir le combat aux Allobroges qui l'attendaient sur les rives de l'Isère. Alors (an 121 avant J.-C.) s'engagea une des batailles les plus sanglantes qu'ait enregistré l'histoire. Les Allobroges, comprenant que leur sort allait être définitivement fixé par l'issue de la lutte, firent des efforts héroïques pour triompher; combattant presque dépouillés de vêtements, suivant l'usage gaulois, ils se précipitèrent, avec ce mépris de la mort que donne le désespoir, sur les rangs compacts des Romains, vrais remparts

d'airain au pied desquels vinrent s'accumuler les cadavres des malheureux montagnards : Tite-Live rapporte que beaucoup d'entre eux préférèrent se donner la mort plutôt que de se rendre à l'ennemi. Mais cette fois encore la discipline, la tactique eurent raison du courage, et les confédérés allobroges succombèrent, laissant, au dire des historiens, près de cent vingt mille morts étendus sur le champ de carnage.

Cette victoire excita à Rome le plus grand enthousiasme ; le Sénat décora Fabius Maximus du titre d'*Allobrogique* et lui décerna les honneurs du triomphe.

Les Allobroges proprement dits, après cette fatale campagne, furent englobés dans la Province romaine s'étendant des Cévennes au Rhône et au Léman. Rome les tint sous une dépendance plus ou moins absolue, tout en affectant de ne pas trop contrarier leurs usages ni de détruire leur forme de gouvernement ; elle les assujétit surtout aux impôts et notamment au tribut militaire.

Quant aux autres peuplades alliées, il ne paraît pas qu'elles subirent à cette époque le joug de l'étranger ; celles qui étaient comme les Ceutrons, par exemple, fortifiées dans les hautes vallées, conservèrent une certaine indépendance : Rome avait sous sa main les parties du pays qu'il lui importait le plus de posséder ; ayant porté un coup qu'elle pouvait croire décisif à la Confédération, elle s'inquiéta peu de compléter ses conquêtes de ce côté-là.

Pendant cinquante ans environ, les Allobroges vécurent à peu près tranquilles, quoique spoliés par les fonctionnaires romains qui les accablaient de leurs exactions. En l'année 69 avant J.-C., une partie de la province appelée Gaule Narbonnaise, voulant réclamer contre des impôts vexatoires établis par le préteur Fonteius, ils se joignirent aux mécontents et se firent représenter dans la députation chargée de porter à Rome les plaintes des populations gauloises. Il arriva qu'Induciomare, chef de cette députation, le prit de haut avec la République, comme parlant au nom de peuples fiers qui ne pouvaient supporter sans irritation les injustices dont ils étaient les victimes. Aussi, Cicéron, chargé de la défense de Fonteius, s'écria-t-il pour indisposer les juges contre les députés : « Douterez-vous, juges, que ces peuples n'aient dans leurs « cœurs et n'y nourrissent avec orgueil la haine du « nom romain ? Croyez-vous qu'avec leur accoutrement étranger ils aient ici une démarche humble et « soumise, comme tous ceux qui, après avoir essuyé « des outrages, viennent implorer, en qualité de suppliants, la clémence des juges ? Rien moins que cela. « Voyez-les se promener dans le Forum la tête haute « et d'un air triomphant ; ils font des menaces, ils « voudraient nous épouvanter par les horribles accents de leur langage barbare. J'aurais, certes, peine « à le croire, si je n'eusse tant de fois entendu, comme « vous, les accusateurs eux-mêmes nous avertir de « ne pas nous attirer, par l'acquittement de Fonteius, « une nouvelle guerre de la part des Gaulois. »

Cicéron ne se contenta pas d'insulter les députés allobroges dans leur noble fierté, leurs coutumes et leur langage, il leur imputa à crime la part que leurs ancêtres avaient prise aux expéditions des Gaulois en Italie et en Grèce ; il leur reprocha leurs sacrifices humains et les taxa de mauvaise foi. C'est à Cicéron, dont les paroles furent prises à la lettre, qu'il faut faire remonter l'origine de cette réputation de grossièreté que dès lors les Allobroges conservèrent, et dont leurs descendants ont continué à être gratifiés. C'est ainsi que l'histoire a été trop souvent écrite ; une phrase oratoire, un mot à effet prononcés par un grand orateur dans l'intérêt de sa cause, ont plus d'une fois terni à jamais la réputation d'un homme ou d'un peuple !

Quoi qu'il en soit, il est à supposer que Fonteius fut acquitté, car ses successeurs se livrèrent aux abus de pouvoir les plus criants, comptant sans doute sur la même impunité. Les Allobroges ne supportèrent pas sans murmurer ces nouvelles vexations ; mais affaiblis et divisés par suite de leur soumission à Rome, ils n'osèrent pas se soulever et prirent le parti d'envoyer en Italie une seconde députation pour y exposer leurs griefs. Ce fut à cette époque que leur nom retentit encore une fois, mêlé à un événement célèbre dans les annales du peuple romain : la conjuration de Catilina, qui avait pour but de renverser la République.

Le rôle des ambassadeurs allobroges, dans ces circonstances, fut très important puisqu'ils fournirent la preuve principale du complot tramé par Catilina ou ses partisans ; mais ce rôle ne fut point tel que beaucoup d'historiens l'ont représenté un peu légèrement, en en tirant cette conséquence que les Allobroges avaient alors fait l'office de *délateurs*.

Cette assertion est plus qu'inexacte, ainsi que le démontre l'analyse du troisième discours de Cicéron contre Catilina. Il importe donc de s'arrêter sur ces faits pour chercher à rétablir la vérité.

(*A suivre.*) JULES PHILIPPE.

UN PÈLERINAGE DE TURIN A ANNECY EN 1668

Charles-Emmanuel II, veuf de Françoise-Magdelaine d'Orléans, avait épousé, le 4 mai 1665, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours (1). Le premier fruit de cette union fut le prince de Piémont, né le 14 mai 1666, selon la date de la lettre du duc de Savoie à la ville d'Annecy.

On y célébrait alors les fêtes de la canonisation de saint François de Sales du 9 au 16 mai (2). La princesse, qui avait fait son pèlerinage au tombeau du saint la veille de son mariage, voulut que son premier né portât le nom du nouveau patron de l'ancien apanage de sa famille après les noms d'usage dans la maison de Savoie. Il fut donc appelé Victor-Amédée-François.

« A l'âge de deux ans et demi le prince tomba malade d'une si grosse fièvre qu'on eut sujet de craindre pour sa vie. Tout était en alarme et en tristesse à la cour, et on avait recours aux dévotions publiques pour obtenir de Dieu sa guérison. Madame sa mère le voua à saint François de Sales ; et vingt-quatre pèlerins, pénitents de la flagellation, vinrent à Annecy pour y faire une neuvaine au tombeau de ce grand saint (3). »

(1) *Revue savoisienne* 1870, page 24.

(2) *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur et Annecy*, page 92.

(3) Masson, *Vie de Mgr d'Arenthon d'Alex*, 248.

Voici ce qu'on lit dans la séance consulaire d'Annecy du 13 août 1668 : « Le sieur Garbillon propose que le principal sujet de cette assemblée est que Mgr de Geneve l'avait envoyé prendre avec les SSrs ses collègues pour leur faire scavoir l'arrivee d'une procession venant de Thurin en cette ville, qui est de la confrérie de l'oratoire de St Laurens la quelle est la première de lEstat, la quelle ils font au sujet du vœu qu'ils ont fait pour la santé de Monseigr le prince de Piedmont, et leur aurait fait voir des lettres de M. Coly les quelles portent ce que dessus et encores qu'il seroit à propos de les loger par billiettes de civilité chez des personnes de condition et qui ne logent pas à présent (allusion aux logements militaires rappelés dans un article précédent) tant conseilliers que autres, comme encore si lon ferat mettre les enfants de ville sous les armes et si lon deputerat quelqu'un pour aller à Faverges tant pour scavoir le nombre des confrères qui viennent que leur qualite, et scavoir s'ils marcheront avec les battons a leur rang accoustumé apprès les processions et si lon prierat quelques uns des SSrs Conseilliers pour accompagner les SSrs Scindicqs et finalement si on leur ferat quelque compliment.

« La ville a déliberé que lon recevra la ditte confrérie venant en procession en cette ville avec tout lhonneur et civilité possible et quon logerat les confrères le mieux que faire se pourra selon leur qualité et qua ces fins les SSrs Scindicqs sont priés de parler tant aux SSrs Conseilliers que autres qui ne logent pas occasion du dit logement comme encores que lon fera advertir le Seig. Descostes capitaine de ville pour faire mettre les enfants de ville sous les armes le jour de larrivée de la dite procession et a ces fins lon ~~fournirat la poudre~~ necessaire, de plus que les dits nobles Scindicqs marcheront à leur rang accoustumé de prendre aux processions generales sans que lon soit obligé de leur faire aucun compliment sauf au prieur de la Confrerie, et de plus est prié et deputé le Sr Dumont second Scindicq pour aller a Faverges afin de scavoir le jour de larrivée de la dte procession et de sinformer de la qualité des personnes qui la composent et de faire compliment au Prieur dicelle au nom de la ville. »

Dans la séance du 16 avril le sieur Dumont, rendant compte de sa commission à Faverges, entre autres d'offrir aux pèlerins « logement pour chascun deux ce qu'ils nauroient voulu accepter mais auroient prié le sieur proposant de leur faire trouver des batteaux pour les conduire en cette ville ce quauroit este fait et auroit payé aux batteliers douze florins, et dans son voyage auroit vacqué deux jours a cheval et le serviteur de ville un jour a pied et lautre a cheval, de tout quoy il demande mandat. »

La dépense totale se monta à trente-quatre florins qui lui furent comptés.

On conçoit que venant à pied de Turin les pèlerins furent heureux de se défatiguer en arrivant par le lac.

« Le sieur Garbillion propose que les dits sieurs confrères estant arrivés en la presente ville quelques uns de leur part auroient commandé le soupper chez La Verdure hoste des Troi Roys et comme ils ont pris leur logement aillieurs scavoir si on ballierat quelque chose au dit La Verdure pour le soupper qu'il auroit preparé et si on fera quelque regale a ces messieurs. »

« La ville at desliberé que lon baillerat un Escu blanc au ditt La Verdure hoste pour avoir apresté le soupper de quelques uns de ces Messieurs les Confreres pour son desdhommagement, et concernant la regale proposé pour les dits Confreres at ordonné quil nen serat fait aucune attendu la pauvrete de la ville. »

On se rappelle les dépenses que supportait alors Annecy pour le logement des compagnies de cavalerie.

Il est probable que les confrères de Piémont logèrent dans une maison religieuse. Voici, du reste, comment le père Masson termine le récit de ce pèlerinage.

« L'evêque envoya des chanoines au-devant d'eux, et leur fit porter des raffraichissements. Mais ayant assemblé le clergé séculier et régulier, à l'église des Bernardines pour recevoir ces pénitens revêtus de sacs, il les mena de là à St-François de Sales, où ils firent leur neuvaine. Ils assistèrent couverts de la sorte, et les pieds nuds, à la messe que l'Evêque leur célébra pendant tout ce temps-là, et les communia de sa main. La neuvaine étant finie, l'Evêque leur donna chez lui un repas, et ils reprirent leur route. Etant arrivés à Turin, ils y trouvèrent tout en joye, à cause de la guérison du jeune prince. Après que les pélérins eurent paru devant Son Altesse royale, Charles-Emmanuel II, et qu'ils lui eurent fait le récit de leur voyage d'Annecy, ce prince remply de joye, disoit à ses courtisans : *Hé bien, que dites-vous de mon Evêque de Genève?* »

Le père Masson les appelle *pénitents de la flagellation* parce qu'ils se donnaient la discipline en l'honneur de la flagellation qu'avait subie leur patron saint Laurent, par ordre de l'empereur Valérien, avant d'être brûlé sur le gril. C.-A. DUCIS.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 28 août 1873.

Je ne crois pas que la belle saison ait jamais été aussi pauvre en productions musicales que cette année, car l'année 1871 doit être mise hors de concours. Un opéra-comique qui très probablement ne se maintiendra pas même au répertoire, voilà tout ce qui mérite de nous arrêter un peu.

M. Halanzier croit faire assez pour sa gloire en préparant *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet, pour l'hiver prochain. Il a repris le *Freischutz*, pour accompagner le ballet anodin de *Gretna-Green*; comme d'ordinaire, l'œuvre de Weber a été rendue médiocrement et dénaturée ; aussi n'a-t-elle pas fait fortune, car elle a eu de la peine à être jouée huit fois. La reprise de l'*Africaine* ne sera guère plus heureuse ; les représentations de cet opéra, commencées le 1er août, sont trop intermittentes pour se continuer longtemps.

Si *Jeanne d'Arc* ne réussissait pas, ce ne serait pas la faute de l'auteur. Non seulement, comme on peut le penser, M. Mermet a composé la musique avec tout le soin et toute la conscience possibles, mais

il a écrit aussi son poëme avec l'attention la plus scrupuleuse; il a commencé par passer plusieurs mois à la Bibliothèque nationale pour recueillir tous les renseignements historiques qui pouvaient lui servir; puis il a fait son scenario, et il a écrit son texte en y introduisant des personnages et des incidents de son invention, sans lesquels l'action aurait manqué de variété, puisqu'elle se termine par le couronnement de Charles VII. Le procès de Jeanne et sa mort sur le bûcher donnent lieu à des scènes trop odieuses pour n'être pas périlleuses au théâtre et surtout dans un opéra.

Le procès intenté à la direction de l'Opéra-Comique par les propriétaires de la salle vient d'avoir une solution; l'arrêt du tribunal a été favorable à la direction, comme on l'espérait. Le tribunal a même ramené à 105,000 francs le loyer annuel de la salle qui avait fini par être presque doublé. Si le procès avait été gagné par les propriétaires, nous aurions vu M. Quentin transporter la *Fille de madame Angot* à la salle Favart; l'Opéra-Comique se serait réfugié peut-être au théâtre Ventadour. Les Folies-Dramatiques n'en continuent pas moins à faire les plus belles recettes; si, pendant le mois de juillet, celles de l'Opéra se sont montées à un chiffre plus élevé, c'est grâce à la représentation de gala donnée en l'honneur du chah de Perse et qui a produit 33,500 fr.

Malgré les éloges décernés à l'ouvrage de MM. Gondinet et Delibes : *Le Roi l'a dit*, j'ai affirmé au commencement de ma chronique qu'elle ne se maintiendrait pas longtemps au théâtre. Elle est d'un genre mixte, intermédiaire entre l'opéra-comique et l'opéra bouffe, c'est un tort; le sujet se prêtait plutôt à un ouvrage franchement bouffe. L'idée principale est assez heureuse, mais les détails ne le sont pas toujours. Il y a trop de personnages, par exemple le marquis a quatre filles dont deux sont inutiles; toutes les quatre n'ont que des rôles de coryphées ; une seule a des couplets à chanter. La *prima donna* c'est la cuisinière, dont le rôle est nécessairement le plus absurde. Dans la musique il y a des morceaux bien réussis et finement écrits, d'autres sont faibles; en général, M. Delibes se ressent trop d'avoir composé de la musique d'opérettes et de ballets ; il lui faudra de nouveaux efforts pour s'élever à un style qui soit toujours bien digne de l'Opéra-Comique, quoique sous ce rapport le public ne soit pas aujourd'hui bien exigeant.

Le théâtre de l'Athénée a mal terminé la saison. Il a donné un grand opéra : *Raphaël*, d'une parfaite nullité comme pièce et comme musique; puis quelques petits ouvrages: *Pierrot-Fantôme,* la *Saint-Nicolas, Jaloux de soi, Royal-Champagne ;* je n'ai à dire quelque bien que de la pièce de *Pierrot-Fantôme*. On a généralement attribué la pièce de *Royal-Champagne* au comte d'Osmond, parce que c'est par son influence que l'ouvrage a été joué, mais c'était une erreur. L'auteur du texte est un officier de dragons à qui le langage militaire est plus familier que l'art théâtral. Toutes ces œuvres d'amateur et d'autres de même provenance, jouées antérieurement, peuvent avoir des avantages que je n'ai pas à discuter, mais elles vivent ce que vivent les fleurs, et finissent par réduire aux abois le directeur du théâtre.

Un autre théâtre qui n'est pas non plus dans la situation la plus prospère, c'est le théâtre Italien. M. Paul Lefort avait fini par s'associer avec son concurrent, M. Bagier; à eux deux ils n'ont pas encore pu trouver les fonds nécessaires, malgré la subvention qui leur est assurée par un vote de l'Assemblée nationale. Nous ne savons donc si la salle Ventadour se rouvrira au mois d'octobre. Le public payant n'en prenait déjà plus trop le chemin; si les bailleurs de fonds commencent à serrer les cordons de leurs bourses, c'en est fait du théâtre Italien. Peut-être la catastrophe sera-t-elle conjurée cette fois-ci, mais elle doit arriver tôt ou tard. Le répertoire italien est trop usé; les artistes de premier ordre sont extrêmement rares, et pour en entendre comme nous en entendons partout et qui la plupart ne sont même pas d'origine italienne, ce n'est pas la peine de subventionner un théâtre qui restera nécessairement un théâtre aristocratique, sans profit pour l'art français. M. P. Lefort a l'intention de faire alterner les représentations italiennes avec des représentations françaises, afin de suppléer au théâtre Lyrique supprimé pour le moment. Je ne puis prévoir jusqu'à quel point une telle entreprise pourra réussir.

Le théâtre de la Renaissance n'ayant pas eu beaucoup de bonheur jusqu'à présent, doit faire des tentatives musicales avec l'aide de M. Offenbach. En outre M. Offenbach, directeur du théâtre de la Gaîté, va monter *Jeanne d'Arc*, de M. Jules Barbier, tragédie publiée depuis un certain nombre d'années déjà, et à laquelle M. Gounod a ajouté des morceaux de musique. Souhaitons que le succès soit plus brillant que celui des *Deux Reines*.

A propos de M. Gounod, on a fait beaucoup de bruit mal à propos. M. Gounod a publié dans un journal de musique, des articles pour demander qu'en France comme dans les autres pays, un compositeur ait la faculté de diriger lui-même ses ouvrages exécutés au théâtre. L'humeur ombrageuse des chefs d'orchestres s'en est émue ; puis quand M. Gounod a déclaré ne pas vouloir user lui-même du droit qu'il réclamait, on s'est calmé.

Vous parlerai-je des concours publics du Conservatoire, puisqu'au fond rien n'est changé depuis la mort d'Auber? Le jury, à la vérité, est devenu plus sévère pour les récompenses à décerner; il l'a montré amplement cette année-ci dans presque tous les concours. Mais à quoi bon si l'enseignement dans les classes et les concours de fin d'année sont toujours faits de la même manière? Les vices de l'enseignement du chant deviennent de plus en plus sensibles; tout au plus produit-on quelques agréables sujets d'opéra-comique, de l'un ou de l'autre sexe. Sans doute les bonnes voix de grand opéra n'abondent pas, mais il s'en trouve, et l'on n'en sait pas faire l'éducation. Le concours de piano pour les hommes a été bien médiocre; les classes de flûte et de clarinette sont passables; celle de cor commence à être moins satisfaisante qu'autrefois; le basson est peu cultivé; l'enseignement du cornet à piston manque de solidité; la classe de trompette est au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer.

JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **25 septre 1873.**

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

PÈLERINAGE DE PARIS A ANNECY EN 1630

—

TRANSFERT DU CONSEIL SOUVERAIN DE CHAMBÉRY A ANNECY

Ménabréa, dans son histoire des siéges qu'a subis Montmélian, a passé un peu rapidement sur la marche semi-conquérante de Louis XIII par Annecy, qui a eu aussi son jour de gloire en 1630, avant le siége de Montmélian. Les registres consulaires d'Annecy contiennent, à ce sujet, des renseignements que l'histoire doit faire connaitre et qui prendront place dans les récits des diverses occupations de cette ville par les troupes étrangères.

Aujourd'hui nous nous contenterons d'en extraire un détail plus relatif aux fêtes qui viennent d'être célébrées.

« Le 15 octobre 1630 le roy de France est party de Lyon pour s'en aller à Paris rendre le veu quil avoit faict pendant sa maladie ou il estoyt redhuict aux abboys et hors despoir de guerison selon l'opinion des plus fameux medecins et alors luy fut porte le cœur du bienheureux Francoys de Sales qui estoit a la Visitation a Lyon l'on remarque que des qu'il heust ce précieux reliquaire il fut aussy tost revenu à soy et treuvant aupres de son lict la Royne qui pleuroit Il luy dict que faictes vous la croyez vous davoir un mary immortel sy Dieu voit que je le serve en ce monde Il my laissera et si je ne luy sert pas Il me rettirerat a son paradis. Parolle digne du Roy et provenue du cœur royal pour une sy grande et glorieuse constance Dieu nous fasse la grace en semblable extremité de parler de cœur et de boche en ceste sorte. CHAMPROUD, secretaire. »

« Du premier jour du moys de novembre 1630 sont arrivés en ceste ville deux peres religieux de l'ordre de St Françoys Recoullez venant de la part du Roy et de la Royne Mere de France pour venir rendre le vœux du Roy quil fit pendant sa derniere maladie a Lyon et Monsieur le scindiq premier le Sr Mottier et le sieur Duret avec je soubsigné luy sont alles offrir loger au chasteau ou ils estoient venus et ont arrestés de vouloir demeurer au chasteau luy ayant faict fournir les ustenciles ordinaires pendant neuf jours quils doibvent demeurer en ceste ville. »

CHAMPROUD, secrétaire.

Ces notes sont extraites d'un registre spécialement destiné à recueillir les faits relatifs à la contagion qui régnait alors à Annecy.

La note relative à ce dernier fait, et publiée dans l'ouvrage *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur*, etc., page 67, a été extraite du registre des délibérations consulaires.

La peste régnait également à Chambéry : car le Conseil souverain, que Louis XIII avait substitué au Sénat et à la Chambre des comptes, sur la fin de mai 1630 (1), dut quitter cette ville pour venir siéger à Aix, puis à Rumilly.

A la suite de la séance consulaire d'Annecy du 25 octobre on lit : « Le Conseil souverain est à présent changé de la ville d'Aix ou il y fu recogneu la maladie contagieuse et se sont venu mettre a Rumilly ou quand à present ils sont, et n'eust este que la maladie reprint le VI du courant moys ils avoyent resoulus de venir tenir le siege dans la presente ville, neanmoins lon ne scait sy ils viendront on non. »

En attendant ils avaient fait un vœu à saint François de Sales ; car, dans la séance consulaire du 3 novembre tenue dans l'église de Notre-Dame-de-Liesse à cause du danger de peste qui pouvait communiquer de l'hôpital à l'hôtel-de-ville dans le même bâtiment, on lit : « Le sieur scindiq Marvin propose comme ils doibvent arriver en ceste ville troys des seigneurs du Conseil souverain qui viennent rendre vœux au corps du bienheureux Françoys de Sales les quels il seroyt bon de defrayer attendu qu'ils ont faict des faveurs a la ville. » (Extrait du registre de la contagion.)

« Du second decembré mil six cent trente, trois des seigneurs du Conseil Souverain du Roy sont arrivés en ceste ville estant venu en devotion auprès du Bienheureux Francoys de Sales les quels seigneurs

(1) Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie*, I, 578, II, 4.

se nomment l'un Monsieur Geomaron Monsieur Ponat Monsr de la Rochette et un autre nomme Monsieur de Mittallier qui estoyt venu le jour devant estant alle ce jour a Talloyres et Messieurs les scindiqs avec le secrétaire de ville et plusieurs conseillers et bourgeoys luy furent au devant jusques pres de Seynod au chemin de Rumilly et le lendemain lon les accompagnat jusques au mesme lieu et leurs donnat on un bourgeoys pour guyde jusques aux portes de Rumilly de quoy ils se louerent grandement. » (Extrait des délibérations consulaires).

Dans ces pénibles circonstances, le Conseil judiciaire du Genevois, qui était encore sous la dépendance du duc de Genevois-Nemours, était allé tenir ses séances à Brogny. Puis le voisinage de l'hôpital du pont y ayant amené du danger, il résolut d'aller siéger au château de Duingt. Les procureurs firent opposition à ce changement, sous prétexte que les frais de déplacement ruineraient les plaideurs.

Mais le fléau ne tarda pas à diminuer ses ravages à Annecy au point de rassurer complètement le Conseil souverain, qui adressa de Rumilly la lettre suivante aux nobles syndics d'Annecy :

« Messieurs voyant que le mal augmente en ce lieu Nous avons résolu d'aller tenir notre seance à Annessy et à ce subject nous y envoyons le Sr Sirment grand prevost pour nous y fere preparer des logis nous vous prions de le vouloir assister à ce faire et de tâcher que nous soyons logés le plus proche les uns des autres que faire se pourra et ce fesant nous demeurerons Messieurs vos bons amys

Les gents tenants le Conseil souverain
de Savoye Signé : HERAULT.

De Rumilly ce XIIII décembre 1630.

« Vous nous obligerez bien fort si vous nous envoyez des bestes de bast ou charrettes pour porter nos Ardes.

« Le 15 décembre, quatre des messieurs les conseillers du Conseil Souverain sont arrivés en la presente ville pour y venir tenir leur seance a cause de la contagion de nouveau recogneue a Rumilly ou ils estoyent au paradevant et ont le lendemain 16 du courant commencé a tenir leur seance en la mayson du sieur de Chavanes sur le pont Morens attendu l'arrivee du Seig. president qui doibt aller loger chez Monsieur de Chenex. » (Extrait des registres des délibérations consulaires.)

Le Conseil judiciaire d'Annecy était, comme nous l'avons dit ailleurs, la Cour d'appel des judicatures mages de Genevois, du Faucigny et de la judicature simple de Beaufort. Toutes relevaient en dernier ressort du Sénat de Savoie, remplacé alors par le Conseil souverain.

Ces deux cours d'appel, à divers degrés, siégèrent donc simultanément à Annecy dans la seconde moitié de 1630.

Ces faits ont échappé à l'auteur de l'*Histoire du Sénat de Savoie*, aussi bien que l'existence du juge d'appel siégeant à Rumilly, dans le XIVe siècle, remplacé par un Conseil judiciaire dans le XVe. Cette organisation remontait probablement à l'assiette primitive du comté de Genève, dont une des subdivisions, *pagus Albanensis*, comprenait le bassin d'Annecy.

Ce n'est qu'en 1514, lors de l'incendie de Rumilly et de l'apanage du Genevois en faveur de la branche de Savoie-Nemours, que ce Conseil judiciaire fut installé à Annecy. C.-A. DUCIS.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE (1)

CHAPITRE III

CONQUÊTE DE L'ALLOBROGIE PAR LES ROMAINS

(Suite.)

La députation allobroge, malgré ses vives instances, ne pouvait obtenir aucune des satisfactions qu'elle demandait. Sur ces entrefaites, un des complices de Catilina, Lentulus, conçut le projet d'utiliser le mécontentement des envoyés de l'Allobrogie au profit de son complot. Dans ce but, il dit aux ambassadeurs que leurs compatriotes ne pouvant obtenir justice de bon gré, ils n'avaient plus, pour faire triompher leur cause, que la ressource de se soulever contre Rome ; il leur promit, en cas de réussite, l'appui du gouvernement qu'il s'agissait d'installer. Il leur dit que d'après les oracles sibyllins et les réponses des aruspices, il était ce troisième Cornelius, de l'illustre maison Cornelia, à qui Rome et l'empire étaient infailliblement destinés, puisque Cinna et Sylla les avaient possédés avant lui ; il ajouta enfin que cette année était précisément celle que le destin avait fixée pour la destruction de Rome et de la République.

Les députés allobroges, pressés par ces diverses raisons, aigris par l'inutilité de leurs démarches pacifiques, finirent par céder aux suggestions de Lentulus. Dès lors ils entrèrent en pourparlers avec plusieurs des conjurés, Cethegus, Statilius, Gabinius Cimber, P. Furius et Q. Magius Chilon, et ils convinrent avec ceux-ci, sous la foi d'un serment réciproque, qu'ils engageraient leurs compatriotes à se soulever et à envoyer au plus tôt, en Italie, une portion de leur excellente cavalerie. Ces conventions furent ténorisées dans des dépêches scellées à l'adresse du peuple et du sénat allobroges.

Chaque nation étrangère, soumise à la République, avait à Rome un patron chargé de défendre ses intérêts. Le patron des Allobroges était F. Sanga ; les députés se crurent obligés de lui confier le secret des arrangements qu'ils avaient consentis avec les complices de Catilina. Sanga s'empressa de dénoncer le projet à Cicéron, alors consul. Aussitôt Cicéron prit ses mesures pour s'emparer des Allobroges et des dépêches dont ils étaient porteurs ; il choisit deux préteurs dévoués qui, à la tête d'une bande d'hommes armés, se postèrent près du pont de Milvius, situé sur le Tibre à un mille de Rome, et sur lequel les Allobroges devaient passer pour gagner le nord de l'Italie. Vers trois heures du matin, les députés arrivent près de ce pont entourés d'une nombreuse escorte ; on fond sur eux et un combat furieux s'engage, à la suite duquel les députés sont faits prisonniers et leurs dépêches saisies.

On devine aisément la suite de cet incident ; Lentulus

(1) Reproduction interdite.

et ses complices ne purent nier leur crime prouvé par les dépêches scellées de leurs sceaux ; les Allobroges, gardés à vue et ne pouvant aller à l'encontre de faits clairement prouvés par des documents irrécusables, avouèrent les démarches qu'on avait faites auprès d'eux : la conjuration fut ainsi déjouée.

Tel est, en abrégé, le récit de cet événement écrit par Cicéron lui-même dans la troisième Catilinaire. N'est-il pas permis de se demander sur quelle raison plausible on a pu s'appuyer pour traiter les Allobroges de délateurs ? Ils ont sans doute commis une faute grave en se laissant entraîner dans une conspiration au sein d'un pays où ils étaient venus protégés par le droit des gens ; mais de cette faute à une trahison il y a loin. Est-il possible de les flétrir du nom de traîtres, lorsque ce n'est que par la force que les preuves du secret à eux confié ont pu leur être arrachées ? Et s'ils ont fait connaître ce secret à leur patron, pouvaient-ils penser, eux dont l'esprit simple était peu habitué aux finesses des hommes politiques de Rome, qu'ils seraient eux-mêmes trahis ? Une fois devant le consul, comment auraient-ils pu nier des faits dont les preuves étaient là sous les yeux de tous ?

On objectera peut-être que Rome leur décerna des éloges à la suite de la découverte du complot, et qu'ainsi elle reconnut qu'ils avaient aidé de leur bon gré à faire avorter la conspiration ; mais un jour aussi Rome fut sauvée par les oies du Capitole ; prétendrait-on que ces animaux aient rendu sciemment un si grand service à la République ? Et cependant les oies furent déclarées *sacrées !* — Lorsque les Etats sont sauvés presque miraculeusement d'une catastrophe, les hommes qui les gouvernent sont portés non seulement à grossir le danger auquel la nation a échappé, mais encore à exalter les causes de la découverte de ce danger ; cela, pour satisfaire leur amour-propre en premier lieu, et ensuite dans l'intérêt de la conservation de leur pouvoir.

Cicéron se couvrit des éloges les plus pompeux à propos de la découverte de la conjuration de Catilina, et il est facile de comprendre que s'il a fait donner des louanges aux Allobroges, flétris par lui dans d'autres circonstances, ç'a été pour ajouter à son propre triomphe.

En résumé, ce qui est incontestable, c'est que les députés gaulois, par suite de la dénonciation de leur patron, ont été dépouillés par la force des pièces prouvant le crime des conspirateurs ; mais ce que rien ne peut prouver, c'est que de leur propre mouvement et ayant la conscience de l'acte qu'ils allaient commettre, ils aient bénévolement joué le rôle de délateurs.

Quoi qu'il en soit, les Allobroges, bien qu'ils eussent été d'un grand secours à Cicéron dans ses effets oratoires, n'obtinrent aucun allégement aux lourdes charges sous lesquelles ils étaient écrasés. Indignés de cette conduite de Rome à leur égard, ils se décidèrent à s'en rapporter une dernière fois au sort des armes, en ayant soin de s'adjoindre quelques autres peuples de la Provence.

Le préteur alors en exercice, Promptinus, leur opposa d'abord Manlius Lentinus qu'ils repoussèrent de *Ventia* (1). Le préteur lui-même vint prendre le commandement de l'armée romaine et, après plusieurs engagements, finit par mettre en complète déroute les peuplades gauloises commandées par Catugnat. Le dernier combat fut acharné ; les Allobroges, dans cet effort suprême qu'ils tentaient en faveur de leur liberté, se firent tailler en pièces ; ils jonchèrent de leurs cadavres le terrain de la lutte et laissèrent un grand nombre de prisonniers entre les mains de leurs ennemis. Catugnat réussit à s'échapper ou périt dans la bataille.

A dater de cette époque (an 61 avant J.-C.), l'Allobrogie ne tenta plus de se soulever contre les Romains. Les peuplades retranchées au pied des Alpes continuèrent de jouir, pendant quelques années encore, d'une certaine indépendance. Jules César rencontra de la part des Ceutrons une opposition assez vive lorsqu'il voulut passer d'Italie en Gaule ; mais il se contenta d'obtenir d'eux le passage de gré ou de force, sans s'appliquer à les réduire entièrement.

La soumission des Allobroges proprement dits fut si complète, que dans la lutte engagée contre les Romains par le chef gaulois Vercingetorix, non seulement ils refusèrent de s'allier à ce dernier, mais encore ils prirent des mesures pour isoler leur territoire avec un grand zèle et une grande activité, dit J. César. Il est facile d'expliquer cette conduite des Allobroges dans cette circonstance, par ces motifs que depuis de nombreuses années, Rome les tenait sous une dure domination ; elle les avait déjà épuisés en hommes et en argent et leur avait probablement aussi inspiré une crainte voisine de la terreur. D'un autre côté, ils conservaient le souvenir des batailles de géants qu'ils avaient livrées à leurs conquérants et dans lesquelles ils avaient succombé malgré leurs efforts héroïques ; enserrés entre l'Italie et la Gaule, l'instinct de la conservation les forçait au silence et à la résignation : encore une conséquence de leur position topographique.

CHAPITRE IV

L'ALLOBROGIE SOUS LES ROMAINS

Lorsque la Gaule eut été entièrement conquise par les Romains, ceux-ci s'occupèrent d'organiser à leur manière les pays soumis, auxquels ils donnèrent le nom générique de Gaule *transalpine*, en opposition à celui de la Gaule *cisalpine*, située au-delà des monts.

En l'année 28 avant Jésus-Christ, Octave, après avoir été nommé *Auguste*, soit empereur, par le Sénat, vint en-deçà des Alpes pour se rendre compte de l'état du pays. Il convoqua à Narbonne les chefs des nations subjuguées et procéda, en leur présence, à une modification des grandes divisions du territoire gaulois, que Jules César avait désignées sous les noms de ***Province***, ***Aquitaine***, ***Celtique*** et ***Belgique***.

La Province prit alors le nom de ***Narbonnaise*** et contint la plus grande partie de la Savoie. La Maurienne, la Tarentaise et le Haut-Faucigny restèrent attachés à la Province d'Italie.

Plus tard, la Narbonnaise fut elle-même divisée en deux parties, dont l'une fut nommée ***Viennoise*** et comprit la Savoie. Ces divisions et subdivisions territoriales de la Gaule se multiplièrent ensuite à l'infini ; mais il faut renoncer à les énumérer toutes ici pour ne pas sortir du cadre de ce récit.

César, après avoir achevé sa conquête, avait traité

(1) On ne sait pas exactement où était située cette place.

avec douceur les Gaulois qu'il essaya d'utiliser en faveur de sa cause. Néanmoins les Allobroges se rangèrent un instant au parti de Pompée, dans la lutte que soutint ce dernier contre le fameux usurpateur ; mais César réprima bientôt ce mouvement qu'il considérait comme insurrectionnel.

Auguste, lui, sans préoccupations guerrières, s'appliqua à assimiler autant que possible la Gaule à l'Italie. Les conséquences de son voyage de l'an 28 furent importantes au point de vue de l'histoire des peuples gaulois, car dès cette époque les liens qui existaient entre ces peuples furent définitivement rompus. César avait respecté en grande partie les traditions et les coutumes gauloises; Auguste s'appliqua, au contraire, à faire disparaître tous les souvenirs du passé, et les remaniements territoriaux auxquels il procéda n'eurent pas d'autre but. C'était le moyen le plus sûr de frapper à mort l'esprit patriotique. Il fractionna quelques peuples pour les fondre avec d'autres ; il amoindrit l'importance de certaines cités dont l'ancien régime avait fait de petits centres et, en résumé, la Gaule ne compta plus officiellement qu'une soixantaine de peuples formant autant de cités ou diocèses.

De ce moment date la période historique appelée *gallo-romaine* pour la Gaule entière, et *allobrogo-romaine* pour la Savoie en particulier, période qui s'étendit jusqu'à l'an 400 environ après Jésus-Christ, alors que les barbares vinrent fondre sur l'Empire.

Les Romains se répandirent en Allobrogie comme dans les autres parties de la Gaule, et avec eux ils apportèrent leurs usages, leurs mœurs, leur civilisation, qui exercèrent une certaine influence sur les anciennes populations, sans en changer toutefois entièrement les caractères distinctifs. De riches familles patriciennes vinrent s'établir en Allobrogie. Quelques villes opulentes prirent naissance dans les sites les plus favorisés de la nature, où fut importé le luxe de monuments des cités italiennes : des palais, des villas, des établissements de bains publics ou privés s'élevèrent dans toutes les stations importantes.

Plusieurs grandes voies, reliant l'Italie à la Gaule, furent établies à travers les Alpes, qui se divisaient alors en Alpes *pennines*, du Simplon au Grand-Saint-Bernard, en Alpes *graies*, du Petit-Saint-Bernard au Mont-Cenis, et en Alpes, *cottiennes* entre les graies et les *maritimes* au Sud. La plus importante de ces voies pour l'Allobrogie était celle qui, traversant le Petit-Saint-Bernard, conduisait à Chambéry en suivant l'Isère, et à Annecy en se bifurquant près d'Albertville.

Le long de ces voies s'établirent des relais qui devinrent peu à peu des villes ou des bourgs importants ; quelques-unes de ces localités existaient avant l'arrivée des Romains et ne subirent qu'une transformation ; toutes ne nous sont connues que sous des noms latins dans lesquels, parfois, on reconnaît une étymologie gauloise paraissant indiquer les stations indigènes. Chambéry s'appelait *Lemencum*, Annecy *Bautas*, Faverges *Casuarii*, Seyssel *Condate*, Aix *Aquæ gratianæ*, Albertville *Ad Publicanos*, Moûtiers *Darentasia*, Aime *Axima*, Saint-Maurice *Bergintrum*, etc.

L'influence civilisatrice de Rome ne se fit bien sentir que dans les villes, où les familles allobroges les plus riches vivaient en contact journalier avec les Latins. Quant à la majorité du peuple, son sort fut loin d'être amélioré ; au contraire, attachée à la culture de la terre et soumise non seulement à de lourds impôts mais encore à la rapacité des grands propriétaires, sa condition sociale se trouva considérablement empirée. Le système de colonisation des Romains, avec son principe d'esclavage, ne pouvait produire qu'un désastreux changement dans la manière d'être des anciennes populations.

Du reste, suivant leur système administratif et politique, les Romains ne visèrent en Allobrogie qu'à l'organisation municipale des villes existantes ou qui s'élevèrent sur les voies tracées au sein de la contrée ; ici, comme partout, leur attention se porta exclusivement sur les cités, et ne s'étendit pas dans le cœur du pays : quant à ce que nous appelons de nos jours les campagnes, désignant ainsi cette population rurale disséminée sur tout le territoire et réunie en petites communes, on en chercherait vainement la trace.

On est donc autorisé à dire que si la civilisation romaine exerça une certaine influence en Allobrogie, ce ne fut qu'à l'avantage de la classe élevée et au détriment de la masse du peuple. Si le Romain fonda des colonies, s'il exploita les nombreuses sources de richesses que présentait le pays ; s'il tira un bon parti des produits agricoles, tels que le vin, cité par Pline, les bestiaux, dont l'élevage principal se faisait dans les Bauges *(Bovillæ)*, les fromages et le miel renommés ; si partout où en brisant la pierre, en remuant la terre on avait mis au jour du fer, du cuivre, de l'or, le Romain fouilla la mine ; si partout où il rencontra une source d'eau thermale il l'utilisa, ce ne fut pas au profit du plus grand nombre des vaincus dont il se souciait fort peu, et qui échangea sa liberté contre un esclavage des plus durs.

Rome établit un semblant de prospérité sur les débris d'une prospérité plus vraie que sa conquête avait détruite ; elle fit des routes, éleva des arcs de triomphe, bâtit des palais, mais par la main des vaincus qui succombaient sous le poids d'exactions innombrables.

Et en effet, les grandes familles romaines ou indigènes étaient à peu près seules propriétaires du sol ; le reste de la population était divisé en deux catégories principales, les esclaves et les colons. Les premiers étaient considérés comme de vraies bêtes de somme, puisqu'ils pouvaient être vendus, échangés, à l'égal d'un cheval ou d'un bœuf. Les colons étaient chargés de cultiver la terre ; la loi romaine qui les désignait sous les noms divers de *coloni*, *originarii*, *adscripti*, *inquilini*, *tributarii*, *censiti*, *rustici*, les distinguait des esclaves en ce qu'elle les attachait à la propriété territoriale, sans laquelle ils ne pouvaient être vendus comme elle ne pouvait être vendue sans eux ; la loi les appelait aussi *servi terræ*, *glebæ inherentes*. Ils étaient considérés comme faisant partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le *cheptel*.

Bien que les colons eussent des privilèges dont ne jouissaient pas les esclaves, tels que le droit de se marier et de servir dans les armées, leur condition n'en était guère meilleure. Ainsi que les esclaves, ils étaient soumis aux châtiments corporels ; il leur était interdit d'intenter une action civile contre leur possesseur ; quelques-uns pouvaient se faire un petit pécule, mais bien qu'ils fussent maîtres de l'administrer à leur gré et de le transmettre à leurs enfants, ils n'avaient pas

le droit de l'aliéner sans l'autorisation de leur propriétaire.

Cet état de choses ne fit que s'aggraver avec le temps ; les impôts, dont le nombre était grand, furent prélevés d'une manière de plus en plus impitoyable ; les déshérités de la fortune durent payer de leur personne pour les travaux publics et la guerre, et furent victimes de concussions de toute espèce de la part du fisc ; les propriétaires, petits et grands, taxés eux-mêmes pour leur personne et leurs biens, pressurèrent, de leur côté, les colons, car ils étaient responsables de la rentrée des impôts.

Ce terrible régime jeta le désordre moral au sein des populations :

« Que peuvent faire autre chose, écrivait un historien de cette époque (1), que se livrer au brigandage, des malheureux qui souffrent continuellement l'incessante ruine des exactions publiques ; que menace toujours une pesante et infatigable proscription ; qui abandonnent leurs maisons pour ne pas y souffrir la torture ; qui s'exilent pour éviter les supplices ? Les ennemis leur sont moins redoutables que les collecteurs, cela est facile à comprendre, et ils se réfugient chez les barbares pour échapper aux violences dont ils sont l'objet pour le recouvrement de l'impôt. Cette condition, toute dure et inhumaine qu'elle soit, serait moins lourde, moins cruelle, si tous en souffraient également et en commun ; mais ce qui la leur rend plus pénible, c'est que tous ne supportent pas le fardeau de tous ; que bien loin de là, les tributs des riches pèsent sur les pauvres et que les plus faibles portent les charges des forts. Comment la débilité de ceux-là ne succomberait-elle pas sous le poids exagéré de leurs misères ? Ils sont victimes à la fois des choses les plus dissemblables, l'envie et l'indigence : de l'envie qui les surcharge d'impôts ; de l'indigence, qui ne leur permet pas d'acquitter ces derniers. Les plus misérables sont pressurés, ignorant complètement à quel titre et pour quelle cause ils payent. A qui, en effet, est-il permis de discuter la quotité et la légalité de la taxe à laquelle il est assujéti ? »

Ce douloureux tableau, bien que n'étant pas spécialement destiné à retracer les maux qu'endurait l'Allobrogie, peut néanmoins être rapporté à cette contrée dont le sort fut le même que celui du reste de la Gaule.

Aucun document ne fait connaître, toutefois, d'une manière précise, que dans les Alpes comme dans le centre de la Gaule, les abus excessifs des fonctionnaires romains aient produit des soulèvements pareils à celui des *bagaudes*, paysans révoltés qui tinrent longtemps les armées romaines en échec. Il est cependant permis de supposer qu'il dut y avoir aussi en Allobrogie des résistances partielles dirigées contre le despotisme des conquérants.

Mais tandis que le désordre régnait protégé par la loi du plus fort, une grande révolution morale s'opérait au sein de cette société gangrénée, et trouvait un puissant aliment dans l'esprit de réaction engendré par l'état malheureux du peuple : le christianisme apparaissait dans les Alpes.

On a vu quelles étaient les bases principales de la religion que professaient les Allobroges. Lorsque les Romains se furent définitivement installés de ce côté des Alpes, ils élevèrent des temples à leurs dieux dans les cités où ils s'établirent, et le culte nouveau se trouva en présence du culte ancien. Celui-ci dut nécessairement céder le pas à l'autre tout en conservant longtemps encore des adhérents ; mais il ne paraît pas qu'il ait été l'objet d'aucune persécution de la part des dominateurs qui, dans un intérêt plus politique que religieux, se bornèrent à combattre l'influence des druides.

Dans les premiers temps de la conquête, les villes, les colonies romaines furent placées sous la protection des dieux de l'Olympe dont les statues et les autels votifs se dressèrent sur les places publiques et les lieux de sépulture, pendant que les lugubres cérémonies du druidisme réunirent au milieu des forêts l'ancienne population. Puis, par la force des choses, ensuite du frottement des deux éléments sociaux placés côte à côte, il s'opéra une espèce de compromis entre les deux cultes ; le nouveau, participant de la force et du pouvoir des conquérants, l'emporta en prestige sur l'ancien ; quelques divinités romaines, sous le prétexte de certaines analogies dans les croyances, s'introduisirent dans la théogonie celtique, et le peuple les accepta sans croire renier son culte primitif. Il est possible que si cette fusion s'était prolongée, elle eût donné naissance à une nouvelle religion ; mais le christianisme vint qui détourna les esprits de la voie dans laquelle ils s'engageaient.

On ignore la date précise à laquelle la parole du Christ pénétra en Allobrogie, et à cet égard les propositions les plus invraisemblables ont été avancées. Il est probable qu'au premier siècle il y eut dans ce pays, ainsi que dans toute la Gaule, des chrétiens isolés ; mais il y a lieu de croire aussi que l'idée chrétienne ne s'y propagea réellement qu'après l'établissement de l'église de Lyon par saint Pothin et saint Irénée, de l'an 160 à l'an 180. On ne connaît pas non plus la date de la création du diocèse de Genève qui fut le premier existant dans nos contrées ; suivant quelques auteurs, le premier évêque de ce diocèse, sur lequel on ait des renseignements certains, est Simon Domnus, qui vivait à la fin du troisième siècle (1). Les diocèses de Tarentaise et de Maurienne furent créés beaucoup plus tard, le premier en 426 et le second en 561 environ.

Quoi qu'il en soit, les principes du Christ faisant leur apparition au milieu du désordre social qui régnait en Gaule, ne purent manquer de rapidement conquérir les sympathies des masses. Aux opprimés, les apôtres du christianisme annonçaient que le règne de la force était passé, que celui de la charité et de la justice allait commencer ; aux maîtres comme aux esclaves, ils enseignaient que les hommes sont frères et égaux devant Celui qui a créé toutes choses ; aux uns et aux autres ils prêchaient le respect de l'être humain. Enfin, la parole qu'ils annonçaient était une parole d'amour et de liberté, contenant implicitement l'abolition de toute inégalité contraire à la nature, telle que l'esclavage, et tendant à unir les hommes par les liens de la fraternité. Cette parole déposait dans les esprits un germe qui

(1) Salvien, *De gubernat. dei.*

(1) C.-A. Ducis, *De l'origine de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie.*

ne pouvait que se développer au sein d'une société dont la majorité des membres étouffait sous les étreintes du despotisme cruel du plus petit nombre; au sein d'une société où les dominateurs avaient en partage le pouvoir entier, les richesses, et où le peuple n'avait pour sa part que la servitude et la misère.

Mais aussi la persécution ne devait pas manquer d'atteindre les adeptes de la nouvelle doctrine. Dans toute la Gaule, les Romains poursuivirent les chrétiens avec plus ou moins d'acharnement, suivant les fluctuations de l'opinion de la métropole qui, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, vit se succéder à de courts intervalles, sur le trône impérial, des hommes n'apportant pas toujours la même ardeur à combattre l'envahissement de la morale du Christ.

Ce fut dans le midi de la Gaule que la persécution prit les plus grandes proportions; là, comme à Rome, les chrétiens furent exposés aux bêtes féroces et les prédicants évangéliques mis à mort. Soit que les insurgés de la *bagaudie* eussent embrassé, en apparence du moins, le christianisme, soit que les nouveaux chrétiens se fussent réfugiés dans leurs rangs pour échapper à la persécution, les Romains confondirent les uns et les autres dans un même anathème.

C'est ainsi que dans la seconde moitié du troisième siècle, le chef d'une légion composée de chrétiens de Thèbes en Egypte et au service de Rome, ayant refusé de combattre les bagaudes, fut massacré avec tous ses soldats dans la vallée du Rhône, à *Agaune,* qui prit le nom de saint Maurice en souvenir de ce massacre.

Cet acte de persécution est le seul important que les chroniques mentionnent dans les pays alpestres.

Le martyre des chrétiens cessa dans la Gaule à l'avénement de l'empereur Constance Chlore, en 305. Sept ans après, le fils de cet empereur et son successeur, Constantin le Grand, après avoir triomphé de son compétiteur au trône, Maxence, se proclama chrétien et autorisa le culte évangélique dans tout l'empire.

C'est vers cette époque qu'on voit apparaître le nom de *Sapaudia*, qui ne désignait alors qu'une portion de l'ancienne Allobrogie s'étendant jusqu'en Helvétie. Le premier historien qui se servit de ce nom est Ammien-Marcellin qui vivait en 375. Plus tard, *Sapaudia* devint *Sabaudia, Saboja* et comprit le territoire de la SAVOIE proprement dite dans l'époque moderne.

CHAPITRE V

LES BURGUNDES

Pendant plusieurs siècles, la Savoie suivit les destinées de Rome, prenant part à sa gloire, mais souffrant aussi des innombrables luttes intestines qui déchirèrent la patrie des Césars.

Ces luttes devaient hâter l'heure de la décadence, car, dans les empires comme chez les hommes, la décomposition arrive rapidement lorsque les excès ont fait disparaître le principe actif de la vie.

Un jour vint donc où l'Etat puissant qui avait fait trembler le monde se trouva partagé en deux parties qui portèrent le nom d'Empire d'Orient et d'Empire d'Occident, ayant pour souverains titulaires deux enfants, rejetons de Théodose surnommé le Grand. L'un de ces enfants, Arcadius, eut l'Orient, sous la tutelle de la veuve de Théodose; l'autre, Honorius, régna sur l'Occident sous la tutelle d'un général barbare, Stilicon (395).

Vers cette époque, des peuples venant du Nord, se pressant les uns les autres, parurent sur les frontières de l'Empire. Si par l'enseignement de l'histoire on ne connaissait pas la cause vraie de ces formidables émigrations, on pourrait croire que ces hordes sauvages, n'ignorant pas l'état de décrépitude de l'Occident, jugèrent le moment opportun pour venir prendre leur part des jardins de l'Europe que se disputaient des soldats corrompus. Mais elles n'obéirent qu'à la grande règle historique d'après laquelle les peuples septentrionaux ont été et seront probablement toujours entraînés à s'approprier les terres de l'Occident plus fertiles, plus doucement réchauffées par le soleil que leurs steppes arides.

En l'an 400, ces peuples nouveaux, au visage farouche, à la stature de géant, commencèrent leur mouvement d'agression contre l'Empire d'Occident: Vandales, Suèves, Alains, Visigoths, Francs Saliens arrivèrent à la curée.

Les Visigoths, venant d'Orient, où ils avaient déjà fait des conquêtes, fondirent sur l'Italie et furent d'abord défaits par Stilicon (401). Mais bientôt d'autres bandes se précipitèrent dans les plaines italiques et en même temps sur les Gaules. Stilicon résista de l'autre côté des Alpes; de ce côté-ci, les Vandales renversèrent tous les obstacles et ravagèrent le pays sans pitié (407 à 409).

La Savoie ne fut sans doute pas épargnée dans ce cataclysme, et c'est peut-être à cette époque qu'il faut rapporter l'origine des marques de destruction violente qui se rencontrent dans toutes les localités où les Allobrogo-Romains avaient élevé des cités.

A peu près dans le même temps, un peuple germain qui habitait les bords de la Vistule, poussé à son tour par le grand mouvement du Nord, descendit sur le Rhin; ce peuple, le plus doux des barbares, portait le nom de *Burgundes* (Bourguignons). L'Empire, aux abois, ne sachant comment résister à toutes les attaques qui lui venaient du dehors, traita avec ce peuple et consentit à son installation sur la rive gauche du Rhin (413). Il fit un traité semblable avec les Visigoths, dans le midi de la Gaule.

Pendant plusieurs années, les Burgundes vécurent presque comme alliés des Romains; mais bientôt, profitant des troubles qui allaient se multipliant, et imitant les autres peuples envahisseurs, ils cherchèrent à agrandir leur territoire. Il serait possible encore qu'ils aient été appelés par les anciens habitants qui supportaient avec impatience les impôts nombreux et les vexations dont les fonctionnaires romains n'avaient pas cessé de les accabler. Ils s'étendirent d'abord vers le Rhône et se rendirent maîtres peu à peu d'une partie de l'ancienne Allobrogie: Honorius les confirma dans leurs possessions en 423.

Quelques années après, comme ils essayèrent de s'étendre plus au nord-ouest, Rome leur opposa une armée commandée par Aëtius qui, en 435, les battit en Champagne. Cet échec ne les empêcha pas de conserver leurs anciennes limites.

Pendant ce temps, la Gaule entière faillit devenir la proie d'un autre peuple barbare qui, après avoir porté la terreur en Orient, se rabattit sur l'Occident en pas-

sant le Rhin : c'étaient les Huns, nation féroce qui avait à sa tête Attila, surnommé le *Fléau de Dieu* par les historiens contemporains.

Marchant du nord-est au sud-ouest, Attila avait déjà ravagé quelques contrées gauloises lorsque Aëtius, le vainqueur des Burgundes, l'arrêta et le défit complètement à Châlons en Champagne (451). Visigoths, Burgundes, tous les peuples germains établis en Gaule se joignirent alors aux Gallo-Romains pour repousser cette nouvelle invasion qui, si elle avait triomphé, aurait jeté le pays dans la plus affreuse barbarie.

Après la mort d'Aëtius, seul chef romain qui eût acquis de l'influence sur tous les peuples divers dont la Gaule était couverte, chacun de ces peuples chercha à étendre son domaine. Les Burgundes descendirent plus bas le long du Rhône et réussirent même à obtenir d'un chef d'auxiliaires, disposant du pouvoir en Italie, des titres pour gouverner les provinces qu'ils avaient envahies.

En 456 leur position dans ces provinces fut définitivement fixée ensuite d'un pacte qu'ils conclurent avec les Allobrogo-Romains pour le partage des terres ; les parties de la Savoie qu'ils conservèrent pour eux furent le Chablais, le Faucigny, le Genevois et une partie de la Tarentaise, dont les forêts et les pâturages leur convenaient. Les autres parties du pays restèrent aux anciens habitants.

Quatorze ans plus tard, soit en 470, l'empereur Anthemius, voyant les Visigoths du midi de la France s'avancer vers les Alpes, céda aux Burgundes les provinces Lyonnaise et Viennoise sous le prétexte de les leur faire occuper à titre de protecteurs ; les parties de la Savoie appelées dans les temps modernes Savoie-Propre furent ainsi comprises dans cette cession comme dépendant de la Viennoise.

Il est à remarquer que, dans cette nouvelle partie des possessions burgundes, le partage des terres se fit sur des bases différentes des premières ; les Burgundes, au lieu de s'approprier des lots entiers, se disséminèrent au milieu des anciens habitants, avec droit de jouir des deux tiers des terres cultivées, de la moitié des forêts et du tiers des colons et des esclaves.

Bientôt l'Empire, cédant sous les coups des barbares, abandonna définitivement l'apparence du pouvoir qu'il avait conservée en Gaule, et les Burgundes, plus libres de s'agrandir, arrivèrent à un degré de puissance qui leur permit de former un royaume s'étendant presque sur la totalité des provinces situées dans les bassins du Rhône et de la Saône, à partir de l'extrémité inférieure des Vosges jusqu'à Avignon (1).

Cet Etat prit dans l'histoire le nom de PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE.

Il règne quelques incertitudes au sujet des noms et du nombre des souverains de ce royaume. Le premier qui soit bien connu fut Günther ou Gundicaire (413), auquel succéda Gundioch ou Gundéric qui aurait partagé la souveraineté entre ses quatre enfants : Gundebalde, Chilpérich ou Hilperich, Gundemard ou Gottmard Ier et Godegisele. Gundebalde resta seul roi vers 500, après une lutte sanglante avec ses frères, dans laquelle il fit preuve de la plus grande cruauté en mettant à mort Godegisele ainsi que Chilperich et la femme de ce dernier avec deux de ses enfants.

(1) De Gingins. Ménabréa.

Mais ce roi ne jouit pas tranquillement du pouvoir, car l'année suivante il eut à subir une agression des Francs sous le commandement de leur chef Clovis. Ce dernier, en 496, s'était illustré en gagnant la bataille de Tolbiac sur une armée de Germains composée des traînards de l'invasion ; à la suite de cette bataille, il avait embrassé la religion catholique et s'en était fait le protecteur. Or, les Bungundes appartenant à la secte des Ariens (1), on a prétendu que ce fut sous un prétexte religieux que l'illustre chef franc se retourna contre eux. Quelques-uns ont pensé aussi que ce fut Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, qui engagea Clovis à s'emparer du royaume de Bourgogne, par crainte que l'ambition poussât Gundebalde à traverser les Alpes. Cette opinion n'est point fondée et n'est pas même basée sur la vraisemblance ; tandis qu'il est certain que Clovis, en parlant de ses projets ambitieux devant son armée, fit valoir ce prétexte que son intention était d'enlever aux Ariens tout ce qu'ils possédaient en Gaule.

A ce motif donné à l'agression des Francs, on pourrait ajouter celui que font valoir certaines chroniques, à savoir que les luttes intestines du royaume de Bourgogne ne furent pas étrangères à cet événement, car Clotilde, la femme de Clovis, était fille de Chilpérich, celui-là même qui avait été mis à mort par Gundebalde.

Quoi qu'il en ait été, les Francs pénétrèrent sur le territoire bourguignon en 501 et défirent complètement l'armée de Gundebalde près de Dijon. La guerre continua pendant quelque temps. Clovis brûla et pilla toutes les localités qui se trouvèrent sur son passage, suivant l'usage de l'époque, jusqu'à ce que Gundebalde, se voyant sans espoir de résister à cet adversaire, capitula et réussit à conserver ses Etats moyennant la promesse d'un tribut annuel.

Ce pacte ne devait procurer qu'un instant de repos aux Burgundes. Il est facile de comprendre que dans ces temps bouleversés où des multitudes barbares cherchaient à se faire chacune la plus belle part sur le sol de la Gaule, les Francs ne devaient pas se contenter toujours de recevoir un simple tribut de la part d'un Etat dont les richesses étaient relativement grandes et qu'ils tenaient déjà sous une certaine dépendance.

(A suivre.) JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE

—

Armorial et nobiliaire de Savoie, livraisons 13, 14 et 15.

La Savoie, qui continue à tenir un bon rang parmi les provinces françaises pour les travaux historiques, a été sous ce rapport vite remise des secousses de la guerre. Ses nombreuses sociétés d'étude se sont remises à l'œuvre et les travaux accomplis en dehors de ces centres laborieux se poursuivent avec une égale activité. Ce sera pour tous les amis de la science une

(1) Les Ariens ne reconnaissaient pas le Verbe éternel, pas plus que le Saint-Esprit ; ils repoussaient la Trinité, Jésus-Christ n'était pour eux qu'un homme supérieur, interprète de Dieu.

grande satisfaction de voir M. le comte de Foras continuer avec le même talent, le même soin et le même succès, son important *Armorial et Nobiliaire de la Savoie* dont il a paru trois livraisons depuis l'année 1871, trois livraisons qui, comme les précédentes, témoignent aussi du mérite de l'éditeur, M. Ed. Allier, imprimeur à Grenoble.

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà dit ici de la valeur de cette publication que je suis si fier de montrer aux savants et aux bibliophiles de la Bourgogne et dont les amateurs se disputent déjà les livraisons parues, à un prix très élevé. Je me bornerai à faire connaître les trois fascicules qui viennent de paraître. Ils sont consacrés à la suite de la lettre B et contiennent le blason et les généalogies des noms suivants : Biord, Blonay, Boëge, Boigne, Bois, Bongain, Bonnivard et Bons.

Une part considérable est faite aux barons de Blonay et aux ramifications de cette famille, une des plus anciennes de notre pays. Vingt-deux pages in-folio ont à peine suffi à l'auteur pour nous donner les armes avec tous leurs ornements extérieurs : casques, couronnes, cimiers, cri, devises, etc. ; pour reproduire les sceaux du XIIIe siècle (car à chaque livraison il y a une surprise nouvelle en dehors des promesses du prospectus) ; pour bien étudier dans une savante notice les origines de ces sires de Blonay en tenant compte des travaux des historiens suisses et savoyards, mais en rectifiant leurs données et en relevant les erreurs des généalogistes, Ménabréa entre autres, qui ont distingué à tort dès l'origine les Blonay du Chablais des Blonay du pays de Vaud et qui ont regardé cette famille comme originaire de ce dernier pays ; pour donner enfin ces tableaux généalogiques si nets et si bien établis par des documents authentiques remontant au onzième siècle.

A côté de cette vieille famille qui existe encore, on en trouve, dans la 14e livraison, une autre qui n'est guère moins ancienne, mais qui ne s'est perpétuée jusqu'au siècle dernier que par une branche cadette, la maison des seigneurs de Boëge pour laquelle (encore une bonne addition à constater) l'auteur de l'Armorial a dessiné les armes des branches cadettes avec les brisures qui les différencient de celles de la branche aînée.

Non loin de ces antiques souches, l'ordre alphabétique a placé deux maisons très récemment admises à la noblesse, la famille Biord, presqu'aussitôt éteinte qu'anoblie, et la famille de Boigne, dont le chef fut créé comte par le roi Victor-Emmanuel Ier en 1816. La famille s'appelait auparavant Leborgne. J'ai vu une lettre fort curieuse datée de Hambourg et de l'année 1799, dans laquelle le général Leborgne prend pour la première fois le nom de de Boigne. Il écrivait sous ce nom à ses frères comme ami du général Leborgne pour avoir des renseignements sur sa famille. L'impartial écrivain de l'*Armorial* rend hommage aux talents militaires et à la bienfaisance du fondateur de cette famille, en même temps qu'il lui reproche de n'avoir pas fait régulariser en Europe le mariage par lui contracté aux Indes avec Hélène Bennett-Begum, de qui il a eu son fils et héritier Charles-Alexandre-Benoît.

Pour la famille du Bois, M. de Foras n'a pu découvrir, en fait d'armes, qu'un sceau de l'année 1469, dont il a donné un bon dessin et dont la légende, un peu oblitérée, me paraît devoir être lue ainsi : AIMO DE NEMORE ALIAS DU BOIS.

La famille Bonnivard, originaire de Chambéry, a fourni l'occasion d'une notice sur le prisonnier de Chillon, le célèbre François Bonnivard, que les Genevois considèrent comme un des principaux promoteurs de leur liberté et sur le compte duquel les opinions des historiens sont si diverses et souvent contradictoires.

Le peu que nous venons de dire de ces trois nouvelles livraisons n'est-il pas suffisant pour faire désirer toujours plus vivement l'accomplissement de l'œuvre si admirablement commencée de M. le comte de Foras ? F. RABUT.

BULLETIN

—

Les découvertes archéologiques font en ce moment des progrès rapides.

Dans l'île de Délos, M. Burnouf, directeur de l'école française d'Athènes, et quelques-uns de ses élèves ont remis au jour un ancien temple, très probablement l'ancien temple d'Apollon et les ruines d'une ville.

M. Schlieman, qui pendant plusieurs années a fait des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Troie, est de retour à Athènes. Il revient chargé de véritables trophées. Ce ne sont pas seulement des vases et autres antiquités analogues qu'il a trouvés, ce sont des ornements très précieux d'or et d'argent extraits à une profondeur de 18 à 19 mètres dans les ruines de ce qu'il considère comme le palais de Priam.

—

En Russie, pour 10,000 habitants, il y a 150 élèves d'écoles primaires ; en Autriche 830 ; en Belgique 1,140 ; en France 1,160 ; en Hollande 1,280 ; en Angleterre 1,400 ; en Prusse 1,520.

—

Le nombre des jeunes Japonais qui étudient hors de leur pays les sciences et les arts est de 382 ; ils se partagent entre l'Europe, l'Amérique et la Chine.

—

La petitesse proverbiale des habitants de la Laponie doit être impitoyablement mise au rang des fables. Sans doute, il y a chez eux des hommes petits, il y en a aussi de laids, mais les Lapons de quatre pieds de hauteur sont fort rares ; on en trouve bien quelques-uns, surtout des femmes, dans les colonies suédoises, mais on n'en voit pas chez les familles nomades de la nation. Au contraire, le Lapon nomade a le plus souvent cinq ou six pieds de hauteur.

Le Lapon n'est pas non plus spécialement laid et contrefait : en général, il a l'œil noir, les cheveux plats et châtains, rarement tout à fait noirs, plus souvent tout à fait blonds.

La couleur de son visage tire sur le brun ; il a les pommettes saillantes, le nez petit, parfois écrasé, le front plus large que haut, mais fort bien fait, et quelquefois même très beau. Il y a beaucoup à reprendre dans cet ensemble, mais les pommettes saillantes elles-mêmes n'enlaidissent pas fatalement la figure des Lapons ; dès que le visage est un peu plein, elles l'arrondissent et lui donnent un certain air enfantin que rehausse une fraîcheur de teint éclatante.

De corps, ils sont osseux, trapus, maigres ; les hommes seulement, car les femmes sont assez grasses ; elles ont souvent un visage rayonnant de santé, un « teint de lis et de rose, » et beaucoup d'entre elles ne seraient laides nulle part.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 octobre 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

TRANSFORMATIONS SOCIALES SOUS LA DOMINATION ROMAINE

(Suite. — Voir les n°s de juillet et août.)

On a vu précédemment la cause probable de l'introduction dans nos contrées du culte persan de Mithras.

Les souvenirs de ce culte s'étaient-ils conservés chez les descendants de l'ancienne race des Sabaudes, originaire du plateau central de l'Asie? nous ne le savons. Les noms de *Saboï*, de *Sabatai*, etc., viennent de la Perse et ont laissé des traces sur leur route à travers l'Arménie, l'Albanie, la Thrace et la haute Italie, ainsi que plusieurs autres noms d'une parenté évidente avec ceux de nos contrées (1). La nationalité sabéenne de Mithras a été consacrée dans le surnom de *Sabazios* et dans la qualification de *Sabaioi* donnée à ses autels (2).

Comme dans le culte phrygien de Cybèle, les initiations mithriaques s'accomplissaient dans des grottes en des lieux écartés, et plus tard dans les cryptes des temples interdites au public.

A l'apparition du christianisme, les mystères arcanes de l'Asie et de l'Egypte passionnèrent la haute société, qui laissa volontiers au gouvernement et au vulgaire le polythéisme hellénique et latin, par trop plastique et de plus en plus ridiculisé par les apologètes. Poursuivi par Hadrien, propagé par Commode, le culte mithriaque fut définitivement prohibé à la fin du IVe siècle (3).

Saint Paulin, qui de consul était devenu évêque de Nole, reprochait aux adeptes de ces rites secrets de chercher les ténèbres pour adorer, non la lumière du soleil, mais la cause de tous les maux.

Le culte de *Belen*, ou du soleil gaulois, s'était maintenu concurremment avec celui d'Apollon, ainsi que le prouvent deux monuments de Vienne élevés *Belino Augusto* par un duumvir chargé de la justice, et *Beleno Augusto* par un sévir augustal, qui reçut l'emplacement des décurions (4).

(1) *Revue savoisienne* 1868, p. 49, 67.
(2) Ptol. *Geogr.*, VI.
(3) De Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1870, p. 171.
(4) Chorier, *Antiq. de Vienne*, III, 24. — Orelli, *Inscr.*, 79, 128, 129.

Parmi les pratiques qui fuyaient les centres, on peut encore signaler celles du culte de Vénus, dont le souvenir s'est conservé à Hauteville-Gondon, à Boëge, dans le nom de *Mons Veneris*, à peu de distance de deux Mont-Jovet, *Mons-Jovis*.

Le culte rendu à la puissance impériale, *Numinibus Augustorum*, s'étendit à la famille des empereurs, *Domui divinæ*, à la naissance de leurs enfants, *bono reipublicæ nato*, ainsi que l'attestent plusieurs inscriptions de Genève, d'Aoste, de Vienne, de Seyssel, de Villeneuve, etc.

L'honneur rendu à des personnages méritants ou élevés avait, par exagération, simulé le culte divin, que la flatterie et la bassesse attribuèrent ensuite aux dépositaires du pouvoir, et la passion, à tous les sentiments, d'abord à ceux qui s'attachant à leur destinée devenaient des vertus, puis, par entraînement, à ceux qui s'en écartaient et aboutissaient aux vices et aux crimes, dont certains souvenirs historiques ont fourni le fonds des récits mythologiques (1). Sur cette pente, la démoralisation, sanctionnée par le culte public, dut gagner et corrompre la vie domestique et sociale (2).

Le besoin d'une régénération se faisait sentir à cette partie de la société qui avait pu conserver quelques lueurs de la raison dont Dieu a illuminé l'âme humaine (3).

Les livres bibliques de l'ancien testament annoncent tous le Rédempteur promis au premier couple, dont la chute originelle avait ouvert ce débordement de doctrines et de mœurs.

En résumant le fait fondamental de son arrivée au temps prévu, nous avons rappelé comment l'histoire de nos contrées s'y rattache par l'exil d'Hérode et de Ponce-Pilate, et par la prédication de saint Pierre et de saint Paul.

Les principes du christianisme heurtaient trop directement les désordres du paganisme pour n'être pas persécutés par ceux qui vivaient de cet état de choses.

La persécution, qu'il ne faut point confondre avec l'exercice légitime du pouvoir coërcitif contre le mal, a toujours été le fait du despotisme, qui, faute de raisons contre ce qui n'est pas lui, recourt à la force brutale.

(1) Lactance, *De divin. Instit. Liber et Epitome.*
(2) Riancey, *Hist. du monde*, 2e partie, *Etat du monde à la venue du Messie.*
(3) Arnobe, *Disput. adv. gentes* Minut. Felix, *Octav.*

On sait les persécutions des empereurs romains contre le catholicisme. Dans quelle mesure ont-elles sévi sur nos populations? Il est difficile de l'évaluer. Les chrétiens traqués et poursuivis n'avaient pas de loisir pour en écrire les détails. Qui, d'ailleurs, aurait pu les conserver?

Lyon et Vienne, deux des plus anciens diocèses des Gaules, fournirent un grand nombre de martyrs sous Marc-Aurèle et Septime Sévère. Sans la correspondance des survivants, chrétiens grecs colonisés à Lyon, avec leurs compatriotes de l'Asie-Mineure, nous ne saurions pas que le nombre s'éleva à près de 20,000 sous ce dernier empereur (1). Les persécutions de Dioclétien et de Maximien-Hercule, qui durèrent dix ans, ne furent pas moins atroces; puisque ce dernier se vantait, dans ses médailles, d'avoir anéanti le nom chrétien, *Nomine Christianorum deleto*.

Il serait étonnant que nos Alpes traversées par quatre voies romaines, conséquemment par le courant des missionnaires qui avaient évangélisé les Gaules, n'eussent pas fourni leur contingent à ce grand nombre de victimes.

Les auteurs font défaut dans nos contrées à cette époque. Mais les traditions ont conservé dans presque toutes les vallées de l'ancienne *Sapaudia* le nom de *Marterey* à des localités qui recèlent beaucoup d'ossements. Cette qualification est évidemment chrétienne.

Le mot grec *martyr*, témoin, est devenu le titre de ceux qui ont témoigné de leur foi chrétienne au prix de leur sang, selon la parole de Jésus-Christ (2).

Le *martyrium* était la sépulture des martyrs. Le grec *martyria* signifie le théâtre du martyre ou le tombeau de la victime.

Lorsque nos *martereys* ne recèlent aucun ossement ils ne désignent probablement que l'endroit du supplice, comme *Mont-Martre* près Paris, et les nombreuses places qui ont conservé les noms de *Martroy* et de *Martray*, dans les anciennes villes de France. Alors, les restes des martyrs avaient été déposés dans les églises ou dans des cimetières, qui portent encore aujourd'hui les noms de *Crey-Dieu, Paradis, Mont-Olivet*, bien que, depuis plusieurs siècles, ils n'aient plus cette destination. Ces cimetières chrétiens primitifs avaient quelquefois succédé à des hypogées païens, dont les fouilles ont révélé les monuments, comme sous le *paradis* de Pringy près d'Annecy (3). Cette succession n'avait pu avoir lieu que par le changement complet de culte.

L'antiquité chrétienne de ces noms de *lieux dits*, constatés dans les chartes du moyen âge et conservés lors de la confection du cadastre de Savoie en 1729, n'est pas plus contestable que celle des noms païens conservés dans les mêmes livres cadastraux, comme le mas des dieux à Meythet, où l'on a trouvé l'inscription *Numinibus*, etc., les mas de *Jovis* à La Muraz, à Arêches, etc., de Jovet, de Joux, les plus répandus de tous, de *Veneris* à Boëge, à Hauteville, de Bacchus à Albens, du Finage d'Hercule à Lugrin, du Fan, *fanum d'Athubodua* près de Mieussy, de Vence, où l'on a trouvé l'inscription *Deo Vintio*, d'*Apollini* près de Seyssel et de Gex, de Niton à Genève et Sciez, de *Silva Beleni* au Jorat, de Mercury à Chevron, d'*Altare Martis* à Artemart, etc.

Nos *Martereys* sont trop nombreux pour que nous puissions en donner la nomenclature. Quant aux traditions qui s'attachent à plusieurs d'entre eux, si les documents qui les contenaient ont péri, elles n'en sont pas moins respectables pour s'être conservées jusque aujourd'hui. Les noms topographiques qui les rappellent sont aussi caractéristiques que les appellations vulgaires du *Champ des Martyrs* de Quiberon, en 1795, et du *Campo dei Martiri* donné au cimetière français de Castel-Fidardo.

L'ère des grandes persécutions fut close par Constance Chlore, père du grand Constantin, dont les noms ont été marqués dans notre épigraphie savoisienne (1).

On sait que ce dernier refusa la juridiction offerte par les évêques ariens, reconnut publiquement la suprématie du pape, et procéda graduellement à la réformation de la législation romaine.

Il abolit le droit de vie et de mort du père sur les enfants, la loi contre le célibat, les marques de l'esclavage, le supplice de la croix, le droit de saisir les esclaves et les animaux servant au labourage, et permit l'affranchissement général des esclaves par devant le clergé dans les églises.

Resté seul maître de l'Empire, après la défaite de Licinius, en 321, il sanctionna le repos du dimanche, fit rendre aux chrétiens les terres et les églises dont le fisc s'était emparé pendant la persécution de Dioclétien et de Maximien-Hercule, en fit élever un grand nombre à ses frais, prohiba toute initiative païenne, et modifia plusieurs autres lois en conformité du christianisme, qu'il voyait s'étendre dans tout l'Empire (2).

C.-A. DUCIS.

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V.
(2) *Act. ap.*, I, 8.
(3) *Mémoires sur les voies romaines de la Savoie*, 121.

(1) *Questions archéologiques*, etc., 244.
(2) Eusèbe, *De vita Const. Aug.*, II, III. — Tillemont, *Hist. des Empereurs*, preuves et notes.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE (3)

CHAPITRE V

LES BURGUNDES

(Suite.)

Sigismund, successeur de Gundebalde, se vit bientôt en butte aux attaques des héritiers de Clovis; en 521, l'un de ces derniers, Clodomir, entra en Bourgogne et battit Sigismund qu'il fit jeter dans un puits et lapider avec la reine et ses enfants.

Gundemard ou Gottmard II, frère et successeur de Sigismund, réunit à Genève les débris de l'armée vaincue et marcha à la rencontre des Francs (523-524); les deux armées en vinrent aux mains près de Belley, à *Viruntia*. Tout d'abord les Burgundes fléchirent sous les efforts de leurs ennemis; mais Clodomir s'étant aventuré à la poursuite d'un corps de cavalerie que des chroniqueurs ont dit être composé d'Allobrogo-Romains, Clodomir fut entouré, fait prisonnier et décapité. Le combat recommença alors plus acharné et se termina par la défaite des Francs, qui durent abandonner leurs conquêtes.

Vainqueur sur les frontières de l'ouest de son royaume, Gottmard ne fut pas aussi heureux au midi, où les Ostrogoths, établis en Italie, firent irruption, profitant de ses démêlés avec les Francs. Les Ostrogoths passèrent les Alpes et s'emparèrent de toutes les vallées méridionales sauf la Tarentaise (1). Puis les fils de Clovis revinrent à la charge, attaquèrent Gottmard au cœur de ses Etats, le défirent dans une bataille où il perdit la vie, et s'emparèrent de ses possessions (534).

Peu après, en 536, Clotaire et Théodebert se firent céder par le roi des Ostrogoths, Vitigès, tout ce qu'il possédait en deça des Alpes. Quelques historiens ont fixé la date de cette cession à 534, d'autres l'ont révoquée en doute ; quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain c'est que les rois francs, depuis cette époque, étendirent leur puissance jusqu'aux sommets des Alpes. Ce fut, on peut le dire, la première annexion de la Savoie à la France.

Ainsi disparut le premier royaume de Bourgogne.

Après ce rapide exposé des circonstances qui ont accompagné la venue et l'établissement des Burgundes dans les contrées alpestres, il y a lieu de montrer les conséquences de cet événement au point de vue des modifications qu'en reçut l'état social des populations.

CHAPITRE VI

LA SAVOIE SOUS LE PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE

On sait que l'occupation par les Burgundes des territoires destinés à former le premier royaume de Bourgogne s'opéra plutôt pacifiquement que par la force.

Pasteurs et chasseurs, les Burgundes avaient des mœurs douces, si on les compare aux autres barbares ; amis du repos, non dénués de tout esprit de justice, ils présentèrent ce spectacle digne de remarque d'un peuple envahisseur venant s'implanter chez le peuple envahi sans apporter de grands changements dans la manière d'être de ce dernier. Ils vécurent suivant leurs coutumes au milieu des anciens habitants qui conservèrent leurs usages.

Le partage des terres, qu'ils firent de concert avec les Allobrogo-Romains, répondit à leurs mœurs et à leurs besoins : à eux les forêts et les pâturages ; aux Allobrogo-Romains les terres cultivables. Suivant l'expression de Montesquieu, les troupeaux du Burgunde engraissèrent les champs du Romain. Chaque peuple trouva ainsi son compte dans ce partage ; les Burgundes, ennemis des agglomérations des villes, qu'ils appelaient des *tanières environnées de filets*, laissèrent en paix les anciens habitants et continuèrent leur vie de pasteurs. Les deux sociétés subsistèrent côte à côte sans éprouver, par le fait de ce rapprochement, des embarras bien sensibles.

Cet état de choses eut l'avantage de donner, dans cette portion de la Gaule, une plus grande fixité à la propriété, une plus grande étendue à la culture des terres que dans les provinces envahies par les Francs ; les traditions gauloises et romaines s'y maintinrent plus vivaces, comme aussi la tendance à une fusion paisible s'y manifesta plus tôt.

La meilleure preuve qui puisse être apportée pour constater l'esprit conciliant des Burgundes, se trouve dans leur code de lois appelé *lex gundobada ;* ce code a été ainsi appelé du nom du roi Gundebalde qui en eut l'initiative; mais il ne fut publié en entier que sous Sigismund vers 517. L'un et l'autre de ces rois ont contribué à sa rédaction, et il est à croire que Sigismund ne fit que compléter et expliquer les prescriptions de son prédécesseur.

La *lex gundobada*, rédigée à l'exemple des autres lois germaines, salique et ripuaire, offre, comme le dit Menabrea (1), un fonds d'équité et d'égalité de droits, entre les nouveaux et les anciens habitants, tel qu'on ne le retrouverait pas ailleurs. Le préambule dit que cette loi est faite par *amour de la justice au moyen duquel on se rend Dieu favorable et on acquiert le pouvoir sur la terre.*

Elle mérite qu'on s'y arrête un instant.

Ce qui ressort en premier lieu de l'examen de cette loi, c'est la minutieuse attention apportée par le législateur dans la définition des droits des deux peuples, de telle sorte que le Romain et le Burgunde fussent protégés aussi bien l'un que l'autre. En voici quelques preuves tirées du texte :

1° Que le Burgunde et le Romain soient soumis à la même condition (Tit. x, § 1).

2° Si une jeune fille romaine s'est unie à un Burgunde, sans l'aveu ou à l'insu de ses parents, qu'elle sache qu'elle ne recueillera rien du bien de ses parents (Tit. XII, § 5).

3° Si quelque homme libre burgunde est entré dans une maison pour quelque querelle, qu'il paie six *solidi* au maître de la maison, et douze *solidi* à titre d'amende. Nous voulons qu'en ceci la même condition soit imposée aux Romains et aux Burgundes (Tit. XV, § 1.)

4° Si quelque homme voyageant pour ses affaires privées, arrive à la maison d'un Burgunde et lui demande l'hospitalité, et si le Burgunde lui indique la maison d'un Romain, et que cela se puisse prouver, que le Burgunde paie trois *solidi* à celui dont il aura indiqué la maison, et trois *solidi* à titre d'amende (Tit. XXXVIII, § 6).

Plus que les autres lois barbares, la *lex gundobada* s'occupe de droit civil et de procédure, et elle va jusqu'à emprunter à la loi romaine plusieurs dispositions, surtout en matière de succession. Elle démontre, avec évidence, que le gouvernement burgunde sortait de sa condition barbare pour devenir un pouvoir public et qu'une sorte de fusion s'effectuait alors, de ce côté de la Gaule, entre l'ancienne société et la nouvelle, ce qui n'existait pas encore dans le reste du pays (2).

Les dispositions civiles de la *lex gundobada* avaient surtout pour objet les troupeaux qui formaient la principale propriété des Burgundes. Les dispositions pénales infligeaient des peines pécuniaires et corporelles, mais ne frappant qu'individuellement ; le législateur, voulant éviter d'atteindre l'individu jusque dans sa famille, repoussa la confiscation des biens du coupable.

On sait que la prison n'a pris faveur que chez les peuples complétement sédentaires, et que cette peine, dont les hommes ont tant abusé entre eux, était incompatible avec l'esprit d'indépendance, avec le genre de vie de ceux qu'on a appelés nomades et barbares : mieux valait la mort pour ces derniers que la privation de la liberté. Aussi, dans les cas jugés assez graves par

(1) Ducis, *Congrès scientifique de France à Chambéry*, page 559.

(1) *Les origines féodales*, page 3.

(2) Guizot, *Hist. de la civilisation*, X° leçon.

la loi burgunde pour exiger un grand châtiment corporel, n'a-t-il pu être question que de la suppression totale de l'individu.

La peine de mort était prononcée contre les juges qui s'étaient laissés corrompre, contre les traîtres, les déserteurs et les lâches ; pour punir les premiers, le législateur s'inspira de l'esprit de justice au nom duquel il promulga ses ordonnances ; pour frapper les autres, il visa les fautes qui pouvaient porter les plus graves atteintes à l'existence d'un peuple nomade et guerrier : en effet, être lâche, traître ou déserteur, c'était pour le Burgunde compromettre l'existence de la nation, et ce crime ne pouvait être égalé par aucun autre, pas même par le meurtre de son semblable.

Suivant la gravité des cas, le meurtre et les autres crimes et délits étaient punis d'une amende plus ou moins forte et donnaient lieu à des dommages envers les personnes lésées. La satisfaction payée enlevait tout prétexte de vengeance. La vengeance a été, en général, chez les peuples à institutions sociales rudimentaires, le premier moyen employé pour obtenir réparation d'un préjudice quelconque ; peu à peu, à mesure que les liens sociaux se sont resserrés, et par un besoin naturel d'ordre et de sécurité publique, l'individu a dû abdiquer en faveur de la société qui a placé tous ses membres sous la protection d'une loi commune. C'est en vertu de ce dernier principe que le code burgunde considéra comme coupable à son tour la personne qui, vengée déjà par la justice, tentait de frapper celle qui l'avait lésée.

L'amende, dans cette circonstance, était évaluée au tiers de la satisfaction ; c'était comme un payement rémunérateur de la protection accordée contre le droit de vengeance personnelle.

Le propriétaire d'un objet ou d'un animal, cause inconsciente d'un accident, était dégagé de toute responsabilité ; l'objet ou l'animal seul était censé coupable : le sentiment de vengeance ne pouvant pas alors être présumé, l'amende n'était pas due.

Au milieu de ces dispositions générales, empreintes d'un esprit d'équité relative, il y avait dans la *lex gundobada* des dispositions de détail paraissant bizarres au premier coup d'œil, mais qui avaient cependant leur raison d'être fondée sur le genre de vie des Burgundes.

Après la garde des troupeaux, ce qui importait le plus à ce peuple c'était la chasse ; aussi le législateur s'appliqua-t-il à protéger toutes les choses qui concouraient à assurer ce moyen d'existence. Il ne faut donc pas trouver extraordinaire que le voleur d'un chien de chasse, par exemple, fût condamné à faire trois fois le tour de la place publique en baisant le dos de l'animal ; et encore que le voleur d'un épervier dût payer une amende de six *solidi*, à moins qu'il ne préférât se laisser manger une certaine quantite de chair sur le dos par cet oiseau de proie !

La loi bourguignonne contenait aussi quelques graves erreurs résultant inévitablement de l'état des mœurs de cette époque. Parmi ces erreurs, il en èst une qui, bien qu'excusable chez un peuple barbare, n'en est pas moins une absurdité bien grande ; il s'agit du combat judiciaire. Le législateur, tout en ayant, pour la plupart des cas, transféré le droit de vengeance de l'individu à la société, n'avait pu toutefois le faire disparaître entièrement. Si on fait la part dés difficultés qui se sont présentées lorsqu'il a fallu introduire des lois régulières au sein des coutumes barbares, on conviendra qu'il n'eût guère été possible de modifier d'un seul coup tous les usages, surtout ceux qui étaient inhérents à l'esprit guerrier de la nation, tel que le combat judiciaire, rappelant le droit de vengeance.

Avant la promulgation de la loi de Gundebalde, l'offensé pouvait refuser la satisfaction pécuniaire et exiger le combat : la loi ne fit que poser des règles à ce mode de se faire rendre justice, et le législateur couvrit cette disposition du prétexte suivant : « C'est afin, dit-il, que nos sujets ne fassent plus de serments sur des faits obscurs et ne se parjurent pas sur des faits certains. » En vérité ce n'était que la continuation d'un droit antérieur et l'un des plus anciens.

Ce dernier, une fois reconnu par la loi écrite, se fortifia ensuite par l'idée de l'intervention de Dieu ; le combat judiciaire s'appela alors le *jugement de Dieu*, par un singulier compromis passé entre l'idée barbare et l'idée chrétienne, et se perpétua dans le moyen-âge jusqu'au règne de saint Louis.

Cet usage, contraire à l'esprit de justice, puisqu'il faisait dépendre la fortune, l'honneur, la vie des citoyens non de la raison mais du hasard, n'était autre que la représentation légale du droit du plus fort. Mais il faut répéter qu'il avait sa raison d'être pour les peuples barbares, parce qu'il était conforme au génie guerrier de ces peuples et à leur éducation qui les rendaient sensibles au point d'honneur, les portaient à allier l'adresse à la force et au courage dans toutes leurs actions, et leur faisaient entrevoir la poltronnerie à l'égal d'un crime.

Cet usage était sans contredit plus compréhensible chez eux que ne le sont le duel et la guerre chez les nations modernes ; le duel, après tout, n'est que la continuation du combat judiciaire (1), et la guerre a toujours pour suprême raison le droit du plus fort.

Sous le rapport administratif, des modifications assez importantes furent apportées à la division territoriale, par suite du partage des terres entre les Burgundes et les Allobrogo-Romains. La Savoie se trouva divisée, dès les premiers temps de l'organisation germaine, en circonscriptions appelées *pagi*, et dont la plupart des dénominations se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Les principales de ces circonscriptions étaient le *pagus genevensis*, comprenant toute la Savoie du nord ; le *pagus albanensis*, l'Albanais. Lorsque la partie sud de la Savoie fut ajoutée au royaume burgunde, elle fut désignée sous le nom de *pagus savogiensis*.

Les *pagi* étaient eux-mêmes divisés en petites circonscriptions comprenant à leur tour d'autres subdivisions. Cette organisation rappelait certainement, dans quelques-unes de ses parties, celle qui avait été établie par les Romains.

Quant au système gouvernemental, il était semblable à celui de toutes les nations germaines. La royauté, d'abord élective, finit bientôt par reposer sur le principe d'hérédité par le fait de l'ambition des princes élus et de leurs usurpations ; ce qui n'empêcha pas les monarques de s'entourer des conseils des hauts dignitaires qui portaient le titre de *comte* et auxquels était dévolu le gouvernement des grandes circonscriptions territoriales.

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 28, chap. 20.

Tel fut le régime législatif et politique sous lequel la Savoie se trouva placée durant le premier royaume de Bourgogne. Ainsi que nous l'avons dit, on y relève ce fait intéressant à constater, de la vie de deux peuples existant sur le même territoire, côte à côte, et obéissant à des lois et à des instincts différents. On voit, d'une part, les anciens habitants continuer à se régir suivant leurs coutumes et élire leurs magistrats, et de l'autre, les envahisseurs codifier leurs lois particulières et prévoir avec soin, avec minutie même, les règles qui doivent servir de base à leurs rapports avec la population envahie. Un pareil état de choses, il faut le répéter, devait nécessairement être favorable à une fusion graduelle des usages des deux peuples, d'autant plus que le Germain sentait son infériorité devant la civilisation romaine dont il subissait involontairement l'empire; cette civilisation, ainsi que l'a écrit M. Guizot, finit par dominer et métamorphoser ses vainqueurs.

Un fait d'une grande importance vint prêter un appui à ce travail de fusion lente et continue : ce fut le développement des institutions religieuses, soit de la société spirituelle. L'Eglise chrétienne formait bien, en effet, une troisième société, puissante par ses principes moraux et qui, planant dans une sphère plus élevée, domina ses voisines et leur imposa des lois. Au sein du chaos indescriptible qui avait suivi l'irruption des barbares en Gaule, au milieu de cette confusion d'idées, de principes, de gouvernements, de mœurs et d'usages, l'association chrétienne fut, grâce au code éternellement admirable du Christ, le flambeau qui dirigea les peuples dans le chemin de la civilisation. Forte de son unité, elle établit son empire, d'abord exclusivement spirituel, sur un monde affaibli par la division et le désordre.

Gundebalde, qui appartenait à la secte des Ariens, mourut dans ses croyances, ou du moins s'il abjura, ce fut secrètement, au dire de Grégoire de Tours ; mais Sigismund embrassa ouvertement la religion chrétienne et son premier soin fut de fonder plusieurs monastères, entre autres celui d'Agaune en Valais. Jusque-là l'Eglise et l'Etat avaient vécu séparés, et des monarques avaient même refusé de soutenir de leur force la propagande religieuse ; mais à dater de la disparition de l'arianisme, l'influence du clergé s'étendit partout rapidement et se fit sentir dans les grandes comme dans les petites résolutions politiques.

Les Etats du roi Sigismund comprenaient vingt-sept évêchés. La Savoie était partagée entre les diocèses de Genève, de Grenoble, de Tarentaise et de Suse.

CHAPITRE VII

LES ROIS FRANCS. NAISSANCE DE LA FÉODALITÉ.

Nous avons vu que la Savoie fut incorporée aux Etats des rois francs en 534. Depuis cette époque, et pendant près de trois siècles et demi, elle eut à supporter comme les autres provinces de la Gaule, les inconvénients des nombreux partages du territoire et les conséquences des troubles qui marquèrent le règne tout entier des rois francs mérovingiens et le commencement de celui de la dynastie des carlovingiens.

En 561, à la mort de Clotaire I, qui était devenu unique chef de la monarchie des Francs, les Etats de ce roi furent partagés entre ses quatre fils, Caribert (roi de Paris), Sigebert (roi d'Austrasie et de Metz), Chilpéric (roi de Soissons) et Gontram qui eut le pays d'Orléans et les Etats de Bourgogne dont faisait partie la Savoie. L'usage à cette époque n'était pas que le royaume passât à l'aîné seul : tous les enfants mâles du roi avaient droit à une égale part de l'héritage.

C'est à Gontram qu'on attribue la création du diocèse de Maurienne et la reconstruction de la ville de Saint-Jean qui avait été détruite, dit-on, par les barbares habitant de l'autre côté des Alpes.

A la mort de Gontram, arrivée en 593, la Savoie passa à Childebert II, roi d'Austrasie, légataire de toutes les possessions du roi défunt.

Trois ans après, à la mort de Childebert II, il y eut un nouveau partage des Etats francs entre les fils de ce monarque, Théodebert qui régna sur l'Austrasie et Thierry qui eut la Bourgogne et Orléans, tous deux sous la tutelle de leur aïeule Brunehaut. Ces deux princes se firent plus tard entre eux une guerre acharnée, jusqu'à ce que, en 612, Thierry eût vaincu et mis à mort son frère dont il s'appropria les Etats.

Après Thierry, décédé en 613, toutes les possessions des rois francs se trouvèrent réunies sous l'autorité de Clotaire II, fils de Chilpéric I, roi de Soissons, auquel succéda Dagobert I en 628.

Dagobert régna dix ans et laissa son royaume à ses deux fils Sigebert II et Clovis II, ce qui occasionna encore un partage : les Etats de Bourgogne appartinrent à Clovis II, roi de Neustrie, auquel succéda Clotaire III, en 656.

Il existait à la cour des rois mérovingiens, une haute charge qui donnait le titre de *maire du palais* à celui qui l'exerçait. Le maire fut d'abord nommé par le roi dont il administrait les domaines ; ensuite les seigneurs du royaume s'arrogèrent le droit de choisir ce dignitaire qu'ils chargèrent de surveiller les faits et gestes du monarque ; enfin, il arriva que cet emploi de viager qu'il était devint héréditaire, et le maire du palais fut un véritable vice-roi.

Sous Clotaire III, le maire de la cour de Neustrie et de Bourgogne avait nom Ebroïn ; c'était un homme remuant à qui ses contemporains ont donné autant de défauts que de qualités. Ebroïn bouleversa le royaume de telle sorte que les grands se donnèrent au roi d'Austrasie, Childéric II, fils de Clovis II : pour la quatrième fois, tous les Etats francs furent réunis (670-673).

Depuis ce moment, l'histoire de la Gaule ne présente plus qu'une longue suite de troubles occasionnés par les maires du palais qui partagent le royaume, nomment et déposent les rois, gouvernent de père en fils à la place de ces derniers, jusqu'à ce que le descendant de l'un d'eux, Pepin le Bref, réussit à se faire élire roi de France, en 752.

Alors prit fin la dynastie des Mérovingiens qui fut remplacée par celle des Carlovingiens.

Pepin le Bref étant décédé en 768, ses fils Carloman et Charlemagne se partagèrent ses Etats, et bientôt le dernier de ces princes resta seul roi de France, en 771.

Le règne de Charlemagne fut long et glorieux à la manière des conquérants (771 à 814) ; ce monarque, à l'esprit entreprenant et guerrier, s'empara d'une grande partie de l'Europe ; son empire comprit la France, les

Pays-Bas, presque toute l'Allemagne et l'Italie jusqu'au duché de Bénévent.

Ce fut lui, croit-on, qui créa vers 770 les comtes de Genevois. En 773, étant en guerre avec Didier, roi des Lombards, il vint à Genève pour se préparer à traverser les Alpes. Une partie de son armée passa par le Grand-Saint-Bernard, et l'autre prit la route du Mont-Cenis. Son père, dans un but identique, avait déjà traversé la Savoie en 755.

Le successeur de Charlemagne fut son fils Louis I, surnommé le *Débonnaire*, roi faible et qui eut un règne malheureux. Trois ans après être monté sur le trône, en 817, il partagea son empire entre ses fils dont les aînés, à la suite de nombreuses discordes, le déposèrent en 833, pour le rétablir presque aussitôt.

Les luttes qui marquèrent le règne de Louis I n'étaient que le prélude de celles qui devaient suivre sa mort (840). En effet, à peine eût-il rendu le dernier soupir, que ses fils se déchirèrent entre eux. Ce ne fut qu'en 843, et par un traité signé à Verdun, qu'ils s'accordèrent au sujet du partage de la monarchie : Lothaire I eut, avec la dignité impériale, l'Italie, la Provence, le Lyonnais, la Bourgogne, l'Helvétie, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine et les Pays-Bas ; Louis le Germanique prit l'Allemagne, et Charles le Chauve la France occidentale.

A la mort de Lothaire I (855), nouveau démembrement ensuite du partage des Etats de ce roi entre ses fils : une portion de la Savoie appartint à Charles le Jeune qui reçut la Provence, le duché de Lyon, les diocèses de Belley et de Tarentaise. Le diocèse de Genève resta à Lothaire II qui conserva la Lorraine. Charles s'intitula roi de Provence.

Plus tard, après la mort de Lothaire II (869), l'oncle de ce roi, Charles le Chauve, s'empara de la Lorraine et même du royaume de Provence. La fortune sembla un instant sourire à ce monarque qui se fit couronner empereur d'Occident ; mais ayant échoué dans une expédition qu'il fit en Italie, il repassa les Alpes et vint mourir misérablement à Avrieux, en Maurienne, empoisonné par son médecin suivant les uns, ou saisi par un refroidissement suivant les autres (877). Son fils Louis le Bègue lui succéda et mourut au bout de deux ans de règne laissant deux enfants, Louis III et Carloman, entre lesquels le royaume fut encore partagé.

A dater de cette époque, la Savoie ne devait plus suivre complètement les destinées de la France. Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de faire un retour sur le passé et d'exposer succinctement les conséquences importantes qu'eut l'invasion des Francs pour les populations alpestres.

Nous avons constaté que les Burgundes, grâce à leurs mœurs relativement douces, avaient cherché à se concilier les anciens habitants de l'Allobrogie ; qu'ils avaient usé de ménagements dans le partage des terres ; que dans leurs lois ils s'étaient montrés animés d'une impartialité assez grande pour ne pas favoriser le conquérant plus que le conquis. Les Francs furent en général moins accommodants.

Les rois francs avaient pris les terres qui leur convenaient et laissé le reste aux petits propriétaires et aux seigneurs. Leurs lois, entachées d'une partialité souvent révoltante, avaient établi une différence cruelle entre le Franc et l'ancien habitant. On y trouve, par exemple, ces dispositions peu équitables : pour le meurtre d'un Franc, la satisfaction payée à la famille était de 200 sols ; le meurtrier d'un ancien habitant ne devait payer que 100 sols. La satisfaction pour le meurtre d'un Franc vassal du roi, était de 600 sols ; pour le meurtre d'un romain convive du roi, elle n'était que de 300 sols.

Ces dispositions, comme celles qui avaient rapport au réglement des affaires civiles, ne s'appliquaient qu'aux hommes libres ; quant aux hommes soumis à la servitude, les peines corporelles, telles que la torture par le feu, les tenailles et autres engins, étaient leur partage.

La loi des Burgundes admettait la peine de mort, ainsi qu'on le sait ; les Francs ne l'admirent pas dans le principe, et ce ne fut que sous Childebert III, fils de Clovis III (695-711), qu'ils l'établirent pour quelques crimes, tels que l'assassinat, le vol et l'inceste. La loi burgunde acceptait la preuve par le combat singulier ; la loi franque y ajoutait la preuve par le feu et l'eau bouillante ; dans des cas très rares, elle l'admettait par témoins, *conjuratores*.

Le recueil de lois des Francs est connu sous le nom de *loi salique*. La pénalité y domine, car il renferme 343 articles ayant pour but la répression des délits, et 65 seulement se rapportant au droit politique, à la procédure et au droit civil. Il contient cette fameuse disposition qui privait les femmes du droit d'hériter, disposition dont on a singulièrement exagéré la portée et qu'on a invoquée, on ne sait trop pourquoi, pour régler la succession au trône.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que les lois franques remplacèrent immédiatement celles des Burgundes ; si, dans certaines parties de la Gaule, les Francs établirent de suite avec vigueur leur domination, il ne semble pas qu'il en fut ainsi du côté des Alpes. De ce côté, les lois burgundes restèrent encore en vigueur longtemps après la conquête par les Francs, ainsi que le prouvent les capitulaires de Charlemagne, soit le recueil de lois publié par ce souverain ; on en retrouve même encore des traces au IXe siècle.

Ce fait démontre que les éléments allobrogo-romains et burgundes de la population de nos contrées ne furent pas tout d'abord absorbés par les derniers venus, bien que ceux-ci eussent une constitution politique plus forte, plus accentuée. Le même phénomène qui s'était produit lors de l'établissement des Burgundes, se renouvela à l'arrivée des Francs ; c'est-à-dire qu'alors on put voir trois sociétés subsister pendant un temps assez long, côte à côte, sans se mélanger entièrement, par le fait d'une sorte d'accord tacite imposé par les circonstances. C'est peut-être pour ce motif qu'on retrouve encore aujourd'hui, sur divers points de la Savoie, des populations de types et parfois de caractère et d'instincts différents.

Il va sans dire, toutefois, qu'il serait difficile de déterminer exactement les limites dans lesquelles se renfermèrent chacune de ces races vivant l'une à côté de l'autre ; on ne peut sortir à ce sujet du domaine des conjectures.

Mais la grande et grave conséquence de l'établissement des Francs fut le changement apporté dans le régime de la propriété. Ici nous touchons à une question de la plus haute importance, puisqu'elle renferme

toutes les considérations sociales et politiques ayant trait à la transformation graduelle de notre société, quand cette dernière, composée d'éléments si divers, commença son grand mouvement d'organisation féodale.

On doit comprendre que ce mouvement fut lent à se déclarer, et qu'il serait impossible d'en retracer avec précision les différentes phases dans son commencement. Il suffit, pour se rendre compte de cette difficulté, de se reporter au tableau des péripéties par lesquelles dut passer notre pays depuis le moment où les peuples germains y firent irruption.

Ainsi que nous l'avons dit, lorsque les Francs se répandirent sur la Gaule, et à mesure qu'ils avancèrent sur le territoire, leurs rois s'attribuèrent les terres qui leur convinrent et laissèrent les chefs, les personnages considérables, se distribuer le reste à leur guise. Ces terres seigneuriales furent désignées sous le nom d'*alodium*, *alod*, aleu, c'est-à-dire *lot*, *sort;* ce qui signifiait que leurs propriétaires les tenaient par droit de conquête, ne les devaient pas à la faveur et qu'ils en étaient les libres et indépendants possesseurs. A côté de l'aleu, et presque en même temps, se créa un second genre de propriété qui prit le nom de *feodum*, fief, d'où vient celui de féodalité. L'étymologie du mot *feodum* indique le genre de propriété auquel il se rapportait : ce mot vient de *fe*, salaire, récompense, et de *od*, propriété, bien : propriété donnée en salaire, en récompense. Les *feoda*, ou fiefs, synonymes aussi de *bénéfices*, — car les deux mots sont employés indistinctement dans les documents de l'époque — les *feoda* étaient donc des terres données par les possesseurs des grands domaines à leurs inférieurs libres, comme récompense de services rendus. Ainsi qu'il est facile de se l'imaginer, les fiefs ne tendirent qu'à se multiplier et à se subdiviser : le roi en concéda, les seigneurs en donnèrent de leur côté, et l'Eglise ayant acquis de grands biens, les fiefs ecclésiastiques devinrent nombreux aussi.

Comme conséquence de cette organisation, la population se trouva divisée en trois catégories : les *leudes* soit seigneurs propriétaires des aleux ; les *hommes libres* possesseurs de fiefs, et les *serfs*. Ces derniers, divisés eux-mêmes en plusieurs classes, remplaçaient les esclaves ; ils étaient un accessoire de la terre.

Lorsque fut établie cette division de la propriété, le pouvoir militaire était le seul attaché à la qualité de chef ou seigneur ; la souveraineté proprement dite appartenait plutôt à la collectivité des hommes libres et égaux. Mais peu à peu, par suite de circonstances multiples qu'il serait difficile d'énumérer ici, il s'opéra une fusion entre le droit de propriété et la souveraineté politique. Au pouvoir militaire dont jouissaient les leudes, fut réunie la juridiction civile : les seigneurs eurent le droit de rendre la justice, de faire des lois particulières, de battre monnaie ; ils exercèrent, en un mot, tous les pouvoirs d'un souverain absolu.

Le principe aristocratique régna bientôt en maître, aux dépens des institutions antérieures, relativement libérales, et de la monarchie elle-même. Les privilèges des seigneurs allèrent en se multipliant, si bien que souvent un homme libre préféra devenir vassal, à peu près pour le même motif qu'on a vu, à certain moment de l'époque moderne, les nègres esclaves refuser de devenir libres au milieu d'une société qui ne leur garantissait aucuns droits aussitôt qu'ils n'étaient plus sous la garde et la tutelle immédiate de leur maître.

Bientôt aussi survinrent le désordre et la confusion. Les titres de baron, de comte, de marquis, portés d'abord par des officiers nommés par le roi pour commander en son nom dans les provinces, désignèrent les maîtres mêmes de ces provinces. Puis, les grands fiefs absorbèrent les petits ; les seigneurs usurpèrent une puissance illimitée, profitant des troubles qui surgissaient presque à chaque changement de monarque ; les rois eux-mêmes n'eurent plus à s'ingérer dans les affaires intérieures des fiefs ; baronies, comtés, marquisats se transformèrent en Etats à peu près indépendants au sein de la monarchie; plusieurs évêques devinrent souverains de leur ville épiscopale et du territoire y attenant ; seigneurs, vassaux et arrière-vassaux opprimèrent à leur gré les hommes libres et les serfs. Le moindre domaine renfermait le juge, les justiciables, le gibet et le bourreau.

En vain les rois essayèrent-ils de ramener les seigneurs à l'esprit de justice et de les empêcher d'opprimer leurs sujets ; en vain Charlemagne voulût-il arrêter la marche envahissante de la féodalité : cette dernière poursuivit sa marche. En vain le christianisme lui-même, avec ses principes de charité et d'égalité, se présenta-t-il comme une barrière au désordre moral de l'aristocratie : il arriva aussi parfois que le caractère religieux disparut sous l'investiture féodale.

Ainsi prit naissance et se développa le régime féodal, jusqu'à ce que la royauté, au-dessus de laquelle il s'était placé, put ressaisir le pouvoir et le centraliser. Il faut dire en passant qu'un prince de la Maison de Savoie a eu le premier le courage de porter un coup décisif à ce système politique qui, pendant plusieurs siècles, a pesé sur nos ancêtres.

Ce système a eu des défenseurs comme des adversaires qui ont dépassé les limites de la raison dans leurs apologies ou dans leurs attaques. Il en est de ce régime comme de toute autre institution humaine: il ne faut pas se hâter de le trop admirer ni de le condamner absolument.

Sans doute, si on se place au point de vue moderne, la féodalité a pu être stigmatisée du titre de régime monstrueux ; sans contredit, à nos yeux, elle peut passer pour avoir méconnu les principes les plus essentiels au bonheur de l'humanité, car sous son règne la vie et l'honneur d'un homme étaient à la merci d'un autre plus puissant ; les seigneurs arrosaient souvent leurs terres avec le sang de leurs vassaux, pour de simples questions de limites ou de péages, pour une vengeance à exercer, pour une rivalité d'amour ; beaucoup se faisaient gloire de détrousser les passants. Alors le meurtre d'un pigeon ou d'un lapin par un *villain* était puni des peines les plus fortes; alors, suivant l'expression d'un célèbre poëte, les grands étaient la meule du moulin et le peuple le grain que cette meule écrase.

Cependant, pour émettre un jugement impartial sur ce système politique, il faut se reporter à l'époque où il a fait son apparition, et se souvenir du milieu dans lequel il s'est développé. Il ne faut pas oublier qu'il s'est établi au sein de peuples barbares, chez des populations de races diverses, entées les unes sur les

autres et laissées à la merci de toutes les ambitions et convoitises humaines.

Dans ces conditions, si le régime féodal présente de lugubres spectacles, il faut avouer, d'un autre côté, ainsi que l'a fait observer un illustre historien, M. Guizot, qu'il a été le seul capable de maîtriser les hommes à une époque où l'explosion des mauvaises passions aurait pu être générale ; cette explosion n'eut lieu que chez quelques-uns, mais aux dépens du plus grand nombre, dira-t-on : c'est vrai ; toutefois ne peut-on pas dire aussi que cet état de choses a probablement donné à d'autres principes sociaux le temps de reprendre haleine pour reparaître un jour avec plus de succès ?

Pour ce qui concerne la Savoie en particulier, le mouvement de l'organisation féodale n'a pas présenté de faits spéciaux, si ce n'est qu'il y fut probablement, ainsi qu'on l'a fait observer, plus lent que dans les autres parties de la France. A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au moment où la Savoie va être séparée de la monarchie française, la féodalité était installée dans nos vallées ; et c'est précisément par une des conséquences de ce régime que la séparation va avoir lieu.

CHAPITRE VIII

LE ROYAUME DE PROVENCE ET D'ARLES ET LE DEUXIÈME ROYAUME DE BOURGOGNE

Lorsque, après la mort de Lothaire II, Charles le Chauve devint le souverain de la Provence par suite de partages ou de conquêtes, il avait confié le gouvernement de cette province à un comte Boson, qu'il créa comte de Vienne.

Boson, qui avait épousé la sœur de Charles et faisait ainsi partie de la famille régnante, jouissait des prérogatives d'une véritable royauté. Les chroniques rapportent que jamais favori ne fut comblé de privilèges aussi grands ; sur ordonnance du souverain, il fut appelé roi et son nom fut joint à celui du monarque dans les prières publiques. Charles l'avait emmené avec lui en Italie et l'avait associé au gouvernement de la Lombardie.

Boson, rassasié de pouvoir et d'honneurs, n'en sentit pas moins s'éveiller en lui une ambition plus grande ; il fit comme la plupart des grands seigneurs un peu puissants qui, depuis la mort de Charlemagne, n'aspiraient qu'à se rendre indépendants ; car les compétitions qui se produisaient au sein des familles couronnées inspiraient naturellement aux délégués de la royauté le désir de secouer le joug, quelque léger qu'il fût, et de s'assurer une part aussi belle que possible des Etats dont le morcellement se renouvelait sans cesse à de si courts intervalles.

A l'avénement de Louis le Bègue, successeur de Charles le Chauve (877), Boson pensa un instant réaliser ses desseins, les seigneurs ne se montrant guère plus disposés à se ranger sous l'autorité du nouveau roi qu'ils ne l'avaient été à se soumettre au défunt. Mais Louis étant parvenu à se faire reconnaître roi à Compiègne (878), le comte de Vienne renonça momentanément à s'ériger en souverain absolu de l'ancienne Burgundia, ainsi qu'il en avait l'ardent désir.

Quand la mort de Louis le Bègue survint (879), les événements ne tardèrent pas à permettre au comte ambitieux de réaliser ses projets. Nous avons dit que Louis laissa deux fils, Louis III et Carloman, entre lesquels ses Etats devaient être partagés ; la crainte des complications que pouvait faire naître un nouveau morcellement, le peu de confiance que devaient inspirer les deux jeunes fils de Louis, engagèrent un archevêque, celui de Vienne, primat des Gaules, à convoquer une sorte de Concile pour aviser à la constitution d'un gouvernement indépendant et régulier réunissant les provinces du midi. A cette assemblée, qui eut lieu en octobre 879 à Mantala, sur le territoire de Vienne, assistèrent six archevêques, ceux d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix et de Besançon ; et dix-sept évêques, ceux de Toulon, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, de Vaison, de Gap, de Riez, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Die, de Viviers, de Maurienne, de Châlons, de Mâcon, d'Usez et de Lausanne. Des seigneurs se joignirent à ces prélats.

Les membres de l'assemblée, après avoir déclaré qu'ils avaient pour but non seulement de protéger les intérêts de l'Eglise, mais aussi de sauver les provinces de l'anarchie, décidèrent de nommer un roi et désignèrent Boson. Une députation se rendit auprès de ce dernier qui s'empressa d'accepter la couronne du royaume d'*Arles et de Provence*, et fut sacré à Lyon dans le mois de novembre.

Cette révolution, car c'en était une, ne doit pas être jugée au seul point de vue des visées ambitieuses de Boson. On se tromperait si on n'y voyait que l'effet des menées du comte de Vienne. Il y a lieu de faire intervenir aussi, au nombre des causes déterminantes de l'événement, l'état d'anxiété dans lequel devaient se trouver les esprits à cette époque bouleversée ; il est à supposer, en effet, que les hauts membres du clergé et les seigneurs, en prenant la grave résolution de séparer leurs provinces des Etats royaux, n'eurent pas pour seul but de satisfaire l'ambition d'un homme ; ils durent encore être animés d'intentions plus élevées se rapportant au bien général des provinces, et être assurés qu'ils n'encourraient aucunes représailles de la part des souverains légitimes. Or, cette assurance seule montre suffisamment dans quel état de dissolution se trouvait le pays ; elle indique, comme conséquence, que les populations avaient besoin d'ordre, de tranquillité. Aussi les historiens s'accordent-ils pour affirmer que le peuple dut accepter l'avénement de Boson avec des marques de sympathie et y voir, ainsi que le dit Menabréa, le moyen de recouvrer une nationalité solide et vivace.

Quoi qu'il en soit, la création du royaume d'Arles et de Provence fut un événement considérable et pour la monarchie française et pour la Savoie ; car c'est à dater de l'érection de ce royaume que la Savoie fut séparée de la France pour longtemps, et forma comme une barrière entre ce pays et l'Italie : situation dont nous avons déjà fait ressortir les avantages et les inconvénients ainsi que l'importance non seulement pour nos contrées, mais encore pour l'Europe entière dont l'équilibre reposa en partie pendant des siècles sur l'autonomie du petit Etat savoyard.

On ne peut indiquer les limites précises du royaume de Boson ; si l'on comprenait dans ces limites les diocèses de tous les prélats qui intervinrent à l'assemblée de Mantala, on formerait à peu près les Etats des an-

ciens rois burgundes ; mais il est acquis à l'histoire que plusieurs de ces prélats, pour diverses causes, ne purent faire entrer effectivement leur diocèse dans le nouveau royaume ; tels furent l'archevêque de Besançon et l'évêque de Lausanne.

On suppose que le royaume de Provence comprit d'abord tous les territoires situés entre le Rhône, les Alpes et la mer de Provence. Mais il eut à subir des morcellements par suite des tentatives faites par Boson pour s'étendre plus au nord, en s'intitulant roi de Bourgogne et d'Ausonie (1). Les fils de Louis le Bègue marchèrent contre lui et mirent le siége devant Vienne qui capitula à la fin de 882 ; la conséquence de ce revers fut que l'autorité de Boson, au dire de quelques-uns, ne se serait plus étendue que sur les pays situés entre l'Isère, les Alpes et la mer.

Boson mourut le 11 janvier 887, après un règne de huit ans, et laissant pour successeur un enfant âgé de quinze ans environ connu sous le nom de Louis l'Aveugle.

Le règne de Boson avait été loin de s'écouler dans le calme et la tranquillité; aussi ce ne fut pas sans de grandes craintes que les populations, trompées dans leur attente après la création du royaume, virent commencer un nouveau règne. La mère du jeune Louis, Hermengarde, chargée de la tutelle, dut déployer beaucoup d'énergie et d'habileté pour consolider ce trône chancelant. Elle réussit cependant, avec l'appui du pape Etienne V, à faire proclamer son fils roi de Provence par une assemblée d'évêques et de seigneurs semblable à celle de Mantala et réunie à Valence en 890.

Mais tandis que la reine Hermengarde cherchait à sauver l'héritage de son fils, de graves événements se passaient en Europe qui devaient changer bientôt encore les destinées des vallées alpestres.

Les successeurs de Charles le Chauve, Louis et Carloman, étaient décédés, le premier en 882 et le second en 884. L'empereur d'Allemagne, Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, le chef de la branche des Carlovingiens qui créa le royaume d'Allemagne en 843, s'était emparé des Etats français au mépris des droits que pouvait faire valoir un petit-fils posthume de Louis le Bègue, Charles le Simple.

Charles le Gros, maître d'un empire presque aussi étendu que celui de Charlemagne, n'avait pas su conserver son pouvoir ; déposé en 887 par la diète de Tribur, il avait vécu misérablement pendant quelques mois et était mort le 13 juin 888.

Cette mort fut le signal du démembrement définitif des Etats de la monarchie des Carlovingiens. De tous côtés, on vit de petits princes aspirer à l'indépendance et tenter de se créer des royaumes. Eudes, comte de de Paris, se fit couronner roi de France ; Rénulfe, comte de Poitiers, chercha à régner sur l'Aquitaine ; Gui, duc de Spolette, et Bérenger, duc de Frioul, se disputèrent le royaume d'Italie et la couronne impériale ; Arnolf, neveu de Charles le Gros, se fit reconnaître roi d'Allemagne.

Quant aux territoires de l'ancienne Burgundia, ils furent l'objet de la convoitise d'un nouveau souverain qui s'établit à côté de Louis d'Arles : un comte Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, et gouverneur du pays situé entre le Jura et les Alpes Pennines au nom du roi de France, profita aussi du trouble général pour s'ériger en souverain. En 888, il réunit, suivant la méthode employée à cette époque, une assemblée de prélats et de seigneurs, à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, et là, se plaçant lui-même la couronne burgunde sur la tête, il se proclama roi de Bourgogne, aux acclamations de l'assemblée.

Après quelques luttes soutenues contre Arnolf, roi de Germanie ou d'Allemagne, qui franchit les Alpes, et contre Louis d'Arles, son voisin, Rodolphe s'installa définitivement dans ses Etats qui prirent le nom de royaume de Bourgogne Juranne, ou encore Transjuranne par opposition à ceux du roi d'Arles qui furent connus aussi sous la dénomination de royaume de Bourgogne Cisjuranne.

L'ancienne Allobrogie se trouva ainsi partagée entre ces deux royaumes : Louis d'Arles conserva ses domaines, moins la Tarentaise dont Rodolphe s'empara ; le Valais, le pays de Vaud, le Chablais, le Faucigny, le Genevois et la Tarentaise firent partie du royaume de Bourgogne Transjuranne.

Les souverains de ces deux petits Etats auraient pu régner en paix chez eux, si ce n'eût été l'ambition qui les poussa à écouter, à tour de rôle, les propositions des factions politiques qui déchiraient l'Italie. Il serait trop long de retracer ici, dans un cadre nécessairement restreint, toutes les phases de ces luttes sanglantes auxquelles les rois d'Arles et de Bourgogne furent mêlés pendant plus de trente ans, et dont une partie seulement présente un intérêt immédiat pour nous. Le roi Louis, après avoir été couronné empereur à Rome, fut attaqué et battu par Bérenger, roi d'Italie, qui lui fit crever les yeux. Quelques années plus tard, en 921, les factions italiennes ennemies de Bérenger offrirent la couronne au successeur de Rodolphe I de Bourgogne, Rodolphe II ; ce prince à son tour livra bataille à Bérenger qui fut battu, et après sa victoire il s'installa sur le trône d'Italie. Mais lui aussi eut bientôt à compter avec l'esprit factieux des Italiens de cette époque.

Louis l'Aveugle, accablé par sa défaite, avait remis l'administration de son royaume d'Arles et de Provence à Hugues, comte de Vienne, qui devint le véritable souverain des provinces confiées à ses soins. Le parti italien, contraire à Rodolphe II, profitant des revers éprouvés par ce prince qui avait dû se retirer dans ses Etats de Bourgogne, eut l'idée d'offrir la couronne à Hugues ; celui-ci accepta l'offre (926) et partit pour l'Italie, laissant à son frère les rênes du gouvernement. Cependant, le vrai roi d'Arles, Louis l'Aveugle, mourut bientôt (928) ; ses droits devaient passer à son fils Charles-Constantin ; mais Hugues n'hésita pas à quitter l'Italie pour venir dépouiller l'héritier direct des Etats de Provence. Puis, comme il apprit que Rodolphe II risquait d'être rappelé au delà des Alpes par un parti assez puissant, il résolut, pour se débarrasser définitivement de ce concurrent, de lui offrir les domaines de Provence et d'Arles, en échange des droits que Rodolphe pouvait prétendre au trône d'Italie. Les deux princes se mirent d'accord et l'échange fut ratifié par un traité signé vers 930.

Ainsi fut créé le SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE, qui s'étendit de la Suisse à la mer, et réunit la Savoie

(1) Charte citée par Bouquet.

entière, voire même une partie de la vallée d'Aoste, dont les évêques figurent dans plusieurs documents comme fidèles des successeurs de Rodolphe II.

La création de ce nouveau royaume aurait pu être favorable aux contrées qui le composèrent si un prince juste, ferme et éclairé s'était rencontré, qui eût su diriger habilement la chose publique, donner aux provinces une force de cohésion telle que ces dernières pussent résister aux nombreux éléments de dissolution existant au sein d'une société livrée aux intrigues des seigneurs de tout rang. Malheureusement il n'en fut pas ainsi.

Rodolphe II n'eut que deux successeurs : Conrad, son fils, qui régna de 937 à 993, et Rodolphe III. Celui-ci, que l'histoire a flétri du nom de *Fainéant*, eut un régne agité de trente-huit ans. Faible, irrésolu, inhabile, Rodolphe III bouleversa son royaume et finit par s'aliéner les seigneurs laïques en tentant de porter atteinte à leurs droits héréditaires.

Une fois le trouble semé, il grandit rapidement dans le royaume. Les grands bénéficiers ne se contentèrent pas de s'opposer par la force à l'envahissement du pouvoir royal ; ils s'en prirent encore aux plus faibles des feudataires pour s'emparer de leurs biens; ce fut une vraie guerre civile accompagnée de pillages, de meurtres, cortége ordinaire de ces luttes fratricides.

Rodolphe III voulut en vain opposer une digue à ce débordement en essayant de s'attirer l'appui des évêques, à quelques-uns desquels il céda la souveraineté de leur ville épiscopale ; les grands n'en furent que plus ardents, disent les chroniqueurs, à faire placer leurs cadets sur les siéges épiscopaux, de telle sorte que les évêchés furent bientôt occupés par des titulaires hostiles au roi. Pendant ce long intervalle, écrit un historien contemporain, le droit cessa et la violence seule s'érigea en loi.

Le trouble devint si grand à cette époque que la croyance à la fin prochaine du monde, d'ailleurs généralement répandue, s'empara avec force de tous les esprits, ce qui eut pour résultat l'enrichissement des églises et des établissements religieux auxquels les seigneurs eux-mêmes firent des dons nombreux dans l'espoir de conjurer la colère céleste.

Rodolphe III, annihilé dans son pouvoir, incapable de réparer le mal qu'il avait fait, informé aussi de la résolution que les seigneurs avait prise de le détrôner, Rodolphe se décida à céder ses Etats à son neveu Henri II, empereur d'Allemagne. Il eut une entrevue avec ce souverain à Strasbourg, en 1016, et troqua avec lui sa couronne contre une grosse somme d'argent, dont beaucoup de seigneurs eurent leur part.

Mais tous les grands du royaume n'acceptèrent pas cette vente honteuse ; beaucoup au contraire opposèrent une énergique résistance aux actes d'autorité que voulut faire Henri II, si bien que ce dernier résolut de faire reconnaître par la force ce qu'il appelait ses droits. Une partie du royaume devint le théâtre de luttes sanglantes dont l'issue ne fut pas à l'avantage des partisans de l'empereur. Ces luttes furent marquées par des actes d'une cruauté extrême : c'est ainsi que l'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, créé comte du pays de Vaud par Rodolphe III en 1011, fut massacré, et qu'un autre prélat fut relancé par des chiens affamés.

Cependant quelques seigneurs, navrés des désordres qu'avait engendrés la cession des états de Bourgogne à l'empereur, supplièrent le roi de reprendre le gouvernement de ses provinces, s'appuyant surtout sur ce motif que l'ancienne coutume burgunde voulait qu'un nouveau roi ne pût régner sans le consentement de la nation. Rodolphe, toujours faible et indécis, céda à leurs instances. Henri II, informé de cette nouvelle résolution, fit mine de ne pas s'y opposer ; mais en même temps il profita si bien de la nullité morale de son oncle, qu'il obtint, en 1018, une confirmation de la cession de 1016. De là, nouvelle opposition armée des seigneurs, à la tête desquels se plaça Guillaume, comte de Poitiers, propriétaire de terres dans le royaume. Henri II confia le commandement de son armée à Werner, évêque de Strasbourg, qui écrasa les forces des opposants en 1020.

Henri II étant mort en 1024, la couronne d'Allemagne échut à Conrad II, surnommé le *Salique*, à qui Rodolphe III, en 1028, fit une nouvelle cession de ses Etats.

Quatre ans après, à son lit de mort, le roi *Fainéant*, comme pour sceller définitivement le pacte, envoya à l'empereur les insignes de la royauté burgunde, parmi lesquelles la lance de saint Maurice.

Telle fut la fin du second royaume de Bourgogne, dont le dernier roi sema le désordre dans nos provinces et s'ensevelit au milieu des ruines qu'il avait amoncelées par son incapacité et sa lâcheté.

CHAPITRE IX

LA SAVOIE DEPUIS BOSON JUSQU'À LA FIN DU DEUXIÈME ROYAUME DE BOURGOGNE

Par l'exposé qui précède, il est aisé de se représenter tous les maux que durent supporter les populations de la Savoie, depuis l'avénement de Boson jusqu'à la fin du deuxième royaume de Bourgogne.

On comprendra combien la condition du peuple dut être navrante au milieu de ces luttes, de ces compétitions chaque jour renaissantes. En effet, tandis que les monarques se disputaient les trônes, que les seigneurs luttaient entre eux, s'arrachaient leurs domaines, les pauvres serfs et les hommes libres avaient seuls à supporter les conséquences de ce désordre : qu'ils fussent enrôlés comme hommes d'armes ou qu'ils restassent soit dans leurs chaumières soit dans les villes, ils étaient également exposés au pillage et à la mort.

En Savoie, le peuple eut peut-être à endurer plus de calamités que partout ailleurs, parce que les vallées situées aux pieds des Alpes étant les plus éloignées des centres de gouvernement, les grands y purent donner un libre cours à leurs cruelles disputes.

Cependant, comme si ce n'avait pas été assez de l'horrible confusion produite par les guerres intestines, un véritable fléau était venu ajouter encore aux angoisses des malheureuses populations de la Burgundia.

En 711, les Arabes, connus sous le nom de Maures ou Sarrasins, avaient passé d'Afrique en Espagne et s'étaient emparé de ce dernier pays. Puis, ils avaient franchi les Pyrénées et porté leurs ravages dans l'intérieur de la France, qu'ils étaient près d'asservir lorsque

Charles-Martel, maire du palais sous Thierry II, les tailla en pièces en 732.

Il y a lieu de supposer que les bandes de Sarrasins qui échappèrent au carnage de Poitiers se répandirent sur la partie orientale de la France, et il est probable que ce furent elles qui ravagèrent vers cette époque le bassin du Rhône et les vallées des Alpes.

Suivant quelques historiens, les Sarrasins, dans cette première invasion, auraient été reçus tout d'abord presque comme des libérateurs par le peuple de la Burgundia, fatigué des excès des seigneurs francs. Le clergé seul se serait opposé énergiquement à la venue des sectateurs de l'islam. Rien ne prouve ces assertions; mais ce qui est certain, c'est que les églises et les couvents eurent surtout à souffrir de la férocité des musulmans. Ceci, du reste, n'a rien d'étonnant, car ces derniers étaient animés d'un grand fanatisme religieux que leurs chefs exploitaient habilement pour les conduire à la conquête des territoires des chrétiens. Cette circonstance seule suffit pour expliquer l'acharnement avec lequel les Sarrasins, partout où ils apparurent, rasèrent les églises et les monastères catholiques et égorgèrent les prêtres.

L'Italie, qu'ils envahirent aussi, eut à supporter les mêmes conséquences de leur zèle impitoyable. Et pour avoir une idée des atrocités qu'ils commettaient là où ils pénétraient, il n'y a qu'à lire les plaintes que le pape Jean VIII adressait à leur sujet au roi Charles le Chauve : « Quel style prendrai-je, s'écriait le pontife, « pour vous parler des maux cruels que nous font « souffrir les Sarrasins? Si tous les arbres des forêts « se transformaient subitement en langues éloquentes, « ils resteraient sans doute au-dessous du véritable « tableau de nos infortunes... Voyez les cités et les « campagnes : elles demeurent vides d'habitants : les « prêtres, les évêques ont abandonné les temples du « Seigneur et ont été forcés de les livrer à la fureur « d'une race impie..... Cher fils, c'est bien à présent « que le glaive a pénétré jusqu'à notre âme, et que « nous pouvons nous écrier : *heureuses les femmes « stériles !* — Les temps de saint Paul sont arrivés; « il est permis à quiconque de répéter après Jérémie : « *Oh ! qui donnera à mes yeux une fontaine de larmes « afin que je pleure un si grand désastre !* »

Sous le règne des rois d'Arles et du second royaume de Bourgogne, les Sarrasins venant du Midi de la France où ils s'étaient fortifiés, firent de nouvelles et terribles irruptions dans nos contrées. A cette époque, les Etats francs étaient assaillis par les Normands au nord et par les Maures au sud. Dans l'acte de l'élection de Louis, successeur de Boson, en 890, la présence simultanée de ces féroces envahisseurs est mentionnée en termes ne laissant aucun doute : Sarrasins et Normands se rencontrèrent quelquefois dans la Burgundia, qui eut ainsi à supporter les déprédations de ces deux peuples étrangers.

La Savoie, toujours à cause de sa position stratégique sur le chemin de l'Italie, ne fut pas oubliée par les hordes sarrasines qui, en 906, pénétrèrent en Maurienne et traversèrent le Mont-Cenis. Ce fut alors qu'elles anéantirent l'abbaye de la Novalaise laissée, à leur approche, sous la sauvegarde de deux vieux moines qui furent égorgés.

Dix ans après, sous le roi Rodolphe II, la Maurienne fut de nouveau saccagée par les Sarrasins; quelques-uns des habitants de cette partie de la Savoie s'étant réfugiés à Embrun, y furent poursuivis et massacrés.

A dater de cette époque, et pendant de nombreuses années, les Maures restèrent maîtres de tous les passages des Alpes et firent des excursions autour d'eux, de chaque côté des monts. En 939, ils pillèrent et détruisirent presque entièrement l'abbaye de Saint-Maurice en Valais et ravagèrent les vallées voisines.

Les excès qu'ils commirent furent si extraordinaires que de nos jours, après neuf cents ans passés, les populations alpestres en ont conservé le souvenir. Il existe en Savoie un grand nombre de localités qui rappellent ce souvenir et auxquelles est resté attaché le nom de *Sarrasin :* l'imagination populaire s'est plu à colorer la tradition de croyances touchant au merveilleux, et ce n'est pas sans un certain sentiment de trouble et même de terreur que les habitants des campagnes approchent, pendant la nuit, des grottes, des tours ou des pierres dites des *Sarrasins*.

Mais une nouvelle invasion d'un peuple jusque-là inconnu dans l'occident de l'Europe, vint augmenter encore les ruines et les désastres occasionnés par les Maures. Pendant que ceux-ci exerçaient leurs ravages de ce côté-ci des Alpes, les Hongrois, venus du Nord comme les Normands et aussi avides de prendre part à la curée, se répandaient dans l'Italie septentrionale. Un instant repoussés par le roi Bérenger, ils avaient repris bientôt l'offensive et s'étaient rendus les maîtres de la Lombardie. En 924, ces hordes barbares, plus féroces que toutes celles qui les avaient précédées, poussèrent jusqu'en deça des Alpes et mirent au pillage la Burgundia, où les Sarrasins n'avaient pas dû laisser beaucoup à prendre. Comment les deux peuples envahisseurs s'arrangèrent-ils entre eux? C'est ce qu'on ne sait pas et ce qu'il serait même difficile de présumer, eu égard à l'horrible confusion qui régna à cette époque : c'était à qui pillerait pourvivre, sauf à se disputer le butin, à l'exemple des bêtes fauves !

Les Hongrois pénétrèrent plus avant sur le territoire franc et s'y maintinrent pendant quelques années. En 952, la Burgundia se vit près d'être de nouveau menacée par une de leurs bandes qui cherchait à regagner l'Italie. Conrad, le fils de Rodolphe II, pris entre les Sarrasins et les Hongrois, se servit d'une ruse de guerre pour se débarrasser de ces hôtes dangereux. Aux Sarrasins il dit : « Voici les brigands qui arrivent, joignez-vous à moi pour les exterminer. » Puis s'adressant aux Hongrois : « Venez, aidez-moi à expulser les Sarrasins et je vous donnerai les biens qu'ils possèdent. »

Et en effet, Maures et Hongrois marchèrent les uns vers les autres et se rencontrèrent dans une vallée de la Savoie, qu'on pense être celle de Montmélian. Pendant qu'ils étaient aux prises, Conrad, qui avait massé une armée tout près de là, dans les Bauges peut-être, fondit sur eux tous et les tailla en pièces.

Après cet événement, les Hongrois disparurent de nos contrées, mais les Sarrasins continuèrent d'occuper quelques passages des Alpes, où ils se fortifièrent et vécurent en véritables brigands, de telle sorte qu'il n'était presque pas possible de passer de Savoie en Italie sans être arrêté et dépouillé par eux. On ignore la date précise de la disparition complète des Sarra-

sins, comme bandes pillardes. On sait toutefois que seigneurs et vassaux unirent leurs efforts pour les pourchasser.

L'esprit religieux vint aussi en aide à la force matérielle pour déloger ces malfaiteurs de leurs derniers repaires, dont un des principaux était le passage du mont Joux. Un moine savoyard, Bernard de Menthon, né sur les bords du lac d'Annecy, entreprit de les chasser de ce passage en 960; il y parvint, mais non sans peine, et fonda sa célèbre maison de refuge, institution admirable encore existante, et en reconnaissance de laquelle la postérité a appelé le mont Joux du nom du vénérable fondateur.

A la suite de la victoire de Conrad, des Sarrasins, par petites bandes, se réfugièrent aussi dans quelques vallées reculées de la Savoie, dans les Bauges notamment, où ils s'installèrent pacifiquement; ils s'y sont perpétués jusques aujourd'hui, presque sans se mélanger aux anciens habitants; on en retrouve toujours le type primitif quoique un peu dégénéré : le nez aquilin, l'œil enfoncé sous l'orbite, le visage maigre, le teint brun, le regard ardent, la loquacité méridionale, tels sont les signes auxquels on reconnaît les descendants de la race mauresque.

S'il est vrai de dire que les Sarrasins furent, par leurs déprédations, un fléau ajouté à ceux qui accablaient déjà les populations de la Burgundia, il est juste d'ajouter — et c'est là un fait assez curieux à signaler — qu'ils ne laissèrent pas d'exercer une action civilisatrice sur les anciens habitants. Si la civilisation arabe atteignit en Espagne, aussi bien qu'en Afrique, un certain degré de splendeur, c'est qu'il y avait chez les Arabes des germes de connaissances de toute sorte, qui prirent leur développement à la suite d'une installation de longue durée. En France, ces germes ne purent se développer à un égal degré, mais ils y accusèrent néanmoins leur présence au point de vue agricole, voire même artistique, industriel et scientifique. Les Sarrasins introduisirent chez nous le *blé noir*, encore appelé *sarrasin;* ils perfectionnèrent les divers genres de culture, firent connaître la bougie et propagèrent l'usage des chiffres arabes, qui se substituèrent avec avantage aux chiffres romains.

Lorsque les Sarrasins eurent disparu de la Burgundia, de graves désordres éclatèrent au sujet de l'attribution des terres dont ils s'étaient emparés. Les biens ecclésiastiques, qui avaient fait l'objet de leur prédilection, donnèrent lieu à de nombreuses compétitions, chacun désirant se les approprier. L'archevêque de Lyon, Burchard, écrivait à ce sujet en 984 : « Sachons « tous que nos péchés seuls sont la cause des maux qui « nous accablent, maux si grands que jamais nos pères « n'en ont vu de pareils et que les annales des peuples « n'en offrent point d'exemple, car après les longues « et cruelles déprédations des barbares il se trouve « des hommes profondément méchants et semblables « à des bêtes féroces écumantes de rage, qui, foulant « aux pieds la loi divine, se jettent sur les biens con- « férés jadis à Dieu et aux saints, les dilacèrent, les « dilapident exécrablement. »

Ce fut avec beaucoup de peine que les établissements religieux reprirent possession de leurs propriétés; mais il faut constater que les églises furent relevées assez rapidement, ainsi que les monastères, surtout à l'approche de l'an 1000, alors que la croyance à la fin prochaine du monde excita le zèle religieux des seigneurs.

Au temps où nous sommes arrivés, l'organisation féodale, en Savoie comme dans toute la France, avait atteint la plénitude de son existence. La Savoie, par sa situation topographique, écartée des grands centres, avait été un terrain propice à l'établissement des fiefs de toute nature, surtout pendant la durée du second royaume de Bourgogne. Il serait difficile, vu le défaut de documents précis et l'obscurité qui règne sur cette période tourmentée de notre histoire, de retracer exactement les phases de la vie publique des populations à cette époque. Nous avons pu définir leur triste situation au milieu des conflits qui agitèrent les hautes classes et des ruines semées par les invasions; mais il ne nous serait pas possible de retrouver les traces de leur mouvement social, de cette vie intime indépendante des grands événements politiques.

En effet, comment, en l'absence de titres, se reconnaître au milieu du chaos engendré par cette multitude de complications qui eurent tant de causes diverses? Comment débrouiller dans ce chaos, par exemple, ce qui concerne les modifications que durent subir les lois franques à mesure que la volonté du seigneur se substitua dans une certaine mesure au texte des codes? Comment se rendre compte des limites de cette substitution? Car, certainement elle ne fut pas complète, puisque la loi romaine elle-même continua, malgré tous les obstacles, à être observée dans certains cas, et que le droit coutumier, qui remplaça pour longtemps le droit écrit, fut un mélange des lois barbare et romaine. Comment, enfin, expliquer clairement par quels expédients ce droit coutumier et la volonté souveraine, omnipotente du seigneur, purent exercer simultanément leur action?

Tous ces points restent nécessairement obscurs pour l'époque dont il est question, et la lumière ne se fera pour nous que lorsqu'une certaine stabilité politique aura succédé au trouble et à l'agitation qui ont présidé à la fusion des sociétés allobrogo-romaine et germaine.

Cependant, ce qui peut se dégager assez clairement de l'étude de l'organisation féodale, ce sont les bases mêmes de cette organisation qui se résumaient dans deux choses : le château et son propriétaire, le village et ses habitants; les deux constituant le fief, unité fondamentale de la féodalité.

La multiplicité des châteaux ne répondit pas seulement au besoin d'abriter plus ou moins grandiosement les possesseurs des grands fiefs, mais elle eut surtout pour cause la nécessité de créer un système de défense pour le seigneur et ses hommes, dans un temps où le pillage, le brigandage étaient de règle commune. Aussi, partout où il y eut une agglomération d'habitants, un château fort fut construit pour la défendre, comme aussi tout petit seigneur isolé se retrancha derrière les murs épais de sa demeure.

La Savoie, principalement sous la dynastie des rois du deuxième royaume de Bourgogne, vit s'élever dans toutes ses vallées des maisons fortes seigneuriales. Un grand nombre de familles de haut lignage prirent naissance alors, et parmi elles on est autorisé à compter, outre les grands feudataires, tels que les comtes de Genevois et les barons de Faucigny : les Menthon,

les Viry, les Ternier, les Ballaison, les Duingt, les Compey, les de Sales, les d'Allinges, les Miolans, les sires de Chambéry, les La Chambre, et bien d'autres dont les noms ne parurent à des dates certaines que dans le XII° siècle, mais qui devaient remonter à une époque bien plus ancienne.

Nous venons de dire que partout où il y eut agglomération d'hommes, un château s'éleva pour défendre la communauté soit la *villa*. La *villa*, dont on a fait le mot de ville, n'a pas présenté tout d'abord le caractère que nous lui attribuons aujourd'hui. Les *villæ* étaient, avant l'invasion des barbares, de simples métairies, et parfois des centres d'exploitation agricole, placés dans les vallées les plus riches par les Allobrogo-Romains. Après l'invasion, elles conservèrent leur caractère ; puis, les troubles, les calamités de toute sorte survenant dans les époques postérieures, les *villæ* se fortifièrent, s'entourèrent de fossés et de murs, se mirent sous la protection d'un château fort, résidence du possesseur du fief ; les habitants disséminés vinrent s'y réfugier. Ainsi prirent naissance un certain nombre de *villes*, dans l'acception moderne du mot. Mais ces agglomérations ne prospérèrent pas partout, et alors elles transmirent simplement leur dénomination au château leur protecteur, ou à la commune rurale soit au *village:* tels sont, Hauteville, Ville-la-Grand, Villaz, Ville-en-Sallaz, Villard, Les Villards, Villargondran, De Ville, Villarlurin, Villard-de-Beaufort, Belleville, Villette, Villaroger, Bonvillars, Lanslevillard, etc.

Nous avons dit, dans un autre chapitre, quelles furent les principales divisions de la population féodale : les seigneurs, les hommes libres et les serfs. Mais le village agricole comprenait, outre les serfs, une autre classe d'hommes inférieurs aux hommes libres, les *villains*, qui n'étaient pour ainsi dire que les successeurs des colons romains.

Les coutumes germaines, et surtout les lois franques qui amenèrent la fusion du droit de propriété avec le droit de souveraineté, portèrent une rude atteinte aux colons, car les Francs confondaient dans une même classe les hommes chargés des travaux manuels, et pour eux tous les ouvriers agricoles étaient des colons attachés à la glèbe. Dès lors, la distinction entre ces derniers et les serfs ne fut pas toujours bien observée; cependant, il n'en résulte pas moins de quelques documents quasi-contemporains, qu'une distinction existait entre les deux classes agricoles, distinction souvent méconnue, mais réelle, et que les Francs ne purent entièrement effacer.

Toutefois, qu'il y eût distinction ou non entre elles, les deux classes subissaient le même sort au point de vue de leur situation vis-à-vis des seigneurs. Villains et serfs sentaient également la main du maître qui les *taillait* à merci et les enrôlait suivant ses caprices. Depuis Boson jusqu'au XI° siècle, la condition du peuple agricole de la Burgundia ne fit que s'aggraver; mais à partir du XII° siècle, et surtout du XIII°, nous verrons une vie relativement plus calme renaître sous le chaume des *villæ*, et les agglomérations urbaines conquérir, au préjudice du pouvoir absolu des seigneurs, un peu de cette liberté si chère à toute âme humaine.

Avec la fin du second royaume de Bourgogne se termine la première période de l'histoire de la Savoie.

Nous avons dit à combien de luttes, d'invasions, de conquêtes, de fléaux de toute espèce furent exposés les peuples de l'Allobrogie, grâce à leur situation entre la France et l'Italie. Aussi loin qu'il a été possible de remonter dans l'histoire, nous avons vu les vallées savoisiennes foulées par les conquérants qui s'en disputaient la possession pour s'en servir, les uns, comme clé de la France, les autres, comme clé de l'Italie ; les Romains, les Burgundes, les Ostrogoths, les Francs, les Arabes ont occupé ces vallées fortifiées par la nature, et ont cherché à s'y maintenir pour assurer leur puissance.

Ces faits et d'autres analogues qui se produiront dans les époques suivantes, constituent, pour l'histoire de la Savoie, une base fondamentale sur laquelle on doit s'appuyer pour se rendre un compte exact des péripéties par lesquelles ce pays a passé, péripéties dont les conséquences se font encore sentir de nos jours et risquent même de se manifester dans l'avenir.

La politique des princes de la Maison de Savoie, à la naissance desquels nous allons assister, sera motivée par cette situation difficile et variable que beaucoup d'historiens étrangers, et même nationaux, ont mal comprise, ce qui les a conduits à manquer d'unité et parfois de logique dans leurs appréciations.

JULES PHILIPPE.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE.

L'ÉGLISE DU COLLÈGE DE THONON

GASPARD DE GENÈVE-LULLIN

Amédée VIII avait fondé en 1410 le prieuré de Ripaille en faveur des chanoines augustiniens d'Agaune (1). Résolu plus tard à s'y retirer avec six grands dignitaires de l'Etat, il fonda pour les mêmes chanoines réguliers l'église de Saint-Sébastien à Thonon, en 1429 (2). Elle a 38 mètres de long sur 10 de large. Elle se distinguait par une architecture svelte et élégante.

Affectée au culte calviniste dès 1536, rendue aux catholiques en 1597, elle fut desservie l'année suivante par les jésuites qui ouvrirent un petit collège dans l'établissement des anciens religieux.

En 1615, saint François de Sales y établit les Clercs réguliers de Saint-Paul, autrement dits les Barnabites, qui furent chargés du collège.

Trois ans après, Gaspard de Genève, marquis de Lullin et Pancalier, petit-fils d'Aymon, qui avait été précepteur d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, fonda sur le côté droit de cette église une chapelle sépulcrale pour sa famille. La consécration en fut faite par saint François de Sales, le 24 juillet 1617, et le fait consigné dans une inscription gravée sur une plaque de marbre noir de Saint-Tryphon, haute de 1m,10, large de 0m,90. C'est un monument à conserver à l'histoire.

(1) Lecoy de la Marche, *Notice historique sur Ripaille en Chablais.*
(2) Melville Glover, *Les Augustins de Thonon.*

D. O. M.
Anno M. DC. XVII. XXIIII julii
R^{mus} in Christo pater Franciscus de Sales
episcopus et princeps gebennensis
augustissimo et adorando Jesu redemptoris
numini et nomini consecravit
sacellum hoc et altare
quæ vir clarissimus et excellentissimus
Gaspar a Geneva Lullini et Pancallery marchio
illustrissimæ militiæ Deiparæ
Annunciatæ eques torquatus
totius custodiæ armatæ serenissimi Ducis
Caroli Emmanuelis præfectus primarius
exactis pro eodem ser.^{mo} Carolo Emmanuele
ad summos pontifices, imperatores, reges,
respublicas, cœterosque maximos principes
triginta duabus legationibus
varysque felicissime functus honoribus
pro sua erga Salvatorem religione
suis sumptibus
erexit, ornavit, dotavit
quo in sacello præstari missam quotidianam
anniversarium annuum alterum sibi
alterum carissimæ conjugi
Mariæ Horniensi
adhibitis de ecclesiæ ritu responsoriis
et ad feretrum cereis quatuor
qualibet feria sexta quadragesimæ
ps. miserere sabbatis ejusdem antiphonam
Salve regina
sacellum denique ornamenta sarta tecta haberi
congruo ad id censu erogato
publicis tabulis stipulatus est.
RR. Clerici regulares s. Pauli
spoponderunt.

TRADUCTION

A DIEU TRÈS BON & TRÈS GRAND

« L'an 1617 et le 24 juillet, très révérend père en Jésus-Christ François de Sales évêque et prince de Genève a consacré à la divinité et au nom très auguste et adorable de Jésus rédempteur cette chapelle et cet autel, que, pour satisfaire à sa piété envers notre Sauveur, a érigés, ornés et dotés à ses frais très illustre et très éminent Gaspard de Genève, marquis de Lullin et Pancallier, chevalier du très célèbre ordre de l'Annonciation de la Mère de Dieu, commandant général de toutes les gardes du sérénissime duc Charles-Emmanuel, chargé par le même sérénissime prince Charles-Emmanuel de trente-deux légations auprès des souverains pontifes, des empereurs, des rois, des républiques et d'autres grands princes, fonctionnaire émérite en diverses charges; dans laquelle chapelle il a fondé, par acte public, et avec les rentes convenables, une messe quotidienne, un anniversaire annuel, un pour lui, un autre pour sa très chère épouse, Marie de Hornes, avec les répons du rituel de l'Eglise au catafalque orné de quatre flambeaux, et, tous les vendredis du carême, le chant du *Miserere*, et, les samedis du même temps, l'antienne *Salve regina*, et enfin l'entretien de la chapelle et des ornements. Les R^{ds} clercs réguliers de St-Paul ont accepté la fondation. »

C'est probablement à la même époque que l'on ouvrit la chapelle de la sainte Vierge, sur le côté gauche, à côté de la sacristie, qui a gardé ses anciennes formes architectoniques; tandis que les gracieuses colonnes rondes qui marquaient les quatre travées de la nef unique de cette église furent recouvertes de mortier pour représenter des pilastres carrés de la Renaissance. Les ouvertures ogivales du chœur furent aussi transformées.

La famille de Genève-Lullin descend de Pierre, fils bâtard de Guillaume III, comte de Genevois, et d'Emeraude de la Frasse. Son frère aîné et légitime, Amédée III, a fait construire l'église collégiale de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy (1).

Pierre épousa Catherine de Lucinge, de Ternier, parente de la famille de Sales. Leur fils Thomas épousa Guillelmine de Fernay, héritière de François et Pierre de Ferney, derniers seigneurs de Lullin. Le 11 décembre 1420, elle reçut l'investiture de ce fief noble, qui fut transporté à son fils Guillaume de Genève le 7 août 1426.

Cette baronie fut érigée en marquisat, le 1er février 1597, en faveur de Gaspard de Genève, le cinquième successeur de Guillaume (2).

Le château des Genève-Lullin, dont on aperçoit encore des restes remarquables, occupait, avec le clos, un quartier de la ville de Thonon. Tous les membres de cette famille illustre ont rempli des charges importantes à la cour de Savoie.

La considération dont Aymon de Genève-Lullin jouissait à la cour de Charles-Quint valut à sa famille plusieurs alliances avec la célèbre maison de Hornes, notamment par Marie de Hornes, dont il est question dans cette inscription, et Sabine de Hornes, mère d'Albert-Eugène, en qui s'éteignit l'illustre famille de Genève-Lullin (3). Ce dernier avait fondé en 1640 l'établissement des Minimes de Thonon.

Singulière destinée que celle de cette maison religieuse! Depuis 1793 elle est devenue l'hospice civil de Thonon, dont l'administration concentre toutes les fondations charitables des siècles passés, savoir: l'ancien Hôpital, la maison des Arts, l'Hôtel-Dieu, la Passade, les Pauvres et l'Hoirie-Droit.

Une dernière gloire lui était réservée, celle d'abriter les souvenirs du célèbre Gaspard de Genève-Lullin, l'aïeul de son fondateur.

La belle église du collége de Thonon sert aujourd'hui de hangar aux pompes. Le vandalisme moderne

(1) *Revue savoisienne* 1870, p. 69.
(2) Archives départementales.
(3) *Pourpris historique de la maison de Sales*, 198, 512.

a passé par là. Lorsque la chapelle des Genève-Lullin fut détruite et l'emplacement affecté à une industrie, l'inscription de la fondation fut transportée et encastrée à l'un des murs du cloître des Minimes.

Un second monument relatif au même personnage est venu s'abriter dans le même établissement et lui fait pendant sur le même mur; c'est l'inscription funéraire de ce Gaspard de Genève-Lullin, trouvée dernièrement dans l'escalier de la crypte de l'église du prieuré de Saint-Hippolyte, devenu en 1599 la Sainte-Maison de Thonon.

Nous publions encore ce monument conservé à l'histoire par les soins intelligents de M. Bérard, curé de Thonon.

Icy gist

Gaspard de Genève marquis de Lullin et Pancallier baron de la grande et petite Bastie seigneur de Coursinge Cervens Buringe Dralliens et conseigneur de Charmoisy, seig. aussi de Reuils Ronchault en la comté de Bourgougne chevalier de l'ordre de l'Annontiade gouverneur et lieutenant general pour S. A. S. au duché d'Auste et cité d'Ivrée son chambellan et conseiller colonnel de toutes ses gardes et de 4000 Suisses

Après avoir par la grace de Dieu faict le cours de sa vie en servant en guerre sa dicte A. et aux legations et ambassades suyvantes a scavoir vers les empereurs Maximilien père Rudolph et Mathias ses filz tant en diettes imperiales qu'aultrement ayant prins l'investiture du dernier de tous les estats dela dicte A. vers les rois de France Charles IX, Henry III, Henry IV et Louis XIII tant pour mariages nativités du dict dernier que paix generale de Vervins suivy sa ditta A. en Espagne se mariant avec l'infante donne Catherine et ayant eu charge d'aller prendre au dict pays et ramener et servir les serenissimes princes Victor et Philibert issus de ce mariage

En Angleterre pour la coniouissance de l'advenement en celle couronne de Jacques roy d'Escosse et d'Anne de Danmercq sa femme

Vers les archiducs d'Autriche Hernest et Albert en Flandres aussy vers les electeurs et princes de l'Empire et en diverses diettes des ligues suisses.

Finalement chargé d'annees LXX

A rendu son ame à Dieu son createur, et son corps en cette sepulture ce iourdhuy

Le marbre est de même nature et de mêmes dimensions que le précédent.

Cette épitaphe, qui est presque une biographie, paraît avoir été composée par celui qui en est l'objet. Il avait alors 70 ans. Il a laissé un espace vide pour le chiffre des années qu'il pouvait vivre encore, et un autre pour la date de sa sépulture.

Personne n'a rempli ces lacunes ! Le marbre, qui avait sa place au tombeau de la famille, a été trouvé à l'église paroissiale, desservie alors par les prêtres de la Sainte-Maison de Thonon, que le pape Clément VIII avait réorganisée en 1599, pour en faire un centre d'instruction publique et de missions catholiques, selon les statuts rédigés par saint François de Sales.

Espérons que de nouvelles recherches donneront la solution de cette énigme, en indiquant le lieu, la date et les circonstances de la sépulture du célèbre Gaspard de Genève-Lullin, dont les jours ont été si bien consacrés au service de son prince et de sa patrie.

C.-A. Ducis.

BULLETIN

—

Un linguiste russe, M. A. Zagarelli, vient de s'élever à la fois contre l'opinion de Bopp, qui regarde le géorgien comme un idiome indo-européen, et contre celle de Max Müller, qui en fait un idiome touranien. M. Zagarelli reconnaît que la langue géorgienne renferme des éléments aryens dans son vocabulaire, et des éléments touraniens dans sa grammaire, mais il ne croit pas à une parenté intime, organique, de cet idiome avec l'une ou l'autre de ces deux grandes divisions. Il se range à l'avis de Schleicher, de Pott, de Frédéric Müller, de Vienne, et d'un certain nombre d'autres savants, qui font un groupe à part des langues du Caucase.

—

Le salut musulman au Maroc. — ***Es salam alikoum,*** « que le salut (sous-entendu de Dieu) soit sur vous, » c'est là le salut des Marocains, comme de tous les autres Musulmans. A ces bonnes paroles, on répond par ***Alikoum salam,*** « sur vous soit le salut. » Des deux côtés, le plus grand sérieux doit présider à cet échange de politesses. Un visage riant et amical indisposerait au lieu de prévenir.

Mais le salut officiel, le Salam alikoum, sanctifié par l'usage qu'en faisait le Prophète, ne doit pas être prostitué aux infidèles. Le vrai Mahométan se croirait damné pour toujours s'il ne faisait pas une distinction sévère entre le croyant et le mécréant. Quand il entre dans une société de juifs et de chrétiens, il ne manque jamais de dire ***Salam âla hali,*** « que le salut soit sur mes gens. » Souvent, pour mieux montrer encore en quel mépris il tient les ***Kafirs*** (infidèles), il prononce un : ***Salam âla hal es salam,*** c'est-à-dire : « que le salut de Dieu soit sur les gens (dignes) du salut, » sur les Musulmans, car ni le chien ni le chrétien n'ont droit au salut. Quelquefois il se servira d'un : « Salut sur ceux qui suivent la religion, » et par religion, il entend l'islam, car le christianisme, le judaïsme et toute autre révélation mènent directement l'homme en enfer. Quand un Marocain veut montrer de la politesse, et pour ainsi dire témoigner de la déférence à un juif ou à un chrétien, il l'aborde par un ***Allah iaunek,*** « Dieu t'aide! » ou par un « Dieu te donne à manger. » Paroles qu'il n'adresserait jamais à un coreligionnaire : toutes ces formules sont strictement déterminées. A chacun la sienne!...

Le Marocain dit au sultan ***Sidina,*** Notre Seigneur; au chérif ou descendant de Mahomet, ***Sidi*** ou ***Mulei,*** Seigneur; à la femme du chérif, ***Lella,*** à un homme ordinaire, ***Si*** (monsieur), mais seulement dans le cas où cet homme sait lire et écrire. Quant aux gens du menu peuple, on les appelle simplement par leurs noms, et on les interpelle par ***ia radjel*** (o homme), ***ia mna*** (o femme), ***ia ouled*** (mon garçon), ***ia bent*** (ma fille), ***ia bekra*** (eh, jeune fille).

Il faut se garder soigneusement d'accorder au premier venu le titre de Sidi. Les Juifs seuls sont tenus d'appeler ainsi tous les croyants. Les imans, les cadis, les muftis, les caïds, les aghas, les ministres mêmes, s'ils ne sont pas chérifs, c'est-à-dire de la race de Mahomet, n'ont pas le droit d'être traités de Sidi.

—

Les fouilles du docteur Schliemann, à Troie, ont amené, selon lui, la découverte de l'antique forteresse de Priam, de Pergame ou

d'Ilion, recouverte jusqu'à ce jour par des alluvions très profondes. Les murailles dont la masse colossale frappait d'admiration le bon Homère, se composaient de grandes pierres cimentées par de la terre ; le côté extérieur s'incline suivant un angle de 70 à 75 degrés ; le côté intérieur est vertical. A son sommet, le mur a encore 4 mètres de largeur : les défenseurs de la place pouvaient donc s'y mouvoir à l'aise. Quelle était la hauteur de cette puissante forteresse ? On ne le sait pas encore. Le docteur Schliemann a creusé l'alluvion jusqu'à 15 mètres de profondeur sans arriver au sol qui porte les fondations. Mais ce que le savant allemand a déjà exhumé tendrait à prouver que Troie avait élevé une citadelle grandiose, dans un siècle où l'art de bâtir était encore dans l'enfance.

—

La *Revue russe* donne sur la population moscovite certains détails intéressants.

D'après le dernier recensement, dit ce journal, la population russe-européenne, composée de 50 provinces russes et de 10 provinces polonaises, s'élevait, en 1867, à 69,364,541 habitants qui occupaient une surface de 4,816,157 verstes ou 87,485 milles géographiques. La partie la plus habitée de l'empire comprend les provinces polonaises.

Ces provinces ont une surface de 107,435 verstes ou 2,220 milles géographiques. La population est de 5,705,707 habitants, ce qui donne le terme moyen de 53 habitants par verste. Moscou a 2,777 habitants, terme moyen, par mille géographique. Kiew compte 2,316 habitants ; Poltawa, 2,213 ; Kursk, 2,103 et Tula 2,954 par mille géographique.

Il ne se trouve en Russie que 140 villes qui aient une population supérieure à 10,000 habitants. De ces 140 villes, 6 ont une population de 100,000 âmes ; 3, de 75 à 100,000 ; 5, de 50,000 à 75,000 ; 6, de 40 à 50,000 ; 9, de 30 à 40,000 ; 22, de 20 à 30,000 ; 89, de 10 à 20,000.

—

La loi pour la protection des éléphants dans la Présidence de Madras est entrée en vigueur le 1er octobre. A partir de ce jour, tout homme coupable d'avoir tué un éléphant sur les terres de la Couronne ou sur celles qui n'ont pas de maître payera une amende de 500 roupies. Dorénavant le zémindar ne pourra mettre fin aux jours du géant des quadrupèdes que s'il le rencontre sur son domaine propre, ou dans un terrain cultivé, ou partout où il y a lieu de craindre pour la vie d'un homme et pour les récoltes des champs.

—

Iles Sandwich. — Rien de plus terrible que la série des recensements de ce magnifique archipel ! Sans nous arrêter à l'évaluation de Cook, qui donnait, en 1779, 400,000 habitants à ce groupe, sans parler non plus de l'estimation faite en 1823 et qui concluait encore à 142,000, tenons-nous-en aux recensements successifs. Les voici, dans leur éloquence, en nombres ronds :

1822, 130,000 personnes. — 1836, 109,000. — 1850, 84,000. — 1853, 73,000. — 1860, 69,000. — 1866, 63,000. — 1872, 49,000.

Ainsi, en 40 années, un peuple de 130,000 hommes a diminué de plus de 81,000 !

Aux 49,000 Kanakes des îles Sandwich, il faut ajouter environ 2,500 demi-castes, plus de 1,900 Chinois et près de 900 Yankees.

Il n'y a pas moins de 338 lépreux dans l'archipel.

—

Amérique polaire. — Au delà du 80e degré de latitude boréale, la température, sans avoir rien de tempéré, n'est pourtant pas aussi rigoureuse qu'on le croit communément.

L'intrépide C. Hall, mort dans les mers polaires en 1871, a donné le nom du vaisseau qu'il montait dans son dernier voyage, le *Polaris*, à une baie située sous 80°38′, sur la côte orientale du canal Robeson, au pied de montagnes d'environ 600 mètres d'altitude. C'est dans cette baie qu'a hiverné le *Polaris* ; c'est sur son rivage que Hall a sa tombe : graveur, puis journaliste à Cincinnati, cet homme de cœur qui avait juré de fouler le Pôle Nord, qui dans tous les cas a eu la gloire de retrouver les traces de Franklin et de se rapprocher plus que personne encore du Pôle, repose maintenant bien loin de sa patrie, sur la route du but qu'il ne lui a pas été donné d'atteindre.

Pendant les onze mois de son hivernage dans la baie du Polaris, l'équipage a peu souffert. « A. T. Tyson, dit l'*Ausland*, nous représente le climat comme beaucoup plus doux que celui de contrées situées bien au sud. Dès le mois de juin, le navire n'avait plus sa prison de neige et de glace ; déjà une herbe courte et traçante couvrait le sol et servait de pâture à de nombreux bisons, parmi lesquels les matelots firent trente à quarante victimes. Des bisons passant l'hiver sous 80° 38′, c'est là un fait remarquable, prouvant suffisamment la douceur du climat de la baie du *Polaris* : douceur relative, s'entend. En été, la température ne laissait pas que d'être parfois étouffante, mais au milieu de l'hiver, il y eut, il faut le dire, de rudes journées, et on put traverser une planche de deux pouces d'épaisseur avec des balles de mercure gelé. »

—

Le 22 mai a été, à Calcutta, la journée la plus chaude connue depuis qu'on tient un registre d'observations météorologiques dans cette capitale. La température a dépassé un peu 41 degrés, à l'ombre s'entend. Tout élevée qu'elle soit, cette température n'est pas absolument excessive. En France même, on l'a déjà constatée, par exemple à Orange, dans le département de Vaucluse.

C'est depuis 1855 qu'on fait des observations suivies à Calcutta. Avant cette époque, le 26 mai 1847, on y avait constaté une température de plus de 43 degrés, à l'ombre. Le 26 mai 1854, on y a observé, au soleil, une chaleur de 70 degrés. Le jour le plus froid connu a été le 10 janvier 1870 (12 à 13 degrés seulement).

—

On mande du Spitzberg, *vià* Tromsoë, à la date du 5 juillet 1873, que l'expédition polaire, dirigée par le professeur Nordenskiold et embarquée sur le bâtiment le *Polhem*, a hiverné à Morset Bay. L'hiver a été doux, la mer très mauvaise, le printemps très froid. Le départ de l'expédition au nord a eu lieu le 8 mai, le retour le 24 juin. L'état des glaces ne permettant pas de poursuivre au nord, l'expédition s'est rabattue à visiter la côte nord du nord-est-hand et traversait la mer intérieure de glace de cette île. La santé est bonne jusqu'à présent. Pendant le printemps, de très nombreux cas de scorbut, produits par la nature de la nourriture ; un matelot est mort d'une pneumonie, un autre a été perdu malheureusement dans un brouillard très épais.

—

Inde. — A l'aurore de notre siècle, il n'y avait que cinq journaux dans l'Inde. M. Marshman, l'homme qui a publié la première gazette indoue dans l'une des langues du pays, vit encore aujourd'hui, et il a le bonheur de voir que son œuvre a pris un développement grandiose. C'est le *Globus* qui parle :

« Il se publie maintenant *deux cent onze* journaux dans les divers idiomes de la Presqu'île, sans préjudice de trente-six journaux qui accompagnent d'une traduction anglaise le texte en langue nationale. Enfin on compte aussi dans l'Inde soixante-huit revues ou journaux anglais. En tout 315 feuilles de quelque importance ; en y ajoutant 115 « feuilles de rien, » on arrive à un total de 430 journaux.

« En s'en tenant aux 315 journaux importants, on voit que le seul Bengale en possède 73, dont 46 en langues du pays, 4 bilingues et 23 anglais. Plus riche encore, la Présidence de Bombay (augmentée de Scinde) en compte 94, dont 62 rédigés en langues du pays ; 18 bilingues, 14 en langue anglaise.

« Huit des vingt-trois gazettes anglaises du Bengale sont dirigées et rédigées par des indigènes.

« Les journaux de l'Inde sont très lus. La très grande majorité des Indiens ne sait pas lire, cela est vrai, mais il y a dans les villes et dans les principaux bourgs des lecteurs publics, autour desquels la foule se rassemble pour entendre la lecture des nouvelles du jour.

« La *Sulav Samacher*, feuille à un sou, dans le Bengale, tire à 6,000 numéros. »

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

UNE INSCRIPTION ROMAINE D'ANNEMASSE

La situation magnifique du plateau d'Annemasse a dû être appréciée par les premiers colons de cette contrée. Aussi ce nom paraît-il remonter à l'époque celtique. Ses deux radicaux peuvent signifier *habitation riche* ou *élevée*, ou sur l'*eau*. Le coude de l'Arve, au-dessous d'Annemasse, justifie également ce dernier sens.

A l'époque romaine il devint, à côté de Genève, un second centre de viabilité, un véritable *trivium*.

Sur la voie qui venait de Genève, près du pont de Foron, on a trouvé une pierre milliaire au nom de l'empereur Galère Maximien. Cette colonne provenait d'un édifice. J'en ai présumé l'origine dans une autre étude (1).

D'Annemasse une voie remontait la rive droite de l'Arve par Vétraz, *via strata*. Une autre ligne passait le pont d'Etrembières, près duquel on a trouvé une autre pierre milliaire, au nom des empereurs Galère Maximien et Flavius Sévère. Le long de ce tronçon, et à l'extrémité du plateau d'Annemasse, on a découvert des restes considérables de substructions.

Un *actus* allait passer derrière Monthoux, dans la direction de la vallée de Sallaz. C'est sur cette ligne qu'on a remarqué des restes d'aqueducs.

Enfin on pense qu'un embranchement rattachait Annemasse par Ville-la-Grand à la voie celtique qui de Genève allait à Thonon en remontant le Foron (2). Le culte de Mars a laissé des traces sur cette ligne à Annemasse et à Ville-la-Grand.

Il n'est pas étonnant qu'une position aussi avantageuse ait fait la fortune d'Annemasse. Aussi trouve-t-on beaucoup d'antiquités romaines sur tout ce plateau.

J'avais signalé, en 1865, une inscription funéraire

(1) *Questions archéologiques*, 243.
(2) *Questions arch.*, 232.

couchée dans le mur du clocher, et dont un appendice creusé grossièrement servait de bénitier. La démolition du clocher a révélé, en effet, l'inscription suivante, dont les premières lignes ont malheureusement souffert :

I
IMVI AI
IA I ARRI
VS·MACRINVS
CONIVCI·KARIS
SIMAE·
S. A. D

L'espace vide permet de supposer en première ligne les sigles D. M. La seconde ligne, dont nous n'avons plus qu'un trait, pourrait contenir ces mots ET.MEM.AET. Nous essayons donc cette lecture :

Diis Manibus
et memoriæ æternæ
.... *timulæ* ....
.... *riæ Julius Arrius*
Macrinus
conjugi carissimæ
sub ascia dedicavit

Le premier mot de la quatrième ligne pourrait bien être *Arriæ* du nom de famille du mari. Il ne nous manquerait ainsi que la première syllabe du prénom de la femme :

« Aux dieux mânes et à la mémoire éternelle de ....timula Arria, Julius Arrius, surnommé Macrinus, a dédié sous le coup de l'*ascia* ce monument à son épouse très chérie. »

La cérémonie de l'*ascia* semble s'être conservée en Grèce, ainsi qu'on a pu l'observer dans l'inauguration du bâtiment de l'Ecole française d'Athènes (1).

La chute des débris du clocher d'Annemasse a gravement endommagé la belle inscription du sarcophage de *Tiberia Maxsima,* élevé par son mari *Aurelius Romanus protector ducenarius* (2).

Spon avait cru que ce personnage était un receveur des impôts, d'autres que c'était un chef de bu-

(1) *Revue archéologique*, décembre 1872, p. 388.
(2) Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, 33.

reau du prétoire avec la dignité ducenale pour être promu à un grade supérieur.

En réalité le *protector ducenarius* n'était autre qu'un capitaine de 200 hommes de la garde du palais impérial (1).

La dimension et les décors de ce monument attestent la fortune de ce vétéran retraité à Annemasse, où il avait probablement une *villa*.

On présume que la pierre milliaire du pont de Foron a été prise à un monument chrétien, détruit, comme beaucoup d'autres, sous Maximien Hercule, qui raviva le polythéisme. Julien, dit l'apostat, en fit autant plus tard et spécialement aussi dans cette contrée. Un *fanum* avait été rétabli à Annemasse et, malgré le retour au catholicisme dès le règne de Gratien, il avait été maintenu par la faction de l'Arianisme très répandue dans ce pays, ainsi qu'on le voit dans le document cité plus bas.

Le temple païen n'y fut détruit qu'au commencement du VIe siècle pour faire place à une église, élevée par les soins de saint Maxime, évêque de Genève, et que saint Avite, métropolitain de Vienne, consacra à son retour de l'inauguration du monastère d'Agaune (Saint-Maurice en Vallais), l'an 522. On a retrouvé, il y a peu d'années, un fragment du discours qu'il prononça dans cette circonstance (2).

Annemasse, que le document appelle *Namasce*, probablement d'après la prononciation vulgaire d'alors, est qualifié d'*oppidum*, bourg de la cité de Genève, *Urbis Janavensis; urbs* dans le sens d'*orbis* était employé à cette époque pour exprimer le territoire de la cité ou du diocèse (3). D'ailleurs l'indication *in agro ad sinistrum*, dans la campagne à gauche, ne peut convenir qu'à Annemasse, selon l'orientation soit du cours du Rhône, soit des voyageurs venant du Vallais. C.-A. Ducis.

CARTOGRAPHIE SAVOISIENNE

Terre privilégiée sous le rapport des beautés pittoresques et des produits naturels, et importante par sa situation entre plusieurs Etats, la Savoie devait nécessairement offrir aux voyageurs, aux naturalistes, aux administrateurs, des cartes nombreuses et détaillées pour les guider dans leurs pérégrinations et leurs études. Il faudrait un volume pour décrire les tracés qui ont paru, soit dans les itinéraires, soit en feuilles isolées, à l'usage spécial des touristes, depuis l'ancienne et estimable réduction faite par M. le professeur Paul Chaix, jusqu'aux petits chefs-d'œuvre de gravure des guides Joanne. Bornons-nous à énumérer quelques-unes des publications les plus importantes.

En première ligne figurent deux cartes qu'on peut à juste titre qualifier de monumentales : celle de l'Etat-major sarde et celle du Dépôt de la guerre.

Afin d'obtenir la rapidité et l'économie, l'Etat-major sarde a adopté le dessin lithographique à la plume; c'est dire qu'il ne faut pas être trop exigeant pour la finesse de l'écriture; cependant elle est lisible. On pourrait reprocher à cette carte l'excessive parcimonie des cotes de hauteurs, et, par contre, une surabondance de noms altérés et écrits à la piémontaise par des employés peu familiarisés avec notre langue et encore moins au courant du patois. A part ces défauts et quelques petites hérésies dans le tracé, cette œuvre est très recommandable : recevant la lumière oblique de l'angle nord-ouest, les terrains sont convenablement éclairés et se distinguent par un excellent relief; l'échelle, au cinquante millième, simplifie le calcul; des lettres initiales indiquent la nature des cultures, les métaux, les roches; enfin le prix n'est que de 3 fr. la feuille. Les deux départements réunis comprennent les vingt-cinq numéros suivants :

	1 Titre.	2 Lausanne. *Signes conventionnels.*	3 Vevey. *Explications.*
	5 Genève.	6 Thonon.	7 Saint-Gingolph.
10 Seyssel.	11 Saint-Julien.	12 Bonneville.	13 Vallorcine.
18 Ruffieux.	19 Annecy.	20 Sallanches.	21 Mont-Blanc.
26 Pt-Beauvoisin.	27 Chambéry.	28 Albertville.	29 La-Thuile.
34 Les Echelles.	35 Montmélian.	36 Moûtiers.	37 Mont Iseran.
	42 S.-J.-de-Maurienne.	43 Modane.	44 Susa.

Chaque feuille a 70 centimètres sur 50, correspondant à 35 kilomètres sur 25. L'ensemble donne 3m,55 en hauteur sur 2m,85 en largeur. Pour l'exemplaire acquis par le Musée d'Annecy, la mise sur toile, avec rouleaux, a coûté 30 fr.

En 1870, quand les documents topographiques brillaient par leur absence dans les sacs de nos soldats, les bourgeois, qui ne les possédaient pas davantage, regardaient d'un œil d'envie les belles éditions répandues par milliers dans l'armée allemande. Si l'on eût partagé l'ardeur germanique pour les études de géographie appliquées aux invasions, il eût été facile de se procurer les originaux de ces fidèles copies : depuis bien des années le Dépôt de la guerre livre au public sa splendide carte de France en 274 feuilles de 80 centimètres sur 50. En Savoie le numéro coûte 4 fr. 50 c.; les bibliothèques communales, les mairies et diverses catégories d'employés peuvent faire l'acquisition à 1 franc, c'est-à-dire au prix du tirage, en adressant une demande à M. le

(1) *Notitia dignitatum*, etc. — *Comment. Eduardus Böcking.*, II et IV.
(2) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XVI.
(3) Ducange, *Gloss.*

Directeur du Dépôt de la guerre. Gravée sur cuivre, cette publication offre les plus minutieux détails de la topographie; les écritures sont nombreuses et les cotes hypsométriques abondent. Le principal défaut, qui frappe dès le premier coup d'œil, c'est la teinte sombre, je dirais presque sinistre, des régions montagneuses, provenant de ce que les deux versants sont ombrés au même degré. Disons aussi que l'échelle au 80,000ᵉ n'est guère faite pour faciliter le calcul des proportions : on eût préféré le 50,000ᵉ de la carte sarde ou le 100ᵉ, comme dans celle de la Suisse. — Celui qui aurait la fantaisie de faire monter sur toile l'œuvre du Dépôt de la guerre, obtiendrait un carré de 14 mètres de côté! Pour assembler la partie relative aux départements savoisiens, le carré ne dépasse pas 2ᵐ,50, comme l'indique le tableau suivant, dans lequel j'ai noté en italiques les trois numéros qui n'ont pas encore paru :

	150 Ferney.	
160 Nantua.	160 bis. Annecy.	160 ter. Vallorcine.
169 Belley.	169 bis. *Albertville.*	169 ter. Tignes.
178 Grenoble.	179 *Allevard.*	179 bis. *Bonneval.*

Les nᵒˢ 160 ter, 169 ter et 179 bis sont des demi-feuilles cédées à moitié prix; le nᵒ 150 (Ferney), a été refait récemment pour compléter la partie annexée à la France. Le nᵒ 178 (Grenoble) ne contient qu'une très petite portion de territoire savoisien.

A côté du tirage sur cuivre, le Dépôt de la guerre prépare une autre édition à la portée des bourses les plus modestes : le report sur pierre, également au 80,000ᵉ, coûtera un franc la feuille, et 50 centimes pour les personnes qui jouissent de la réduction. Des cartes départementales à cette échelle sont publiées au prix moyen de 8 fr. La Savoie ne figure pas encore dans le report sur pierre.

La même administration a fait établir une carte de France au 320,000ᵉ en 33 feuilles dont la plupart sont déjà publiées. Sauf une bande de frontière italienne appartenant au nᵒ 24, les deux départements seront compris dans le nᵒ 23; celui-ci n'est pas encore achevé.

Avant d'abandonner la nomenclature des œuvres magistrales, citons une des plus appréciées, la carte topographique de la Suisse, levée au 100,000ᵉ sous la direction du général Dufour. Dans ce travail où la perfection de la gravure est au niveau de l'exactitude du tracé, plusieurs feuilles intéressent la Savoie : la XVIᵉ renferme presque tout le lac Léman et le Chablais; elle est complétée par la XVIIᵉ, comprenant l'extrémité orientale du lac et la frontière valaisanne; dans la XXIIᵉ figure le Mont-Blanc; et dans la XXIᵉ, occupée aux trois quarts par le tableau d'assemblage, une partie des arrondissements de Saint-Julien et de Bonneville sont indiqués au trait.

Levé au 40,000ᵉ par le capitaine Mieulet, le massif du Mont-Blanc se distingue par un dessin remarquablement net; la combinaison des hachures et de quatre couleurs exprime avec fidélité la configuration de cette région si accidentée.

Depuis longtemps les ateliers lithographiques de M. Perrin, à Chambéry, ont livré en grand nombre des plans et des cartes qui jouissent d'une réputation méritée. Ne pouvant tout citer, énumérons quelques-unes de ces productions.

Carte physique, routière et administrative des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, au 250,000ᵉ. — *Idem*, au 280,000ᵉ. — *Idem*, au 320,000ᵉ. — Huit cartes d'arrondissements au 150,000ᵉ. — Chambéry et ses environs, au 50,000ᵉ. — Plan de Chambéry, au 4,000ᵉ. — Carte de la Haute-Savoie, publiée sous la direction de M. Collet-Meygret avec le concours de M. Dégerine, une grande feuille au 150,000ᵉ. Une carte analogue existe pour le département de la Savoie; elle est l'œuvre de M. Conte et de M. Tardieu. Toutes deux sont plus spécialement destinées aux employés des ponts et chaussées : le bon public aurait quelque peine à s'orienter sur ces tracés où les pentes ne sont pas indiquées par des hachures et où les rivières ne se distinguent pas à première vue; mais les agents administratifs consultent avec fruit ces travaux consciencieux où l'hydrographie est très détaillée, où l'on découvre toutes les voies de communication et les moindres hameaux, et où les nombreuses cotes d'altitude ont été vérifiées avec soin.

Des mêmes presses est sortie une fort bonne carte physique du département de la Savoie, au 150,000ᵉ, avec l'indication des gisements minéralogiques; le dessinateur, M. Dijoud, s'est livré à un patient labeur pour rendre les complications du relief. Il est à désirer que cette carte serve bientôt de modèle à une publication semblable pour la Haute-Savoie. — C'est sur ce canevas que MM. Lory, Pillet et Vallet ont construit leur Carte géologique du département de la Savoie, fruit de longues et savantes recherches au milieu de nos terrains tourmentés; pour caractériser cette vaste accumulation d'étages et de sous-étages, il a fallu recourir à trente-sept combinaisons de couleurs!

Quelques années auparavant, M. Alphonse Favre avait donné la Carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc, au 150,000ᵉ, en seize couleurs. La réputation scientifique de l'éminent professeur de l'Académie de Genève nous dispense de tout éloge. — L'auteur a détaché, à l'usage des touristes, la carte physique de la même région, gravée à l'établissement topographique de Wurster à Winterthur.

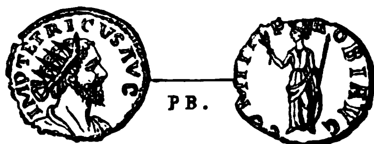
Jusqu'à cette année, en publiant les travaux que je viens d'énumérer, on avait songé à tout le monde, excepté aux écoliers. Pour combler cette lacune, M. Perrin, déjà cité, et M. Lhoste, libraire à Annecy, viennent d'éditer avec le concours de M. Delagrave l'élégante petite carte en relief des deux départements, composée par Mˡˡᵉ Caroline Kleinhans,

sous la direction de M. Levasseur. L'échelle est de 1 à 500,000. Comme l'indiquent deux coupes superposées au bas du tableau, la hauteur a dû être exagérée dans la proportion de 1 à 2, pour rendre plus sensibles les accidents du terrain. Plusieurs couleurs, disposées avec goût, distinguent les eaux, les glaciers, les cultures, les limites d'arrondissements. La carte est muette ou parlante à volonté : en effet, elle porte 257 numéros relatifs aux localités importantes, aux eaux et au relief du sol; les légendes sont disposées sur les marges, et il est facile de les dissimuler quand on interroge un élève.

Il fallait encore une carte murale. Elle est en voie d'achèvement, et paraîtra sur papier grand monde de $1^m,25$ sur $0^m,95$. Les eaux seront coloriées en bleu; on comptera sept teintes hypsométriques en bistre. — Un manuel de géographie doit accompagner la description figurée des deux départements.

LOUIS REVON.

UNE MÉDAILLE DE TÉTRICUS ET DE PROBUS



Dans une lettre adressée le 10 septembre 1867 à M. le vicomte Gustave Ponton d'Amécourt, président de la Société française de numismatique et d'archéologie, j'ai fait la description d'un trésor découvert aux Fins d'Annecy (1), et j'y ai consacré un paragraphe spécial à une curieuse monnaie de Tétricus, je veux dire de Probus, jusqu'alors inconnue. Qu'il me soit permis de revenir ici sur cet étrange produit du monnayage et de profiter de l'hospitalité à laquelle m'a habitué la *Revue savoisienne*, pour offrir à mes confrères de la Haute-Savoie la primeur de cette rareté numismatique dont l'image est reproduite pour la première fois. Il y a longtemps que j'aurais dû le faire.

Voici la description des deux exemplaires d'Annecy.

1 — IMP TETRICVS AVG. Buste radié de Tétricus à droite, avec le paludamentum.

Rev. — COMITI P . . BI AVG. Minerve debout à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite et une lance de la gauche, qui se repose sur un bouclier.

2 — IMP . C . TETRICVS . . . Buste radié de Tétricus à droite.

Rev. — COMITI . . . . G. Même type qu'au revers de la précédente.

La vue de ces deux monnaies, écrivais-je alors, avait éveillé en moi un vague souvenir. Tout numismate, — surtout au début de la carrière, — possède un tiroir réservé aux pièces non classées ou douteuses, qu'il y oublie parfois assez longtemps et qu'il en extrait un beau jour pour leur donner au soleil la place que l'étude réussit à leur assigner. Je crus donc me rappeler qu'il existait quelque chose d'analogue dans mes propres cartons. Appelé à Grenoble par mes affaires, je profitai de ce voyage pour éclaircir le doute qui avait surgi dans mon esprit. Je ne m'étais pas trompé : je retrouvai, en effet, dans ma collection, non plus une pièce unique, mais bien deux, du même empereur, en possession de ce singulier revers. Autant qu'il m'en souvienne, disais-je dans ma lettre, ces deux pièces doivent provenir de la trouvaille d'Auberives-en-Royans, faite il y a douze ou quinze ans, ou de celle de la Rivière, près Saint-Quentin-sur-Isère, opérée quelques années plus tard. Malheusement, à l'époque où elles devinrent ma propriété, je n'avais pas encore compris l'utilité d'établir, par des notes bien exactes, l'authenticité de la provenance des objets antiques, et je suis dans l'impossibilité de mieux préciser celle de ces deux pièces; mais c'est ici chose peu importante, puisque Auberives et la Rivière sont des localités séparées par quelques kilomètres seulement et qu'elles font partie du même arrondissement, celui de Saint-Marcellin.

Voici encore la description de ces deux pièces :

3 — . . . RICVS P . F . AVG. Tête de Tétricus radiée à droite.

Rev. — COMITI PR . . . . Minerve *(ut supra)*.

4 — IMP. TETRICVS AVG. Tête de Tétricus radiée à droite.

Rev. — COMITI PROBI AVG. Minerve *(ut supra)*.

(Voir la gravure placée en tête de cette notice.)

Enfin, depuis lors, cherchant un jour dans une masse de petits bronzes mis au rebus, j'ai encore trouvé deux nouveaux exemplaires de cette curieuse médaille. Quant à leur provenance, je serais bien en peine pour l'affirmer d'une manière certaine : cependant, comme on trouve fréquemment, dans nos contrées, de grandes quantités de monnaies du Bas-Empire; comme, en général, celles que je recueille proviennent presque toutes d'enfouissements découverts en Dauphiné ou dans les pays circonvoisins; comme, enfin, les médailles qui font le sujet de cette notice ont été exhumées dans les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie, j'ai tout lieu de penser que la provenance de ces deux nouveaux exemplaires doit être attribuée sans hésitation à notre pays. J'oserai même presque affirmer que, comme les précédentes, elles ont dû faire partie des trouvailles d'Auberives ou de la Rivière, car, à cette époque, j'achetai un grand nombre de ces monnaies.

Je les décris ici comme les précédentes :

5 — IMP . TE . . . . . S P . VAG. Buste de Tétricus radié et cuirassé à droite.

Rev. — COMII . . . OBI AVG. Minerve *(ut supra)*.

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 25 septembre 1867, p. 77.

6 — IMP . TET . . CVS P . F . AG. Buste de Tétricus radié à droite.

Rev. — COM . . . . I AVG. Minerve *(ut supra)*.

Ainsi que la pensée doit en venir, dès qu'on a vu ces pièces on ne peut que les attribuer à Probus, puisque, des deux personnages dont les noms occupent leurs faces, Probus est le dernier venu dans l'ordre chronologique, n'ayant été élu empereur que trois ans après la chute des Tétricus (273-276). Mais cette attribution éveille un doute : cette médaille est-elle le résultat d'une confusion de coins, ou bien serait-elle un produit spontané et de parti pris ?

Devant la première hypothèse, je m'arrête incertain quand je considère le nombre des pièces découvertes, *toutes de coins différents*, à l'avers comme au revers, et je suis tenté de repousser cette idée d'une erreur de monétaire. Je sais bien qu'on peut m'objecter la fonte dans des moules, cause reconnue de tant d'erreurs singulières, calculées ou non..... La découverte de ces pièces dans des localités assez distantes entre elles *relativement*, mais faisant partie de l'ancienne Allobrogie ou placées sur la frontière des Voconces, si elle ne détruit pas l'idée d'un atelier de fabrication unique, éveille au moins dans l'esprit celle du monnayage de parti pris. Comment, en effet, cette erreur aurait-elle pu se renouveler si souvent sans qu'on la rectifiât aussitôt? Qu'on songe à ces *six* exemplaires *de coins différents*, sans compter les pièces que nous ne connaissons pas et qui peuvent être découvertes !... Et toujours la même légende COMITI PROBI AVG. accompagne, au revers, le buste et le nom de Tétricus placés au droit de la pièce. Je dois ajouter ici que deux des effigies de nos médailles paraissent être beaucoup plus jeunes que les autres; néanmoins, comme on aperçoit un peu de barbe au menton, je n'ai pas voulu les attribuer à Tétricus fils.

M. H. Cohen (1) ne donne aucune monnaie de Tétricus avec ce curieux revers ; quant à Probus qui, seul, offre et pouvait offrir la légende COMITI PROBI AVG., l'auteur que je viens de nommer ne cite, dans le catalogue des médailles de cet empereur, qu'un seul revers semblable à celui qui fait l'objet de cette notice. Or comme il appert, des nombreuses découvertes où des médailles très barbares des deux Tétricus se sont trouvées mêlées à d'autres pièces d'une époque bien postérieure, que, plus de cent ans après leur mort, on a continué à émettre de la monnaie à leur effigie (2), nous pouvons induire de ce fait, et *à fortiori*, que, puisque ces tyrans régnaient de l'an 267 à l'an 273 et Probus de 276 à 282, il n'est pas étonnant que de pareilles bizarreries monétaires aient pu se produire sous le règne de leurs successeurs, quelques années seulement après la rentrée des Tétricus dans la vie privée.

Nous sommes donc toujours forcés d'en revenir là. Est-ce une erreur monétaire ? Est-ce un monnayage raisonné et intentionnel? Dans tous les cas, erreur ou non, c'est une pièce fort curieuse assurément, et de plus autorisés que moi sauront lui assigner sa véritable valeur historique.

Je veux, toutefois, placer ici une observation qui peut avoir son importance, tout en déclarant m'en rapporter aux maîtres sur le degré de crédit qu'il est convenable de lui accorder.

Claude le Gothique avait laissé Tétricus gouverner en paix les Gaules et l'Espagne, et l'intelligence la plus parfaite n'avait cessé d'exister entre eux ; Aurélien succède à Claude, et Tétricus, sous l'impression de l'esprit séditieux de ses soldats et d'autres événements inutiles à rappeler ici, écrit à cet empereur une lettre célèbre se terminant par ces paroles de Palinure à Enée :

Eripe me his, invicte, malis.

On sait ce qui advint.

Si l'on avait jamais rencontré une monnaie sur laquelle le nom de Tétricus s'alliât à celui d'Aurélien, que ne serait-on en droit de supposer ? — surtout en en rapprochant celle qui nous occupe ici, — et sur le traité secret que le tyran gallo-romain avait pu négocier et conclure avec Aurélien comme condition de la remise du pouvoir, et sur la politique de ce dernier empereur qui considérait peut-être cet hommage apparent comme une concession à l'opinion publique, comme un moyen de rallier à son autorité les populations et les légions de la Gaule qui, jadis, avaient acclamé un chef de leur choix ? La défaite des Tétricus ne fut, en effet, comme il semble prouvé, qu'une sorte de convention entre eux et leur compétiteur; et les honneurs dont ils furent comblés, après avoir abandonné le pouvoir, viendraient presque corroborer l'idée que j'émets ici, dans la limite restreinte de mes lumières, en l'entourant de toutes les réserves du doute et sans avoir la prétention de faire autorité. Qu'on se rappelle l'unanimité des historiens à témoigner qu'Aurélien, en conférant à Tétricus une dignité avec un pouvoir très étendu sur toute l'Italie, chercha, par mille bons procédés, à lui faire oublier le rang qu'il avait perdu sans avoir démérité de la patrie. Et j'en suis à me demander si cette effigie de la déesse de la Sagesse, placée au revers de nos médailles de Tétricus, ne serait point une personnification de ce prince, une délicate allusion de son successeur à l'adresse de celui qu'il consultait encore dans toutes les circonstances difficiles, à cet *alter ego* qu'il décorait volontiers des titres d'*empereur*, de *collègue* et même de *camarade* (1), et que Probus aurait *peut-être* continué à traiter avec les mêmes égards : COMITI PROBI AVG.!...

Ceci soit dit sans toucher en aucune façon au sens traditionnel de cette légende sur les monnaies de Probus lui-même.

Mais la médaille que je réclame avec le nom d'Aurélien n'a pas encore été retrouvée et ne le sera peut-être jamais...; et mes suppositions ne sont sans doute qu'un ingénieux roman. Or, la numismatique, qui est avant tout une science positive, ne se paye pas de cette monnaie, et je reste toujours en face de ce dilemme : ou notre médaille fut un hommage tardif, ou même posthume, ou bien on doit

(1) *Description des monnaies frappées sous l'empire romain*, T. V, p. 169.

(2) *Id.* T. V, note de la page 169.

(1) *Iconographie romaine*, par le chev. A. Monges. Paris, 1829, p. 18.

se borner à ne voir en elle que le produit hybride d'une erreur de fabrique. Telle est la question que, devant les découvertes postérieures que j'ai faites, et tout en me montrant plus disposé que dans ma lettre de 1867 à m'éloigner de cette dernière opinion et à me rapprocher de la première, je me crois en droit de poser devant la science, n'osant pas la résoudre moi-même. Réclamer une solution de ce genre, n'est-ce pas s'adresser à M. le baron de Vitte et à M. A. de Barthélemy? G. VALLIER,

Membre correspondant de la Société Florimontane.

Grenoble, le 1er novembre 1873.

L'OCCUPATION ESPAGNOLE AU SIÈCLE DERNIER

Déjà plusieurs notes historiques sur l'occupation de la Savoie par les Espagnols ont été publiées dans la *Revue* en 1870, pages 35 et 75. Leur séjour a donné lieu à tant de souvenirs contradictoires qu'on ne saurait trop recueillir tous les témoignages de chaque localité, afin d'arriver à une lumière complète sur cet événement, qui intéresse notre histoire à un double point de vue: d'abord celui de l'impression morale produite par leurs mœurs étrangères à notre caractère, et par les exactions inouïes dont ils frappaient le pays, qu'ils ne pensaient pas pouvoir garder; en second lieu, les graves conséquences qu'eurent pour l'avenir de la Savoie cette occupation de huit années et l'appauvrissement qu'elle laissa dans des circonstances exceptionnelles, sur lesquelles nos historiens n'ont rien dit encore, et que nous essaierons d'apprécier avec les documents des archives départementales.

Le mémoire suivant ne peut servir à éclairer que le premier point de vue. C'est le récit de ce qui s'est passé en Chablais par M. Guillaume fils de Jacques Faucoz, originaire de Vacheresse, régent de quatrième au collége d'Evian et bourgeois de la même ville.

Ces notes prises sans corrections n'étaient probablement pas destinées à la publicité dans l'état où elles nous sont parvenues. Mais elles contiennent des tableaux de mœurs et de caractères rendus en traits naïfs et intéressants. Il ne faut pas être trop exigeant du chroniqueur en dehors de son horizon d'observation.

M. l'abbé Pollien, professeur de physique au nouveau collége d'Evian et possesseur du manuscrit, a bien voulu permettre à M. l'abbé Gontier, qui s'occupe de recherches historiques, d'en prendre une copie pour la *Revue savoisienne*. Nous lui laissons la parole. C.-A. DUCIS.

Sous ce titre : *Choses mémorables qui se sont passées l'an 1742*, Guillaume Faucoz commence par nous apprendre que le 23 janvier il épousa la Françon Jacquier, puis, sans transition aucune, il passe à la *guerre de succession* d'Autriche et raconte en quelques mots les premiers combats livrés en Italie. Je prends son récit au moment de

L'ENTRÉE DES ESPAGNOLS EN SAVOIE.

« ...et le Roy de france leurs a donné passage sur son païs, au commencement de 1742 parceque Dom Philippe est le beau fils du Roy de france, et ainsy ils sont entrés en Provence où ils ont longtems restés, et ensuite peu à peu sont venu jusqu'en dauphiné, ce qui épouvantoit fort les habitants de la Savoie, parce que l'on disoient qu'ils bruleroient ce païs par vengence, et pendant leurs arrivée jusquelà, le Roy de Sardagne a fait faire dans toutte la Savoye des compagnies de 50 hommes ou tout homme de quelle qualité qu'il fut ne fut exempt, jusque-là que l'on en fit 4 en cette ville, et ensuite l'on en envoyat 10 mille volontaires à Monmelian, pour se défendre l'entrée des Espagnols en ce païs, et le Roy de Sardagne est encore venu en Savoye avec 15 mille hommes; mais 3 semaines auparavant qui fut environ le 1er septembre 1742, les espagnols entrerent en Savoye sans faire aucun mal sinon de faire fournir des fourrages et des bleds pour les chevaux de la Cavalerie.

« Le 5e septembre 1742 le Gouverneur Mr le Comte Picon, tous les Intendans de Savoye, et officiers de Gabelle sont sauvés (sic) en Italie par Vallay et le 8e septembre jour de Notre-Dame on a publié le manifeste soit les ordres de Dom Philippe a Evian, et que touts sindics et conseillers de villes et paroisses et Seigneurs de Places allassent le reconnoitre pour Duc de Savoye, ce qu'on a fait en effet, et a porter touttes les armes a feu Aiguebelle en leurs cam, et ils etoient venu jusqu'à St-Jullien proche de Genève ou il y en avoit une Compagnie que *25 garçons de Thonon allerent attaquer* sans pourtant se battre, et sans aucun ordre sinon de tête, croyans faire plaisir au Roy Charle (1), mais tout au contraire les pauvres garçons ont étés bannis du païs, et la ville de Thonon pour ça a manqué d'être brulée ou au pillage sans Mgr l'archevêque de Grenoble et Madame la marquise des Marches de Thonon qui furent se mettre à Genoux devant Dom Philippe luy demandant grace pour cette ville, il la accordé à la ville et non aux garçons trop hardis.

« Cela fait le Roy de Sardagne est arrivé à Monmelian avec ses 15 mille hommes et les volontaires et ont fait sortir tous les espagnols de ce païs, dont le général s'appelait Mr le comte de Glimes qui a ce qu'on dit s'entendoit avec notre Roy Charle Emmanuel, et çà aux premiers jours d'octobre, et se sont seulement retirés jusqu'au fort de baros (2) ou les vaudois les tourmentoient fort, et les 2 armées sont restées ainsy surveillants jusqu'au commencement de janvier de 1743 qu'il leurs est venu un autre général nommé Mr le Comte de la Mine qui a voulu livrer bataille, et avant que de la livrer ils ont fait monter quelques milliers de miquelets sur une montagne ou les troupes du Roy de Sardagne etoient campées avec le Roy et d'autres troupes aussy espagnolles qui l'entourroient. Luy étant avertit du fait se retira promptement avec son armée et à l'heure de minuit bien vite sans ça il étoit pris prisonnier, à ce qu'on a dit Evian et ainsy s'est retiré à Turin avec ses troupes ou en Italie.

(1) Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne.

(2) BARRBAUX EN DAUPHINÉ. — J'ai conservé avec soin l'orthographe du chroniqueur; je me suis permis seulement de mettre quelques points et quelques alinéas dans le texte, afin d'en rendre la lecture plus facile.

« et les Esgagnols sont rentrés en Savoye très honnetes Gens hormis que pour le regard de quelques villages à l'entrée de la Savoye qui ont voulu se deffendre à eux tampis, car ils les ont mis à feu et à sang et au pillage, mais au reste n'ont fait et ne font encore aucun mal aux humbles et aux soumis sinon que de payer environ déjà 3 fois la taille depuis leur entrée jusqu'au 1er may suivant et de la paille et foin pour les chevaux, chaque cotisé 25 livres par livre de taille et cela a la ronde et toujours ainsy à recommencer. »

LES ESPAGNOLS A ÉVIAN, LEUR LOGEMENT, LEUR COSTUME ET LEUR NOURRITURE.

« et l'on fut forcé évian de caserner 22 compagnies d'infanterie pour lesquelles casernes on a pris la maison de Mr de Chatillon, celle de Nicolard Baud, celle de Copel de Gex, celle à Mr Dupas, celle aux frères Bron sergens, celle à Mr Peray, celle à Mr Grenat, le dessus de la maison de ville et la maison de l'avalaz, pour les lits des quelles casernes touttes les familles qui font pain bénit en ville avoient fournis jusqu'à 4 lits consistant en paillasse pleine et 2 bons draps, une bonne couverte et un coussin plein, et moy je ne voulu rien fourny aimans mieux loger un officier, et quelques jours après tout ça il y eu un ordre qu'il ne y viendroient qu'un Régiment de Cavalerie et qu'on prépara les écuries, la paille et foin nécessaires et qu'ils seroient casernés hormis les officiers ce qui fut

« et ils sont arrivés Evian le 28 janv. 1743 environ midy tres honnetement. Les officiers ont pris leurs logis, et les cavaliers sont allés à la maison de Mr de Chatillon et à celle de baud et moy jeu d'abord deux tres jolis et tres honnêtes Mrs Cadets dont le Régiment s'appe Calatrava, et non demeurés encasernés que 3 jours entiers ne se trouvans pas bien logés, comme les Mrs de la ville leur avoient fait leurs billettes mes Cadets étoient très contents qui couchoient à la chambre dessus dernier le poële sur la paillasse et notre matelat. Ainsy il fallut que tous ceux qui avoient fournis de lits les allassent vittement prendre un apres-vepres pour les loger la meme nuit à peine de discretion ce qui se fit le 30 janvr. et le lendemain les principaux du Régiment tinrent conseil entre eux pour se loger eux-mêmes et les cavaliers à leurs fantaisie, ainsy ils visiterent touttes les maisons et les chambres de la ville, parce que la noblesse d'Evian s'étoit exemptée de loger, ce qui offensa les officiers parceque c'est eux qui ont les plus belles maisons chambres et meubles, et firent leurs billettes le colonel chez M. de Blonnay et le Major chez M. l'Avocàt Brigniet (?) et les autres capitaines et officiers chez les autres maisons nobles et bons bourgeois et les cavaliers étoient jusqu'à 6 en quelques maisons deux par lits, à 4 à 2 selon le logement et place, et ils m'oterent mes 2 cadets et me donnerent un trompette, sa femme qui a un fils de 8 ans, un de 3 mois et le mari n'est arrivé que le 27e mars assez paisible nommé Léon. La femme n'avait que 17 ans, catalana, tres sage, tres jolie, tres fidelle et tres joyeuse honnetement et ne nous faisoit que tres peu de dépence hormis un peu de lumiere la nuit en veillant auprès d'un très petit feu.....

« Ce regiment est habillé de blanc, parement, bas et cordon sur l'épaule rouge et la cocarde, ils ont des gros manteaux blancs; les trompettes habits rouge, parement et bonet blanc en dehors et rouge dedant, tout le contraire des cavaliers excepté le chapeau, pour les fêtes les trompettes et les timbaliers avoient des habits d'écarlatte tout couverts de galon mignon d'argent, c'étoit beau à voir. Ils sont fort sensibles au froid, ils fument avec du papier entouré de tabac (1).

« Le vivre de tout ce régiment et de toutte la troupe d'Espagne est de la viande chacun environ une livre, cuite avec des aricots des raves des choux pour leur soupe tout épais et ils en levoient un peu avec la viande pour pidance, fesoient quelqu'uns des roëls, des fricassées de foye avec du vieux sain qu'ils payoient jusqu'à 18 sols la livre quoique fort vieux et gâté, les souliers touts carrés, talons tres hauts, on ne les entend que tres peu parler et entendent tout ce qu'on dit tant en françois qu'en patois, pendant un mois il a fallut que le pays ait fourni tout le bled pour les chevaux plus de 100 coupes par jours jusqu'au 15 fr 1743 qu'il en est venu de France 15000 sacs pour les chevaux, pour le pain il vient des farines assez grace à Dieu car le froment n'a pas encore enchéry Dieu mercy jusqu'à ce 24 mars pour eux, mais les petits bleds coutent autant que le froment 25 sols le cart a Evian — Ils payent les souliers l. 3,10 sols la paire à 2 petites semelles, mon beau-père, mon oncle Nicolard fils de Nicolard Jacquier, Jacob Gautier et André Gruz tous 4 cordonniers ont pris à faire la remonte des Bottes avec 8 garçons qu'ils ont pris de 300 pairs à remonter à l. 6,15 sols le pairs et environ 100 neufs à L. 16.16 le pair et touttes les vieux restes pour eux et le cuir franc de doüane ...i.. le boucher françois à feu thoine morel ne trouvant plus de bêtes à vendre a donné L. 631 pour se sortir du banc (2), et ensuite ils ont fait venir des bêtes de touttes paroisses une par jours par force de la quelle ils retiroient l'argent . . . . . .

. . . .

(La suite au prochain n°.)

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 22 novembre 1873

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. *le Président* informe les membres qu'une lettre de remerciements a été adressée pendant les vacances à M. le Ministre de l'instruction publique, pour une allocation de 300 fr. destinée à encourager les travaux de la Société.

M. *Paul Cabaud* fait hommage du portrait de M. le docteur Andrevetan. Cette peinture à l'huile est une des meilleures œuvres de l'artiste annécien ; elle rend avec une grande vérité d'expression une physionomie ouverte et intelligente, où se reflète cette pointe d'esprit gaulois qui fait le principal charme des œuvres littéraires de M. Andrevetan. La réunion vote des remerciements à M. Cabaud.

(1) L'auteur a pris le contenant pour le contenu. On voit que la cigarette était déjà en usage au siècle dernier chez les Espagnols.

(2) C'est-à-dire, de l'entreprise donnée à ban public.

En parlant du généreux citoyen qui a fondé le prix de lettres et beaux-arts, M. *Jules Philippe* demande la nomination d'une commission chargée de rédiger le programme du premier concours; MM. Dunant et Revon sont désignés.

M. *Revon* émet le vœu que l'abonnement à la *Revue savoisienne* soit réduit à 4 francs en faveur des instituteurs et institutrices primaires des deux départements savoisiens. Adopté.

M. l'abbé *Gex* donne quelques détails sur la culture et l'exploitation du châtaignier en Savoie, et sur l'utilité du saule et de l'aulne. Il veut bien promettre un article sur ce sujet.

De son côté, M. *Paul Henry* annonce la prochaine publication dans la *Revue* de ses études pratiques sur la préparation industrielle des sels de quinine.

M. *André Perrin*, membre correspondant, fait exécuter pour le journal de la société une planche qui doit accompagner son essai de classification des poteries lacustres.

M. *Revon* présente une intéressante série d'antiquités égyptiennes offertes au Musée par M. Eugène Tissot, d'Annecy, ingénieur civil, domicilié au Caire. Dans le même envoi figurent des objets modernes pour nos collections ethnographiques, en particulier un de ces oreillers abyssins, en forme de croissant, qui font songer aux chevets en terre des peuplades lacustres. M. Tissot adresse également des échantillons nombreux de sables et cailloux siliceux recueillis par lui dans le désert libyque et dans celui de l'Abbassieh, du limon pris dans le Nil jusqu'à une profondeur de 25 mètres, des coquilles de la mer Rouge, des produits végétaux. Dans ce nombre est une manne recueillie dans les déserts du Sinaï pendant l'été de 1870. Cette matière apparaît périodiquement dans ces contrées à l'époque du passage des cailles; elle se présente comme une gélatine blanchâtre qu'on recueille le matin sur les branches des tamarix.

La Société vote des remerciements à M. Tissot.

M. *Revon* expose une nouvelle suite de roches polies appartenant au massif du Mont-Blanc, et une collection formée par un de nos membres correspondants, M. Gabriel de Mortillet, représentant les phases de la fabrication, en Gaule, des poteries samiennes, depuis le moule et les supports jusqu'au bol cuit et verni sur les deux faces.

M. *Morel-Fatio*, membre correspondant, a mis la plus grande obligeance à déterminer un trésor de 3,468 pièces savoisiennes, françaises, italiennes et espagnoles, acquises par le Musée, et sur lesquelles il adressera une communication à la *Revue*. M Revon présente ces monnaies, la plupart en billon, quelques-unes en argent, trouvées en août 1872 dans un coffret en bois, sur la pente de la Blonière, montagne située dans la commune de Dingy-Saint-Clair, près d'Annecy.

M. *Ducis*, absent, a laissé de la part de M. le chanoine Croset-Mouchet, de Pignerol :

1° Une médaille commémorative du quatrième consulat de l'empereur Commode, avec l'éléphant au revers et la légende *munificentia augusti;*

2° Une statuette-cariatide, qui a du former l'un des trois supports à anse d'un trépied de toilette romaine.

Ces objets proviennent de la villa Testacci près de Rome.

M. le docteur COCHE est reçu au nombre des membres effectifs.

Les dons et échanges suivants sont déposés :

G. de Mortillet, *Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre*, don de l'auteur; — G. Vallier, *Le maréchal Dode de la Brunerie*, don de l'auteur; — L.-A. Martin, *Libres pensées rimées*, don de l'auteur; — J. Declève, *Du serment et de sa formule*, don de l'auteur; — F. Rabut, *Quelques mailles de Tavernier en Savoie*, don de l'auteur; — G. Spano, *Memoria sopra l'antico oppido di Geremeas*; et *Memoria sopra il nome di Sardegna*, dons de l'auteur; — *Assemblée générale* de la Société italienne de bienfaisance de Paris, don de M. Caffe; — Trois catalogues illustrés d'usines américaines, don de M. Tripp, à Panuco; — *Vue de la Chartreuse de Ripaille*; et *Détails géométriques des premiers aérostats de Montgolfier*, dons de M. Bernaz; — Brochures diverses; — *Revue* des Sociétés savantes des départements; — *Revue archéologique*; — *Association scientifique de France*; — *L'Investigateur*; — M. Croset-Mouchet, chanoine, *Gridi di guerra*, don de l'auteur; — *Revue bibliographique universelle*; — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris; — *Journal des connaissances médicales*; — *Mémoires* de l'Académie de Dijon; — *Mémoires* de la Société académique du midi de la France; — *Revue du Lyonnais*; — *Romania*; — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne; — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain; — *Revue* de la poésie; — *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie; — *Sabaudia*; — *L'Educateur*, revue pédagogique; — *Indicateur* d'antiquités suisses; — *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande; — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles; — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel; — *Les Alpes*; — *L'Union savoisienne*; — *Industriel savoisien*; — *Journal du commerce*; — *L'Echo du Salève*; — *L'Allobroge*; — *L'Annonce du Chablais*; — *La Savoie thermale*; — *L'Italia agricola*; — *Le Courrier de Turin*.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

—

Au nombre des savants nommés récemment officiers d'académie et officiers de l'instruction publique, nous voyons figurer quatre membres correspondants de la Société Florimontane : M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules; M. Emile Blanchard, membre de l'Institut; M. Francis Wey, inspecteur général des archives départementales, et M. Pillet, géologue.

Dans la liste des nouveaux officiers d'académie, nous lisons avec plaisir le nom de Mme Bovagnet (sœur Julie de l'Annonciation), directrice de l'école normale de Rumilly, Haute-Savoie.

—

M. Aimé Vingtrinier, directeur de la *Revue du Lyonnais*, consacre ce paragraphe élogieux à l'une des plus charmantes localités de la Savoie :

« Au moment où la saison thermale se termine, nous pouvons signaler la station d'Aix comme la plus brillante et la plus aimée des Lyonnais. La délicieuse petite ville a eu cette année douze mille visiteurs. Outre la santé, elle leur a fourni largement les plaisirs les plus variés : concerts d'artistes célèbres, concours d'orphéons, fêtes sur le lac, séances littéraires, bals, courses aux chevaux, représentations théâtrales; jamais on n'avait vu pareille animation. Le Casino si renommé n'avait jamais reçu foule plus élégante et plus nombreuse, jamais habitants et étrangers n'avaient été plus satisfaits les uns des autres. On attend pour l'année prochaine un succès encore plus grand. Aix le mérite sous tous les rapports. »

—

On vient de découvrir à Bruxelles une copie manuscrite de l'ouvrage de Léonard de Vinci sur la sculpture.

—

En mettant bout à bout les rues de Londres, on ferait une avenue allant en ligne droite du bord de la Tamise à Pointe de Galle (île de Ceylan), et longue par conséquent de plus de 10,600 kilomètres. Les 4,025,659 habitants de cette ville monstrueuse vivent dans 528,794 maisons.

Les instituteurs et institutrices primaires des deux départements qui voudraient prendre un abonnement, réduit à 4 fr. en leur faveur, sont priés de s'inscrire avant le 10 janvier, en adressant un bon postal au Directeur-gérant de la *Revue savoisienne*.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — No 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 décembre 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

La nuit du 4 août 1789 vit tomber en France tous les priviléges féodaux : justices seigneuriales, chasses exclusives, colombiers, garennes, main-morte, corvées, droits de feu, cens, rentes, redevances, tout fut anéanti. Un décret du 17 juin 1790 supprima ensuite les qualifications nobiliaires, les dénominations honorifiques, les livrées et les armoiries ; un an après tous les ordres de chevalerie avec leurs décorations et leurs insignes étaient proscrits. Une prétendue égalité régnait partout.

« Mais que peut l'homme contre lui-même, a dit éloquemment un écrivain contemporain ? Que peut la colère d'un jour contre les penchants naturels » (1). A peine abolie en effet, l'aristocratie tend à se reformer dans les corps publics, dans l'armée, partout en un mot où il y a quelque principe d'organisation et de durée, bientôt même une nouvelle noblesse est créée et parfaitement accueillie. « Pour que les « Français se crussent réellement égaux, ne fallait-« il pas, dit avec raison M. de Beauverger, que de « nouvelles distinctions vinssent faire oublier les « anciennes ? Pour que l'unité morale comme l'unité « géographique régnât enfin dans la nation, ne fal-« lait-il pas aussi qu'un principe unique, non l'ar-« bitraire des circonstances, classât les supériorités. « Ce principe on le rencontrait dans une nouvelle « noblesse admettant sans distinction, sans accep-« tion d'origine, toutes les natures de services » (2).

On connaît l'organisation de la noblesse impériale avec ses *princes,* ses *ducs,* ses *comtes,* ses *barons* et ses *chevaliers;* on sait comment devaient se transmettre les titres ; on n'ignore point non plus l'institution des *majorats,* majorats de propre mouvement et majorats sur demande.

Deux mots encore sur le blason de la nouvelle noblesse. « La législation impériale, dit M. Louis » Paris, en fit une sorte de lexion, indiquant le « rang et la dignité des familles ; ingénieuse inven-« tion de cet esprit de servitude qui caractérisait si « bien cette époque de transition, et qui, par le franc-« quartier inévitablement imposé, marquait du sceau « du maître, comme découlant exclusivement de son « bon plaisir, toutes les illustrations anciennes et « modernes de la monarchie » (1). A la Restauration disparurent ces innovations ; le franc-quartier fut pour ainsi dire effacé ; l'ancienne noblesse reprit ses titres ; la nouvelle échangea plus d'une fois les qualifications de comtes ou de barons contre celles de marquis ou de vicomtes.

Beaucoup d'enfants de la Savoie obtinrent pendant cette période des titres nobiliaires, titres noblement gagnés et noblement portés. Ne serait-ce pas un intéressant travail que de relever les noms de tous ces Savoyards anoblis sous l'Empire à la suite de services éminents ? C'est, il est vrai, une étude longue, minutieuse et difficile ; on s'occupe trop peu en effet de nos jours de recherches héraldiques sur notre XIXe siècle et par cela même on n'a que des renseignements très incomplets. Que nos collègues et nos amis nous viennent en aide, qu'ils nous communiquent généreusement toutes les notes qu'ils pourraient avoir, et notre étude deviendra un livre précieux pour notre chère Savoie. Nous ne suivrons dans ces recherches ni ordre alphabétique ni ordre chronologique ; il serait difficile d'agir autrement dans ces premières esquisses.

1. 16 janvier 1814. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à M. Millet, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon, chevalier de l'ordre impérial de la Réunion. Armes : *De sinople, au chevron cousu d'azur chargé du signe des chevaliers de l'ordre de la Réunion qui est une étoile à douze rayons d'or, accompagné de trois tiges de millet d'or.*

2. 3 juillet 1813. Lettres patentes accordant le titre de chevalier de l'Empire à M. Ruphy de Menthon de Lornay, député du Mont-Blanc au Corps Législatif.

La famille Ruphy n'est point une branche de la maison de Menthon. Ce n'est que par décret impérial

(1) C. *Les institutions civiles de la France,* par le baron de Beauverger, Paris, Leiber, 1864, p. 27.

(2) C. Beauverger, loc. cit. p. 28.

(1) C. *Dictionnaire des Anoblissements* par L. Paris, Bachelin-de-Florenne 1869, VIII. Les chev. de la Légion d'honneur et de la Réunion portaient la croix de l'ordre respectif sur une des pièces honorables de l'écu.

du 17 mai 1813 que M. François-Louis Ruphy a été autorisé à ajouter à son nom celui de sa mère, *de Menthon de Lornay*.

Armes : *De gueules, au lion d'argent armé et lampassé de sable à la bande cousue d'azur chargée du signe des chevaliers de l'ordre de la Réunion, qui est une étoile à douze rayons d'or, brochant sur le tout.*

Les Menthon de Lornay portaient : *De gueules au lion d'argent, à la bande d'azur chargée d'une rose d'or mise en chef, brochant sur le tout.*

3. 19 mai 1809. Lettres patentes donnant, avec le titre de comte, une dotation de 1,000 fr. à Claude-Louis Berthollet, chimiste éminent, membre des instituts de France et d'Egypte, des Académies de Turin et de Harlem, de la société royale de Londres, sénateur titulaire de la sénatorerie de Montpellier, pair de France, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, né à *Talloires* le 9 novembre 1748, mort le 7 novembre 1822. Son fils unique l'ayant précédé dans la tombe, il ne laissa pas d'héritier de son titre.

Armes : *Ecartelé, au 1er degré d'azur à un miroir d'or en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent, qui est de comte sénateur ; au 2e de gueules à l'ibis d'or ; au 3e de gueules au chien triomphant d'or ; au 4e d'azur à l'appareil chimique d'argent.* — Armes de pair de France : *Coupé au 1er parti d'azur et de gueules ; l'azur à l'appareil chimique d'argent et le gueules à l'ibis d'or ; au 2e de gueules au lévrier rampant d'or.*

4. .... 1808. Lettres patentes octroyant le titre de comte à Théophile Berlier, ancien député à la Convention nationale, ancien président du Comité de salut public, ancien député au Conseil des Cinq-Cents, l'un des rédacteurs du Code Napoléon, conseiller d'Etat à vie, président du Conseil des Prises, commandeur de la Légion d'honneur, plus tard correspondant de l'Institut, né à Dijon le 1er février 1761 d'une famille originaire de Savoie (1), mort au même lieu le 12 septembre 1844.

Armes : *Parti au 1er de sable au bélier d'argent, au 2e d'argent au mât de pourpre ; franc-quartier de comte conseiller d'Etat qui est échiqueté d'azur et d'or brochant au 9e de l'écu.*

5. .... 1808. Lettres patentes gratifiant du titre de baron de l'Empire avec majorat Jean-Baptiste Berlier, chef de bataillon, colonel du 36e de ligne, officier de la Légion d'honneur, général de brigade, pair de France aux Cent-Jours, cousin du précédent.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à trois lionceaux de sable 2 et 1 ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent qui est de baron militaire ; au 3e de gueules à la lance ancienne en pal.*

6. 10 juin 1809. Lettres patentes attribuant avec le titre de comte dePéluse, une dotation de 10,000 fr. à Gaspard Monge, élève-conducteur à l'Ecole du génie à Mézières, professeur à la dite école, membre de l'Académie des sciences, examinateur de la marine en 1783, ministre de la marine en 1792, fondateur des Ecoles normale et polytechnique, président de l'Institut d'Egypte, sénateur titulaire de la sénatorerie de Liége, grand officier de la Légion d'honneur, etc., né à Beaune (Côte-d'Or) le 10 mai 1746, mort à Paris le 28 juillet 1818, fils de Jacques Monge, marchand forain à Beaune, et de Jeanne Rousseau, petit-fils de Claude Monge, laboureur à Saint-Jeoire en Faucigny, arrondissement de Bonneville, et de Jacqueline Quet.

Armes : *D'or au palmier de sinople terrassé de même ; franc-quartier de comte sénateur qui est d'azur à un miroir d'or en pal autour duquel se tortille et se mire un serpent d'argent, brochant au quart de l'écu.*

7. 20 juillet 1808. Lettres patentes faisant don du titre de chevalier de l'Empire à Louis Monge, frère du précédent, professeur de mathématiques à l'Ecole militaire, examinateur d'hydrographie, puis examinateur de la marine et chevalier de la Légion d'honneur, né à Beaune le 11 avril 1748, mort à Anvers en 1827.

Armes : *D'azur semé d'étoiles d'argent à la bande cousue de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires qui est une croix de la Légion d'honneur d'argent, brochant sur le tout.*

8. .... 1809. Lettres patentes conférant le titre de comte à Joseph-Marie Dessaix, général de division, baron de l'Empire, né à Thonon (Hte-Savoie) le 27 septembre 1767, mort le 26 octobre 1834.

Docteur en médecine de la Faculté de Turin, garde national volontaire, capitaine dans la Légion allobroge le 7 août 1792, chef de bataillon le 13 du même mois, colonel le 17 août 1793, député au Conseil des Cinq-Cents, général de brigade le 29 août 1803, baron de l'Empire, général de division le 9 juillet 1809, comte de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, chevalier de St-Louis le 27 juin 1814, naturalisé français le 14 mars 1815, commandant de la garde nationale de Lyon en 1830.

Nous ne connaissons ni ses armes comme baron, ni son blason comme comte de l'Empire. Qui pourrait nous communiquer ces armoiries ?

9. 12 octobre 1808. Lettres patentes accordant avec le titre de baron de l'Empire une dotation de 30,000 fr. à Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph Curial, général de brigade, né à St-Pierre-d'Albigny (Savoie) le 21 août 1774, mort le 29 mai 1829 à Paris.

Capitaine, colonel du 88e de ligne le 4 décembre 1803, colonel major des fusiliers à pied de la garde impériale, général de brigade à Friedland, baron en 1808, général de division le 5 juin 1809, comte de l'Empire, chevalier de St-Louis le 2 juin 1814, pair de France le 4 du même mois, grand-croix de la Légion d'honneur, comte-pair le 2 mai 1818, gentilhomme de la Chambre en 1823, commandant d'une des divisions de l'armée d'Espagne.

Son fils, Napoléon-Joseph, comte Curial, filleul de Napoléon Ier, a été page de Louis XVIII, sous-lieutenant des grenadiers de la garde, pair de France, conseiller général de l'Orne, maire d'Alençon, député et sénateur. — Son frère, François-Hippolyte Curial,

(1) C. *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne* (1508-1769), par A. Albrier, avec *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XIII.

receveur particulier des finances, né à St-Pierre-d'Albigny en 1783, a été naturalisé en 1816.

Nous n'avons ni les armes de baron, ni celles de comte de l'Empire. — Voici les armoiries de comte-pair : *D'or à deux lances passées en sautoir d'argent en abîme, chargées d'un bouclier de sable, bordé d'argent, portant pour emblême un foudre d'or, accompagné de quatre étoiles d'argent; au canton dextre une tête de Borée au naturel, soufflante, d'argent, et en pointe un crocodile, contourné au naturel, soutenu d'une rivière d'azur et enchaîné au bouclier par une chaîne d'argent.*

(*A suivre.*) A. ALBRIER.

PRÉPARATION INDUSTRIELLE DE QUELQUES SELS DE QUININE ET ALTÉRATIONS DE LA QUININE QUI EN RÉSULTENT

Ayant eu l'occasion de préparer sur une grande échelle un nombre assez considérable de sels d'alcaloïdes, surtout ceux de quinine, j'ai pensé qu'il serait de quelque utilité de publier le récit fidèle des opérations qui m'ont servi à les obtenir, parce que souvent les procédés sommaires indiqués dans les ouvrages de chimie, fort insuffisants pour guider sûrement dans la pratique, obligent à des tâtonnements longs et coûteux.

Je m'en tiendrai à quelques sels de quinine sur lesquels j'ai gardé des notes précises, et j'indiquerai des transformations profondes subies par la quinine retirée des eaux-mères, tranformations qui sont très probablement isomériques. Je compte poursuivre plus tard l'étude de ces transformations sous le rapport de la forme cristalline, de la capacité de saturation et de la composition élémentaire.

Après quelques remarques générales sur la fabrication des divers sels de quinine, j'entrerai dans le détail de la préparation de chacun d'eux, et je terminerai par les faits qui indiquent des modifications subies par la quinine.

1re PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA FABRICATION DES SELS DE QUININE.

1° Choix de la matière première.

La matière qui peut s'employer avec le plus d'avantage comme point de départ est le sulfate de quinine. Je ne décrirai pas son extraction des diverses sortes de quinquinas, parce que les procédés sont amplement décrits par les auteurs, et que d'ailleurs je n'ai jamais eu l'occasion de m'occuper de cette fabrication en grand. Au surplus, le commerce fournit abondamment le sulfate de quinine dans des conditions de pureté et de blancheur très suffisantes.

Cependant, il est bon de s'assurer au préalable que ce sulfate de quinine est bien exempt d'isomères, parce que la différence des formes cristallines et du degré de solubilité résultant de la présence de ces isomères dans les différents sels exposerait à de graves mécomptes.

Pour cela, il suffit de modifier légèrement l'essai usité dans le commerce pour découvrir la cinchonine.

Cet essai du commerce consiste à agiter dans un tube fermé par un bout, 1 gramme de sulfate de quinine, 10 centimètres cubes d'éther sulfurique à 60° Baumé et 2 centimètres cubes d'ammoniaque. S'il y a de la cinchonine elle apparaît au-dessus de la couche inférieure d'ammoniaque ; si le sulfate ne contient pas de cinchonine, les deux couches superposées restent parfaitement limpides.

Si, dans cette formule d'essai, on remplace l'éther alcoolisé par de l'éther privé d'eau et d'alcool, c'est-à-dire de l'éther à 65° (densité 0,722), il peut arriver que le mélange, après agitation, au lieu de se séparer en deux couches distinctes et limpides, comme dans l'essai ordinaire, reste pris en une bouillie gélatineuse. Il est important de se tenir rigoureusement aux proportions indiquées par la formule d'essai, parce que l'addition d'un ou de plusieurs centimètres cubes d'éther pourrait dissoudre le magma.

Un sulfate de quinine donnant cette réaction avec l'éther pur peut être parfaitement marchand, c'est-à-dire être accepté comme bon par le commerce, puisqu'il satisfait aux conditions officiellement exigées.

Il se peut même qu'il ait autant de valeur comme fébrifuge, et la question mériterait d'être élucidée.

Mais on doit se garder d'employer un pareil sulfate à la fabrication des autres sels de quinine.

En effet, cette réaction (bouillie gélatineuse) indique la présence d'une forte quantité d'isomères quiniques, et surtout de quinidine. Ces isomères peuvent provenir soit de l'altération directe de la quinine dans les écorces sous l'influence de l'insolation, soit du travail même de fabrication du sulfate dans des ateliers trop fortement éclairés ; mais je pense, et cela résultera de l'ensemble de mes observations, qu'ils proviennent surtout des dernières eaux-mères ou queues de la fabrication des différents sels de quinine, et en particulier du valérianate et du bisulfate.

Ces résidus peuvent être ramenés à l'état de sulfate neutre, et, une fois blanchis au noir animal, être reversés dans le commerce après avoir été mélangés avec du sulfate neuf.

On conçoit sans peine que c'est là une condition fort désavantageuse lorsqu'on veut justement arriver à produire les sels mêmes que cette quinine altérée a été jugée incapable de fournir.

Une contre épreuve de l'essai indiqué plus haut est très facile à faire. Si l'on a du sulfate de quinine que j'appelle neuf, et si on le traite à chaud par de l'oxalate d'ammoniaque, les liqueurs étant *parfaitement neutres*, on obtient immédiatement un précipité cristallin d'oxalate de quinine, et la liqueur *filtrée bouillante* ne conserve que des traces d'alcaloïdes.

Si, au contraire, on a affaire à un sulfate provenant de résidus d'usine et fournissant la gelée caractéristique avec 10 parties d'éther pur et deux d'ammoniaque, l'oxalate d'ammoniaque ne produit qu'un faible précipité à chaud, ou même n'en produit pas du tout. L'oxalate d'alcaloïde formé, cristallise par le refroidissement, et les eaux-mères, même complétement froides, en retiennent encore une forte proportion.

De plus, tandis que le sulfate de quinine *neuf*, traité au bouillon par un léger excès d'ammoniaque, laisse précipiter sa quinine sous la forme d'une résine fluide et *solidifiable par le refroidissement*, le sulfate de quinine altérée dont je parle, traité de

la même manière, fournit par le refroidissement une cristallisation *dure et grenue comme du sable*, adhérant aux parois de la capsule, et en même temps des houppes légères d'aiguilles très fines flottant à la surface et dans le sein du liquide.

Nous retrouverons ces deux formes plus tard dans la troisième partie de ce travail.

J'ai remarqué que ce sulfate suspect est plus soluble dans l'eau que le bon sulfate de quinine, aussi forme-t-il en cristallisant des aiguilles plus grosses, plus roides; quelques-unes sont aplaties. Son toucher est généralement moins lanugineux.

2° Méthode générale et observations pour la fabrication des sels de quinine.

En général, je préfère employer la double décomposition toutes les fois que cela est possible. Cette méthode vaut mieux que la combinaison directe des acides avec la quinine, parce que dans ces derniers cas, à cause de la cohésion de la quinine résineuse, 'attaque est toujours difficile et demande l'intervention plus ou moins prolongée de la chaleur. Or la chaleur, en présence d'un acide, surtout d'un acide minéral, altère la quinine et colore le produit avec une grande rapidité. En règle générale, il ne faut faire entrer le sulfate de quinine en réaction que lorsque les liqueurs sont dans l'état convenable de concentration et de température, afin de diminuer autant que possible la durée de chauffe. Dans tous les cas, ne jamais chauffer à feu nu des liqueurs contenant de la quinine. De plus, il faut agir toujours à l'abri de la lumière active : le mieux serait d'avoir un laboratoire avec des vitres jaunes.

On se trouve bien de l'intervention de l'alcool rectifié. Il augmente beaucoup la solubilité du sel à obtenir, et par conséquent permet de diminuer notablement les quantités de liquide à employer. De plus, les cristallisations dans l'eau alcoolisée sont plus belles et mieux définies.

3° De la dessication.

Une fois le produit obtenu, il s'agit de le dessécher dans les meilleures conditions pour lui conserver une belle apparence. Cette dessiccation exige beaucoup de soins.

Je vais prendre les cas les plus difficiles, soit une cristallisation en aiguilles longues, flexibles, enchevêtrées, occupant toute la masse du liquide (par exemple de l'acétate de quinine), ou bien une cristallisation d'aiguilles rigides mais agglomérées en masses compactes et mamelonnées (par exemple du chlorhydrate).

Il faut d'abord bien égoutter les eaux-mères en inclinant graduellement et avec lenteur le cristallisoir, après avoir, au préalable, pratiqué dans la masse deux ou trois sillons de drainage aboutissant au point d'écoulement.

A l'aide d'une forte lame de verre dont le bord est usé à la meule de façon à former comme un tranchant de hache en silex, on divise la masse en tranches d'une épaisseur convenable (six à huit centimètres). Ces fragments sont déposés sur un lit épais de papier buvard, et là, on les enveloppe dans deux ou trois doubles de papier de soie qu'on applique exactement sur toute leur surface. Cette opération une fois faite le plus délicatement possible, on ne doit plus toucher avec les doigts les morceaux enveloppés.

Dès que le lit de papier buvard est imbibé d'eaux-mères, on transporte les fragments sur de nouvelles couches bien sèches, en les enlevant à l'aide des premières feuilles de papier qu'on saisit par les quatre coins. De cette façon on évite de toucher les cristaux et de les déformer.

On fait sécher à l'étuve le papier qui vient d'être mouillé, on peut s'en servir pour un nouvel égouttage, et ainsi de suite, alternativement, jusqu'à ce que toute l'eau-mère soit absorbée et que la face inférieure des fragments ne présente plus d'humidité sensible à la main.

L'emploi d'une enveloppe en papier de soie est très avantageux, parce que l'eau-mère, au lieu de se dessécher à la surface des masses cristallines où elle formerait une croûte colorée, se dessèche sur la face extérieure de cette enveloppe, laquelle, une fois enlevée, laisse apparaître les cristaux blancs et nets.

Lorsque le produit a été bien égoutté à l'air libre et à l'abri de la lumière, on peut achever de le sécher à une très douce étuve (30 degrés au plus) en prenant garde à l'efflorescence qui ne manquerait pas de se produire à la fin et qui ferait tomber les aiguilles en poussière.

Quand le papier buvard, sursaturé d'eaux-mères desséchées, refuse de s'imbiber facilement, on le lave à l'eau bouillante légèrement acidulée, pour lui enlever toute la quinine qu'il peut retenir; la pâte de papier qui résulte de ce traitement peut servir plus tard à boucher les pores des filtres de toile qui servent à clarifier les liqueurs dans la fabrication des sels de quinine.

(A suivre.) PAUL HENRY,
pharmacien à Annecy.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

VI

Peu de temps avant sa mort, saint François de Sales avait approuvé les statuts d'une association ecclésiastique formée, dans un but pieux, par le clergé de Cruseilles et des environs (1).

Comme l'association n'avait aucun local pour se réunir, elle s'adressa, pour en obtenir un, à Henry de Savoie Nemours, duc de Genevois; elle le pria, par l'intermédiaire d'un de ses gentilshommes ordinaires, le sieur François de la Pallud, de lui accorder une partie des masures du château de Cruseilles, qu'avaient détruit les Bernois, vers la fin du XVI[e] siècle.

Henry de Savoie répondit favorablement à cette demande, par une charte donnée à Lagnieu le vingt novembre 1622, et signée de sa main.

Il accorda en effet à l'association les masures du *petit château* et la chapelle, sous le vocable de Sainte-Agathe, qui y était enclose.

Cette charte fut *entérinée* à la chambre des

(1) Nous lisons dans les manuscrits historiques de M. Aimé Burdet, auteur du *Palais de Justice* d'Annecy : « C'est en ce bourg que saint François de Sales établit en 1622, entre les curés du voisinage, la société des amis, à laquelle il donna des statuts. »
Mgr Jean d'Arenthon d'Alex l'établit également à Annecy et dans plusieurs autres cantons *(Note de la rédaction).*

comptes de Genevois, le 7 décembre 1622; trois semaines après, saint François de Sales expirait loin de son cher pays de Savoie, dans la ville de Lyon.

Voici une copie textuelle de cette pièce qui est, je crois, presque inconnue; je ne change rien à l'orthographe de l'original qui est écrit sur papier et entouré d'enjolivures.

Le souvenir de cette association est complètement oublié dans la contrée où elle a existé.

Rappelons, en passant, que ce château de Cruseilles avait appartenu autrefois à Robert de Genève, le fameux antipape du XIVe siècle, Clément VII.

JULES VUY.

Henry de Savoie duc de Genevois Nemours et Charlier marquis de St-Sorlin et St-Rambert Comte de Vienne et Visol Baron de Faucigny et Beaufort et etc., a tous ceulx qui ces présentes verront salut Nous aïant été remonstré par notre très-cher bien aimé et féal le sr de la Pallud ung de nos gentils hommes ordinaires comme plusieurs Curés Vicaires et aultres prêtres de notre Ville mandement district et voisinage de Cruseille en notre duché de genevois meus et poussés d'ung pieux et saint désir de l'augmentation de la gloire de Dieu édification du peuple et leur particulière condition des quelques années en ça avaient formé et institué entre eulx une très-dévote congrégation pleine de si bonnes et religieuses constitutions quelle aurait esté approuvée et authorisée (avec concession d'indulgences aux bienfaiteurs d'icelle) par le Révérendissime évesque de Geneve leur prelat que néantmoins pour navoir lieu propre pour faire construire et édifier ung oratoire et aultres bâstiments pour eulx assembler ils ne peuvent commodément pratiquer les saints exercices auxquels par ladite Congregation ils sont obligés A cet effet nous auraient avec ledit sr de la Pallud très-humblement supplié pour faire fabriquer l'oratoire et bastiments à eulx nécessaires vouloir leur donner certaine place et vielles massures appelées le petit chasteau sizes à Crusille à nous appartenantes comme aussy les ruines d'une chapelle y enclose qui estait soubs le vocable de Ste-Agathe avec le revenu dépendant de ladite chapelle A quoi inclinant tant pour s'agir de l'accroissement du divin service que pour le désir que nous avons les gratisfier et ledit sr de la Pallud après avoir le tout meurement considéré et sur ce heu l'advis de notre chambre des comptes de genevois Nous leur avons donné et octroié comme par ces présentes Nous leur donnons et octroions en toutte propriété à eulx et à leurs successeurs en ladite Congrégation tant quelle durera lesdites places et massures appelées le petit chasteau sizes en notre dite ville de Crusille comme aussy la chapelle sous le vocable de Ste-Agathe y enclose avec tous les revenus dépendant de ladite chappelle soit par fondation légat ou aultrement Volons et nous plaist que dès ores ils jouissent paisiblement sans aulcune altération ni difficulté desdites places massures chappelles et revenu en dépendant mesme leur estre baillés par nostre chambre des comptes de Genevois documents aux aïants tittres pour exiger les derniers et aultres choses qui se trouveront dépendre des revenus de ladite chappelle avec réserve toutes fois conditions et astrictions sous-déclarées (auxquelles de leur mouvement propre ils se sont offerts) Assavoir qu'ils feront bastir et édifier ladite chappelle et aultres bastiments à eulx nécessaires à leurs constz et dépends qu'ils feront ou feront faire aux jours et temps limités les offices et dehvoirs que se trouvera chargée ladite chappelle par fondation ou aultrement après que par nostre dite chambre ils seront suffisamment instruictz diceulz que dès la vériffication de ladite patente toutefois et quantes que s'assemblera ladite congrégation à forme de leurs statutz et ordonnances ils célébreront une grande Messe des trépassés pour le repos et soulagement des âmes de nous Ancestres de la notre étant desioincte de nostre corps et de celles des princes nous successeurs et à la fin de ladite messe chanteront ung Salve Regina avec loraison suivante prientz la Sacrée Vierge intercéder pour la conservation et heureux estat de Nous et de notre postérité continuant lesdictes prières tant que ladite congrégation durera, Et arrivant quelle vint à fallir lesdites places bastimentz chappelles et revenu d'icelle retourneront à nous et aux nostres en la mesme propriété quelles estaient au paravant la présente donation sans que pour les bastimentz réparations et aultres méliorations qu'ils pourront y avoir faict Nous ny les nostres puissions estre tenus à aucung remboursement à eulx ni leurs successeurs ains le tout nous demeurera acquis comme le nostre mesme Si mandons et commandons par ces présentes à nos très-chers bien aimés et féaulx les gentz tenantz nostre dicte chambre des comptes de Genevois vériffier et enthériner la présente patente et donation selon sa forme et teneur sans aultres que celles qui y sont apposées, Car tel est nostre plaisir Donnée à Lagnieu le vingt-neufme jour de novembre mil six cent vingt deux.

HENRY DE SAVOIE.

(*Contresignée avec le Sceau*) par Monseigneur Du fresne.

Entérinée à la Chambre des comptes de Genevois le 7 décembre 1622.

L'OCCUPATION ESPAGNOLE AU SIÈCLE DERNIER

(Suite et fin)

PASSAGE DU COMTE DE LAS MINAS

« Ils ont passé la première reveüe à cheval présence le Commissaire de Guerre le jour de la St Didier à Chavane, c'étoit tres-beau à voir surtout les trompettes, et les timballes, les bons chevaux de ces Cavaliers se vendent ici aux Mrs Suisses qu'ils veulent bien favoriser de leur en vendre jusqu'à 30 loüis mirlittons pièce sans aucun arnet les plus moindres, les bons 150 loüis. Le 20 mars 1743 Mr le Comte de la Mine General de touttes les troupes d'espagne qui sont en Savoye est arrivé Evian à 10 heures du matin depuis Thonon touts les Cavaliers lui sont allés au-devant compagnie après compagnie nos MM. de la ville d'Evian à la tête avec les officiers. Les Carabiniers, au nombre de 50 avaient tous des surtout de peau en beufle à petites manches et 3 petits galons en montant, les autres jours ils ont un galons en rond au-dessus du parement, les cavaliers n'en ont point.

« Le General a amené à sa suite seulement 4 grenadiers qui avoient de gros bonnets poileux, un courrier devant ses pas, un petit et tres-jeune ouzard et

un More, et a passé tout le long de la rue dessus et descendus par les terraux dernier le Couvent des Cordeliers et tout du meme pas est allé avec tant seulement quelques officiers, et nos messieurs de la ville jusqu'au village de Mellerée pour voir et visiter les chemins s'il y auroit moyen dy passer leur armée pour entrer en valley s'ils veulent leur donner passage pour entrer en Italie, et on ne sait encore ce qu'il s'en est pencé, et retourna de la sur ses pas et rentrant en ville il entra pour diner chez Mr le Baron de la batie de Bonnevaux ou on luy avoit préparé son logement croyans qu'il y coucheroit il ne fit que diner, il ne sy arreta qu'environ 2 heures et ensuite remonta à cheval après avoir fait beaucoup de politesse à nos messieurs de la ville, car il étoit treshonnête saluant en passant même jusqu'à une femme et un enfant tirant son chapeau, et luy aussy monté sur une belle mule, un beau habit et le cordon de sa charge qui luy passoit en un ruban de dessus l'épaule droite soubs le bras gauche. J'ay eu en mon écurie jusqu'à ce 24 mars que 2 mulets, il fallait que les maitres des écuries -. fissent quelques honnetetés aux cavaliers pour avoir le fumier.

MŒURS ÉDIFIANTES DES CAVALIERS ESPAGNOLS.

« Ils sont tous tres pieux, tres propres et tres fideles et fort chastes, car jusqu'aujourd'huy on n'a pas encore oüis dire qu'ils aient pris une poule en ville ny village, ny attaqué fille ny femme ce qu'on craignoit le plus avant de les voir et connoitre, la plus part jeunent tres sevérement tout le carême à pain et à eau se moquent de ce que les hommes se couvrent la tête pendant les sermons, disent tous le moins 3 fois le chapelet de 5 dizaines par jours, assistent à la messe aux offices avec édification, touttes les nuits chaque compagnie a son coin de rue ou ils donnent l'ordre entre jour et nuit et ensuite chaque compagnie dit le rosaire de cinq dizaines chapeau bas ou bonnet au rond se tenants à l'honneur de Notre Dame et de leurs patrons et pour les trépassés, on entend pas plus de bruit Evian de jour ny de nuit, excepté qu'en abreuvant les Chevaux que s'ils ne y étoient pas; des Messieurs d'evian qui ont long tems servis aux couronnes disent qu'ils n'ont jamais veu de si honnêtes troupes, ni même en veu jusque la que l'on soühateroit qu'ils y demeurassent toujours si ce n'étoit pas de la Cavalerie parceque l'argent qu'ils tirent du païs, ils ly depenseroient, Dieu nous fasse la grace qu'eux ni d'autres troupes ne nous fassent jamais d'autres maux.

« Il doit venir de l'infanterie au plutot Evian un bataillon et parce qu'on loge en ville, on ne peut fournir des lits de plus qu'aux maisons, ainsy on en fait venir de touttes les paroisses des mandements d'Evian consistants en 3 banquettes chaque lit, une paillasse pleine, 2 draps, une couverture, et un bon coussin plein, tant qu'il y en a chez Mr de Chatillon plein le galetard et toutte la maison qu'il y en a à ce que l'on dit pour loger 8 compagnies à 40 hommes la compagnie. »

Notre pédagogue écrivit les lignes précédentes le 24 mars 1743; quelque temps après il reprit la plume et il continua ainsi sa narration :

PROCESSION DU JEUDI-SAINT A ÉVIAN.

« La nuit du Jeudi-St, un jeune valet de Capitaine par imitation des tourmens de N.S.J.C. alla à la procession après les filles et les femmes habillées devant les hommes habillés tout nus (le valet) excepté une ceinture, et un..... sur la tête et on lui avoit par dernier la tête (mis) une grande barre de fer epaisse et de la longueur de ses 2 bras étandus et liés avec une grosse corde, au bout de la main droite se tenoit un crucifix à la gauche un chapelet, et 2 cavaliers alloient avec luy pour luy aider à se soutenir s'il en avoit besoin ce qui arriva, il étoit lié par la seinture par une grosse corde à 4 ou 5 tours, sur la fin ils le soutenoient du bout des doits les mains étandues, meme plusieurs Cavaliers le vouloient flageller ou se faire flageller tout autour de la ville à la procession si Mrs les Capitaines l'eussent voulu, ils ont étés scandalisés de ce qu'on travaille des le midy du Jeudi-St jusqu'au midy du Vendredi-St etant fete en espagne...; ils se comportent toujours en bons Chrétiens.

DÉSERTIONS DANS LA GARNISON D'ÉVIAN. — LA COMPAGNIE DES COQUINS, SES EXCÈS.

« Il n'en at déserté qu'environ une 20e ce qui fut cause que le Colonel fit deux détachements pour les arrêter aux chemins où ils passoient, l'un à Meillerée de 12 cavaliers avec un officier, et l'autre à Châtel d'Abondance qui sont rechangés tous les 15 jours, ils ont passé 4 ou 5 fois cette belle reveüe, et tous les 8 jours chaque compagnie passoit la reveüe de tout l'équipage pour leurs faire faire ce qui leurs manquait, ils ont toujours etes tres prets à partir craignans fort la redécente du Roy de Sardagne,

« Au commencement du mois de juin un nommé Mr de Courte de St Mauris ou de Montay en vallay qui étoit Capitaine dans le regiment de Réatman (sic) de l'armée du Roy de Sardagne a quitté le dit service par une pique d'honneur et s'est venu offrir à Don Philippe et luy disant que s'il le vouloit faire avancer à charge honorable qu'il se fesoit fort de faire 2 compagnies d'Ouzards, l'une à pied et l'autre à cheval, et tous habillés à ses depens, Don Philippe la fait Capitaine des dittes 2 compagnies, et pour les faire, il écrivoit aux compagnies du regiment d'ou il étoit sortit de se rendre à Evian à luy, car quand meme ils etoient deja deserteurs d'espagne ou de france leurs grace étoit faite en y venant, ces 2 compagnies s'appeloient donc les Compagnies franches, mais on les appeloit en ville et aux environs les Compagnies de coquins et de selerats, car ils en ont tant fait grace à Dieu que M. le Colonel du regiment de Calatrava en ecrivit à Don Philippe qu'ils couteloient meme les cavaliers et voloient tout partout, alors Don Philippe les fit sortir d'evian et ne purent s'assembler Evian que les 100 à pied auxquels le dit Mr de Courte leurs capitaine fit faire des botines a une semelle talons bas, la botine n'allant que jusqu'au dessous du gras de la jambe et par pair L. 5 : 5 : 0 : (les dits cordonniers n'auroient jamais voulus faire d'autres choses, ils auraient étés d'abord riches), elles se courdonnoient à coté en dehors. Enfin (ils) sont sortis D'evian grace a Dieu à la fin de juin au grand contentement de tout le monde.

DÉPART DES CAVALIERS. — SCÈNE TOUCHANTE.

« Mais nos tres chers et tres aimes très Chrétiens

Cavaliers sont toujours restes jusqu'au 16e juillet 1743. L'ordre arriva le 14e juillet 2 jours avant par un courrier Jour de Dimanche qui portoit qu'il falloit tout partir le 16 à 2 heures apres midy, ils firent donc d'abord 2 expres aux 2 détachemens pour se rendre a Evian ce qui se fit d'abord et sont partis D'evian nos tres bons amis à 2 h. apres midy 16 Juillet apres avoir tous fondu en larmes chaudes, ameres et continuelles dès l'ordre arrivé, colonel, officiers, et cavaliers tous en général et nous qui en fesions tous hommes femmes enfants encore plus, car apres avoir été si dignes gens ou des *Anges habillés en cavaliers* ils se prosternoient en nous quittant à nos pieds en maison et publiquement nous demandans pardons de toutes les incommodités qu'ils nous avoient fait, nous demandans notre benedictions et nos prières à chaudes larmes et les mains jointes, il auroit fallut allors avoir le cœur plus dur que diamant pour se contenir,... il sembloit d'eux et de nous à leurs sorties des maisons desunies et tous ensemble de la ville que cetoit un enterrement publique des 2 cotés, ils n'ont pas fait perdre un deniers, tout un chacun soutient qu'un régiment de bons capucins n'auroit pas mieux fait . . . . la ville d'Evian n'a rien fait pendant 2 ou 3 jours de tristesse et d'ennuy. »

LES ESPAGNOLS ESSAYANT D'ENVAHIR LE PIÉMONT.

« et d'icy tout ce St Regiment est allé à Flumet en Faucigny d'ou il s'en est fait un petit detachement du cote du petit St Bernard et aux Salines, et au bout de 15 jours tout le dit St Regiment est allé camper à Montmelian avec toutte l'armee pendant un mois et le Regiment avec toute la Cavalerie et les dragons sont partis par Grenobles pour aller à Gap en Dauphiné, et l'infanterie a defilé par briançon frontière du Piedmont. Du Regiment de Calatrava il s'en est prit un detachement et une Colonne d'infanterie qui etoit en tarantaise. Sont partis pour le mont Galivier s'unir avec le gro l'armée. Toutte l'armee est allee jusqu'au port de la croix rouge arrivée du Piedmont, le dit detachement de cavalerie et de dragons sont restés de piquet, et l'infanterie est descendue du cote du Piedmont avec une autre colonne de 10000 françois d'infanterie, et apres avoir gagné le premier chateau nommé dauphin, va avancer a la premiere attaque du Roy de Sardagne, et apres s'être battu trois jours il a fallut que la ditte armee espagnole se soit retirée à cause de la tres grande quantité de neiges et du froid qui la se voyoit et tres vivement se faisoit sentir et la dite armee espagnole a perdu bien 3 mille hommes et tous les 10000 françois et meme la chapelle du prince, et ensuite toutte l'armee s'est d'abord retirée à quartier d'hiver aux mêmes lieux et maisons ou ils avoient été avant la Campagne. »

RETOUR DES CAVALIERS A EVIAN.

« Ainsy notre tres sage Regiment est derechef arrive à Evian la veille de la Toutssaints de 1743, chacun chez leurs hôtes avec des Acclamations d'amitié et de Joye des 2 cotés, et de plus il est venu encore 4 compagnies dragons du Regiment de Phrilia (?) qui étoit à Thonon, habit jaune, parement vert, culotte et bonet rouge, casernés 3 compagnies chez Mr de Chatillon et l'autre chez Mr Peray en sa maison de dessous proche la porte et le moulin, lequel escadron dragons est sorti d'Evian pour se joindre à son régiment à Thonon le 21 jr 1744 assez sage et propre grace à Dieu.

« Le prince a toujours fait venir du bled de france en Savoye pour le pain et pour les chevaux de cavalerie et dragons jusque la que presque toujours faute d'avoine ils donnoient du tres beau et bon froment à manger à leur chevaux 3 fois par jour et chaque fois à chaque cheval un plein chapeau et aimoient mieux l'avoine que le froment pour les chevaux si bien que ceux qui avoient de l'avoine à changer avoient une coupe de beau froment pour 2 d'avoine et d'une coupe d'orge comble une de froment raclée.

IMPÔTS EXCESSIFS. — CAPITATIONS.

« Ce qui a le plus tourmenté la Savoye ont été les capitations, et l'industrie, car on a ramasse en Savoye pendant les 3 mois et demy de campagne que l'armee a fait vers le Piedmont une tres forte imposition sur touts les menages sans exceptions de grands et pauvres valets et servantes, ouvriers touts que les vrays mendians Jusqu'à des 100 livres des commerçans de 50, des 40, 30, 20 jusqu'à 2 ou 3 les plus petits gairs valets et ouvriers, et dans trois ou 4 jours payables portables chez l'exacteurs sous peine de brigades fort et rudes et sans pitié sur ce sujet, et par 2 fois pendant les mêmes 3 mois et demy de campagne la pauvre Savoye a paye dix cent mile livres, sans exceptions que des continuels mendians, les nobles à 25 sols, les bourgeois riches ou pauvres à 1, les domestiques et ouvriers à 9 d, et depuis le berceaux jusqu'aux plus vieux meme qui mouroient depuis l'ordre publié de s'aller faire inscrire chez le secrétaire assermentés touts un chacun à dire combien on étoit par famille et l'age d'un chacun, ainsy il falloit que chaque chef de famille payasse pour chaque personne de sa famille par mois la susdite somme et ça par mois et toujours de 8 jours d'avance de chaque mois. André blanc et Joseph Vernaz D'Evian en etoient les seuls exacteurs D'Evian à Thonon, il y etoit venu un Regiment d'infanterie nomme de Malioc avec le dit Régiment de dragon de Phrilia et le dit regiment d'infanterie s'est retire a Annecy le 14 ou 15 Jr 1744, ce qui est cause que notre escadron de dragons est allé joindre son regiment à thonon, pour qu'evian et thonon fussent egaux en troupe,

« en 1743 M. de Loys, et M. l'Avocat Bordet ont étés les nobles sindics et en 1744 c'est Mr de Laplace et M. Buttet des tours, ... et j'ay deja payé pour 9bre et Xbre de 1744 2 l., 10 par mois et du depuis tous les mois autant et avant je ne payois que 1l,10 et apres 2 l. et depuis 2l,10. Dieu nous donne la paix.

2e DÉPART DES CAVALIERS. — ILS VONT COMBATTRE EN PIEMONT.

« Et le 25e fevrier 1744 le dit regiment de Calatravaz a parti D'evian aussy par un mardy comme la premiere fois à 2 heures apres midy pour se rendre à thonon, non avec tant de regret pour les patrons et un chacun comme la première fois accause de quelques vols qu'ils ont fait sur le grand chemin, un peu avant leurs départ à des bourgeois D'evian et

depuis leurs départ ils ont perdu 3 bateaux depuis Chessel (Seyssel) à Lion, chargés de (vivres?) et bagages du dit regiment avec les hommes soit troupes qui y etoient et ça au milieu de fév, ...

Guillaume Faucoz raconte ensuite les événements militaires qui ont eu lieu en dehors de la Savoie, savoir la *bataille navale* donnée près de Toulon, et dans laquelle le *general* anglais Mathews aurait, selon lui completement dispersé les flottes espagnole et française; la *bataille de Montalban*, où l'armée piémontaise défit l'armée franco-espagnole, quoiqu'elle manquât de « munitions de guerre poudre et bales » et malgré la trahison? du marquis de Suze, car « Mr le Marquis de Suze frère du Roy de Sardagne du coté gauche a été accusé de trahison accause qu'il s'est laissé prendre aux Espagnols avec un miliers d'hommes sans aucune résistance » etc, etc, ...

RETOUR ET DÉPART DÉFINITIF DES CAVALIERS.

« le 10 juillet (1744) il a fallu que toutes les paroisses de Savoye ayent fourni un bon cheval attelé et à chaque 3 chevaux un homme pour les conduire en briançonnois porter des vivres après l'armée, les chevaux sont à la risque des paroisses, ils les ont estimés, chaque a pour luy et ses 3 chevaux 52 sols pour se nourrir de Don philippe, et tous les dits chevaux y sont presque tous creves, les hommes sont revenus, et l'armée tant espagnole que françoise a risqué de périr toutte dans le dit chemin de Briançon, ils sont pourtant allés à Conis et meme au dela, qu'ils ont assiégé et non pris . . . .
ainsy l'iver et l'impuissance les ayant pris, ils sont retournés sur leurs pas en Savoye pour la 3e fois et en revenant ils ont fait sauter par mine une partie du Chateau de Demont. . . . .
et ils sont donc tous revenus chaque regiment en son meme endroit et en leurs logis pour la 3e fois et notre regiment est arrivé ici la veille et le jour de la St-André Apôtre, en grande joye et s'est comporté assez honnêtement, hormis quelques nouveaux qui se mêloient de voler, et le 1er jour de l'an de 1745 il en est parti 5 compagnies ou escadrons pour l'espagne, ainsy nous n'avions plus que 3 compagnies aux quelles on fournissoit toujours la paille, et j'ay en loge cette fois 2 dignes cavaliers, le susdit Alfonzo Armandes et un nommé François Fleuret, que Dieu les bénisse partout,

« enfin le dit regiment est parti pour la 3e fois le 22 mars 1745 sur les 3 heures du soir pour assiéger Nice . . . . , (Suit en quelques mots l'histoire des succès de l'armée espagnole en Italie en 1745 d'où elle est chassée l'année suivante par les troupes allemandes ; l'auteur continue).

ENROLEMENTS POUR L'ARMÉE SARDE EN SAVOIE (1746)

« Au commencement de juin (1746) nous avons eu en cette ville 4 soldats espagnols pour se veiller les soldats du Roy de Sardaigne qui venoient en Savoye et ici pour engager, et en fesoient si grand commerce qu'il s'est sceu au Gouvernement du païs et nous a procuré ces 4 hommes, bonheur qu'il n'en soit arrivé d'autres aux Mrs de la ville et à la ville pour n'avoir rien dit ou empêché, car sans de gros amis telles que Mme la Baronne de Blonnex, la Baronne de la Bastie, le Révérend père de Carpinel de Chambéry tres digne gardien à St François d'Evian aupres du commandant de la troupe de Thonon, nous étions menacés de punitions militaires rigoureuses, mais il a luy meme envoyé au Gouverneur un de ses soldats expres pour les dégouter et dire que le tout etoit faux. Dieu le bénisse, si Dieu me donne la vie je continuerai suivant ce qu'il arrivera. »

Le vœu de notre patient chroniqueur fut exaucé ; Dieu lui conserva encore quelques années de vie, et lui accorda le plaisir de saluer le départ de la garnison espagnole : laissons-le achever son récit.

« Le second octobre 1747 4 compagnies du Regiment Dragon de Frise à cheval sont arrivés evian assez braves gens graces à Dieu. J'en ay eu 2 toujours logés ici en habit jaune veste rouge. — Le 17 jr 1748 jour que Me de Loys est mort ils ont cassés la tête à un brigadier du dit frise à Chavane sur le sable au devant du milieu de la vigne à Mr le baron de la Batie pour avoir dserté de garde avec 2 autres dragons aussy de garde à l'écurie et avoir emmenés chevaux et équipages et lesquels chevaux ont été rendus en Valais aux poursuivans.

« plus le 13 Xbre 1747 le Regiment entier de dragon à pied de Mérida est encore arrive Evian et ont été casernes chez Mr de Chatillon aux 2 croix blanches et en tout le college, et les Grenadiers chez Mr Peray à la rue dessous. A Thonon ils ont eu le Regiment de St Jacques cavalerie mais casernés, et un regiment d'infanterie aussy casernés, nommé le Regiment d'Aragon mais notre Regiment de Merida depuis la Croix de Chavane jusqu'à neuvesselle, les Materons et Enfion ils ont volés tout le bois des vignes,

« et graces à Dieu sont sortis D'Evian le 5 juin 1748 à 2 heures apres midy, Mr le Colonel et les officiers etoient braves et fort polis, tres bons chrétiens habits jaunes, parements, vestes, culottes blancs, les fêtes et Dimanches leurs musiques en instrument assistoient et joüaient à la messe que M. le Colonel fesoit dire aux Cordeliers a 1 1. la messe. C'étoit beau et édifiant. »

On le voit : il n'y a pas dans ce récit un seul mot qui puisse faire croire à un massacre des Espagnols dans le Chablais ; cependant la tradition du fameux *Empâtâ* y est encore très vivace. Nous avons entendu des vieillards de plusieurs paroisses, notamment de Chevênoz et de Ballaison, affirmer avec la plus grande conviction et raconter avec les détails les plus circonstanciés le massacre des soldats espagnols qui étaient disséminés par petits groupes dans les communes du Chablais. Et ces détails, ils déclarent les tenir de ceux-là mêmes qui avaient participé à cette terrible exécution. — L'imagination populaire a sans doute donné à ce fait des proportions trop grandes, mais il me paraît impossible de rejeter entièrement une tradition aussi constante. J.-F. GONTHIER.

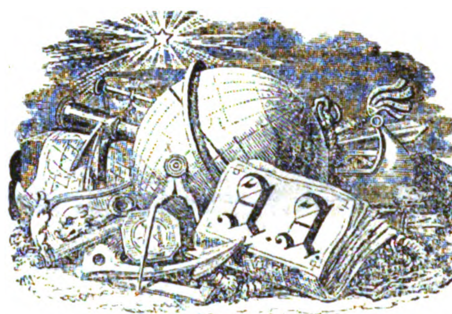
BULLETIN

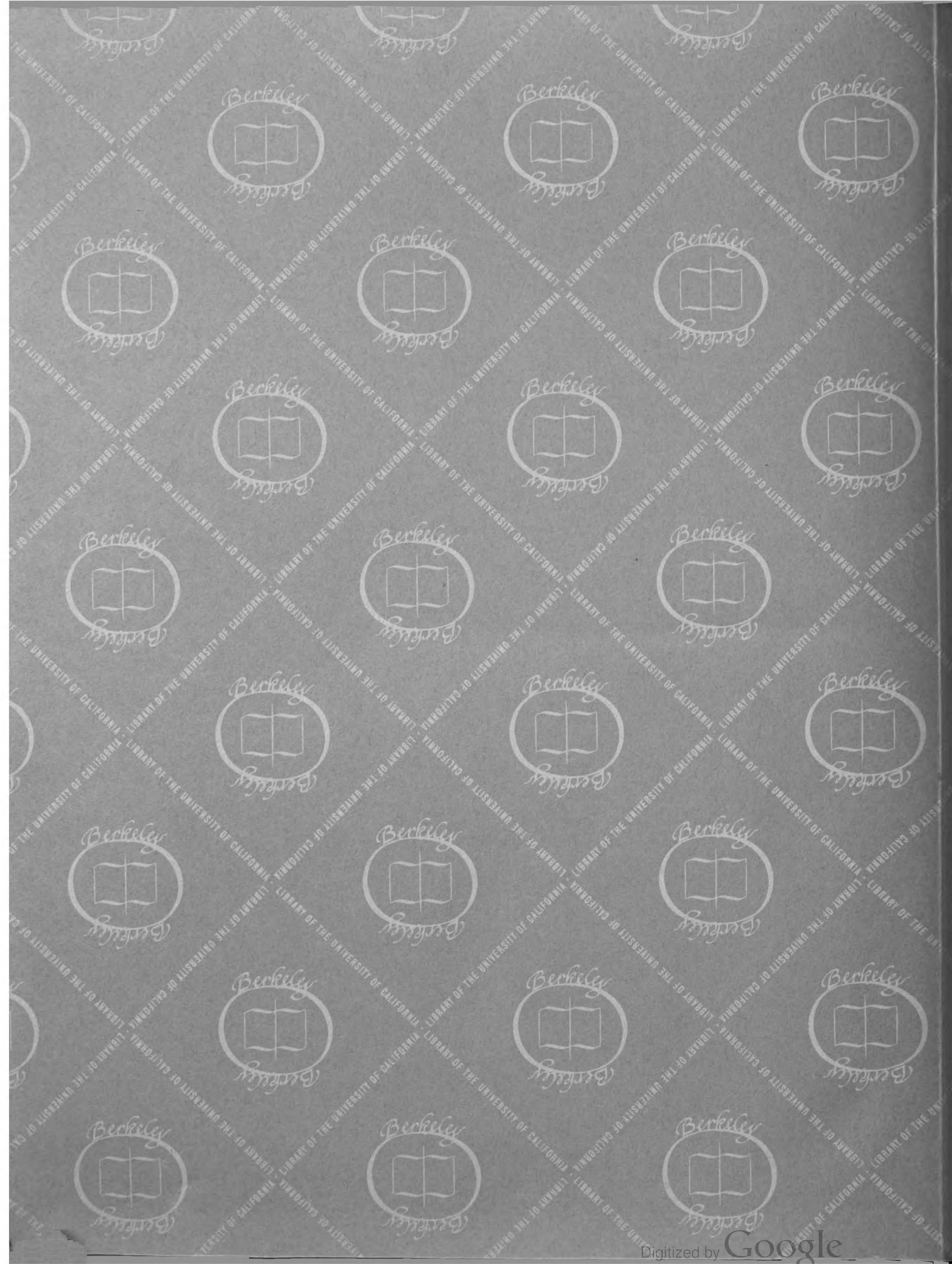
Le procès-verbal de la séance de décembre paraîtra dans le numéro de janvier.

Nous rappelons à MM. les Instituteurs et à MMmes les Institutrices primaires des deux départements savoisiens que la Société Florimontane a réduit l'abonnement à 4 francs en leur faveur.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



